



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753155 8

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association.



*DM

Mercur

1
D
E
J
S
M
A

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1739.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME GAVÉLIER,
 rué S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty ;
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

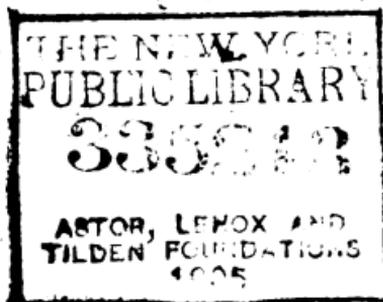
M. DCC. XXXIX.

Avec Aprobation & Privilege du Roy

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre de 1721.	7. vol.
Année 1722. les mois de Mars, May, Juin, Juillet, Août, Septembre et Novembre doublés,	16. vol.
1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
1724. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1725. les mois de Juin, Sept. et Dec. doublés,	14. vol.
1726. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1727. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1728. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1729. les mois de Juin, Sept. et Dec. doublés,	16. vol.
1730. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1731. les mois d'Avril, Juin et Dec. doublés,	15. vol.
1732. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1733. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1734. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1735. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1736. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1737. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
1738. les mois de Juin et Dec. doublés,	14. vol.
Janvier 1739.	1. vol.

250. vol.



PRI-



PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos Amés & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il apartiendra : SALUT. Notre chcr & bien amé ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis, nous ayant fait remontrer que l'aplaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous a fait croire que le sieur Dufresni, Titulaire du dernier Brevet, étant décédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un Ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos Sujets qu'aux Etrangers : c'est dans cette vûë que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur de la Roque, nous l'avons choisi pour composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre 1724. pour l'exécution duquel il auroit obtenu nos Lettres de Privilege, en date du 9. Novembre ensuyvant, qui se trouvant expirées, nous a fait suplier de lui en accorder de nouvelles en forme de Brevet sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes ; A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant, & étant informé de ses assiduités, des soins & dépenses qu'il fait pour la perfection dudit Mercure de France, dont nous sommes content, & dont nous voulons lui donner des marques de notre entiere satisfaction ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement à tous autres, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en un ou plusieurs volumes, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, Pays,

Terres & Seigneuries, de notre obéissance, pendant le temps & espace de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes; à condition néanmoins que chaque volume portera son Aprobation expresse de l'Examineur, qui aura été commis à cet effet, & en outre nous avons révoqué & révoquons tous autres Privilèges qui pourroient avoir été donnés cy-devant à d'autres qu'audit sieur Exposant; Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression ou gravure étrangere dans aucun Lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Tailles-douces & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver ou faire graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou Planches, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation tant des Planches que des Exemplaires contrefaits, & des ustanciles qui auront servi à ladite contrefaçon, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvés; de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interets; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. &c. Donné à Versailles le septième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent trente-six & de notre Regne le vingt-deux. Par le Roy en son Conseil, *signé* SAINSON, avec grille & paraphe, &c.

LISTE

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

- A'Touloûse, *chez Forest, et Henault.*
Bordeaux, *chez Raymond Labottiere, et chez*
Chapui, fils, au Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez Nicolas Verger.*
Rennes, *chez Joseph Vatar, Julien Vatar, Guil-*
laume Jouanet Vatar, et la veuve Audran.
Blois, *chez Masson.*
Tours, *chez Gripon, et chez Bully.*
Roüen, *chez Herault.*
Ghâlons-sur-Marne, *chez Seneuze.*
Amiens, *chez la veuve François et Godard.*
Arras, *chez C. Duchamp, et chez Barbier.*
Orleans, *chez Rouzeaux.*
Angers, *chez Fourreau et à la Poste.*
Chartres, *chez Fetil, et chez J. Roux.*
Dijon, *chez la veuve Armil, et à la Poste.*
Versailles, *chez Monnier, et chez Marié.*
Besançon, *chez Briffaut, et à la Poste.*
Saint Germain, *chez Chavèpeyre.*
Lyon, *à la Poste.*
Reims, *chez De Saint.*
Vitry-le-François, *chez Vitalis.*
Beauvais, *chez Dè Saint.*
Douay, *chez Willerval.*
Charleville, *chez P. Thésin.*
Moulins, *chez Faure.*
Mâcon, *chez De Saint, fils,*
Mets, *chez Barbier.*
Boulogne-sur-Mer, *chez Parassol.*
Nancy, *chez Nicolas.*
Saint Omer, *chez Jean Huguet.*



AVERTISSEMENT.

*V*Oici le deux cent cinquantième Volume du *Mercur*e de France, que nous avons l'honneur de présenter au Roy & d'offrir au Public depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage, sans qu'il ait souffert aucune interruption.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, reflexion que dans un Ouvrage comme celui-ci, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui, ramassées, font ensemble une multiplicité si grande, qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte, sur tout quand une telle collection est faite en si peu de temps; l'Auteur du *Mercur*e, chargé du pénible & laborieux emploi de donner chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une Personne qui
n'a

AVERTISSEMENT.

n'auroit que cet Article en tête, le seul auquel elle s'intéresseroit, & peut-être le seul qu'elle liroit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, & qu'on ne nous sçait aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait & des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres ou des Listes pour les annoncer, d'en marquer le prix au juste; cela sert beaucoup, sur tout dans les Provinces, aux Personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres Personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font payer plus qu'ils ne coûtent. M. Moreau, pourra se charger de faire les Envois au prix coûtant.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornaments de tête et autres Parures, ainsi que de Meubles, Carrosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques Memoires pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs Pieces en Prose et en Vers, en-

A iiiij voyées

AVERTISSEMENT.

voiyées pour le *Mercur*e , sont souvent si mal écrites , qu'on ne peut les déchiffrer , et pour cela elles sont rejetées ; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valoir la peine , nous les retouchons avec soin ; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance , nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais , et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible ; sur tout , et nous ne sçaurions trop le recommander , qu'on prenne garde à la ponctuation.

On nous a envoyé plusieurs fois des *Pieces Latines* , que nous avons omises , ne les croyant pas tout à fait du ressort de ce *Journal*. Cependant , par l'avis de quelques Personnes habiles et de goût , nous avons cru n'en devoir pas exclure la bonne *Poësie Latine* , pourvu que les *Pieces* soient toujours bien et ingénieusement composées , qu'elles ne soient pas longues , et que les mœurs y soient respectées. Les *Dames* n'y perdront rien , si les bons *Poëtes François* continuent de traduire celles qui leur plairont le plus , et de nous faire part de leur travail , comme cela est déjà arrivé ; à quoi nous les invitons.

Les *Sçavans* et les *Curieux* sont priés de vouloir bien concourir pour rendre ce *Livre* encore plus utile , en nous communiquant les
Memoires

AVERTISSEMENT.

Memoires & les Pieces en Prose et en Vers, qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de Litterature n'est exclus de ce Recueil, où l'on tâche de faire regner une agréable variété : Poësie, Eloquence, nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences, Morale, Antiquités, Histoire Sacrée et Profane, Voyages, Historiettes, Mythologie, Physique et Métaphysique, Pieces de Théâtre, Jurisprudence, Anatomie et Médecine, Botanique, Critique, Mathématiques, Mémoires, Projets, Traductions, Grammaires, Pieces amusantes et récréatives, &c. Quand les Morceaux d'une certaine considération seront trop longs, on les placera dans un volume extraordinaire, et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement, pour la satisfaction des Auteurs et des Personnes qui ne veulent avoir que certaines Pieces.

A l'égard de la Jurisprudence, nous continuerons, autant que nous le pourrons, de faire part au Public des Questions importantes, nouvelles ou singulieres, qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les differens Parlemens et autres Cours Superieures du Royaume, en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà pratiqués en pareil cas, sur quoi nous prions Messieurs les Avocats et les Parties interessés, de vouloir bien nous fournir les

Aux Memoires

AVERTISSEMENT.

Memoires nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public, que celui-là, et qui soit plus recherché de la plûpart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers, rejettés par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées; mais on les prie de considerer que c'est toujours malgré nous que certaines Pieces sont rebuées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement seul, dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Mais à l'égard des choses que quelques uns trouvent superflûes ou inutiles, on n'a qu'à s'en épargner la Lecture: rien n'est si aisé. Car d'autres qui seront bien aises de les y trouver, auroient sans doute plus de sujet de se plaindre s'ils ne les y trouvoient pas.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure, pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pieces qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës
pour

AVERTISSEMENT.

pour eux s'ils n'en ont point gardé de copie.

Les Personnes qui désireront avoir le Mercure des premiers, soit dans les Provinces ou dans les Pays Etrangers, n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable, et avant qu'il soit en vente; les Amis à qui on s'adresse pour cela, ne sont pas toujours exacts; ils n'envoient guère acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard, sous le prétexte spécieux que le Mercure n'a pas paru plutôt. Ceux qui desireront avoir des suites Complètes du Mercure, doivent aussi s'adresser à lui, pour les avoir de la première main, bien conditionnées, et à meilleur compte.

Nous renouvellons la priere que nous avons déjà faite; quand'on nous envoie des Pièces; soit en Vers; soit en Prose, de les faire transcrire bien lisiblement, chaque Piece sur un papier séparé et d'une grandeur raisonnable, avec des marges, pour y placer les additions ou corrections convenables; que les noms propres, sur tout soient exactement écrits, et que la ponctuation (nous le repetons) n'y soit pas négligée; comme cela arrive presque toujours, ce qui contribue à multiplier les fautes d'impression et

A. vj; quelque-

AVERTISSEMENT:

quelquefois à défigurer certains Ouvrages.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître ; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissemens, car souvent, faute d'un tel secours, des Pieces nous restent entre les mains, sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances, reçoivent des nouvelles d'Asie, d'Afrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du Japon, de la Chine, des Indes Orientales et Occidentales, et d'autres Pays et Contrées éloignées, les Capitaines, Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs, de vouloir bien nous faire part de leurs Journaux, à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matieres peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins ; les Révolutions, les Traités de Paix ou de Trêve, les occupations des Souverains, la Religion des Peuples, leurs Ceremonies, Loix, Couûmes et Usages, les Phénomènes et les productions de la Nature et de l'Art, &c. comme Pierres précieuses, Pierres figurées, Marcassites rares, Pétrifications et Crystallisations extraordinaires, Coquillages, Madrepores, &c. Edifices anciens et modernes, Ruines, Statuës, Bas-Reliefs, Incriptions, Pierres gravées, Médailles, Tableaux, &c.

AVERTISSEMENT.

Éc. Le Caractere de chaque Nation, son Origine, son Gouvernement, ses bonnes et ses mauvaises qualités, le climat et la nature du Pays, ses principales richesses et son Commerce; les Manufactures; les Plantes, les Animaux, &c. Les Mœurs des Peuples, leur maniere de se nourrir, de s'habiller et de s'armer; ce que chaque Contrée produit pour faire connoître les differens Climats; et ajouter s'il étoit possible des Dessesins pour donner une parfaite intelligence des choses décrites.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distingués dans les Arts et dans les Méchaniques; on y joindra le détail de leurs principales occupations, de leurs Ouvrages et des plus considerables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts doit cette marque de reconnoissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres, ou qui les ont cultivés avec soin. Nous esperons que les Parens et les Amis de ces illustres Morts, seconderont volontiers notre zele à leur rendre ce devoir, par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regarde non-seulement Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers, qui peuvent fournir des Evenemens considerables, Morts, Mariages, Actes solennels, Fêtes.

AVERTISSEMENT.

Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité, en observant d'écrire exactement et lisiblement les noms propres, &c.

On a fait au Mercure, et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire; nous ne changerons rien à notre methode, puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui ci, ne sçauroit plaire également à tout le Monde, à cause de la multiplicité et de la variété des matieres, dont quelques-unes sont lûës par certains Lecteurs avec plaisir et avidité, et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Fresni, avoit bien raison de dire que pour que le Mercure fût généralement approuvé, il faudroit que comme un autre Prothée, il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

Aureste les gens trop délicats & dont l'humeur vaine & peu liante, ne trouve presque jamais rien à son gré, moins encore ce qui passe généralement pour bon aux yeux des autres, ne doivent pas lire un Livre tel que celui-ci, dans lequel il est permis, à beaucoup d'égards, d'être médiocre, & il le faut même, selon le genre & la matiere qu'on traite; dans un si prodigieux mélange de genres & de caractères, souvent oposés, des choses trop travaillées

AVERTISSEMENT.

vaillées, seroient moins goûtées & hors de leur place. Le sublime, la grande érudition, peuvent se trouver dans ce Livre, par la capacité des Sçavans, qui veulent bien enrichir ce Journal, mais on ne les exige point.

C'est assés pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose à l'instruction & à l'amusement des Citoyens. Le Mercure ne doit rien prétendre au-delà. Nous sçavons, il est vrai, que la critique outrée ou la médisance plus ou moins malignement épiciée, fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant, nous renonçons & de très-bon cœur, à la dangereuse gloire d'être lûs & aplaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retenus sur les loüanges, que quelques Lecteurs n'ont pas généralement aprouvées, et en effet nous nous sommes aperçus que nous n'y trouvions nul avantage; au contraire, on s'est vû exposé à des especes de reproches, au lieu de témoignages de reconnoissance, sur tout de la part des gens à Talens; car tel qu'on loüe, ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui est absolument dûë; souvent même, il trouve qu'on ne le loüe pas assés, & ceux qu'on ne loüe point ou qu'on loüe moins, sont très-indispôsés, & prétendant qu'on loüe les autres à leurs

AVERTISSEMENT.

Nous dépens, ils sont doublement fâchés.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pièces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris, & nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public, sur les beautés & sur les défauts qu'on y trouve; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs, nous retient quelquefois & nous empêche d'aller plus loin; nous craignons d'ailleurs, si nous sommes plus sinceres, qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux-mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Memoire de leurs Ouvrages, sans dissimuler les défauts qu'on y trouve, cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus séveres, & le Lecteur leur en sçauroit gré; ils n'y perdrieroient rien par les remarques, à charge & à décharge; que nous ne manqueroions pas d'ajouter; sans oublier de faire observer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public; & le peril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs Dramatiques & à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des défauts dans leurs Pièces.

Nous tâcherons de soutenir le caractere de modération, de sincerité et d'impartialité,

AVERTISSEMENT.

qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pièces seront toujours placées, sans préférence de rang et sans distinction, pour le mérite et la primauté. Les premières reçues seront toujours les premières employées, hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps, qu'il mérite, pour cela seulement, la préférence.

Les honnêtes Gens nous sçavent gré d'avoir garanti ce Livre depuis plus de 18.-ans que nous y travaillons, non-seulement de toute satire, mais même de portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'application. On aura toujours la même délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger, mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume légère s'égayera, contre divers caracteres bien incommodes et souvent très-dangereux dans la Société, tels, par exemple, que les Nouvellistes outrés, partiaux et trop crédules, les ennuyeux, les indiscrets, les grands parleurs, tyrans des Conversations, les Opiniâtres, Disputeurs et Clabaudes éternels, les Glorieux, qui vous disent d'un air important les plus petites choses, les faux Connoisseurs qui souvent ne se connoissent à rien, pas même au temps qu'il fait; les Complaisans et fades Louangeurs, les Envieux, &c. encore y faut-il mettre cette clause, que le Lecteur n'y puisse reconnaître aucune Personne en particulier.

AVERTISSEMENT.

lier, mais que chacun se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des Ridicules de son siecle.

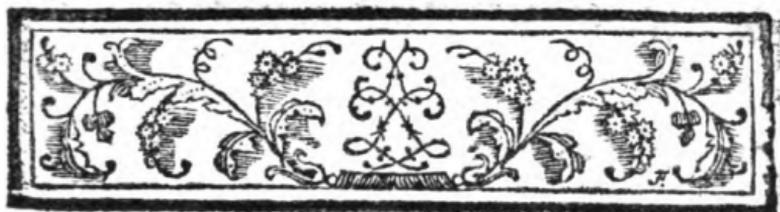
Il nous reste à remercier au nom du Public, plusieurs Sçavans du premier ordre, d'aimables Muses, et quantité d'autres Personnes d'un grand mérite, dont les productions enrichissent le Mercure et le font rechercher.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de Janvier, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Février. 1739.

HARDION.

MERCURE



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1739.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

IDYLLE.

*Adressée à Mlle Du.****



E cœur chargé d'ennuis, les yeux bai-
gnés de pleurs,

Et soupirant encore après son Inhu-
maine,

L'infortuné Lycandre, au bord d'une
Fontaine,

Déplorait, en ces mots, ses tragiques malheurs.

Petits Oiseaux de ces Bocages,

Hélas

2 MERCURE DE FRANCE.

Hélas ! sous vos épais feuillages ,
Vous étiez autrefois témoins de mes plaisirs ;
Si vous ne l'êtes plus , sous ces mêmes ombragés ,
Soyez les confidens de mes tristes soupirs ;
Et dès le lever de l'Aurore ,
Chantez celle que j'aime , autant qu'elle m'abhorre ;
Répétez ses rigueurs , répétez mes amours ,
Et , lorsque le Soleil aura fini son cours ,
Petits Oiseaux , dites encore ,
Qu'il n'est rien de plus beau , que celle que j'adore .
C'est la charmante Iris , l'honneur de nos Vergers ,
Iris , qui de l'aveu des Nymphes Bocageres ,
Est le Phénix de nos Bergeres ,
Et l'Amour de tous nos Bergers .
Elle a tous les attraits dont brilloit Ariane ;
Lorsque sous son Empire elle soumit Bacchus ;
Elle a les charmes de Vénus ,
Elle a la vertu de Diane .
Il m'en souvient encor , de ce temps fortuné ,
Temps , hélas ! dont le cours fut trop tôt terminé ;
Lorsque d'une main peu-diférete ,
Avec le fer de ma houlette ,
J'osois graver son nom dans le mien enchaîné ;
Les Arbres , dans nos Bois , sur leur écorce tendre ,
Offroient , partout , à l'œil surpris ,
Les noms d'Iris & de Lycandre ,
Les noms de Lycandre & d'Iris .

Tantôt

Tantôt , d'une jeune Alloüette

Ma main lui faisoit un présent ,

Qu'elle recevoit en disant ,

Que de mes tendres soins elle étoit satisfaite ;

Tantôt , sur ma douce Musette

Je chantois de l'Amour les rigoureuses Loix ,

Je chantois mon Iris , nos Bergers , & nos Bois.

Tandis , qu'assise au pied d'un chêne ,

La Belle , en m'écoutant , sembloit se réjouir :

Dieux ! que j'étois charmé ! mais ma joie étoit vaine.

Ah ! que ce temps fut court ! Il commençoit à peine

Que je le vis s'évanouir.

Telle , hélas ! d'une course active ,

S'écoule une onde fugitive.

Agneaux , tendres Agneaux , qui païssez sur les pas

De mon inhumaine Bergere ,

Que vous êtes heureux ! sur la verte fougere

Vous pouvez , à loisir , contempler ses apas ,

Et sans exciter sa colere ,

Vous pouvez tenter de lui plaire ,

Et moi ; je ne l'oserois pas !

Vous , sans que vous l'aimiez , ma Bergere vous aime.

Et pour moi , qui l'adore , ô destin rigoureux !

L'ingrate , d'un mépris extrême

Ne craint point de payer mon amour & mes feux ;

Agneaux , tendres Agneaux , que vous êtes heu-

reux !

MERCURE DE FRANCE

O toi ! des vrais Amans asyle secourable ,
Amour , tu vois couler mes pleurs ,
Rends mon Iris sensible , ôte-lui ses rigueurs ,
Ou fais qu'elle soit moins aimable.
Ah ! si tu m'accordois ce secours favorable !
Tes Autels , par mes mains , seroient chargés de
fleurs.
Mais quoi ! puissant Maître des cœurs ;
Tu vois , sans pitié , mes allarmes ;
Amour , cruel Amour , tu méprises mes larmes ,
Et tu ris , tandis que je meurs.

*Par M. P ***

QUESTION IMPORTANTE

Jugée au Parlement de Paris.

» **S**I la prescription du crime par vingt ou
» trente ans , réintègre l'Accusé dans les
» Effets civils , même avec effet rétroactif.

Nous avons rapporté dans le Mercure du
Mois de Juillet dernier , page 1568. un Ar-
rêt du 4. Mars 1738. rendu entre les Srs
d'Acheux & de la Boissiere , sur une Ques-
tion qui avoit beaucoup de rapport avec celle-
ci ; il s'agissoit de sçavoir , si par la pres-
cription du crime , le Sr d'Acheux avoit été
réhabilité

réhabilité dans les Effets civils pour l'avenir depuis la prescription ; on jugea qu'il étoit toujours mort civilement ; ici on alloit encore plus loin que le Sr d'Acheux , car on soutenoit que la prescription du crime réintégroit dans les Effets civils, même avec effet rétroactif.

La Question s'est présentée dans un Procès , pendant en la Seconde Chambre des Enquêtes , au Rapport de M. Chabenat de Bonneuil , Conseiller.

Dans le Fait, le feu Sr Picard étoit à son décès, Seigneur du Fief de la Touche-Moreau ; il étoit décédé en 1715. laissant pour Héritiers présomptifs le Sr & la Dlle de Nesmond , frere & sœur , ses neveux.

Si le Sr de Nesmond eut alors jöüi des Effets civils , il auroit succédé à son oncle , & comme mâle , auroit exclu sa sœur de la succession des Fiefs , ensorte qu'il auroit recueilli seul , celui de la Touche-Moreau : mais il étoit alors privé des Effets civils , en conséquence d'un Jugement de contumace , qui l'avoit condamné à mort pour un assassinat ; ensorte que la Dlle de Nesmond sa sœur fut seule Héritiere de son oncle , & par conséquent recueillit seule le Fief de la Touche-Moreau.

Le Sr de Nesmond décéda en 1725.

Les Sr. & Dlle de Chateraie , qui étoient
alors

alors Fermiers des Droits Seigneuriaux de l'Abbaye de Bourgueil , dont releve le Fief de la Touche-Moreau , prétendirent que le Sr de Nesmond avoit recueilli ce Fief par succession ; que par son décès il étoit passé à la Dlle de Nesmond , & qu'elle devoit un Droit de Relief pour cette mutation ; ils la firent assigner au Siège Royal de Fontenay-le-Comte, en Poitou , pour être condamnée à leur payer ce Droit de Relief.

Dans le cours de l'Instance , la Dlle de Nesmond décéda , les Demandeurs se pourvûrent contre le Sr de Grimouard , son Héritier , & obtinrent contre lui Sentence , qui le condamna à payer le Droit de Relief en question , & aux dépens.

Le Sr de Grimouard interjeta apel de cette Sentence ; cet apel fut porté en la seconde Chambre des Enquêtes.

Pour prouver que le feu Sr de Nesmond avoit succédé à son oncle , & par conséquent avoit possédé le Fief de la Touche-Moreau, on disoit de la part des Intimés , que la Loi qui éteint le crime, remet l'Accusé dans le même état qu'il étoit auparavant : la Loi ne prononce pas une simple perscription de la peine; elle ne dit pas que c'est la condamnation ou la peine qui est effacée , c'est le crime même : *Viginti annorum exceptione , crimina excluduntur* , ce sont les termes de la Loi ; d'où il

il résulte que le crime est entièrement éteint, effacé, anéanti, & qu'il n'en doit rester aucune suite.

L'Edit des Duels de l'année 1679 a rappelé cette disposition dans les mêmes termes, en disant, que *le crime de Duol ne pourra être éteint par aucune prescription*, d'où il s'ensuit que la prescription éteint les autres crimes.

La Prescription en matiere criminelle n'a point de regles particulieres, elle doit être réglée par les principes connus sur la Prescription en général.

Or il est de principe, que l'effet de la Prescription en toutes sortes de matieres, n'est pas seulement d'arrêter ou de suspendre une action ou un droit, mais de l'éteindre, de l'anéantir, de remettre au même état que s'il n'y en avoit jamais eu.

La Prescription est une suite de la possession, elle est fondée sur la possession, qui fait présumer la propriété; elle forme un titre consacré par les Loix, qui anéantit tous les titres contraires.

Ce titre auroit-il moins de force en matiere criminelle? la Prescription y fait présumer l'innocence, comme elle suppose la propriété en matiere civile.

La Prescription criminelle doit avoir un effet rétroactif plutôt que la civile; car l'état

B d'un

3 MERCURE DE FRANCE

d'un Accusé ne peut pas se diviser, il ne peut pas être innocent, & avoir été coupable, & c'est de là que la Prescription du crime par 20. ans, emporte aussi la Prescription des intérêts civils, dont l'action devoit durer 30. ans, parce que cette action n'a plus de fondement, lorsque le crime ne subsiste plus.

De même lorsqu'il n'y a plus de crime, que l'Accusé est présumé innocent, il est aussi présumé n'avoir jamais perdu les Effets civils, une suite si fatale du crime ne pouvant demeurer, lorsque les Loix donnent à la Prescription la force d'en enlever jusqu'aux moindres vestiges.

La restitution de cette Prescription est si pleine & si efficace, qu'elle ôte jusqu'à la tache d'infamie résultante de la condamnation. Tel est le sentiment de Duplessis sur Paris, Tr. des Prescrip. de Loyseau, des Off. Liv. I. Chap. IV. n. 15. & de Domat en ses Loix Civiles, II. Partie des Success. Liv. I. Tit. I. Sect. II. n. 16. & suivans, où il dit, que l'incapacité du Condamné à quelque peine qui emporte mort civile, n'ayant pour cause que sa condamnation, si cette cause vient à cesser, il est remis dans son premier état, ce qui est conforme à la Maxime : *Cessante causâ, cessat effectus*, qui est ici décisive.

C'est

C'est ce qui fut établi par M. l'Avocat Général Talon , lors de l'Arrêt de Parthenay , rapporté par Bardet , & par M. l'Avocat Général Bignon , lors de l'Arrêt de la Morineau , du 15. Mai 1665. *Journ. des Aud.*

Enfin la Question a été ainsi jugée par un Arrêt de 1615. qui fut cité par M. Talon , lors de l'Arrêt de Parthenay , par l'Arrêt de Farinade , & plusieurs autres , notamment par l'Arrêt de Droulin , rapporté par Basnage sur Normandie , Art. 143. & par l'Arrêt du 6. Mai 1670. cité dans les Mémoires de l'Affaire du Sr d'Acheux. Tous ces Arrêts , disoit-on , ont jugé que la Prescription du crime réintégroit l'Accusé dans les Effets civils , avec effet retroactif.

Tels étoient en substance les Moyens proposés dans un Mémoire imprimé , fait par M. Chauffot , Avocat des Intimés.

On disoit au contraire de la part de l'Appellant , que la Prescription du crime n'a d'autre effet que de dérober l'Accusé au supplice , & le laisse toujours dans l'état de mort civile.

L'Article 28. de l'Ordonnance de Moulins , porte , que les Condamnés par défaut & contumace pour crime , emportant confiscation ou amende , ayant été en contumace de se représenter à Justice par le temps & espace de cinq ans , perdront non seulement

les fruits de leurs Héritages , mais aussi la propriété de tous leurs Biens adjugés par Justice , &c.

L'Article 28. du Tit. 17. de l'Ordonnance de 1670. porte , que si les Condamnés par contumace ne se représentent dans les cinq ans , les condamnations pecuniaires seront réputées contradictoires avec eux , si le Roy ne leur accorde des Lettres , pour se purger.

L'Article 29. du même Titre , porte , que le Condamné par contumace , qui est décédé après les cinq années sans s'être représenté , est réputé mort civilement du jour de l'exécution de la Sentence de contumace.

Suivant ces Ordonnances , lorsque l'Accusé a laissé passer le terme fatal qui lui est donné pour purger la contumace , il ne lui est plus permis d'aspirer à recouvrer les Effets civils : la mort civile qu'il a encouruë , doit imiter la mort naturelle , & ne peut par conséquent être pour un temps , ni pour un Lieu : la Prescription est une grace qu'on accorde à l'Accusé , pour lui épargner la peine à laquelle il s'est déroboé ; mais il ne rentre pas pour cela dans tous ses droits , & surtout pour le passé ; une telle Prescription ne pourroit avoir d'effet rétroactif , puisqu'il étoit réellement mort civilement jusqu'au temps où il a acquis la Prescription ; il demeure

meure même toujours mort civilement pour l'avenir, nonobstant cette Prescription, parce qu'en ne se représentant pas dans le temps prescrit par les Ordonnances, il s'est soumis à la peine de mort civile prononcée contre lui, ensorte qu'il ne peut prescrire cette peine, par quelque laps de temps que ce soit.

Il faut aussi distinguer, disoit le Sr Grimouard, entre les crimes suivis d'une simple accusation, & ceux pour lesquels il y a eu une condamnation executée; quand il n'y a qu'une simple accusation, la Prescription peut ôter jusqu'aux moindres vestiges du crime; mais quand il y a une condamnation contradictoire, ou devenuë telle, faite par l'Accusé d'avoir purgé la contumace dans le temps, la Prescription ne peut jamais donner atteinte à une telle condamnation; elle n'a d'autre effet que d'en empêcher l'execution après un certain temps; mais la condamnation subsiste toujours, & par conséquent la mort civile, principalement pour le temps antérieur à la Prescription.

C'est ce qui a été jugé par l'Arrêt de Parthenay, & par celui de la Morineau.

Basnage, sur la Coûtume de Normandie; Art. 143. rapporte un Arrêt du 23. Juin 1690. par lequel un Condamné par contu-

mace , fut déclaré incapable de succeder , même après 20. années.

Le Sr Grimouard raportoit encore plusieurs autres Arrêts, pour appuyer sa proposition , & concluoit que le Sr de Nesmond n'ayant point été capable de succeder , il n'étoit point dû de Droit de Relief à son décès.

Sur ces Moyens respectifs est intervenu Arrêt le 12. Août 1738. qui a mis l'appellation & ce dont étoit apel au néant, émen- dant , a débouté les Sr & Dame de Chate- raire de leur demande ; ce qui juge que la Prescription du crime ne réintègre point l'Accusé dans les Effets civils , du moins avec effet rétroactif.



LA CHAUVÉ-SOURIS.

*A Mlle B. * * **

Depuis trois jours entiers , en bonne compagnie ,
Et sans aucun regret d'avoir quitté Paris ,
J'habitois de Milon * la Campagne fleurie ;
Et parmi les Jeux & les Ris ,
Au sein d'une aimable paresse ,

* *La Chapelle Milon* , Terre Seigneuriale , entre *Magny & Chevreuse.*

J'e goûtois les plaisirs qu'enfante la mollesse
 Dans ce délicieux País.

La Nuit avoit déjà voilé notre Hémisphère ;
 Sur un Char traîné lentement ,

La Déesse nonchalamment

Avoit fait la moitié de sa sombre carrière ;

Et retiré dans mon appartement ,

J'allois donner paisiblement :

Une favorable audience

A l'utile Dieu du repos ;

Celui-ci , par reconnoissance ,

Broyoit déjà pour moi ses tranquilles pavots :

J'allois enfin dormir , lorsqu'un bruit effroyable

Me réveille en sursaut. Ce bruit étoit semblable

A celui d'un Oiseau qu'on entend voltiger.

D'abord la peur me fit songer :

Que c'étoit pour le moins quelque Monstre sauvage ,

Quelque Oiseau carnacier & vivant de pillage ,

J'e crus par conséquent qu'il étoit à propos ,

Crainté d'encourir du dommage ,

De m'enfermer dans mes rideaux.

J'allois exécuter un projet aussi sage ,

Quand je me sentis outrager.

D'un coup au travers du visage.

Soudain , consultant moins ma frayeur que ma rage.

Je résolus de me venger.

Tout poltron que je suis, je me mets à combattre ,

B iiii J'atta-

24 MERCURE DE FRANCE

J'attaque l'Oiseau vivement ;
Armé d'un gros bâton , je fais le diable à quatre ,
Ziste , zeste , plic , plac. J'en jure , assurément ,
Jamais , quoiqu'en dise l'Histoire ,
Le Vainqueur des Moulins à Vent
Ne s'escrima si vaillamment ,
Et ne remporta tant de gloire :
Mon ennemi long-temps disputa la Victoire ,
Et se défendit bravement.
Pour moi cent fois plus las qu'on ne le sçauroit
croire ,
J'allois enfin cesser ces fatiguans combats ,
Quand d'un coup de bâton , je le fis cheoir à bas.
Déjà je commençois à bénir la Fortune ;
Mais admirez , Iris , combien je fus surpris ,
Quand je vis au clair de la Lune ,
Que ce n'étoit qu'une Chauve-Souris.

*Par M. P. * **

De Milon , le 27. Septembre 1738.



ESSAI



*E S S A I sur l'Histoire du Nivernois , par
M. Pierre de Frasnay. III. Lettre.*

M O N S I E U R ,

Saint Aré , nommé en Latin *Aregius* , ou *Arigius* , est l'onzième Evêque de Nevers ; il étoit né à Bourges , fils de *Gontinus* , ou *Auginus* , Officier de la Lingerie , d'autres disent que son Pere présenteoit la Serviette au Roy Gontran lorsqu'il entroit pour se mettre à table ; S. Austregesille , frere cadet de notre Evêque , suivit d'abord le parti des Armes ; ensuite il se mit dans la Clericature , & fut élu Archevêque de Bourges.

Saint Aré a vécu sous Childebert , Roy d'Austrasie & de Bourgogne , sous Theodoric son fils , aussi Roy de Bourgogne , & sous Clotaire second , Roy de France.

Gregoire I. dit *le Grand* , tenoit pour lors le Siège de Rome : ce S. Pontife fit éclater son zele pour la destruction de l'Idolâtrie , il envoya Felix , Evêque d'Italie , en Sardaigne , avec Cyriaque , Abbé de S. André , pour travailler à la conversion des Barbariens ; il députa le Moine Augustin en Angleterre , pour prêcher la Foi aux Idolâtres ; on dit qu'il envoya aussi S. Aré dans les

B. Gaulces

Gaules pour le même sujet ; en effet , quoique la France fut alors Chrétienne , il y avoit encore quantité de restes d'Idolâtrie ; la plupart des Serfs ou Paysans étoient Payens , & ceux même qui étoient baptisés , quoique dans le sein de la Religion Chrétienne , rendoient encore quelque culte aux Démon , immolant aux Idoles , adorant des Pierres , des Arbres & des Fontaines , & se laissant aller à une superstition criminelle ; le Nivernois , Pays sauvage , impénétrable aux Missionnaires , avoit besoin d'un homme tel que S. Aré ; il y prêcha avec efficace , & porta le dernier coup au Paganisme. Les Peuples , touchés de son zele Apostolique , le choisirent pour remplir la place de *Fulcinius* , leur Evêque , qui venoit de déceder : cette élection fut faite en 595.

Saint Aré avoit de grandes vertus , qui le rendoient digne de l'Episcopat ; sçavant dans l'Ecriture , dont il faisoit sa lecture ordinaire , charitable envers les Pauvres , auxquels il donnoit tout ce qu'il possédoit , il mérita de Dieu le don des miracles ; il résuscita Ours , son domestique , qui s'étoit noyé dans la Riviere de Nièvre , dans l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *le Pont S. Ours* , qui est une lieuë au-dessus de Nevers ; Saint Aré en le résuscitant , le rapella à une vie véritablement nouvelle , car il en fit un Saint.

On

On dit que ce Prélat étoit aimé du Pape S. Grégoire ; & pour le prouver, Coquille & Cotignon ; rapportent plusieurs Lettres , dont ils disent que S. Grégoire a honoré S. Aré , & entr'autres la 111. du septième Livre de ses Epîtres , & la 50. & 51. du neuvième Livre. Ils avancent même , que pour distinguer S. Aré , le Pape Grégoire lui envoya , & à Valaton , son Archidiacre , par l'Abbé Cyriaque , des Dalmatiques , pareilles à celles dont on se servoit dans l'Eglise de Rome ; car dans ce temps-là , les Diacres des autres Eglises , & même les Evêques , ne portoient que de simples Tuniques à manches étroites. Voilà ce que nous aprennent Coquille & Cotignon ; touchant S. Aré notre Evêque ; mais il y a de l'apparence que le zele qu'ils ont pour l'honneur de notre Siège Episcopal , les a rendus trop credules sur ce point ; en effet les meilleurs Auteurs de l'Histoire Ecclesiastique ; assûrent que ces Lettres , aussi bien que ces Dalmatiques , étoient pour *Aregius* ; Evêque de Gap , que S. Grégoire honoroit d'une confiance & d'une amitié particuliere , & non pour *Aregius* , Evêque de Nevers. .

Les Actes de S. Aré , rapportés dans le Breviaire de Nevers , disent qu'il a souscrit au second Concile de Paris , & au cinquième Concile d'Orleans ; mais ces Actes sont

B. vj. pleins

pleins d'erreurs , c'est *Aridius* , autrement apellé *Ardaric* , dont j'ai parlé dans ma seconde Lettre , qui a souscrit au second Concile de Paris , tenu en 551. ou bien en 555. & non S. Aré , qui n'a été élu Evêque de Nevers qu'en 595.

A l'égard du cinquième Concile d'Orleans , tenu en 549. c'est *Clementinus* , Evêque de Nevers. , qui a souscrit à ce Concile , & il est impossible que S. Aré y ait assisté , puisqu'il a été élu Evêque de Nevers 44 ans. après ce Concile.

Saint Aré étoit dans l'usage d'aller à Rome très-souvent , soit par dévotion , ou pour entretenir ses relations avec le Pape , & pour prendre de lui de nouvelles lumières pour l'accroissement de la Religion , & pour le gouvernement de son Diocèse. Dans le dernier voyage qu'il fit à Rome , en retournant il passa à Décize , petite Ville de son Diocèse , assise dans une Isle formée par la Riviere de Loire ; il visita dans ce Lieu une Chapelle, qui avoit été bâtie par deux Saints Hermites , apellés *Enfrazé* & *Anzile* ; la beauté du Lieu , & encore plus la sainteté des deux Hermites qui l'habitoient , touchèrent son cœur , & lui firent souhaiter d'être enterré dans cette Chapelle , & d'y demeurer dans la compagnie de ces deux Serviteurs de Dieu. Quelque temps après étant tombé

malade

malade dans la Ville de Nevers , qui est située sept lieues au-dessous de celle de Décize; il y finit saintement ses jours; son corps fut transporté à Décize , où il avoit souhaité d'être inhumé, & il fut enterré dans la Chapelle bâtie par les deux Hermites , & depuis on y a construit une Eglise sous le nom du Saint; cette Eglise est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de Décize.

Saint Colomban le jeune , Abbé de Luxeu; vivoit du-temps de S. Aré , il établit à Nevers une Communauté de Religieuses de son Ordre , à peu près dans l'Endroit où est aujourd'hui le Convent & l'Eglise de S. Etienne. S. Colomban , exilé par Theodoric, Roy de Bourgogne , & par la Reine Brunehaut son ayeule , fut conduit à Nevers , & ensuite fut embarqué sur la Loire, pour être mené à Nantes , & de-là transporté en Irlande, sa Patrie. Cet événement arriva en 610. on ne croit pas qu'il y eut beaucoup d'intelligence entre S. Aré & S. Colomban , qui n'étoit point aimé des Evêques.

En 614. il y eut un Concile à Paris , que l'on regarde comme un Concile général des Gaules ; il fut souscrit par 79. Evêques , qui firent 15. Canons.

Saint Aré est mort environ l'an 620. Ce qui est constant , c'est que S. Austregesille son frere , qui lui a survécu , est mort en 624.

Saint

Saint Aré n'est pas le premier Evêque de Nevers , comme plusieurs Personnes le croyent encore aujourd'hui , mais on peut dire qu'il a donné la forme & la perfection à cet Evêché , par la destruction totale du Paganisme , & par l'augmentation & l'arrangement de son Diocèse ; auquel il a joint plusieurs Pâroisses , qui lui ont été cédées par Austregesille son frere , Archevêque de Bourges , & par *Siagrius* ; Evêque d'Autun. Ces sortes de conventions étoient anciennement en usage entre les Evêques ; nous en voyons un exemple dans le Concile de Sardique ; où Antrigone , Evêque de Madaure , se plaint d'*Optantius* , qui ne vouloit point executer les accords faits entr'eux ; touchant la division de leurs Diocèses ; & même il a été décidé par le Concile de Seville , tenu le 13. Novembre 619. que la Prescription seroit admise entre deux Evêques , qui se disputent la possession de quelques Eglises particulieres.

Rauracus ; successeur de S. Aré ; fit la cérémonie des Funerailles de S. Austregesille , Archevêque de Bourges , décedé , comme nous avons dit , en 624. .

Il y eut de son temps un Concile tenu à Rheims en 625. dans lequel il est décidé que l'on n'ordonnera point d'Evêque qui ne soit natif du Lieu , & qui n'ait été choisi
par

par le Peuple, du consentement des Evêques de la Province.

Il a souscrit au troisiéme Concile de Châlons, tenu le 25. Octobre 644. Ce Concile fut composé de 39. Evêques, six Abbés, un Archidiacre & six Députés : on y fit 20. Canons; *Agapius* & *Bobon*, Evêques de Digne, y furent déposés. On trouve encore dans ce Concile une Lettre écrite à Théodose, Evêque d'Arles, par laquelle les Peres du Concile lui marquent, qu'il ait à s'abstenir des Fonctions Episcopales, qui ne lui sont plus permises, comme s'étant soumis à la Pénitence.

Rauracus a encore assisté au Concile ou Parlement de Clichy, tenu le 22. Juin 653. au sujet du Privilege de l'Abbaye de S. Denis. Ce Privilege fut souscrit par Clovis II. par 24. Evêques, du nombre desquels étoit *Rauracus*, & par plusieurs Seigneurs.

Le sixiémé Concile d'Orleans fut tenu pendant l'Episcopat de *Rauracus* en 645. Ce Concile fut assemblé à la sollicitation de S. Eloi & de S. Oüen, qui n'étoient encore que Laïcs, au sujet d'un Grec qui avoit répandu dans les Gaules, l'Hérésie des Monothelites; cette Hérésie fut condamnée, & le Grec fut chassé du Royaume.

On trouve dans les Recueils de *Canisius* & de *Freher*, une Lettre de *Rauracus* à Saint Didier

Didier de Cahors ; ce Saint Prélat qui avoit été dans les premières Charges du Royaume, & qui d'ailleurs étoit d'une Doctrine & d'une vertu consommées , étoit souvent consulté par les autres Evêques.

Rauracus a vécu sous les Regnes de Clo- taire II. de Dagobert & de Clovis II. & sous les Pontificats de Boniface V. d'*Honorius* I. de Severin, de Jean IV. de Théodore , de S. Martin , & d'Eugene I. Papes.

Saint *Deodat* , autrement S. Dié , en Latin, *Deodatus* XIII. Evêque de Nevers , a succédé à *Rauracus* environ l'an 656. sous le Pontificat de Vitalien , & sous les Regnes de Clo- taire III. & de Childéric, son frere.

Ce Saint Evêque gouverna quelque temps son Diocese avec beaucoup de pieté ; mais il le quitta ensuite , pour se donner tout entier à Dieu , & pour reprendre la Vie Monasti- que , qu'il avoit embrassée avant l'Episco- pat ; il avertit son Peuple de se pourvoir d'un autre Pasteur ; & ayant oïi dire que les De- serts de Vosges étoient peuplés de Servi- teurs de Dieu , il se retira dans ces Dé- serts , accompagné de quelques Disci- ples : il erra long-temps dans ces Solitudes , mais enfin il passa en Alsace , & se fixa dans le Val de Galilée , dans un Endroit qui lui avoit été donné par le Roy Childeric. Il fonda dans ce Lieu un Monastere qui fut apellé

appelé *Jointure*, à cause de sa situation, qui est sur le Confluent de deux Rivieres, appelées la *Morte*, & le *Robach*, & vécut dans ce Lieu, ignoré des Hommes, & connu de Dieu seul; il mourut dans cet Endroit l'an 679. d'une fièvre légère, qui l'emporta sans douleur: l'innocence de sa vie méritoit une mort aussi tranquille. Saint Bernard lui donne pour Successeur dans son Monastere, S. Hidulphe, qui avoit quitté l'Atchevêché de Trèves, pour se consacrer à la Vie Monastique. Je ne sçais néanmoins, si Hidulphe a été Successeur immédiat de S. Dié, car la Chronologie ne s'accorde pas parfaitement au temps de cette succession. Le Monastere de Jointure a été changé dans la suite en une Eglise Collegiale, & S. Dié a donné son nom à la Ville, où cette Eglise se trouve aujourd'hui renfermée.

Saint Déodat ayant quitté son Evêché, environ l'an 668. eut pour Successeur *Gilbertus*, qui vivoit sous Clotaire III. Roy de France, & sous le Pontificat de Viralien.

Rogus, quinzième Evêque de Nevers, a succédé à *Gilbertus*, environ l'an 672. sous le Regne de Childeric II. & sous les Pontificats d'*Adeodatus*, de *Domnus* & d'Agaton.

Saint Itier, en Latin *Iterius*, successeur de *Rogus*, fut le seizième Evêque de Nevers, il prit possession de l'Episcopat, envi-

24. MERCURE DE FRANCE

ron l'an 691. sous le Regne de Thierrî II. & sous le Pontificat de *Sergius* I. Il étoit né dans le Bourg de Nogent, entre la Bessicre & Montargis. On vanté sa science, sa piété, & surtout son humilité qui devoit le cacher, & qui servit néanmoins à le faire connoître avec plus d'éclat; il fuyoit la compagnie des hommes, pour être plus uni avec Dieu. Il se retira d'abord dans les Solitudes de Vatan, en Berri: mais malgré le soin qu'il prit de se cacher, plusieurs malades découvrirent le secret de sa retraite; il les guérissoit par ses Prières, & leur demandoit pour toute récompense de ne pas publier ses guérisons miraculeuses. Pour se mieux cacher aux yeux des hommes, il se retira en Ligerie; mais sa sainteté accompagnée de miracles, trahit sa modestie, & son amour pour la solitude, & le fit connoître en peu de temps. Le Pape *Sergius* ayant oüi parler de ce saint Homme, voulut l'avoir à Rome auprès de lui: la présence du Saint ne diminua rien de sa réputation, au contraire, sa vertu devint plus brillante étant sur un plus grand Théâtre; le Clergé & le Peuple de Nevers, accoutumés à avoir des Saints pour Evêques, l'élurent à la place de *Rogus*, & l'obtinrent du Pape. On dit que cette élection se fit d'une manière miraculeuse: une colombe ayant apporté sur l'Autel le

- NOM:

nom du saint Evêque. Mais sans avoir recours aux miracles, il est certain que la vertu d'Itier, seule, pouvoit attirer ce choix sur sa Personne. Lors de son Entrée à Nevers, il guérit un Paralytique & un Possédé ; enfin il mourut dans notre Ville, après avoir tenu l'Episcopat pendant neuf années. Son Corps fut d'abord déposé dans la Cathédrale de Nevers, & ensuite transporté dans l'Eglise Paroissiale de Nogent, où sont encore aujourd'hui les principales Reliques du Saint, dans une Chapelle qui lui est dédiée, & il est regardé comme le second Patron de cette Eglise.

Il y avoit autrefois dans le Château de Suilli, sur Loire, une fort belle Eglise Collégiale, apellée du nom de S. Itier; mais cette Eglise a été détruite, & les Chanoines ont été transférés dans la Ville, en l'Eglise de Notre-Dame. Il y a encore aujourd'hui dans le Bourg des Hayes d'Augillon, au Diocèse de Bourges, une Eglise Collégiale dédiée à S. Itier, dans laquelle on conserve une partie des Reliques de ce Saint, qui ont été tirées de l'Eglise de Nogent.

La Fête de S. Itier est célébrée dans les Diocèses de Sens, de Nevers & d'Orleans, le 8. Juillet, & dans celui de Bourges, le 25. Juin. Plusieurs Personnes de Nogent & des environs, portent le nom d'*Itier*, & ce nom

nom leur a été donné par leurs Parains sur les Fonts Baptismaux, par respect pour la vertu & pour la mémoire du S. Prêlat.

On marque en 702. le commencement de l'Episcopat d'*Opportunus*, dix-septième Evêque de Nevers, successeur de S. Ilier. Cet Evêque a vécu sous le Regne de Clovis III. de Childebert III. & de Dagobert II. il a été élu Evêque sous le Pontificat de Jean VI. & son Episcopat a duré jusqu'à Gregoire II.

Du temps d'*Opportunus*, après la mort de Pepin, Duc d'Austrasie, Pere de Charles Martel, & du Regne de Dagobert II. *Savaric*, autrement *Sabaric*, ou *Sabarie*, Evêque d'Auxerre, profitant du desordre que causoit la mort de Pepin, & de la foiblesse du Gouvernement, parut à la tête d'une Armée, & conquit la Province de Nivernois, & plusieurs autres Provinces voisines: cet Evêque ambitieux marcha ensuite à Lyon, dans l'esperance de subjuguier cette Ville; mais il fut tué d'un coup de foudre, digne châtement de sa témérité.

Nectarius, dix-huitième Evêque de Nevers, fut élu en 726. sous le Regne de Thierry III. dit *Thierry de Chelles*; il a vécu sous le Regne de Childeric III. & même sous celui de Pepin, n'étant décedé qu'en 757.

Les Souverains Pontifes qui ont été à Rome pendant

pendant ce temps-là, sont Gregoire II, Gregoire III, Zacharie, Etienne II, Etienne III & Paul I.

Sous l'Episcopat de *Nectarius*, commença l'Hérésie des Iconoclastes, en Orient.

Abdérame, Chef des Sarrazins, se jeta dans les Gaules. Plusieurs Auteurs de ce temps-là appellent aussi les Sarrazins *Vandales*, parce qu'ils sortoient d'Afrique & d'Espagne, où les Vandales avoient régné. Abdérame, après avoir pris Arles, Avignon, Viviers & Valence, conquiert encore Lyon, Mâcon, Châlons, Dijon, Beaune, Auxerre, & la plus grande partie de la Bourgogne; Nevers fut du nombre de ses conquêtes, & ce fut pour lors que les Sarrazins ou Vandales brûlerent l'Eglise de S. Martin de Nevers, qui fut réparée ou rebâtie par Fromond, Evêque, environ l'an 1129.

L'Eglise de Nevers souffrit beaucoup pendant ces troubles; pillée par les Sarrazins, elle fut encore dépouillée de ses fonds par Charles Martel, qui les donna à ses Soldats. La chose alla si loin, que les Eglises de Lyon & d'Auxerre furent long-temps sans Evêques; & il y a de l'apparence que cette grande pauvreté où l'Eglise de Nevers parut tout d'un coup sous les Successeurs de *Nectarius*, procedoit & des pillages des Sarrazins, & des libéralités indiscrettes de Charles Martel.

En 744. il y eut un Concile à Soissons le 3. Mars, où l'on fit dix Canons. Par ce Concile, il est défendu aux Moines d'aller à la Guerre; & aux Clercs de chasser & d'habiter avec des femmes. L'Hérétique Adalbert fut condamné par ce Concile.

En 752. Childeric III. fut déposé & enfermé dans un Monastere; & Pepin, Chef de la seconde Race de nos Rois, fut sacré par Boniface, Archevêque de Mayence; les Evêques eurent beaucoup de part à cette révolution.

Il y eut un Concile Général des Evêques des Gaules, tenu à Vernon le 11. Juillet 755. Ce Concile est composé de 25. Canons, dont les principaux sont, qu'il y aura deux Conciles par an. Le Concile parle ensuite de la réformation des Monasteres, qui sera faite par les Evêques; il ordonne que les Clercs tonsurés, vivant de leur bien, se retireront dans un Monastere, & vivront sous la main de l'Evêque, comme étant ses Clercs; que la Justice sera administrée gratuitement, & les Mariages clandestins sont défendus.

Valdo, ou *Guido*, successeur de *Nectarius*, & dix-neuvième Evêque de Nevers, a vécu sous le Regne de Pepin, & sous le Pontificat de Paul I.

La Guerre d'Aquitaine a commencé du temps de cet Evêque en 760. entre Pepin,
 Roy

Roy de France , & Vaïfar , Duc d'Aquitaine.
 En 761. Vaïfar usant de surprise , & contre
 la foi des Traités , fit une irruption dans la
 Bourgogne , dont le Nivernois faisoit alors
 partie , & ravagca entierement cette Pro-
 vince.

Pepin étoit pour lors au Pays de Juliers ;
 mais sur cette nouvelle, il assemble ses Trou-
 pes , les conduit à Nevers , passe la Loire en
 ce Lieu , assiége le Château de Bourbon , le
 prend & le brûle , se saisit de Clermont en
 Auvergne , & défait l'Armée du Duc d'A-
 quitaine.

En 763. Pepin assembla encore son Armée
 à Nevers , & de-là se rendit en Aquitaine.

Cette Guerre dura huit années ; pendant ce
 temps, Pepin passa plusieurs Quartiers d'Hy-
 ver à Nevers , dont il fit sa Place d'Armes.
 Nous avons encore dans notre Ville des
 marques de sa pieté ; car il y fit bâtir ou ré-
 parer l'Eglise de S. Pierre , apellée commu-
 nément *Saint Pere* , qui subsiste encore , &
 qui est une des Eglises Paroissiales de notre
 Ville ; mais nous parlerons plus au long
 dans la suite , de cet Edifice & de son Por-
 tail ou Frontispice , où l'on voit encore la
 figure du Roy Pepin , & de la Reine Berthe,
 sa femme , représentée avec un pied d'Oye ,
 d'un côté , & de l'autre part , deux Figures ,
 qui sont vrai-semblablement celles de Chil-
 deric ,

deric , dernier Roy de la premiere Race , & de Charles Martel , Pere du Roy Pepin.

Dans la même année 763. Pepin étant à Nevers , y fit tenir un Concile , ou Parlement , mais on ne sçait point quel fut le sujet de cette Assemblée. Il y a de l'apparence que la Guerre d'Aquitaine fut le principal objet de cette convocation.

Evarcius , autrement *Evardus* , vingtième Evêque , successeur de *Valdo* , a vécu sous Charlemagne , & sous le Pontificat d'Etienne IV. C'est tout ce que je sçais de cet Evêque , par lequel je bornerai ma Lettre , qui n'est déjà que trop longue ; la brièveté est un des principaux caracteres du genre Epistolaire : *Epistola non debet alteram manum Lectoris implere.* Je suis , &c.



E P I T R E.

A M. Bas

Vous sçavez d'une verve aisée
 Joindre aux charmes du sentiment ,
 L'éclat piquant de la pensée
 Oncques ne fut un Rimeur si charmant.
 Vous avez la vigueur d'Hercule ,

Et

Et soupirez plus tendrement
Que ne fit autrefois Tibule,

Oncques ne fut un si parfait Amant.

Obligé sans autre esperance,
Que le plaisir d'avoir bien fait,
Qui vous tient lieu de récompense.

Oncques ne fut un ami si parfait.

Puisse la Déesse volage,
Qui sourit sans discernement,

Souvent aux fo's & rarement au sage,

Se corriger ce nouvel an

Et tourner à votre avantage,

Le temps de son aveuglement,

Dont je dis cent fois peste & rage,

Quand je vis au dernier étage

Apollon logé tristement,

Apollon, Dieu de l'enjouement,

Chantre ennemi de l'indigence,

Et qui dans un peu plus d'aisance,

Fredonneroit bien autrement!

Mais sur les souhaits d'un Poëte,

Qui du *Verzy* * qu'il a fluté,

Quand le feu lui monte à la tête,

Voit doublement la vérité,

Et perce, mieux qu'aucun Prophete,

De l'avenir l'obscurité.

* *Vin exquis.*

G

PRENCA

32 MERCURE DE FRANCE

Prenez , Ami , l'heureux présage ,
Que , par un équitable usage ,
Du pouvoir dont il fit abus ,
Le Destin réglant la mesure
De ses présens sur vos vertus ,
Ja de Vénus vous aurez la Ceinture ,
Aurez un jour la Bourse de Plutus ;
C'est lorsque déflant l'envie ,
D'aigrir la douceur de vos jours ,
Vous menerez joyeuse vie ,
Entre les Ris & les Amours.

P. D. Diderot.



R E F L E X I O N S.

IL est presque impossible de vaincre son tempérament , quand il est échauffé par une violente passion. L'ambition & l'intérêt sont celles qui le font le plus paroître ; car dans l'amour , on garde des mesures , pour plaire à ce qu'on aime , & l'on fait des efforts pour cacher ses défauts ; on se pare même souvent des bonnes qualités qu'on n'a pas. Il n'en est pas de même de l'Ambition & de l'Intérêt , qui veulent arriver à leur but , sans considerer quel chemin les y conduit. Tou-
tes

tes les passions sont à craindre, & si l'on étoit sage, on fueroit soigneusement toutes les occasions qui peuvent les exciter.

Un Ambitieux a toujours quelque chose à désirer; il n'est pas si-tôt au but qu'il s'étoit proposé, qu'il souhaite d'aller plus loin. Il n'est jamais satisfait. C'est presque la même chose de l'amour, qui est un désir perpétuel.

Les passions dominantes ont cela de commun avec les Fleuves quelles se débordent avec d'autant plus d'impétuosité, que les Digues qui les retiennent sont plus fortes, & qu'on aporte plus de soin & d'artifice pour les retenir.

Il en est, quand les grandes passions s'affoiblissent, comme de ces songes dont l'idée s'efface à mesure qu'on se réveille.

Quand on se porte bien, on ne comprend pas comment on pourroit faire si on étoit malade; mais la Nature donne alors des passions & des désirs conformes à l'état présent; au lieu de ceux qui sont incompatibles avec les nécessités de la maladie. Ce ne sont que les craintes que nous nous donnons nous-mêmes, & non pas la Nature, qui nous troublent, parce qu'elles joignent

à l'état où nous sommes, les passions de l'état où nous ne sommes pas.

Quand on a le cœur agité par les restes d'une passion, on est plus prêt d'en prendre une nouvelle, que quand on est entièrement guéri.

Les passions suivent l'homme dans la retraite, & elles ne s'y taisent pas aussi-tôt qu'il y entre; mais du moins elles n'y sont pas dans leur élément; les objets du dehors ne leur fournissent plus de nourriture; & l'imagination se lassant d'y suppléer, elles sont enfin presque réduites à s'éteindre.

Les passions sont indifférentes d'elles-mêmes; elles ne sont mauvaises, que quand elles portent à quelque chose de vicieux, autrement il seroit défendu d'être sensible aux attraits de la vertu.

Les passions dans les femmes ne sont jamais médiocres; elles haïssent avec excès; elles aiment avec violence, & elles veulent être aimées de même; plusieurs s'estiment heureuses d'avoir des maris jaloux, puisque la jalousie est une preuve de leur amour, & que tout ce qui marque de l'amour, ne seroit déplaire quand on veut être aimé avec beaucoup d'ardeur.

Rien

Rien n'est si aisé que de tromper & séduire les hommes, lorsqu'on peut les flater par quelque passion qui les domine.

Dans les passions, le présent nous est envers elles, un engagement pour l'avenir; le moins leur donne un titre sur le plus, & les petites avances qui se font de gré à gré, attirent les grandes, par une espèce de droit injurieux & tyrannique.

Les passions de la jalousie & de l'amour, donnent souvent aux fols qu'elles possèdent, des lumières qui ne devraient être réservées que pour les sages.

Comme il y a de foibles génies qui sont tentés de faire le mal dès qu'ils savent comme il faut s'y prendre, il y en a aussi de forts, auxquels il suffit de représenter le vice avec sa laideur, pour les en détourner.

Il n'y a rien qui fasse agir plus efficacement les honnêtes gens, qui ont fait quelques fautes, que le désir ardent qu'ils ont de les réparer & de les faire oublier par de bons procédés.



*ÉPIGRAMME, traduite du Grec
de Moschus.*

L'AMOUR LABOUREUR.

UN jour quittant & son Arc & ses Traits,
D'un Laboureur Amour prit l'équipage ;
De deux Taureaux il fait un attelage ,
D'un Soc tranchant il ouvre les guérêts ,
Puis y semant les trésors de Cérés ,
Jupin , dit-il , d'une abondance extrême ;
Fais qu'en son temps , mon travail soit suivi ;
Ou , par l'effet de mon pouvoir suprême ,
Taureau d'Europe , on te verra toi-même ,
Pour labourer , sous le joug asservi.

*Par M. C * * .*



*RÉPONSE à la Question proposée dans
le Mercure d'Octobre 1738.*

ON demande si l'Envie & la Jalousie
sont une même chose ; en quoi elles
se ressemblent & en quoi elles diffèrent ?
Et si ce sont deux passions différentes , la-
quelle

quelle des deux est la plus dangereuse à la Société ?

R E P O N S E.

C'est trop exiger que de demander une décision. La qualité de Juge , a des devoirs trop étendus ; il est difficile de les remplir. Je proposerai seulement mes idées , & je ne prétends les donner que pour ce qu'elles valent. Je ne m'offenserai point qu'on me fasse connoître que j'ai pu me tromper ; personne n'est exempt de tomber dans des erreurs.

L'Envié & la Jalousie , selon moi , sont deux passions ; Mais elles sont si étroitement liées , leurs intérêts sont tellement d'accord , & leurs effets si ressemblans , qu'il n'est pas étonnant qu'on les confonde. Toutes les deux prennent leur source de la malignité du cœur humain , qui croit qu'il doit seul être heureux , pour l'être véritablement. Le bonheur dont il jouit , lui semble insipide , dès qu'un autre le partage. Voit-il quelqu'un élevé plus haut que lui ? Il s'en afflige , il accuse le sort , & méprisant ce qu'il possède , il passe ses jours à désirer ce qu'il n'a pas. Tel est l'état d'un Envieux ; & tel est aussi , à le bien définir , celui d'un Jaloux.

Tous les deux ont cette ressemblance ,
C iiiij qu'ils

qu'ils voyent avec chagrin ceux qui sont plus heureux qu'eux , & qu'ils sont agités des même mouvemens. On ne peut être jaloux du bonheur d'un Rival sans envier son sort ; on ne sçauroit envier la fortune d'un autre sans en être jaloux. Je trouve cependant cette différence , que l'Envie se contraint , qu'elle se déguise même , & attend , pour se déclarer , qu'elle trouve le moyen de nuire. C'est un feu caché sous la cendre , qui se conserve pour ne s'allumer qu'à propos. La Jalousie , au contraire , ne sçauroit descendre à l'artifice ; il faut qu'elle éclatte , souvent même à ses propres dépens ; elle ne défere ni à la politique , ni aux bienséances. C'est un Torrent , c'est un Fleuve rapide , qui brave les obstacles , qui renverse les digues , enfin qui veut avoir son cours.

En distinguant l'Envie de la Jalousie , cette dernière est la passion ordinaire d'un cœur véritablement amoureux. Et en cela elle n'est que le vice des Particuliers. Au lieu que l'Envie est de tous les Etats & de tous les rangs. Ceux qui ont une longue expérience du Monde , conviendront qu'il n'est presque point d'hommes , à les bien considérer , qui ne soient envieux & qui par conséquent ne cherchent le moyen de s'élever aux dépens des autres. Je laisse après ces réflexions , aux personnes éclairées à résoudre.

soudre ce Problême , & à décider si la Société souffre moins du vice d'un certain nombre d'hommes , que de celui de tous ceux qui la composent.

Par M. Barbery , le jeune.



LE SINGE ET LA MÉDAILLE.

F A B L E.

UN Singe vieux , de malice fourré ,
 Chés un Graveur s'amusoit d'ordinaire
 Le Maître absent , à tenir Inventaire
 De la Maison , contrôlant à songré.
 Vous l'eussiez crû , tout des plus affairé ;
 Voire un sujet de Science profonde ;
 Notre Docteur un jour faisant sa ronde ;
 Une Médaille entre-autres dans un coin
 S'offre à sa vûë ; il la prend avec soin ,
 Et se l'examine ; une tête de femme
 Jeune & gentille en étoit l'ornement.
 D'aïse longtems le Singe dans son ame
 Reste ébaubi ; mais quel étonnement ?
 Quand tout à coup revirant l'autre face ;
 Il aperçoit la hideuse grimace
 D'un vieux Démon ! » Oh ! dit-il , est-ee un sort ?

40 MERCURE DE FRANCE

» Si j'ai bons yeux cette Figure est double.
Le drôle alors saisi d'un nouveau trouble ,
La jette à bas , s'enfuit , & court encor.

Combien de Gens , ainsi que la Médaille ;
Sont ambigus ! On en est enchanté ;
En eux souvent tout brille d'un côté.
Tournez la Pièce , on n'y voit rien qui vaille.

F * *



SECONDE LETTRE, au sujet des Chansons de THIBAUT, Roy de Navarre, Comte de Champagne, &c.

L Es raisons que j'ai exposées , (*Lettre dans le Mercure de Juin 1738. I. Vol. pag. 1120. &c.*) contre ce que l'Auteur de l'Examen Critique appelle *Système* , au sujet des Chansons du Comte Thibaut , ne l'ont point ébranlé. Je persiste , dit-il , à soutenir qu'aucune des Chansons de Thibaut , n'a été faite pour la Reine Blanche. Quelle espece d'intrépidité est ce là ? Donner au Public des conjectures qui démentent des Auteurs aussi respectables que Mathieu Paris , Philippe Mouskès , & d'autres Contemporains , qui nous aprenent que Thibaut a fait des

des Chansons amoureuses en faveur de Blanche , & n'être pas ébranlé ? L'Auteur appelle ces autorités *foible objection*. Cependant il avouë que Mathieu Paris & Philippe Mouskès peuvent être dignes de Foi , en plusieurs Faits qu'ils racontent ; mais ils ne le sont point dans ce qu'ils disent de Thibaut ; & pourquoi cela ? L'Auteur de l'examen n'en apporte aucune raison solide. Je crois avoir répondu à toutes ses difficultés , d'une manière qu'il ne peut se dispenser de repousser par des preuves convaincantes ce que j'ai dit contre sa Critique.

Je souhaite plus qu'aucun autre, que l'Histoire des Comtes de Champagne du même Auteur paroisse ; mais afin que le Public la reçoive avec plaisir , il est à propos que l'Auteur fasse voir auparavant , par une bonne réponse à ma Lettre , qu'il ne s'abandonne point dans son Histoire à des conjectures qui contredisent des Auteurs contemporains , ou presque contemporains. Il n'y a que les raisons les plus fortes qui doivent nous contraindre de rejeter leur témoignage.

J'ai prouvé que Mathieu Paris étoit également considéré par le Pape & par les Rois de France et d'Angleterre ; c'est à l'Auteur à prouver ; comme je l'en ai averti dans ma Lettre , les calomnies accumulées de ce Religieux ,

C. vj ; contre

contre la Maison de Philippe Auguste. Son silence est sa condamnation , surtout dans une accusation aussi atroce. Que l'Auteur confonde l'Histoire de Philippe Mouskès avec une Chronique , qui est un autre Ouvrage , ce n'est point une chose fort importante. Mais lorsqu'on veut déchirer la réputation d'un Auteur célèbre , il faut prouver ce qu'on a avancé , ou se rétracter ; que faut-il de plus pour ébranler l'Auteur de l'Examen Critique ?

Voilà des objections véritablement solides contre cet Ecrit : Pourquoi donc l'Auteur s'arrête-t-il à répondre à une objection, qui n'a de solidité qu'en aparence ? J'estime , comme lui , les lumières de M. Billate, surtout lorsqu'il parle de Provins ; mais il n'a pas assés examiné la Vie de Thibaut le Posthume ; il paroît que non seulement Blanche étoit mariée en 1226. mais que Thibaut-même étoit aussi marié à Agnès de Beaujeu, dont il eut une fille, qu'il accorda en 1225. au Comte de Bourgogne. L'Auteur me fera plaisir, de donner des preuves qu'Agnès a été véritablement séparée de Thibaut. Je me souviens seulement d'avoir lu qu'on avoit entrepris cette séparation ; mais je n'ai point sçu que cela ait été exécuté. Je me contente de dire , dans mon Histoire des Comtes de Champagne , que Thibaut se maria à
Mar-

Marguerite de Bourbon au mois de Mars de l'année 1232. un an après la mort d'Agnès, qui fut enterrée à Clairvaux, &c.

Je ne sçais quelle consequence l'Auteur veut que je tire *de ce raisonnement*, ni en quoi je n'ai pas combiné juste toutes les circonstances de la Vie de Thibaut. Il y a, à la vérité, dans ma Lettre, une date fausse, mais c'est la faute de l'Imprimeur, qui a mis en note, page 1121. que Blanche est née en 1168. il faut lire 1188. L'Auteur finit sa prétendue Réponse, en disant que je serai forcé d'adopter son sentiment, lorsque j'y aurai pensé plus sérieusement. Ce sentiment est trop nouveau & trop mal fondé, pour être embrassé par une Personne qui trouve dans de très-anciens Monumens le sentiment qu'il doit suivre.

Je n'ajouterais à ma première Lettre, que le témoignage d'un ancien Auteur, pour prouver que Thibaut a fait des Chançons en faveur de Blanche. Il est dans les Notes de Claude Ménard sur Joinville. (*Belle Edition de 1668. in-fol. page 374.*) sur l'an 1230.

En tel point fut li quens Tibault

Quil ala nus comme un Ribaut, &c.

Ne je nay en nuli fiançe

Fors qu'en la Raine de France

Celle li fut loyale amie, &c.

Faites

44 MERCURE DE FRANCE

Fautes à corriger dans le Mercure de Juin ;
Tome I.

P. 1127. &c. dans les Vers de Philippe Mouskès , *qu'ils* , lisez *qu'il* ; *peoissent* , lisez *ppuissent* : *Guttes* , lisez *Gietes* : *Keite* , lisez : *Kene* .



O D E imitée d'H O R A C E : *Odi profanum :*
vulgus & arceo , &c.

J'Ecarte loin de moi le Vulgaire profane ,
Monstre enyvré d'erreurs que mon esprit con-
damne .

Silence . . . tes respects à mes accens sont dus :
Ministre impatient des Nymphes du Permesse ,
Je vais instruire la Jeunesse ;
Par des Vers que jamais on n'avoit entendus .



Les Rois sur les Humains ont un pouvoir suprême ;
Celui de Jupiter sur les Rois s'étend même ;
Souverain Eternel , c'est lui qui les a faits ,
Qui regle d'un clin d'œil & le Ciel & la Terre ;
Et dont l'invincible Tonnerre
Jadis des fiers Géans sçut punir les forfaits .



Le Ciel differemment nous départ ses largesses :
L'un

L'un a plus de vertus , l'autre plus de richesses ;
 Quelques-uns sont connus par des titres plus hauts ,
 Mais , sans exception , victimes de la Parque ,
 Grands & petits, la même Barque
 Au passage du Styx nous rendra tous égaux.



Ce Flateur , qu'un Tyran vient d'admettre à sa
 table ,
 Voyant un glaive nud sur sa tête coupable ,
 Est insensible aux mets les plus délicieux ;
 Et pour lui procurer les faveurs de Morphée ,
 Les Oiseaux, la Lyre d'Orphée
 Prodigueroient en vain leurs accens gracieux.



Le doux sommeil chérit les cabanes champêtres ;
 La verdure des Prés , l'ombre aimable des Hêtres ;
 Les Champs parés de fleurs , les Bois & les Vallons.
 Qui vit content de peu , sans chercher la Fortune ,
 Se rit du courroux de Neptune ,
 Des écueils dangereux & des fiers Aquilons.



Tranquille , il voit périr les Vignes par la grêle ;
 Des Arbres, des sillons la récolte infidelle ,
 Tromper assés souvent l'espoir des Laboureurs ,
 Qui maudissent tantôt les outrages sans borne :
 De l'humide & froid Capricorne ,

Et

Et tantôt du Lion les brâlantes fureurs.



Les Poissons aujourd'hui contraints dans leur Empire ,

Gémissent sous les loix que leur ose prescrire

Un riche Usurpateur , un Tyran fastueux ,

Dont l'orgueil , moyennant des dépenses extrêmes ,

A fait , au milieu des flots mêmes ,

Elever jusqu'au Ciel un Toit majestueux.



Mais de cette demeure avec tant d'art construite ,

L'indigne Possesseur voit marcher à sa suite

La Crainte , les Remords , la Tristesse , l'Ennui :

La noire Inquiétude incessamment l'afflige ,

Navige avec lui , s'il navige ,

Et s'il monte à cheval , s'assied derrière lui.



Si donc les beaux lambris , si la pourpre éclatante ,

Si l'or , si les parfums dont la Perse se vante ,

Si le Vin de Falerne & sa douce chaleur ,

Si rien n'a le pouvoir de nous rendre la joye ;

Lorsque notre cœur est en proie

Aux accès dévorans de la sombre douleur.



Pourquoi désirerois-je , ennemi de ma vie

Habiter

Habiter des Palais exposés à l'envie ?

Pourquoi, loin du repos, voudrois-je, sans besoin,
Ajouter aux trésors qu'en mon champ je vois
naître,

Des biens qui seroient pour leur Maître ?

Une augmentation d'embarras & de soin ?



LETTRE au sujet de la Considération.

TAnt d'Auteurs traitent des sujets pué-
riles ou de pure curiosité, Messieurs,
qu'on est très-obligé à ceux, qui, comme
M. de M. * * * sçavent en choisir d'utiles,
& ont l'art de les rendre intéressans; l'apro-
bation que tous les bons Esprits ont donné
à la nécessité & aux moyens de plaire, a fait
désirer à plusieurs, qu'il continuât à déve-
loper des matieres qui aillent au bien de la
Société, qui soient propres à perfectionner
l'homme. C'est sans doute le travail le plus
noble qu'on puisse se proposer; il est extraor-
dinaire que dans un si grand nombre de Li-
vres de Morale, presque tout soit vague, &
rien de pratique; entre plusieurs Sujets que
j'ai entendu dire qu'il seroit à désirer qu'on
examinât, il en est un qui m'a frappé plus que
les autres, c'est ce qui donne la *considéra-
tion*; s'il est flateur de plaire, il l'est encore
infini-

infiniment plus d'avoir de la considération. Etre aimé, être estimé, être considéré, sont des choses toutes différentes; la route qui conduit à la considération est-elle si difficile à suivre, qu'on la voye fréquentée par un si petit nombre de gens? N'y a-t-il point à espérer qu'en enseignant les moyens d'y entrer, on pourroit faire ambitionner aux jeunes gens d'y marcher & les y faire aller d'un pas assuré? Est-ce le hazard de la fortune qui y donne les places? Est-ce par magie qu'on les obtient? diverses personnes avec beaucoup d'esprit & de vertu ne sçavent pas parvenir à avoir de la considération, d'autres dont les talens sont médiocres, & même défigurés par des défauts considérables, acquierent une grande considération. Tel fut le Duc de Beaufort. Comment Mademoiselle Lenclos fut-elle considérée au point que les femmes du monde, & même celles qu'on appelle les femmes de bien, s'empresserent de vivre avec elle? tant d'autres exemples prouvent que la considération naît souvent des causes qui sembleroient devoir l'exclure, ce n'est pas le seul examen de ces bizareries qu'on souhaiteroit de ceux qui voudroient donner leurs réflexions à ce sujet, il seroit peut-être plus curieux qu'utile de faire un tel examen. Ce n'est point non plus la considération qui mene à être chef de parti, & souvent

souvent ennemi de sa Patrie , qu'on a ici en vûe , c'est la considération qui est à la portée de tous les Particuliers , chacun dans sa sphere , a celle qui s'acquiert par de bonnes voyes , & pour une fin louable ; c'est l'art qui fait arriver à une telle considération dont on demanderoit de montrer les ressorts les plus délicats , & pour ainsi dire les moins palpables , afin que ceux à qui on aura fait connoître ces ressorts , puissent les mettre en mouvement , & parvenir à la chose du monde la plus désirable qui est la considération ; qui , mieux que M. M. . . , a des vûes assés fines pour pénétrer un sujet aussi couvert de nuages , & quel travail peut faire plus d'honneur à quiconque l'entreprendra ?



L'AMOUR AUTEUR.

*Par Mad. C. * * **

LE traître Enfant qui fait aimer ,
 Et qui cherchoit à m'enflâmer ,
 M'aborde un jour d'un air timide ;
 Secourez , me dit-il , un jeune audacieux ,
 Qui , volant jusqu'à vous , vient mourir à vos yeux :
 Soutenez sa course rapide ,

50 MERCURE DE FRANCE

Où vous verrez un second Phaëton.

J'ai voulu , foible auteur , à vous , belle Uranie ,

Donner des Vers de ma façon ;

Si vous les dédaignez , il y va de ma vie.

Tandis qu'il me parloit , j'observois le fripon ;

La rose sur son teint étoit épanouïe ;

Malgré sa feinte émotion ,

Je reconnus ces yeux , d'où la tendre manie

Tire son plus subtil poison ;

Enfin c'étoit l'Amour , à qui même Apollon

Avoit cédé son harmonie ,

Payons , dis-je , tout bas , pour me rendre affermie ,

Ce petit Dieu de la même façon.

Eveillez-vous , Muse assoupie ,

Il faut répondre à Cupidon.

Couronnons vîte sa saillie ;

Car je crains une trahison ;

J'aime les vers à la folie ,

Mais j'aime encor plus ma raison.



QUESTION DE DROIT.

CAius par son testament lègue une somme de 500. livres à sa domestique pour la récompenser de tous les soins qu'elle a eû de lui pendant sa maladie ; & pour lui assurer.

assurer le payement de cette somme de 500. il la délegue sur celle de 1500. à lui dûe par Titius ; quelques temps après son testament Titius paye à Caius cette somme de 1500. liv. Caius n'en fait aucune mention sur son testament , sa volonté étant toujours que cette somme de 500. soit payée à sa domestique , comme il est à croire , car il n'avoit délégué cette somme sur celle de 1500. liv. à lui dûe par Titius, que pour lui en faciliter le payement ; Caius meurt, la Légataire demande délivrance du legs à elle fait ; les héritiers de Caius la lui refusent , disant que son legs est caduc , attendu qu'il est déterminatif , & que la somme sur laquelle il étoit à prendre, a été payée au deffunt depuis son testament.

On demande si elle n'est pas en droit en ce cas de reprendre son legs sur les autres biens de la succession , & s'il est vrai qu'il soit caduc.

Boitte, de Paris.

RONDEAU.



R O N D E A U

C'Est chés les Grands que la vertu réside,
 Et que l'honneur en Souverain préside :
 Ils ne font point ce qu'un Peuple ignorant,
 Foible, borné, s'imagine souvent :
 Dans ce qu'ils font, le bon sens seul décide.
 Où peut-on voir le mérite rapide ?
 Où hait-on plus cet intérêt sordide
 Qui des cœurs bas est toujours triomphant ?
 C'est chés les Grands.

Sans vain orgueil, imitateurs d'Alcide,
 Jamais leur ame en nul point n'est timide :
 Sages, humains, en eux le vrai talent
 Trouve un apui qui le rend éclatant.
 Où le plaisir est-il charmant, solide ?
 C'est chés les Grands.

L'Affichard



SUITE



SUITE des Nouvelles Typographiques.

Vous sçavez, Monsieur, que plus on réfléchit sur la maniere dont bien des hommes se conduisent, & plus on est surpris de la bizarrerie de leurs jugemens. Quand le Bureau Typographique commença à s'établir à Paris, il fut introduit dans quantité de Maisons particulières, avant que d'être essayé & pratiqué dans aucune Ecole. Les Maîtres s'imaginèrent d'abord que la nouvelle Méthode n'étoit propre qu'à des éducations domestiques, & qu'elle étoit impraticable dans des Ecoles publiques. Lorsque l'expérience eut fait voir ensuite les grands progrès de la Typographie dans les Ecoles de M. M. Chompré, de Mlle Lainé, & de l'Hôpital de la Pitié, d'autres personnes en conclurent au contraire, que ce Système n'étoit pas aussi utile dans une maison particulière & pour un seul enfant, que dans une Ecole nombreuse.

On en étoit là à Paris, lorsqu'à Montpellier nous essayâmes de commencer par le plus difficile, c'est-à-dire, par les Ecoles, sans qu'aucun des Admirateurs ni des Aprobateurs de la nouvelle Méthode, fût tenté de la faire pratiquer dans sa famille. Que répondre à cela? Qu'il y a peu de voyans, & encore moins de gens qui se conduisent par la pure raison, d'ailleurs nul Pays où les hommes soient conséquens. Si des Parens à Paris ont eû la foiblesse de retirer leurs Enfants des Ecoles de Typographie, lorsqu'ils ont vû suivre la même Méthode aux Enfants de l'Hôpital, il pourroit bien se faire qu'on eût raisonné à peu près de même à Montpellier, du moins au commencement; car ensuite
beaucoup

beaucoup de personnes nous sollicitèrent fort de séjourner encore tout l'été dans cette Ville , pour y former des Maîtres , pour achever de mettre au fait quelques Parens qui ayant fait faire des Bureaux , avoient entrepris eux-mêmes l'instruction Typographique de leurs Enfans.

Nous partîmes enfin le 18. Juin dernier , & nous restâmes quelques jours à Nîmes , pour expliquer la bonne dénomination des Lettres , & l'usage des sons de la Langue , par le moyen d'une grande Carte de Typographie , chés les *Dames Noires* & au petit Convent des Dames de sainte Ursule. Ce fut à leur Parloir , & avec leur aprobation , que l'on invita le Public à venir entendre la nouvelle Doctrine Elémentaire. Nous trouvâmes dans cette Ville là , comme dans les autres , plus d'intelligence , du moins plus de disposition Typographyque dans les Enfans , que dans les grandes personnes. La Supérieure de ce Monastere , & la Maîtresse des Novices , auroient bien voulu voir introduire la nouvelle Méthode du Bureau dans leurs Classes , mais un court séjour ne nous permit pas de l'entreprendre pour lors.

Un Officier du Lieu de Roquemaure , zélé pour le bien de la Typographie , nous invita à donner chés lui les instructions nécessaires à un Maître d'Ecole sur la grande Carte Elementaire & sur la Table d'un Bureau de six rangs. Le Public fut témoin des exercices de cette Méthode. ; on commença d'instruire quelques Enfans , le Maître fut bien-tôt au fait , il auroit même volontiers abjuré l'ancienne Méthode , si des Parens , plus riches que traitables sur cela , ne l'avoient menacé de retirer leurs Enfans.

Il y avoit près de trois ans que la Typographie étoit connue à Grenoble. Le Bibliothécaire de l'Oratoire

ratoire de cette Ville , s'étant trouvé à Paris & au College du Plessis , eut occasion de voir , avec feu le R. P. Buffier , ami de l'Auteur, & Aprobateur de la nouvelle Méthode , les exercices d'un Bureau de six rangs. L'Oratorien saisit d'abord l'esprit du Système , & conçut en même-temps le loüable dessein de former des Maîtres , & de faire goûter aux Pères bien intentionnés l'utilité de cette nouvelle maniere d'instruire leurs Enfans. Ce ne fut pas sans peine ; mais enfin nous eûmes le plaisir en passant à Grenoble , de trouver une Maîtresse digne des meilleures Ecoles de Paris , nous ne pouvions assés admirer les petites Ecolieres sçavantes sur la lecture , l'ortographe , & les parties du discours , à un âge où par l'autre Méthode la plupart des Enfans ne connoissent pas ordinairement les Lettres. Cette Maîtresse s'attache si fort à la Typographie , qu'elle est déjà en état de montrer , non-seulement l'Histoire & la Géographie , mais encore les premiers Elemens de la Langue Latine.

Nous trouvâmes aussi une Ecole de Garçons Typographes , quelques-uns en état d'aller dans peu au College , formés par un habile Ecclésiastique , qui a mis à profit ses talens , en faisant usage des Bureaux & des Dictionnaires de la Typographie. Il y a aussi à Grenoble plusieurs Bureaux de Garçons & de Filles dans des Maisons particulieres , où nous fûmes témoins des bonnes intentions des Pères , de la patience des Maîtres & principalement du goût & de la jöye qu'on remarque dans les petits Enfans , sensibles au bonheur d'être instruits avec action & mouvement , avec douceur & avec gayeté. Si quelque Maître de Paris vouloit aller s'établir dans cette Ville , il trouveroit d'abord bien de l'occupation ; on y connoît la superiorité de la nouvelle Méthode sur la Méthode vulgaire.

D Pendant

Pendant près d'un mois de séjour, nous donnâmes leçon publique aux Curieux de la Typographie, de tout âge & de tout sexe, nous eûmes la satisfaction de voir que ce n'étoit pas en vain. Nous visitâmes les Freres des Ecoles Chrétiennes, & nous fûmes touchés de voir la peine qu'ils se donnent pour de si petits progrès; ces Freres, pleins de zele, de patience & de talens pour la nouvelle Méthode, m'avouèrent même qu'ils ne doutoient pas de l'imperfection de la Méthode vulgaire & de l'obstacle à l'avancement des Enfans; mais qu'ils étoient obligés d'enseigner l'ancienne Méthode, jusqu'à ce que leur Général des Ecoles de Rouën, & leur Chapitre Général ordonnassent ou permissent de suivre la nouvelle. Ces Freres la comprirent très-bien & ils souhaiteroient fort de la pouvoir pratiquer dans leurs Ecoles, avec l'aprobation des Supérieurs.

De retour à Lyon vers la fin de Juillet, nous trouvâmes une Ecole de Typographie de plus, qu'un Maître avoit adoptée, & je viens d'apprendre qu'il y en a une troisième, par la séparation des deux Associés, l'un s'étant marié. Il y a lieu d'esperer que malgré cette division les Patens, Protecteurs de la nouvelle Méthode, favoriseront toujours les Maîtres, qui par leurs talens, ont eû le bonheur de gagner leur confiance. Nous fîmes encore une bonne acquisition dans la maison des Filles de la Providence, où, avec les seuls Cartons Elementaires, en attendant l'usage des Bureaux, nous introduisimes la pratique de la bonne dénomination des Lettres & des sons de la Langue. Les Sœurs de cette Communauté sentirent d'abord l'avantage de la nouvelle Méthode, qui sans Livre, peut montrer la lecture & l'orthographe aux petits Enfans, à mesure qu'ils apprennent à parler, & qui leur épargne avec succès la peine de compter & d'epeler,

ensuite

ensuite les syllabes Elementaires & les monosyllabes, dont presque tous les autres mots sont composés. Nous devons aussi cet Etablissement à M. le Trésorier Clapeyron, l'un des charitables Administrateurs de la *Providence*.

Arrivés à Paris à la fin du mois d'Août dernier, nous apprîmes d'abord les heureux progrès de la Typographie, & notre joye fut d'autant plus grande que quelques Maîtres, trop prévenus contre cette Méthode, s'étoient fait un plaisir de dire publiquement que l'Auteur, rebuté du peu de succès, avoit abandonné son entreprise pour se retirer dans sa Province, ils ajoûtoient même que pendant son absence, le Système tomberoit infailliblement.

Les Critiques auroient parlé autrement & avec plus de confiance, s'ils avoient sçû que l'Auteur, en quittant Paris, bien loin de craindre la chute du Bureau, ne pouvoit qu'en bien augurer, il compta sur les soins officieux d'un généreux Ami, Protecteur & Défenseur de la Typographie, & c'est ce même Ami, qui malgré les occupations d'une Charge, a eû la patience de répondre à tous ceux qui se sont présentés, le zele de former des Maîtres & des Maîtresses, & la facilité des moyens pour répandre & soutenir la nouvelle Méthode. La reconnoissance m'oblige même de dire ici que l'année de mon éloignement a été à Paris la meilleure depuis l'Etablissement de la Typographie.

La difficulté de trouver des Sujets pour bien enseigner la Typographie, en retarde beaucoup les progrès, & cette difficulté vient de ce que le nouveau Système, sans exiger, à la rigueur, beaucoup de science, demande néanmoins plus de peine, plus de patience, plus de talens Elementaires, comme l'écriture, l'arithmétique, &c. et plus d'esprit méthodique que la maniere ordinaire d'instruire les

D ij Enfants.

Enfans , ce seul point fait honneur au Système , & devrait faire sentir aux Parens que cette nouvelle Méthode est la pierre de touche pour juger sainement de la façon de penser , de parler & de raisonner des Précepteurs ou des Gouverneurs, qu'on leur présente souvent au hazard. C'est en les examinant & en les suivant , que j'ai trouvé bien des abus qu'ils introduisent par ignorance , indifférence , ou autrement dans la pratique de la Typographie. Quelques Maîtres , par complaisance pour les Parens , & pour gagner les bonnes grâces des personnes qui sont auprès des Enfans, font un bizarre mélange de l'ancienne & de la nouvelle Méthode , ils veulent presque tous être les Réformateurs du Système , ils ne demandent que le Bureau de quatre rangs pour la simple lecture , mettent trop tôt les Enfans sur les Livres , négligent d'abord l'orthographe invariable des sons & de l'oreille , pour passer à l'orthographe captieuse des Lettres & des yeux , après laquelle , pour ainsi dire , soupirent les Parens peu instruits des avantages réels du Système bien pratiqué.

Les Maîtres qui ne font usage que du Bureau de quatre rangs , se dispensent par-là de montrer la Grammaire Française aux filles , & la Grammaire Latine aux garçons , ou bien ils les font rentrer dans la Méthode vulgaire , & perdent en même-temps le fruit de la nouvelle Méthode , qui donne aux Enfans le goût radical & fondamental qu'on désire voir dans les Enfans par l'autre Méthode, depuis plusieurs siècles ; les Parens voyant d'ailleurs des Bureaux rendus plus courts, plus commodes & à meilleur marché, sont bien aises d'épargner l'emplette de celui de six rangs ; épargne si mal entendue , que bien des Parens plus sensés ne font faire d'abord que le Bureau de six rangs , montré peu à

peu

peu, à mesure que l'Enfant avance dans la Typographie.

L'Auteur, pour favoriser utilement le passage d'un Bureau à l'autre, avoit offert de reprendre les premiers, rendus bien conditionnés, ainsi qu'il l'a dit dans le dernier article du premier volume de la *Bibliothèque des Enfans*, in 4. Non content de cela il a offert d'instruire les Parens, leurs Domestiques & leurs Menuisiers, pour les mettre au fait de la construction des Bureaux, de la maniere de les étiqueter & de les garnir; n'ayant jamais prétendu faire usage d'un Privilege demandé & obtenu, pour constater sa qualité d'Auteur & d'Inventeur des Bureaux Typographiques.

Quoiqu'invité depuis longtems à aller établir la Typographie & former des Maîtres dans les Pays Etrangers, l'Auteur n'a pas cru devoir encore quitter tout-à-fait la Capitale du Royaume, ni abandonner la Typographie, pendant que des personnes à bonne intention, mais peu instruites, ou que des Maîtres intéressés, ne cessent d'alterer la bonne Méthode, au préjudice des Enfans que les Parens veulent bien leur confier. Il y a encore d'autres abus introduits dans notre Typographie depuis son Etablissement. On en parlera dans la suite, & on ajoutera des Avis qui pourront servir de préservatif aux Parens & aux Maîtres bien intentionnés.

Je suis, &c.





LES LOIX D'AMOUR

Négligées

L'Amour au temps jadis avoit prescrit des loix ,
 Que les cœurs observoient avec exactitude ,
 Nul ne s'en exemptoit : les Bergers & les Rois.
 Se faisoient de les suivre une constante étude ,
 Envers le doux Objet dont ils avoient fait choix.

Pour s'y bien conformer , il falloit à la Belle
 Donner un tendre cœur sans espoir de retour ,
 Se faire un crime affreux d'en aimer d'autre qu'elle ,
 L'avoit en sa mémoire , y penser nuit & jour ,
 La respecter sans cesse , avec flâme éternelle :
 Voilà quelles étoient les douces loix d'Amour.
 Mais , las ! quel changement dans le siècle où nous
 sommes !

On les voit transgresser ces loix parmi les hommes ;
 On ne voit que détours faits pour séduire un cœur ,
 On ne lui fait sa cour que pour mieux le surprendre ,
 Jurant d'être fidele avec discours flatteur ,
 Pour le mieux conquérir, lui feindre un ame tendre ,
 Et dès qu'on s'en connoît triomphant & vainqueur ,
 Ne lui plus faire voir qu'une indigne froideur .
 Des hommes , le plus tendre & le plus estimable ,
 Maintenant en amour n'est plus qu'un séducteur ,

Et:

Et des Amans , le plus aimable
N'est plus qu'un aimable trompeur ;

Il est pourtant des cœurs encor tendres , sinceres ,
Pleins d'estime & respect , mais il n'en est plus
gueres ;

Il en est un du moins , & je le connois bien ,
Ne le refusez pas , belle Iris , c'est le mien.

P. M. S. C

*LETTRE d'un Professeur en Rhétorique à
M. *** sur une Traduction nouvelle de
l'Elegie III. du Livre I. des Tristes
d'Ovide.*

Vous m'avez fait , Monsieur , un vrai
plaisir de me communiquer la Tra-
duction en Vers François de la troisiéme
Elegie du premier Livre des Tristes d'Ovide,
que M. l'Abbé des Fontaines a inserée dans
la 223^e de ses Lettres. Il est juste d'applaudir
à ceux de nos Poètes , qui veulent bien
prendre la peine de transporter dans notre
Langue les plus beaux morceaux des anciens
Poèmes. Le Public y gagne , & eux aussi.
C'est la route qu'ont tenuë autrefois Virgile,
Horace , & d'autres encore , pour perfec-
tionner leurs talens ; & c'est un conseil que

D iiiij. donne

donne Quintilien à tous ceux qui veulent exceller dans quelque genre d'Eloquence que ce soit. Mais il vouloit que cette imitation ne fut, ni une interprétation littérale, ni une paraphrase. Il vouloit que ce fut une espece de combat d'émulation de Langue à Langue : *circa eosdem sensus certamen & emulationem.*

A la vérité ce travail a plus de difficulté, qu'on ne pense. Il faut l'avoir tenté pour en être convaincu. C'est sans doute ce qui en a rebuté beaucoup de nos Auteurs, qui ont mieux aimé tirer de leur propre fonds des choses médiocres, que d'en imiter d'excellentes, qu'ils auroient puisées dans les meilleures sources; mais qui leur auroient coûté plus de peine. Il faut espérer qu'il se trouvera toujours parmi nous des Esprits d'une plus forte trempe, qui ne craindront pas d'entrer dans cette espece de lice avec les Anciens; & l'Auteur de la Traduction, dont je viens de parler, peut être mis de ce nombre.

Je voudrois seulement qu'il eût moins négligé une regle essentielle en pareil cas. C'est que pour bien traduire un Auteur, il faut commencer par le bien entendre. Une Traduction est une espece de Portrait; ainsi la ressemblance en fait le principal mérite. Sans cela, l'on s'expose même aux reproches que
nous

nous font les Etrangers , de tomber insensiblement dans l'ignorance des Langues sçavantes. Mais cette proposition n'a pas besoin de preuves. Il faut seulement vous en donner quelques - unes de ce que je viens de vous dire à l'égard de la Traduction dont il s'agit.

Ovide , vers 39. & suivans , dit qu'à la lueur de la Lune , il avoit aperçû le Capitole , qui étoit voisin de sa maison , & qu'il avoit fait sa priere aux Dieux, qui étoient adorés dans ce Temple.

Le Traducteur a confondu le Capitole avec le Palais d'Auguste , & a fait une longue remarque , pour prouver que les Divinités invoquées par Ovide , étoient des personnes qui demeuroient dans ce Palais , & qui s'intéressoient pour lui. Un peu plus de connoissance de l'ancienne Rome , l'auroit empêché de tomber dans cette faute. Le Capitole étoit situé sur la Roche Tarpéienne , & le Palais d'Auguste sur le Mont-Palatin , qui en est assés éloigné.

De plus , parmi les Divinités qu'invoque Ovide en cet endroit , le Traducteur place le Tibre , dont il n'est rien dit dans l'Original , & qui certainement n'étoit pas du nombre de ces Dieux voisins de la maison du Poète : *Numina vicinis habitantia sedibus.*

Ovide au vers 45. dépeint sa femme prosternée devant leurs Dieux Pénates , & leur

D v. faisant

64 MERCURE DE FRANCE

faisant de longues supplications. Le Traducteur rend ainsi cet endroit.

De nos Lares sacrés embrassant les Autels ;
Elle implore à la fois les Dieux & les Mortels.

Les Mortels ne sont là que pour la rime ;
car comment pourroit - on les invoquer en ,
invokant les Dieux Lares ?

Au vers 51. Ovide après avoir marqué la violence qu'il se faisoit pour quitter Rome ,
ajoute :

*Ah ! quoties aliquo dixi properante , quid urges ?
• Vel quò festines ire , vel unde , vide.*

Il est évident qu'il veut dire que quel-
qu'un de ses amis lui ayant représenté que
le temps de son départ étant marqué par
l'Empereur, il ne devoit pas irriter ce Prince
en lui désobéissant , il lui avoit répondu :
*Ah , pourquoi me pressez - vous tant ? Voyez
d'où vous voulez que je parte , & où vous me
pressez d'aller.* Quand le sens de ces paroles
ne seroit pas clair , il seroit suffisamment dé-
terminé par ce qui précède & par ce qui
suit.

Le Traducteur suppose au contraire un Dia-
logue entre Ovide & des gens qui passoient
par hazard dans sa rue.

J'entends

J'entends le Citoyen , l'Etranger 'empressé.
Où courez- vous, disois-je, & quel soin vous agite ?
Arrêtez , Rome seule est digne qu'on l'habite.

Dialogue qui est si fort contre la vraisemblance , que je m'étonne que le Traducteur n'en ait pas été frappé. Car 1^o le Poète étoit encore alors dans l'intérieur de sa maison, puisque ce ne fut que dans la suite qu'il fit quelques efforts pour en sortir : *Ter limen tetigi.* 2^o Qui avoit dit à Ovide, que ces Citoyens , que ces Etrangers , qui passaient dans son quartier , alloient habiter hors de Rome ?

A la fin de cette Epitre , le Traducteur a cousu la description du danger que courut Ovide , peu après qu'il se fut embarqué au Port de Brindes. En quoi néanmoins il est excusable. Car elle se trouve jointe en effet à l'Epitre troisième dans toutes les anciennes Editions. Mais il me semble qu'il auroit dû consulter les dernières , où cette description forme la quatrième Elegie , suivant les meilleurs Manuscrits , & les Observations des derniers Commentateurs. La chose d'ailleurs parle d'elle-même ; car Ovide n'y fait point mention de son embarquement , comme l'a bien senti le Traducteur , qui y a suppléé par ce vers :

D v j : Jo :

Je touche enfin la rive , et nous quittons le Port.

Et il n'est pas naturel qu'Ovide , après être entré dans les plus petits détails sur son départ , en ait interrompu la suite pour se transporter tout d'un coup dans le milieu de la mer Adriatique , & même jusqu'auprès de l'Illyrie , d'où la tempête le rejetta sur les Côtes de l'Italie.

J'ai observé dans la Traduction d'autres petites fautes, où je ne m'arrêterai pas, parce qu'il faut pardonner quelque chose à la difficulté de l'entreprise. Je ne dirai rien non plus de la versification, qui n'est pas si forte de ma compétence. Voici seulement une réflexion sur laquelle je serois bien aise de savoir votre sentiment.

J'ai dit ci dessus qu'une Traduction devoit ressembler à l'Original ; ce qui ne regarde pas seulement le fond des choses, mais aussi la maniere dont elles sont exprimées. Ainsi ce qui est tourné dans l'Original d'une façon simple, mais noble, doit l'être de même, si je ne me trompe, dans la Traduction. Sur ce pied confrontons le commencement de cette Elegie avec la Version. Voici l'Original :

*Quum subit illius tristissima noctis imago ,
Qua mihi supremum tempus in urbe fuit. 5.*

Quum

*Quum repeto noctem, quâ tot mihi cara reliqui,
Labitur ex oculis nunc quoque gutta meis.*

En voici la Traduction :

Toi, qui vis mes beaux jours s'éclipser dans tes ombres ;

Toi, qui couvris mes pleurs de tes nuages sombres ;

O nuit, cruelle nuit, témoin de mes adieux,

Sans cesse ma douleur te retrace à mes yeux.

Croyez - vous que l'enflure de ces deux premiers Vers réponde bien à la simplicité de l'Original ? Trouvez vous d'ailleurs que des expressions aussi recherchées que celles du Poëte François, conviennent fort dans la bouche d'un homme affligé ? *Cur pauper & exul projicit ampullas ?* Prenez garde aussi que le Traducteur fait dire à Ovide, que cette cruelle nuit est toujours présente à sa pensée ; au lieu qu'il dit seulement qu'il ne peut s'en rapeller l'idée, que les larmes ne lui viennent aux yeux. Mais j'oublie que je vous ai promis de ne point entrer dans le détail de la versification de cette Pièce, comptant que vous vous acquiterez de cet examen beaucoup mieux que moi. Je suis, &c.



68 MERCURE DE FRANCE



*VERS sur l'absence de M. . . . sous le nom
de Daphnis , à Mad. de . . . sous le nom de
Silvie.*

EMbellis des trésors de Flore & de Pomone
Lieux charmans , qui n'offrez aux regards satisfaits
Que des fleurs, le Printemps, & que des fruits, l'Aut-
tomne ,

Pour un infortuné vous avez peu d'attraits.

A mes réflexions , Amour , je m'abandonne.

J'étois heureux par toi , tout combloit mes sou-
hairs ;

Jé goûtois tes douceurs les biens que ta main donne ,
Hélas ! sont compensés par les maux que tu fais.

Eloigné de l'Objet pour qui seul je respire ,

Sans qui le monde entier me paroît odieux ;

Mon cœur tendre & constant , & s'agite & soupire ;

Il se plaint en secret de la rigueur des Dieux ,

Qui sujets, comme nous, aux foiblesses des humains,

Mais jaloux du bonheur de deux Amans heureux ,

Changent tous leurs plaisirs en de mortelles peines,

Et pensent par l'absence en ralentir les feux.

Rendez plus de justice à des âmes si pures ;

Dieux cruels , contre nous cessez de vous armer.

Ah ! si dans vos amours vous fûtes des parjures ,

De nos cœurs bien unis apprenez l'art d'aimer.

Con-

Connoissez mieux Daphnis en connoissant Silvie ;
 L'absence sur mon cœur a perdu tous ses droits ;
 Je veux dans ses liens passer toute ma vie ;
 Quand on aime Silvie , on n'aime qu'une fois.

*SUR l'Esprit & sur la Beauté, par Mlle
 de M. . .*

E St-il possible , ma chere Emilie ; que vous vous adressiez à quelqu'autre , pour décider une Question que personne ne peut résoudre avec plus de facilité que vous ? il s'agit de sçavoir lequel est préférable, de la Beauté sans Esprit , ou de l'Esprit sans extérieur , & cela dans l'excès. Mais qui est mieux au fait que vous de la valeur de ces deux choses ? vous connoissez par expérience leurs differens avantages : pourquoi donc ne pas prononcer ? Je vois bien ce que c'est ; vous ne sçauriez vous mettre dans le cas. Comment avec votre aimable phisionomie , vous figurer ce qu'est un laid visage ? Avec votre pénétration , ce feu , cette vivacité qui vous animent , ce que c'est qu'un esprit borné , bouché , stupide ? Non , je vous l'avouë , vous ne pouvez pas bonnement vous imaginer combien il est mortifiant d'être

en-

entièrement privé de l'un ou de l'autre. Si vous disiez que la Beauté dédommage d'être bête, ou que l'Esprit raccommode une figure désagréable, qui pourroit y ajouter foi? On regarderoit avec raison votre sentiment comme celui de Seneque, qui prêchoit toujours la pauvreté, mais il étoit lui-même dans l'abondance, & n'avoit point d'idée juste de la misere. Aussi cette abondance a-t-elle rendu ses discours là dessus fort suspects; comme lui, vous parleriez trop à votre aise, pour persuader. Pour moi, qu'on ne récusera pas par ce motif, je vais vous communiquer ce que j'en pense.

La Beauté est certainement un Bien souhaitable, aussi est-il généralement souhaité; elle prévient tout le monde en notre faveur; (& la prévention fait tant chés les hommes!) les yeux recommandent au cœur, on s'intéresse pour une belle Personne; persuadé qu'elle doit avoir de l'Esprit, on est disposé à remarquer tout ce qui peut confirmer dans cette idée, & à passer légèrement sur ce qui en feroit rabattre; la plûpart du temps même, on ne s'aperçoit pas combien on lui fait grace, parce que réellement ses fautes échappent. Les yeux satisfaits rendent les oreilles moins délicates, & il est fort aisé de satisfaire alors ceux qui nous écoutent; il faut être extrêmement bête, pour le paroître

avec

avec un joli visage , cela farde les pensées ; l'expérience le prouve tous les jours. Après cela , qui ne conviendrait que la Beauté est un grand article ? Oüi , sans doute , c'en est un ; mais aussi avec elle s'évanouissent les illusions qu'on se faisoit sur notre compte , & elle dure si peu , tant de choses l'alterent , le chagrin , les maladies , & le temps infailiblement , souvent quelques années l'effacent si parfaitement , qu'il faut avoir bonne mémoire pour se souvenir de ce qu'a été un beau Visage , & mieux on a été partagé de ce côté-là , plus la perte en est sensible. Et puis quelle ressource ? Si vous n'avez que cela , vous perdez tout avec elle , & voudroit-on pour le printemps de l'âge , sacrifier le reste de sa vie ? Et encore dans ce printemps , l'illusion ne sauroit durer , si vous n'avez quelque chose qui ressemble à de l'Esprit ; c'est - à - dire , un certain jargon répété d'après vingt autres , des complimens pris par cœur , bonne provision de lieux communs , tout cela assaisonné d'une physionomie hypocrite , d'un sœurire agreable , d'une réverence placée à propos & faite de bonne grace , peut bien en imposer & faire voir de travers , surtout si on en reste aux trois ou quatre premieres visites. Mais une connoissance plus particuliere détrompe ; on s'accôûtume à voir le beau Visage , & on ne

ne s'accoutume pas à lui voir manquer de parole ; (car j'ai supposé à ma Beauté l'air spirituel ,) il promettoit , il ne tient rien , cela est impardonnable. D'ailleurs il y a des occasions où l'on est obligé d'écrire , & alors adieu le jeu séduisant de la *Physiologie*.

Beaucoup d'Esprit au contraire , fait souvent oublier que l'exterieur est critiquable , on n'y prend pas garde , d'heureuses saillies détournent de cet examen ; il est vrai que toutes les préventions sont contre vous , il faut quelque chose de supérieur , pour pénétrer au travers d'une figure déplaisante , il faut du temps pour s'apivoiser avec elle ; mais à la longue on se fait à tout ; la Bête ne sera jamais préférée chés les Gens qui ont quelque goût , & doit-on briguer d'être recherché par les autres ? Mais à propos , ma Chere , je songe que j'ai accordé à ma Beauté de quoi se soutenir dans les premieres entrevûës , ne seroit-il donc pas juste de suposer ma Spirituelle sans ces défauts qui choquent les moins difficiles ? rien d'aimable , j'y consens , mais aussi rien de rebutant. Cela posé , je me déclare hautement pour ce dernier partage ; ce qui m'y confirme , c'est que les plaisirs de l'Esprit sont de tout temps , ils ne dépendent point des circonstances , & c'est pour toute la vie. Il n'en est pas.

pas de même de nos charmes , leur regne est de courte durée ; & pour en jouir , il faut qu'ils soient vûs & admirés. Etes-vous avec des Gens que leurs soucis occupent , ou qui ont quelqu'autre objet dans l'imagination ? vous perdez le fruit de cette Beauté si chérie ; supposez encore que votre situation change , qu'il faille vivre à la campagne , dans quelque Lieu solitaire , quel profit en retirerez-vous ? Mais surtout , ce qui m'a déterminée , c'est qu'il y a mille momens dans la vie , qu'on est obligé de passer avec soi-même , qu'il est doux alors de sçavoir penser , lire , réfléchir ! Que je plains ceux qui n'ont jamais goûté le plaisir de s'entretenir soi-même , & qui ont toujours besoin de compagnie pour vivre sans ennui ! c'est pourtant là le cas de toutes celles qui ne sont que belles , elles ne connoissent d'autre félicité que celle de se montrer ; & comme il n'est qu'un temps pour briller , par-là , elles courent risque de passer tristement les trois quarts de leur vie.

À Berlin le 16. Mars 1737.



74 MERCURE DE FRANCE



*VERS distribués à un Bal, donné sur le Théâtre
de la Comédie à Rennes, par un Masque
déguisé en Amour.*

INSCRIPTION DU CARQUOIS.

BElles, ne craignez point mes traits ;
Si dans vos cœurs ils allument des flâmes ,
L'honneur de regner sur les ames ,
Vaut bien le mal que je vous fais.

*Pour Madame la Comtesse de * **

Vous excitez, Madame, un desordre
étonnant à Cythere, au Parnasse, au Ciel
même : partout on y dispute l'heureux avan-
tage de venir vous offrir des hommages &
des vœux ; Mercure prétend avoir des droits
pour être député des Dieux, Apollon établit
les siens sur beaucoup de Lauriers qu'il a
cueillis dans votre Famille ; les Graces, vos
bonnes Amies, & qui se sont familiarisées
avec vous dès le berceau, ne veulent céder
à personne sur de très-bonnes raisons.

Dans ce débat, formé pour votre gloire,
L'Amour paroît, il obtient la victoire ;
Pour vous offrir tous les cœurs en ce jour ;
D'un plein accord on a choisi l'Amour.

Pour

Pour Madame . . .

A vos vertus, à votre caractere ,
 A mille autres attraits, sur les cœur, tout puissans ;
 Aujourd'hui la Cour de Cythere ,
 Par les mains de l'Amour vous offre son encens.

A Madame . . .

Par la Vertu , par les Graces brillante ,
 Vous prenez sur les cœurs un trop juste ascendant ;
 De nos plaisirs vous êtes l'Intendante ,
 Confiez à l'Amour le choix de l'Intendant.

Pour Mad. la Marquise de

A l'enjouïment vous mêlez la sagesse ,
 L'esprit aux sentimens , & la délicatesse ;
 Parmi tant de vertus , je ne vois qu'un défaut ;
 Et quel donc , s'il vous plaît ? Je le dis, s'il le faut ;
 Rivale de Diane , & peut-être plus belle ,
 Plus que le sien votre cœur m'est rébelle :
 Sans le sentir, vous parlez de l'Amour ;
 Et par malheur pour ceux qui forment votre
 Cour ,
 Les traits que l'Amour vous décoche ,
 Trouvent un cœur d'airain & portent sur la roche.

Pour Mad. la Marquise de . . .

L'Amour vient à la Comédie ,

76 MERCURE DE FRANCE

Et dans les beaux yeux de Cloris
Il trouve plus de feux , il trouve plus de ris
Qu'il n'en trouvoit dans l'Idalie.

Pour Madame de . . .

Avoir un goût exquis , plein de délicatesse ;
A l'esprit joindre l'agrément ;
Sous les voiles de l'enjoûment
Cacher un grand fond de sagesse ,
C'est le Portrait de l'aimable

Pour Madame de . . .

Quoique l'Hymen & le Dieu de Cythere
Marchent fort peu sous la même Banniere ;
Belle G . . . épris de vos attraits ,
Ces Dieux enfin ont terminé leur guerre ,
Et c'est chés vous qu'ils ont juré la paix.

Pour Madame de . . .

L'Amour , à son devoir fidelle ,
Déesse , vole sur vos pas ,
Triomphez des honneurs qu'on rend à vos apas ;
Dans le sein des Plaisirs d'une Fête si belle :
Dans ce séjour délicieux ,
Vous voyez celui de Cythere.
Mais quoi ! l'Amour se trompe . . . à l'éclat de vos
yeux ,
Je vous ai pris , Madame , pour ma Mere.

Pour

Pour Mlle

On voit l'Amour , les Ris , les Graces
 S'empreser à suivre vos pas ;
 Un autre Dieu s'apprête à marcher sur leurs traces ;
 De deviner son nom seroit-ce un embarras ?
 Demandez à l'Hymen s'il ne le connoît pas ?

Pour Mlle

Croissez , aimable Ad. . . .
 Suivez les traces de vos Sœurs ;
 L'Amour vous servira de guide ,
 Pour obtenir l'empire sur les cœurs.

*LETTRE de Madame L*** à M. le
 Comte de *****

ON dit , Monsieur , que vous eûtes
 l'autre jour la visite d'une Dame , qui
 vous fit des propositions auxquelles vous
 parûtes d'abord céder ; on vous engagea à
 diner , vous y consentîtes , mais lorsque
 vous entendîtes parler des Amours lumi-
 neux , & de la Société des Muses , on ajoû-
 te que vous reculâtes de deux pas , & que
 vous marquâtes autant de répugnance pour
 leur chasteté , que de goût pour leurs ta-
 lens. Vous n'êtes guere curieux , M. si j'étois.

ca

78 MERCURE DE FRANCE

en votre place , je voudrois connoître toutes les sortes d'Amours , celui des Esprits est le plus excellent : vous devez avoir lu ces Paroles d'un de nos Auteurs Modernes :

Les doux embrassemens
Des Ombres qu'Amour enchaîne ,
Nous dédommagent sans peine
Des plaisirs des autres sens .

Les Fables n'ont été inventées que pour dire plus librement la vérité : les Ombres signifient les Ames , les Ames ne sont autre chose que les Esprits. *Ergo* les Esprits aiment, cet amour a des avantages sans nombre ; premierement , il nous met au-dessus de tous événemens ; il communique dans un degré parfait les dons de la pénétration & de la subtilité ; vous lisez dans la pensée de tous ceux que vous voyez , vous connoissez d'un coup d'œil leurs vertus & leurs vices ; des génies bienfaisans vous avertissent des malheurs qui vous menacent , & vous les font éviter. Vous jouïssiez , quand il vous plaît , d'une conversation sublime & ravissante ; enfin , M. vous seriez enchanté , si vous aviez goûté un moment les douceurs de cet amour ; peu de Personnes sont initiées dans ses mysteres. Cet Ordre , bien différent de celui des *Freis-Maçons* , n'exige aucun serment

serment pour cacher ce qui s'y passe ; tout en est noble & beau , les Chevaliers & les Chevalieres font seulement vœu d'avoir beaucoup d'innocence dans leurs mœurs ; ils en reçoivent aussi-tôt la récompense par les avantages dont ils sont doüés , santé perpétuelle , jeunesse prolongée , ennemis confondus , paix , joye , & richesses. Voila , M. ce que procurent les Amours purs & lumineux ; voyez si vous voulez être des nôtres, je vous y invite , & je suis , &c.



BOUTS - RIMES,

remplis par Mad. L...

LE talent de rimer ne vaut pas un	Sabot ;
Sur un vain espoir de	Largesse ,
Quelques Auteurs ont la	Finesse
De remplir de vent leur	Jabot ;
Pour moi d'un succulent	Gigot
J'estimerois plus la	Tendresse ;
Que tous les produits du	Permesse ;
Qui font les reffources d'un	Sot ;
Jamais chés les Rimeurs on n'a vû de	Pressoir.
Est-il besoin de	Réservoir .
Au Lieu qu'habite la Fa-	Mine &
	Les

E

Les Métromanes

Furieux

Descendent de Phébus à jeun chés

Proserpine ;

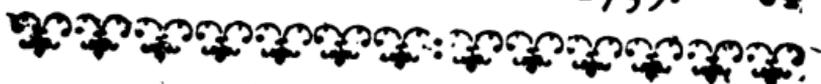
Vous riez, beaux Esprits ? c'est pourtant

Sérieux.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du premier Volume de Décembre, sont la Lettre *A. Rose, Alcion, Loüange, Corbie, Mercure, & Lacertus.* On trouve dans le premier Logogryphe, *Ré, Or, & Os.* Dans le troisième, *Volage, Ange, Langue, Langue, Lune, Volan, Aulne, Angle, Ovale, Gale, Ongle.* Dans le quatrième, *Job, Ré, Roi, Io, Brice, Obi, Roye, Broc, Brie, Cri, Coire, Oye, Ire, Bec, Ri, Cire.* Dans le cinquième on trouve, *Mer, Cure, Meure, Muë, Cure, Ecume, Emuë, Cumée, Ruë ;* & dans le sixième, *Acer, Laus, Lac, Saül, Lacus, Latus, Ruta, Rus, Ver, Crus, Sura, Cura, Carus, Uter, Arcus, Later, Lusca, Clarus, Esca, Acus, Aër, & Lucas.*

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du second Volume, sont la Lettre *missive, Balcine, Libra, Dieppe, & Virtus.* On trouve dans le premier Logogryphe, *Bail, Nil, Liban, Ail, Elie, Lien, La, & Lia.* Dans le second, *Baril.* Dans le troisième on trouve, *Pie, Pipe, & Pied.* Dans le quatrième, *Vir, Vis, Rus, Ut, Si, Rivus, Virus, & Ritus.*

ENIGME.



ENIGME.

JE suis un instrument de forme différente ;
 Utile à presque tous Humains.
 Mais, ô félicité plus rare & plus charmante !
 Du beau Sexe parfois on me voit dans les mains.
 Un Poëte à chercher & le sens & la rime ,
 Passe , ou plutôt perd tout son temps ;
 Je lui fais retrouver le sens ,
 Et l'engage à l'instant à reprendre la Lime.
 D'un Ouvrier au milieu des travaux
 Souvent je fais le grand délice ;
 Et je deviendrois son supplice ,
 Si ma possession n'assûroit son repos.
 Un Voyageur , lassé des peines du voyage ,
 Me met , pour dissiper ses ennuis , en usage.
 Peut-être même en me cherchant ici ,
 Ami Lecteur , m'employez-vous aussi.
 Mais c'est trop s'expliquer , on peut me recon-
 noître ;
 Devinez à présent , vous en êtes le maître.



LOGOGYPHE.

AMi Lecteur , tous les ans
 Je marche après les Vendanges ;

82 MERCURE DE FRANCE

J'ai chés moi trente-un Enfans ,
Vierges , Saints , Martyrs , & Anges.

Si tu veux me combiner ,
Sept pieds forment ma structure ;
Dans mon nom tu peux trouver
Une bonne nourriture.

Je vais m'expliquer plus net ;
L'Épouvante d'un Pilote ,
Ce qu'on paye au Cabaret ,
De la Musique une Note.

Tu peux voir encor dans moi
Un Echange , un sûr Rivage ;
Un Homme qui de la Loi
Fit un très-mauvais usage.

Mais le Bras du Tout-puissant ,
Pour punir un tel Rébelle ,
Le fit entrer tout vivant
Dans une Nuit éternelle.

Un Vase à mettre du Vin ;
Plus un Instrument de Chasse ,
Ce que chaque Avare amasse ;
Deux mots Latins font la fin.

J. B. Ollivier de Marseille.

AUTRE.

AUX Climats où César , avant d'être Vainqueur
 De Vercingetorix éprouva la valeur ,
 De Citoyens rusés, on me dit la Patrie.
 De plus j'ai le renom d'être Ville jolie.
 Me combinant de bout en bout ,
 On trouve en moi choses nouvelles ;
 Certain métal très-desiré partout ,
 Sujet de Fable en deux voyelles ,
 Une Note , un Pronom ,
 Bref , pour conclusion ,
 Un mot Latin qui signifie
 Nécessité terrible dans la vie.
 Me dévoiler n'est pas un Opera ,
 Mon tout formé de quatre lettres ,
 Te dit qu'un instant suffira ,
 Pour que tu me pénétries.

PROGOGRYPHUS:

Cum grave sum , Lector , gestantis gaudia fio.
 Omnibus immo meum suave videtur onus.

Noscere vis quid sim ? De nonis selige membris.

*Primum , deinde sequens , cum quibus adde duo,
 Sanguineum Numen facient , rutilamque Planetam.*

*Cum tribus , Artificum mira Magistra vocor :
 Haud dubio efficient quatuor , Sidusque Eeramque :*

54 MERCURE DE FRANCE

Me totidem Phœbi constituunt comitem :

Nunc quinque insumas, circumdabo mœnibus Urbem :

Si tria membra legas, foemina sancta subit.

A L I U S.

B*Is duo membra mihi existunt, charissime Lector :*

Sape licet fallax non paucos sternere coner,

Haud etiã raro multas formidina solvo.

Primum seinde mihi membrum, tunc fulcio cunctos :

Semoto primo, atque sequenti, cetera sanè

E nihilo invitè te educunt. Perge, sodalis,

Omnibus in versis, stimulis sum texta cruentis.

Par M. Duchemin, Musicien à Angers.

D E U X L O G O G R Y P H E S.

Cronographiques, tirés d'un Manuscrit des

Poësies de Jean Michel, & autres Poëtes du

xvi. siècle, N° 8060. de la Bibliothèque du

Roy, F. 47.

M C C C C X L.

P*Rends le moyeu de ton amy*

De deux anneaux coppe parmy

De deux des rostes les as bien

Adoncq scaras sans plus enqueire

Quant le noble Duc d'Orleans

Revint de prison d'Engleterre.

M.

Prenez de VII. vans les oreilles
 Et le regart de deux Corneilles
 Et d'une gline la journée
 Adonc scarez sans demourée
 Quant la Terre fut escraulée.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

REFLEXIONS MILITAIRES &
 Politiques, traduites de l'Espagnol de
 M. le Marquis de *Santa-Cruz de Marzenado*,
 par M. de *Vergy*. A Paris, chés Jacques
Clousier, rue S. Jacques, à l'Ecu de France,
 Tomes 5. 6. 7. 8. 9. 10. & 11. 1738. in 12.

HISTOIRE du Ministère du Cardinal
Ximenés, Archevêque de Tolède, & Ré-
 gent d'Espagne, par M. de *Marsolier*, Cha-
 noine de l'Eglise Cathédrale d'Uzez. Nou-
 velle Edition, corrigée & augmentée par
 l'Auteur. A Paris, chés *Louis Dupuis*, rue
 S. Jacques, à la Fontaine d'or, 1739. in 12.
 2. volumes.

DICTIONNAIRE BOTANIQUE & Phar-
 E. iiii maceu-

maceutique, contenant les principales propriétés des Minéraux, des Végétaux & des Animaux d'usage, avec les préparations de Pharmacie internes & externes, les plus usitées en Médecine & en Chirurgie, le tout tiré des meilleurs Auteurs, sur tout des Modernes. *A Paris*, chés la veuve de Laurent le Conte, Quai des Augustins, à la Ville de Montpellier, Réimpression, 1738. in 8.

TRAITE' ou Dissertation sur les Matières Féodales, tant pour le Pays Coûtumier, que pour les Pays du Droit Ecrit, par M. Germain-Antoine Guyot, Avocat au Parlement, 1738. in 4. *A Paris*, chés Saugrain, fils, Grand'-Salle du Palais, à la Providence.

OUVRAGES pour & contre les Services Militaires Etrangers, considerés du côté du Droit & de la Morale, tant par raport aux Souverains qui les autorisent ou les permettent, qu'aux Particuliers qui s'y engagent. Publiés pour mettre le Public en état de juger sainement de l'usage des Peuples, anciens & modernes à cet égard, & en particulier de celui des Suisses. Par Loys de Bauchat, Professeur en Droit & en Histoire à Lausanne. *A Lausanne & à Geneve*, chés Marc Michel Bousquet & Compagnie, 1738. in 8. trois volumes.

DS

DE LA NATURE DU FEU & de sa propagation. Discours présenté à l'Académie Royale des Sciences, pour le Prix de l'année 1738. par M. *Grandin*, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur de Philosophie au College de Navarre. *A Paris*, de l'Imprimerie de Charles *Osmont*, rue S. Jacques, 1738. Brochure in 4. de 20. pages.

LE MÉCHANISME du Flûteur Automate, présenté à Mrs de l'Académie Royale des Sciences. Par M. *Vaucanson*, Auteur de cette Machine. *A Paris*, chés Jacques *Guerin*, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, & à l'Hôtel de Longueville, dans la Salle du Flûteur, 1738. Brochure in 4. de 20. pag.

HISTOIRE DE GENTCHISCAN, & de toute la Dinastie des Mongous, ses Successeurs, Conquérens de la Chine, tirée de l'Histoire Chinoise, & traduite par le R. P. *Gaubil*, de la Compagnie de Jesus, Missionnaire à Péking. *A Paris*, chés *Briasson*, rue S. Jacques, & *Piget*, Quai des Augustins, 1739. in 4.

SUITE DE LA DÉFENSE de l'Eglise de Troyes, sur le culte qu'elle rend à S. Prudence, Evêque. *A Paris*, de l'Imprimerie de Charles *Osmont*, rue S. Jacques, à l'Olivier, 1738. in 12. E. v. His-

HISTOIRE METALLIQUE des XVII. PRO-
vinces des Pays-Bas , depuis l'abdication de
Charles-Quint , jusqu'à la Paix de Bade en
1716. traduite du Hollandois de M. Gerard
Van-Loon. A la Haye , chés P. Gosse , J.
Neaulme , P. de *Hondt*. 5. volumes *in-folio*.
Le premier Tome de 559. pages, sans la Pré-
face ; le second , de 541. le troisième , de
454. le quatrième , de 462. & le cinquième,
de 443. La date de l'impression des trois
premiers volumes est de 1732. celle du qua-
trième est de 1736. & celle du cinquième
de 1737.

MEMOIRES DE POLOGNE, contenant ce qui
s'est passé de plus remarquable dans ce Royau-
me , depuis la mort du Roy Auguste II. arrivée
à Varsovie , le premier Février 1733. jusqu'en
l'année 1737. Par le Sr Amand de la Cha-
pelle, 1. vol. in 8. *A Amsterdam*, chés Fran-
çois Honoré, M. DCC. XXXIX. pp. 400.

Ce Livre , qui a été bien reçu du Public ,
se trouve chés André Cailleau , Quai des Au-
gustins , lequel vend aussi les Livres suivans.

BAYLE *en petit* , ou Anatomie de ses
Ouvrages. Entretiens d'un Docteur avec un
Bibliothecaire & un Abbé , in 12. 1738.

RECUEIL de Traductions en Vers Fran-
çois , contenant le Poème de Pétrone , deux
Épîtres d'Ovide , & le *Pervigilium Veneris* ,
avec

avec des Remarques par M. le Président Bouhier, de l'Académie Française, *in* 12. 1738.

COMMENTAIRE sur la Traduction en Vers de M. l'Abbé *du Resnel*, de l'Essay de M. *Pope*, sur l'Homme, par M. de *Crousaz*, *in*. 12. 1738.

DE LA MANIERE DE POURSUIVRE LES CRIMES dans les differens Tribunaux du Royaume, avec les Loix criminelles, depuis 1256. jusqu'à présent. Sur la compétence des Juges Royaux, celle des Juges, des Seigneurs & des Prévôts des Maréchaux, soit en premiere instance, soit en cause d'apel, tant simple que comme d'abus, confits, Reglemens de Juges, &c. où plusieurs Questions sont traitées par raport à la poursuite & à la punition des Crimes. Le tout suivant la Jurisprudence Française, Civile & Canonique, & l'Ordonnance de 1670. *A Paris*, chez *Mouchet*, à l'entrée de la Grand'-Salle du Palais, à la Justice, & *Prault*, Peys, Quai de Gèvres, 1739. *in* 4: 2. volumes.

LE HOLLANDOIS, ou Lettres sur la Hollande, ancienne & moderne. Par M. de la *Barre de Beaumarchais*. *Facessat in omnibus suæ gentis favor, simulque cæterarum aversatrix invidia, & nostra vitia fideliter agnosca-*

E. vj, 2115.

mus, & virtutes in aliis nos delectent. Icon-Anim. Cap. 2^o. Seconde Edition, divisée en trois Parties, suivant la Copie imprimée, à Francfort, chés François Varrentrapp, 1738. in 12. de 376. pages, sans compter l'Épître Dédicatoire & un Discours Préliminaire.

Il y auroit à faire un Extrait fort bon & fort ample de ce Livre, plein de traits curieux & de Recherches agréables & utiles; mais gênés par les bornes de notre Journal, nous nous contenterons de rapporter un endroit qui nous a paru remarquable au sujet de la passion que les Hollandois ont pour les Fleurs.

Il n'y a que quelques années, dit l'Auteur, qu'on vit renaître ce goût pernicieux, & que les Oignons de Fleurs furent vendus à un prix excessif. Tel coûtoit dix mille florins. L'avidé Artisan vendoit tout pour acheter un petit Jardin, où il put cultiver quelques Tulipes, sur lesquelles il fondeoit l'esperance de la plus grande fortune. L'homme riche, de son côté, achetoit bien cher ces précieux Oignons, pour les vendre encore plus cher à d'autres. Un Oignon dans ce temps-là étoit une espece d'Action, qui, après avoir profité chés quelques Ache-teurs, alloit perdre son prix chés le dernier, à peu près comme dans ce Jeu où plusieurs personnes font passer de main en main un papier

à demi allumé, jusqu'à ce qu'il s'éteigne entre les mains d'un des Joiceurs.

ANNALES ORDINIS S. BENEDICTI, Occidentalium Monachorum Patriarchæ, in quibus non modo res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ Historiæ non minima pars continetur, Auctore *Domno Joanne Mabillon*, Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis è Congregatione S. Mauri. TOMUS SEXTUS, quem cum, morte præventus, D. Mabillonius imperfectum reliquisset, absolvit & variis additamentis ad Tomos præcedentes exornavit *Domnus Edmundus Martene*, Presbyter & Monachus ejusdem Congregationis. Complectitur autem res gestas ab anno M.C. XVII. ad M.CLVII. inclusivè, cum appendice & indicibus necessariis. LUTETIÆ Parisiorum, sumptibus Jacobi Rollin ad ripam P. P. Augustinianorum. 1739.

L'Éditeur de ce VI. Volume des Annales de l'Ordre de S. Benoît, qui vient d'être nommé dans le titre du Livre, apprend au Public dans sa Préface, comment il a été chargé de ce travail. C'est après que les Manuscrits de Dom Mabillon eurent passé successivement par les mains de Dom Ruinart, de Dom René Massuet, de Dom François Texier, de Dom Vincent Thuillier, que Dom Edmond Martene alla, tout âgé qu'il étoit

étoit de plus de 80. ans, & infirme, demander ce Volume en l'année 1736. à Dom Claude du Pré, Supérieur Général de la Congrégation de S. Maur. Il n'eut pas de peine à obtenir sa demande: Saisi de l'Ouvrage, il trouva dans ses Recueils particuliers de quoi l'augmenter: & c'est avec ces additions qu'il paroît aujourd'hui. Non seulement Dom Martene: l'a enrichi de ces additions, mais encore il a fait imprimer à la fin un très-grand nombre d'augmentations & de corrections pour les Volumes précédens. Les personnes curieuses de sçavoir l'origine & les différens emplois des célèbres Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prés, auront de quoi se contenter dans ce qui est dit des quatre Religieux, par les mains desquels les collections de Dom Mabillon ont passé. L'article de Dom Massuet, qui est le plus étendu, nous a paru le plus intéressant de tous.

Le Volume dont il s'agit ici, ne renferme que quarante années de l'Histoire Benedictine, sçavoir depuis l'an 1117. jusqu'à l'an 1157. Il commence par le tems de ce fameux Différend qui fut entre le Sacerdoce & l'Empire, sous deux Empereurs pendant 35. ans. Il y est amplement traité de tous les troubles qu'excita l'élection de deux Papes après la mort d'Honorius II. sçavoir d'Innocent II. & d'Anaclet. IL & de tout ce que fit Saint
Bernard

Bernard en faveur d'Innocent.

L'Histoire de l'Hérésie des Henriciens & des Petrobrusiens, entre aussi dans ce Volume, par la raison que les Religieux de S. Benoît furent des plus insignes adversaires de ces Héretiques. On éclaircit dans ce même Tome plusieurs points concernant les Conciles tenus en ce temps-là, dont trois furent assemblés à Rheims : & voilà pour ce qui regarde en general l'Histoire de l'Eglise du douzième siècle.

A l'égard des faits particuliers, ils se rapportent presque tous à l'éloge des célèbres Personnages de l'Ordre de S. Benoît, tant Papes, qu'Evêques, Auteurs & Ecrivains. Suger y revient souvent sur la scène, surtout en sa qualité de premier Ministre du Royaume, quoique, comme Abbé de S. Denis, il ne se soit pas rendu moins recommandable. Dom Martene a trouvé en Allemagne un second Suger, qui avoit été peu connu de Dom Mabillon. C'est Wibald, Abbé de *Stavelo* & de *Corvey* en Saxe, qui eut la confiance de quatre Empereurs, dont il fut le principal Ministre; on a de lui un Recueil de Lettres que le même Dom Martene détacha dans son voyage d'Allemagne. L'établissement des Cisterciens, qui étoit assés récent, plusieurs nouvelles Fondations, ou Réformes de Monasteres, & surtout les fondations
d'un

94 MERCURE DE FRANCE

d'un très-grand nombre de Prieurés, font ce qui compose une bonne partie de ce Volume.

Il est impossible d'entrer dans le détail de tous les Faits curieux contenus dans cet Ouvrage. Dès la page 8. on tombe sur l'article de la rigidité outrée de Mathieu, Prieur de S. Martin des Champs à Paris, lequel faisoit fustiger & mettre aux fers les Religieux qui étoient trouvés en faute : il en fit même enfermer un dans un cachot pour le reste de ses jours, ce qui produisit l'amandement sincere de ce Religieux. Dom Mabillon remarque qu'en d'autres Lieux on pratiqua aussi l'usage de ces prisons perpétuelles, jusqu'au tems du Roy Jean, qui deffendit ces fortes de cachots ténébreux, apellés : *Vade in pace.*

On voit dans la même page la fondation d'une Abbaye assés proche de Chartres, dans un endroit apellé *Louge*, que le Fondateur apella du nom de Josaphat, afin que la Ville de Chartres se trouvant ressembler en quelque maniere par sa situation à la Ville de Jerusalem, elle eut aussi sa Vallée de Josaphat, comme cette premiere Ville de Judée. Le stratagême raporté dans Orderic Vital (page 24.) dont usa Louis le Gros, pour entrer sans bruit dans le Prieuré de Gany auprès de Vernon, est assés singulier.

Her. Ce Prince prit des habits de Moine, aussi-bien que les Chevaliers qui l'accompagnoient : ainsi revêtus de Chapes noires, ils prirent possession de ce Prieuré, & en firent une Forteresse contre Henry, Roy d'Angleterre.

Il y a toujours à profiter, même dans les plus petites choses remarquées par Dom Mabillon. Ce sçavant Religieux connoissoit parfaitement certains Endroits du Diocèse de Rheims, dans lequel étoit sa Patrie. C'est d'après lui que nous observerons le premier titre où l'Antiquité a fait mention du nom de *Sorbone*. C'est une donation de l'an 1119. que Raoul Archevêque de Rheims fit de l'Hôtel de *Sorbone* à Bôson Abbé de Fleury. Le P. Mabillon dit que ce Lieu, recommandable par la naissance de Robert, surnommé *de Sorbone*, au treizième siècle, est situé proche le rivage droit de la Riviere d'Aine, entre Rethel & Château Porcien; qu'aujourd'hui c'est un Lieu abandonné, & qu'il n'y reste que les murs de l'Eglise.

L'Auteur qui n'a voulu omettre aucun des traits qui peuvent picquer la curiosité du Lecteur, rapporte à la même année un Evénement, qui fait voir que les Voleurs prennent partout où ils peuvent. Cet endroit est spécialement choisi dans les Lettres de Geoffroy de Vendôme. Cet Abbé dit que

Callixte.

Callixte II. en allant de Poitiers à Tours, fut dépouillé la nuit par des Voleurs, & que lui Geoffroy, pour remédier à cet accident, ne se contenta pas de lui donner la moitié d'un vêtement, comme avoit fait autrefois S. Martin à un Pauvre de la porte d'Amiens, mais qu'il lui donna aussi une fourure entiere de couleur grise, & différentes peaux pour se couvrir. On voit à la même année la mauvaise réception que les Habitans de Metz firent à leur nouvel Evêque *Theotger*, & que la coutume étoit dès lors que le Prélat fût nuds pieds à cette cérémonie.

Ce qui nous a paru le plus digne d'attention dans les Faits raportés sous l'an 1120. c'est la coutume suivant laquelle la Couronne des Rois est déposée après leur mort à l'Abbaye de S. Denis. Le Roy Louïs le Gros avoit attendu durant tout son Règne à y faire porter celle de son Pere Philippe, mort dès l'an 1108. Elle y fut reçûe en présence du Légat Coñon, & ce même jour ce Prince donna au Monastere de S. Denis l'Eglise de Cergy au-dessous de Pontoise. Les commencemens de l'Ordre de Prémontré se raportent aussi à cette année : mais ils ne nous paroissent guère appartenir aux Annales Bénédictines, si ce n'est à cause des échanges ou dons que ce nouvel Ordre reçut des Bénédictins.

dictins de S. Vincent de Laon , & même des Cisterciens.

On lit à l'an 1121. comment Abaillard Moine de S. Denis , contre lequel il s'étoit déjà tenu des Conciles , fut obligé de s'enfuir de l'Abbaye , à cause qu'il prétendit , après un manuscrit de Bede , que le S. Patron de ce Monastere n'étoit pas l'Evêque d'Athenes , mais celui de Corinthe. Il n'étoit pas sûr alors de s'oposer au sentiment de l'Abbé Hilduin. L'Auteur n'oublie point à cette même année le témoignage de Guibert de Nogent , touchant l'antiquité du privilege de nos Rois pour la guérison des écrouelles.

Voilà ce que nous avons cru devoir extraire des cinq années qui forment le soixante-treizième Livre de ces Annales. Les trente-cinq autres années forment sept autres Livres, pleins de Faits qui interessent infiniment , mais dont le détail seroit trop long pour ce Journal. Le nombre des Monasteres qui figurent dans ce Volume est prodigieux. La suite des Abbés de S. Victor de Marseille n'y est pas oubliée : mais les Additions que Dom Martene a faites au cinq Volumes précédens , renferment beaucoup plus de pièces qui regardent ce Monastere , l'un des plus anciens , des plus célèbres , & des plus respectables de toutes les Gaules. Il
les.

les tire de ses anciennes Collections imprimées, dont les Archives de S. Victor lui avoient fourni une bonne partie. Par l'intérêt particulier que nous prenons à ce Monastere, nous observerons quelques traits singuliers qui le regardent ; sçavoir, qu'une Charte de l'an 1004. qui s'y trouve, est terminée de cette façon : *Anno M. IV. trabecationis Domini, Indict. 11. mense duodecimo quid dicitur Janus.* Il s'y agit d'une Abbesse de S. Sauveur, nommée *Pontia*. Les Religieuses Electrices s'expriment ainsi sur son sujet : *Itaque nos omnes præsigena & puella elegimus ac præsecimus nobis hanc Monacham nomine Pontiam, vultu decoram, sensu illustrem, natura sublimem, moribus insignem.* Il y a long-temps que l'usage n'est plus de spécifier dans les Actes cette qualité de l'Elüe, que les Electrices marquent ici la premiere. Dom Martene rapelle ensuite, dans un Acte de l'an 1005. le rétablissement du même Monastere de S. Victor, & celui de la confirmation de ses biens par Ponce Evêque de Marseille, qui y donna son consentement : *Una cum consensu Rodulfi Regis Alamannorum & Provincia, seu etiam cum praecepto & contribentia domni Apostolici Papæ Urbis Romæ, cum voluntate etiam Rodbaldi Comitissæ, domnique Guillelmi filii ejus, consentiente etiam pariterque petente*

petente Clero & populo sancta Ecclesia Mas-
siliensis. Cette dernière clause est bien re-
 marquable. On voit à la page 602. que sous
 le même Evêque Ponce, il y avoit à S. Vic-
 tor de Marseille un certain nombre de Moi-
 nes Grecs ; & à la page suivante, on lit que
 cette Abbaye rentra dans un bien qu'on lui
 contestoit, parce que dans l'épreuve de l'eau
 froide qui fut admise pour la vérification, la
 partie contendante descendit au fond de
 l'eau. On voit enfin, qu'en ce temps-là Saint
 Victor de Marseille avoit bien des dépen-
 dances dans l'Espagne, & en d'autres Pays
 éloignés.

Nous omettons de parler du fameux
 Monastere de Lerins, qui fait aussi une
 grande figure dans ce Volume, & dont on
 voit même le Plan gravé, qui comprend tou-
 te l'Isle de ce même nom, &c.

Il y auroit beaucoup de choses à faire ob-
 server dans les Pièces de l'*Appendix* : ren-
 fermons-nous dans quelques-unes. Dom
 Mabillon après avoir marqué dans le corps
 de l'Ouvrage, à l'an 1122, qu'il n'a connu
 que très-tard l'Abbaye de Morienvall, au
 Diocèse de Soissons, fait mention en ce Lieu
 d'un Titre de Charles le Simple, qui suppose
 que ce Monastere étoit dès-lors très-ancien.
 Il donne ensuite un fragment de la vie de
 S. Annobert ou Aunobert, Evêque de Séz,

• don

dont on conserve le corps dans cette Ville ce fragment quoique mal conditionné , ne laisse pas d'être curieux , & de mériter d'entrer en partie dans la Collection de nos Historiens François. Ces deux morceaux auroient été mieux placés dans l'un des Tomes précédens ; mais alors ils n'étoient pas parvenus à la connoissance de Dom Mabillon , non plus que la Charte de Childebert III. & celle de Carloman, qui regardent le Prieuré d'Argenteuil, & qui sont à la page 656. L'Editeur marque dans une Note au bas de la marge , que ces deux Chartes furent trouvées dans les ballayeures d'une Tour de ce Prieuré, par M. l'Abbé Fleury , qui en étoit Prieur Titulaire , & qui les communiqua aussi-tôt à Dom René Massuet : la première étoit en caracteres Mérovingiens , & la seconde en lettres Carlovingiennes. A la page 685. après les Actes du premier Chapitre des Chartreux , commence une longue Collection de leurs Statuts du XII. & XIII. siècles, qui n'avoient jamais été imprimés. Il y en a plusieurs sur l'Office divin , par lesquels on est informé des changemens admis de temps en temps dans cet Ordre, d'ailleurs fort attaché à l'Antiquité. Dans les plus anciens qui sont sur l'Office divin , *num. 45.* on lit : *In Festo de Conceptione B. Maria, dicatur loco Conceptionis, Sanctificationis.* A la page

698. est une Vie de S. Himer, Solitaire du Diocese de Bâle, fort connu dans celui de Lisieux. Toutes ces Pièces sont étrangères, comme l'on voit, aux années dont l'Histoire est comprise dans ce Tome d'Annales. Il n'en est pas de même de quantité d'autres, & surtout de celle qui se lit à la page 700. C'est un fragment historique sur certaines particularités de la vie du Roy Louïs VII. tirées d'un Commentaire manuscrit d'Etienne de Paris sur la Règle de S. Benoît. Etienne ayant intention de persuader l'humilité, rapporte plusieurs actions de ce genre pratiquées par ce pieux Roy, entre autres l'an 1147. lorsqu'il alla au-devant du Pape Eugene III. Après la rencontre & les saluts réciproques, voici quel il dit que fut l'entretien du S. Pere avec le Roy : *Audi benigne Rex, considerare debes cum magna cautela & devotione diligentissima quæ fiunt in hoc mundo mira opera Dei. Frater tuus carnalis Henricus, ex regali prosapia à progenie in progeniem ortus, scutellas lavat factus Monachus in Monasterio Clarovallensi. Ego factus sum per Dei occultissimam gratiam & dispensationem, omnium Pater Christianorum, qui scutellas lavi quam sapius in Ordine Cistercensi, &c.* On voit aisément pour quelle raison Etienne de Paris insera cet entretien dans son Commentaire, à l'article de la cuisine. Si Henry, frere
du

du Roy de France, lequel fut Evêque de Beauvais & depuis Archevêque de Rheims, avoit bien lavé les écuelles, étant Moine, & si un grand Pape n'a pas dédaigné d'avouier qu'il avoit exercé la même fonction : qui est-ce qui pourra, dit-il, être dispensé de faire la cuisine selon la Règle de S. Benoît, sinon ceux que la Règle même en exempte ? Etienne de Paris avoit été témoin de l'entretien qu'on vient de rapporter.

GALLIA CHRISTIANA, in Provinciis Ecclesiasticas distributa &c. opera et studio Monachorum Congregationis S. Mauri, Ordinis S. Benedicti. Tomus VI, ubi de Provincia Narbonensi Tractatur. Parisiis, ex Typographia Regia. 1739. in-fol.

Si ce sixième Volume de la *Gaule Chrétienne* ne paroît que huit années entières après le cinquième, les Auteurs déclarent à la tête de l'Ouvrage que c'est d'autant moins à eux à se justifier de ce retardement, que les deux Volumes suivans, qui doivent renfermer la Métropole, ou la Province Ecclesiastique de Paris, n'attendent que l'impression.

Ils se sont attachés dans celui-ci à mériter de plus en plus l'approbation du Public, sans oser néanmoins se flatter d'être arrivés au point de perfection où ils aspirent. Un
Ouvrage

Ouvrage de cette nature ne peut s'exécuter parfaitement que sur les pièces authentiques, ou sur des Mémoires exempts de toute ré-préhension. Les Auteurs ont entre leurs mains un assés grand nombre des uns et des autres ; mais il leur en manque aussi une partie. Dans l'impossibilité de consulter par eux-mêmes toutes les Archives du Royaume, souvent ils sont obligés de s'en rapporter aux yeux et au travail d'autrui ; et ils se plaignent avec justice ou d'être quelquefois mal servis, ou de ne l'être point du tout. Ce dernier reproche tombe sur ceux, qui dédaignent de répondre à la confiance que l'on a eu en eux, et sur d'autres encore, qui, par un esprit d'intérêt, ne veulent faire part des Recueils bons ou mauvais qui sont en leur pouvoir, qu'en les vendant chèrement.

Après tout, ceux-ci nuisent encore moins aux Auteurs de la Gaule Chrétienne et au Public, que ceux qui les servent mal. Faute de Titres ou de Mémoires, un Historien judicieux prend le parti de se taire, plutôt que de deviner ou de faire des conjectures : c'est une lacune dans son Ouvrage ; et une lacune n'induit point en erreur. Mais un Mémoire infidèle ou mal digéré, une Copie de Titre défectueuse ou altérée, soit par les dates, soit pour les faits, peut-être par négligence ou par malhabileté, peut-être par des vûes

intéressées ou par d'autres motifs , à combien d'erreurs ne peuvent-ils pas exposer, et l'Auteur qui n'est point à portée d'en apercevoir le vice, et le Lecteur qui compte sur la sagesse et sur le discernement de l'Auteur ?

Il faut rendre justice aux six Volumes de la Gaule Chrétienne, dont les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur ont enrichi jusqu'à présent la République des Lettres : ou il ne s'y trouve que des laeunes dont ils ne sont point responsables, ou ce sont quelques dates viciées, quelques traits d'Histoire confus et embarrassés, susceptibles peut-être également du vrai et du faux, quoiqu'en assés petit nombre; il faut en rejeter la faute sur les Mémoires et sur les Copies de Titres que l'on a adressés aux Auteurs, et dont ceux-ci ont été obligés de faire usage. Malgré cela, que l'on compare l'ancienne Gaule Chrétienne des Illustres Freres de Sainte Marthe, tant vantée dans son temps par le Clergé de France; avec celle-ci; et que l'on juge entre l'une et l'autre : nos laborieux Auteurs n'en demandent pas davantage.

Pour perfectionner cet Ouvrage à mesure qu'il devoit tendre à sa fin, ils s'étoient imposé la loi de marquer dans chaque Volume qu'ils donneroient au Public, non-

seule-

seulement les fautes qu'ils auroient découvertes dans les Volumes précédens, mais encore les changemens qui seroient arrivés dans les Evêchés et dans les Abbayes dont il y étoit fait mention, depuis l'impression du dernier Volume. Cette loi à laquelle ils se sont assujettis dans les quatre Tomes qui précèdent celui-ci, leur a paru enfin souffrir trop d'inconveniens. Toutes les observations de ce genre qu'ils pourront faire dorénavant, ils les réservent pour la fin de l'Ouvrage en maniere de Supplément. Ils souhaiteroient aussi que Nosseigneurs les Evêques, qui ont demandé qu'avant l'impression on leur communiquât les cahiers manuscrits qui concernent leurs Eglises, les leur renvoyassent apostillés. On les leur rend ordinairement tels qu'ils étoient en sortant de leurs mains, sans y avoir fait la moindre observation critique, soit d'Histoire, soit de Chronologie; observations néanmoins dont les Auteurs profiteroient avec plaisir et avec reconnaissance pour leur instruction particulière, et pour l'utilité du Public.

Ce sixième Volume comprend la Métropole de *Narbonne*, c'est-à-dire l'Archevêché de *Narbonne*, onze Evêchés suffragans, y compris celui de *Perpignan*, et plus de cent Abbayes ou Prieurés considérables,

F ij dont

dont il y en a quarante qui ne subsistent plus.

Le R. P. *Routh*, Jésuite, a fait imprimer à *Poitiers* : Recherches sur la manière d'in-humer des Anciens, à l'occasion des Tom-beaux de Civaux en Poitou, chés Jacques *Fauscon*, 1738. in-12.

CONTINUATION DU TRAITE' DE LA POLICE, contenant l'Histoire de son Etablissement, les fonctions et les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix et les Réglemens qui la concernent, avec un Recueil de tous les Réglemens et Statuts des six Corps des Marchands, et de toutes les Communautés des Arts et Métiers. Tome IV. De la Voirie, de tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque raport. On y a joint une suite de la Description Historique et Topographique de Paris, et deux Plans nouvellement gravés, dont l'un représente l'état présent de la Ville de Paris, avec ses accroissemens, ses bornes et ses limites : l'autre désigne tous ses canaux, conduits, tuyaux, et réservoirs pour la distribution des Eaux aux Fontaines publiques de la Ville et des Fauxbourgs. *A Paris*, chés Jean-François *Herissant*, rue Neuve Notre-Dame, à la Providence. 1738. in-folio. Pag. 794. sans les Tables.

Ce

Cet important Ouvrage est de M. le Clerc-du-Brillet, Procureur du Roy à l'Amirauté, digne Continuateur du Traité de la Police du célèbre Commissaire de la Marre. Le nouvel Auteur a suivi la méthode de son Prédécesseur : l'aveu modeste qu'il en fait mérite d'être remarqué. *On l'a trouvée bonne, dit-il, elle a plu, je n'avois garde de la changer. Je crains même que malgré les efforts que j'ai fait pour l'imiter, on ne trouve encore une trop grande différence de son Ouvrage au mien; & que l'étendue de ses connoissances & de ses lumieres, ne mette trop à découvert la foiblesse des miennes. Je l'ai reconnue le premier, continuë-t'il, sur des matieres sèches, qui auroient eu besoin d'ornement : mais j'ai préféré de représenter les choses dans leur état naturel & de simplicité, au risque de le défigurer par des traits d'érudition mal placés, ou qui m'auroient exposé à sortir de mon sujet. Je m'y renferme autant qu'il m'est possible de le faire dans un Ouvrage, qui doit réunir l'Histoire de la Police générale du Royaume avec le Recueil des Réglemens qui lui appartiennent : on sçait que c'étoit le dessein de M. de la Marre, & j'ai tâché de le remplir.*

Nous n'entrerons ici dans aucun détail au sujet de cette Continuation, dont un Extrait suivi nous conduiroit bien au-delà de nos bornes, outre que les Auteurs du Journal

des Sçavans ont déjà commencé d'instruire amplement le Public sur ce grand sujet. On lit surtout avec une satisfaction particulière, le précis qu'ils ont donné dans leur premier Journal de cette année, de l'Eloge de l'illustre M. de la Marre. Il s'est glissé à la tête de cet Eloge une faute que l'on ne sçauroit imputer qu'à l'Imprimeur du Journal, lequel fait naître M. de la Marre en 1693. au lieu de 1639. véritable époque de sa naissance, & qui quadre avec la 84^e. année de son âge lors de son décès, arrivé en 1723.

NOTE & *Restitutiones ad Commentarium Caroli Molinai, De Fendis.* A Paris, au Palais, chés Jacques-Nicolas Leclerc, au second pilier de la Grand'Salle, à la Prudence. 1739. Vol. in-4^o. de plus de 500. pages.

Cet Ouvrage est divisé en deux Parties. Dans la première on trouve des Notes & des Restitutions très-intéressantes pour tous ceux qui lisent le Commentaire que Me. Charles Dumoulin a fait sur le premier Titre de la Coutume de Paris, c'est-à-dire sur les Fiefs.

Les Notes tendent à donner l'intelligence de Dumoulin par Dumoulin même, & à observer en quoi principalement les décisions de ce grand Juris-Consulte ont été suivies

suivies ou rejetées. Les Restitutions ont pour objet de rétablir plusieurs endroits corrompus par la négligence de tous ceux qui jusqu'à présent ont donné des Editions de Dumoulin : & ce qui rend ces Restitutions d'autant plus sûres & d'autant plus importantes, c'est qu'elles sont, pour la plûpart, fondées sur les premières Editions, c'est-à-dire sur celles que Dumoulin a données de son vivant.

La seconde partie contient une conférence exacte des Editions faites du vivant de Dumoulin, avec les Editions faites depuis sa mort. On y voit, ce qui n'avoit pas encore été spécialement remarqué ni distingué, & qui est autant utile que curieux, toutes les additions posthumes & tous les changemens qui sont dans les Editions faites depuis la mort de Dumoulin, & tout ce qui est dans les Editions faites de son vivant, & qui n'est point dans celles faites depuis sa mort.

On apprend de Colmar, que Jean-Henry Decker, Imprimeur ordinaire du Roy & du Conseil Souverain d'Alsace, a mis en vente, Recueil d'Ordonnances du Roy, & Règlement du Conseil Souverain d'Alsace, depuis sa création jusqu'à présent, imprimé par ordre de M. le Premier Président, 1738. *in folio*, en deux Parties, dont la première contient les Edits & Règlemens depuis 1657. jusqu'en 1707. & la seconde renferme ceux qui ont été faits depuis 1708. jusqu'en 1737.

JETTONS frappés pour le premier jour de
Janvier M. DCC. XXXIX. avec l'explication
des Types, &c.

I. TRESOR ROYAL.

Le Soleil dardant ses Rayons, d'un côté sur de
Oliviers, de l'autre sur des Palmiers : *Crescent hoc
sidero fructus*

II. PARTIES CASUELLES.

Une Boussole : *Missit de pectore curas.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Un Palmier chargé de fruits, le Soleil en plein
midi, qui le frappe de ses Rayons : *Ipsa fecunda
quot annis.*

IV. ORDINAIRE DES GUERRES.

Le Dieu Mars reposant sur un Palmier : *Felici in
sede quiescit.*

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Apollon, qui, après la défaite du Serpent Py-
thon, remet ses Fleches dans son Carquois : *Educet,
cum facta volent.*

VI. BATIMENS DU ROY.

Une Ruche d'Abeilles dans le travail, leur Roy
au-dessus ; *Urget presentia Regis.*

VII. ARTILLERIE.

Un puissant Dogue, enchaîné au tronc d'un
Olivier, & couché, portant ses regards sur une vas-
te Campagne : *Dum mittat in hostem.*

VIII.

JETTONS DE L'ANNEE 1739.

II



III



IV



V



VI



VII

VIII

IX



X

NEW YORK
LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

VIII. MARINE.

Neptune sur une Mer calme, montrant de la pointe de son Trident des Nuages dans le lointain : *Recedere jussit.*

IX. GALERES.

Les Etoiles de Castor & Pollux, qui annoncent le calme de la Mer : *Optata ducunt pignora pacis.*

X. MAISON DE LA REINE.

L'Etoile du matin jointe au Soleil : *Comes fidelissima Solis.*

RECUEIL des Portraits des Rois de France depuis Pharamond, jusqu'à Louis XV. dessinés d'après les Médailles par A. Boizot, Peintre ordinaire du Roy, & gravés par les soins de Michel Odieuvre, avec Privilege du Roy, 1738. se vend chés lui, Quai de l'Ecole, à la Belle Image. Ce titre se lit dans un Frontispice dessiné & gravé de très bon goût. Il ne paroît encore que Pharamond, premier Roy de France. Nous instruirons le Public de la suite de ce Projet, qui, à en juger par ce commencement, doit avoir un grandsuccès.

On mande d'Asterdam, que M. Clifford, a fait imprimer à ses dépens, & ne distribuë qu'à ses Amis le Catalogue des Plantes de son magnifique Jardin, rédigé par M. Linneus, sçavant Suedois, qui a fait quelque séjour en Hollande. C'est un vol. in-folio de 140 feüilles d'impression, accompagnées de 36. figures en taille-douce. Il a pour titre : *Hortus Clifortianus, plantas exhibens, quas in Hortis tam vivis, quam siccis, Hartecampi in Hollandia, coluit Vir Nobilissimus & generosissimus Georgius Clifford, Juris utriusque Doctor, reductis varietatibus*
E v. adl

112 MERCURE DE FRANCE

ad species, speciebus ad genera, generibus ad classes; adjectis locis plantarum natalibus, differentiisque specierum. Cum Tabulis aeneis. Auctore Carolo Lanneo, Med. Doc. & Acad. Imp. N. C. Socio.

On écrit de Naples, que sur la fin du mois dernier, des Ouvriers travaillant à creuser un Etang près de Portici, avoient trouvé une belle Statuë de Marbre & un Buste d'ancien Métal de Corinthe.

CANTATES SPIRITUELLES, tirées des Pseaumes & des Histoires les plus intéressantes de l'écriture Sainte, & autres Sujets pieux, à voix seule, avec Symphonie & sans Symphonie. Composées par M. Dubousset, Maître de Musique du Roy, pour ses Académies des Inscriptions & des Sciences. Prix en blanc 7. livres 10. sols. Se vendent à Paris, chés l'Auteur, ruë du Platre-Sainte Avoye; M. Rebout, chés M. Meunier, Notaire, ruë de Condé; la veuve Boivin, ruë S. Honoré, à la Regle d'or; le sieur le Clerc, ruë du Roule, à la Croix d'or, 1739.

On peut dire qu'un Ouvrage de cette espece manquoit à la pieté Chrétienne, & il y a lieu d'esperer qu'on en sera content. La Poësie en est noble & belle, la Musique s'annonce avec toute son excellence, par le nom si connu de son Auteur. Les Sujets en sont interessans, & traités d'une maniere nouvelle, qui ne peut manquer de plaire.

Ce premier Recueil contient six Cantates. La premiere, tirée du Pseaume 83. *Quam dilecta, &c.* La seconde, le *Triomphe de la Vertu*. La troisième, *Judith*. La quatrième, le *Naufrage de Pharaon*, & le *Passage de la Mer Rouge*. La cinquième, tirée du Pseaume 121. *Latus sum, &c.* La sixième, tirée du Pseaume 147. *Lauda Jerusalem, &c.*

On mande de Londres, que M. Richard Nash, fait

fait élever à Bath, dans le milieu de la Place de la Reine, en l'honneur du Prince de Galles, un magnifique Obélisque, qui sera de la même hauteur que celui que Rameses, Roy d'Egypte, avoit fait construire à Hiéliopolis, & dont Plinè a donné la description.

Gio Gaetano Tartini & Santi Franchi, Libraires à Florence, ont publié sur la fin de l'année 1738. un Catalogue des Livres Latins, Italiens & François qui se trouvent chés eux, dont plusieurs sont de l'Imprimerie de S. A. R. le Grand Duc de Toscane. Voici quelques-uns de ceux qui nous ont paru les plus dignes de l'attention des Gens de Lettres.

BAYERIE Historia Osrhoena & Edessena ex nummis illustrata, 1. vol. in 4. Petropoli, 1734.

DEBIEL Utilitas Rei Nummaria Veteris, 1. vol. in 8. Vienna, 1733.

GORII Columbarium Libertorum & servorum Livia Augusta, & Casarum Roma detectum in via Appia Anno 1726. cum Notis M. Salvini, 1. vol. in folio, fig. 1727. Florentia.

MENCKENII Bibliotheca eruditorum Militum, 2. vol. in 4. Lipsia, 1734.

MEDAGLIONI del Gabinetto del Re di Francia espressi in 41. Tavole, in foglio, Eleuteropoli, 1704.

MUSEO Farnese in folio, 10. vol. figur. Parma.

VITE d'alcuni Pittori celebri del secolo XVII. co' loro ritratti, e colla Vita di Carlo Maratta, in 4. fig. Roma, 1731.

HISTOIRE des Plantes qui naissent en Provence, par Gavidel, 1. vol. in folio. Paris, 1719.

Les mêmes Libraires avertissent qu'on imprimeoit actuellement à Florence » Jo. Bapt. Donii Patrici » Florentini *LYRA BARBERINA*, sive Amphicoedum; in quo Libro vetus Citharodia, Lyraque

F. vj. » gra-

» præsertim , ac citharæ forma , usus , partes , spe-
 » cies , appellationes illustrantur opus ; nunc primùm
 » Editum. Accedunt ejusdem Donii *De præstantia*
 » *Musica veteris* , &c.

On imprimoit aussi dans le même Lieu & dans le
 même temps un grand Ouvrage , par les soins du
 sçavant M. Gori , enrichi de quantité de figures ,
 gravées d'après plusieurs Monumens antiques , qui
 représentent les anciens Instrumens de Musique ,
 &c. I. vol. in folio , &c.

Le Sr le *Carlier* , Gendre de deffunt Sr *Porcheron* ,
 continué la même Pommade , composée de Sim-
 ples , autorisée par Lettres Patentes du Roy , accor-
 dées à deffunt *Porcheron* & à ses successeurs , enre-
 gistrées au Parlement , aprouvée de M. le Premier
 Médecin du Roy , de M. *Helvetius* , Médecin or-
 dinaire de S. M. & Premier Médecin de la Reine ,
 de Mrs les Doyen & Docteurs de la Faculté de
 Médecine de Paris ; lesquels ont eux-mêmes guéri
 par le seul liniment & frottement de cette Pomma-
 de , plusieurs Malades de Rhumatismes inveterés ,
 goutte , douleurs de nerfs , nerfs retirés , Sciati-
 ques , Paralysies , Enquilauses dans les boêtes des
 genoux , qui ne cédoient point aux Remedes ordi-
 naires ; elle guérit aussi les playes abandonnées , le
 lait répandu aux femmes & enflures de jambes , elle
 fait transpirer l'humeur au dehors sans aucunes ci-
 carrices ; elle ne se corrompt jamais , & se peut trans-
 porter en toutes sortes de pays. La même Pom-
 made guérit les maux de tête , les fluxions & les hé-
 moroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les
 Pots sont de cinquante sols & de cent sols , cachetés
 de son cachet. Il demeure à Paris. rue Pavée , quartier
 S. Sauveur , derriere la Comédie Italienne , proche
 la rue Françoisse , au premier Appartement , où son
 Tableau est exposé.

DUO

spe-
num
ntia

as le
s da
es,
qui
ue,

om,
m-
or-
re-
ter
or-
e,
de-
éri
a-
s,
i-
es
t-
b
e

NEW YORK
LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

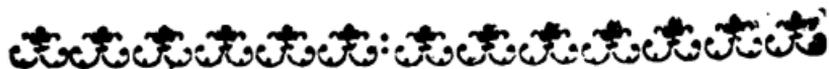


[The text in this section is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a list or a series of entries, possibly organized in a table or columns.]



D U O.

Rien ne nous doit plus allarmer ;
 Ah ! que ce séjour est aimable !
 La Raison y permet d'aimer ,
 Et l'Amour d'être raisonnable.



S P E C T A C L E S.

LE 3. Janvier , les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie de *Venceslas* , de M. de Rotrou. Cette Piece n'avoit pas été reprise depuis le mois de Septembre 1729. Le fameux Baron y jouïoit alors le Rôle de *Venceslas* , c'est le dernier qu'il ait jouié. Il est rempli aujourd'hui par le Sr Sarrazin , ceux de *Ladislas* & d'*Alexandre* , par les Srs du Fresne & Grandval , & ceux de l'*Infante* & de *Cassandre* , par les Dlls Gaussin & Connell.

En 1680. ces Rôles étoient remplis par les Srs Baron , Chammeslé & la Tuillerie ; & par les Dlls Chammeslé & Dupin , &c.

Cette Piece fut imprimée pour la première fois à Paris en 1648. in 4. & dédiée au Cardinal Mazarin. Le Sujet en est assés simple.

Venceslas , Roy de Pologne a deux fils ,
Ladislas

Ladislas & Alexandre, dont les caracteres sont entierement oposés. Ce dernier craignant l'humeur violente de son frere, qui est son Rival, fait l'amour à Cassandre sous le nom du Duc de Curlande, ensorte que tous y sont trompés, jusqu'à Ladislas même, qui hait le Duc, & comme Rival aimé & comme Favori du Roy & de l'Infant. Ce Duc, de son côté, aime l'Infante, sœur de ces Princes, & en est aimé; & toutes les fois qu'il la veut demander pour le prix de ses services, dont le Roy a laissé la récompense à son choix, Ladislas lui impose silence, croyant qu'il veut demander Cassandre. L'Infant craignant enfin que son frere, dont l'amour est peu respectueux, ne se porte à quelque violence contre Cassandre, ou qu'elle même ne se laisse ébloüir par l'éclat de la Couronne, se détermine à s'introduire la nuit chés elle sous le nom du Duc, pour l'épouser en secret. Le Prince en ayant avis, se rend sans bruit au Palais de Cassandre, attend dans l'obscurité le nouvel Epoux, & tuë son frere, croyant tuer le Duc. Le Roy, instruit du crime, est prêt, après bien des combats, à venger son fils sur celui qui lui reste, lorsque le Duc y étant poussé par l'Infante, demande la grace du Prince pour prix de ses services. Venceslas ne pouvant l'accorder comme Roy, se démet de la Couronne

ronne en faveur de son fils pour n'être pas obligé de le punir, & le nouveau Roy oubliant les differends du Prince, donne sa sœur au Duc.

Cette Tragédie est excellente par la conduite & par les caracteres. C'est la seule de Rotrou qui soit restée au Théâtre, malgré le goût antique de la versification. Pour qu'on en puisse juger, en voici quelques fragmens.

Le Roy, au Prince, Acte I. Scene II.

Un Roy vous semble heureux, & sa condition
 Est douce, au sentiment de votre ambition ;
 Il dispose à son gré des fortunes humaines ;
 Mais, comme les douceurs, en sçavez-vous les peines ?
 A quelque heureuse fin que tendent ses projets,
 Jamais il ne fait bien au gré de ses Sujets ;
 Il passe pour cruel, s'il garde la justice,
 S'il est doux, pour timide, & partisan du vice ;
 S'il se porte à la guerre, il fait des malheureux ;
 S'il entretient la Paix, il n'est pas généreux ;
 S'il pardonne, il est mol ; s'il se venge, barbare ;
 S'il donne, il est prodigue ; & s'il épargne, avare ;
 Ses desseins les plus purs & les plus innocens,
 Toujours en quelque esprit jettent un mauvais sens,
 Et jamais sa vertu, tant soit-elle connue,
 En l'estime des siens ne passe toute nue.

Lodovico

118 MERCURE DE FRANCE

Ladislas.

Ce qu'un Roy doit aux siens , à l'Etat , à soi même ,
A ses Confédérés , à la foi des Traités ;
Dedans quels interêts ses droits sont limités ;
Quelle guerre est nuisible , & quelle-d'importance ,
A qui , quand & comment il doit son assistance ,
Et pour garder enfin ses Etats d'accidens ,
Quel ordre il doit tenir & dehors & dedans ;
Ne sçais-je pas qu'un Roy qui veut qu'on le révere
Doit mêler à propos l'affable & le sévere ?
Et selon l'exigence & des temps & des lieux ,
Sçavoir faire parler & son front & ses yeux ?
Mettre bien la franchise & la feinte en usage ,
Porter tantot un masque & tantôt un visage ,
Quelque avis qu'on lui donne , être toujours pareil ,
Et se croire souvent plus que tout son Conseil ?
Mais sur tout , & de-là dépend l'heur des Couronnes ,
Sçavoir bien apliquer les emplois aux personnes ,
Et faire par des choix judicieux & sains ,
Tomber le Ministère en de fidelles mains ,
Elever peu de gens si haut qu'ils puissent nuire ,
Etre lent à former aussi bien qu'à détruire ;
Des bonnes actions garder le souvenir ,
Etre prompt à payer , & tardif à punir ;
N'est-ce pas sur cet Art , leur dis-je , & ces maximes ,
Que se maintient le cours des Regnes légitimes ?

La

Le Roy à Ladislas. Acte IV. Scene IV.

Jé me vois , Ladislas , au déclin de ma vie ,
 Et sçachant que la mort l'aura bien-tôt ravie ,
 Je dérobe au sommeil , image de la mort ,
 Ce que je puis , du temps qu'elle laisse à mon sort ;
 Près du terme fatal prescrit par la Nature ,
 Et qui me fait du pied toucher ma sépulture ;
 De ces derniers instans , dont il presse le cours ;
 Ce que j'ôte à mes nuits je l'ajoute à mes jours.

Le Roy à son fils. Acte V. Scene IX.

Levez-vous , une Couronne , Prince ,
 Sous qui j'ai quarante ans régi cette Province ,
 Qui passera sans tache en un Regne futur ,
 Et dont tous les brillans ont un éclat si pur ,
 En qui la voix des Grands & le commun suffrage
 M'ont d'un nombre d'Ayeux conservé l'héritage ,
 Est l'unique moyen que j'ai pu concevoir
 Pour en votre faveur désarmer mon pouvoir.
 Je ne vous puis sauver tant qu'elle sera mienne ;
 Il faut que votre tête ou tombe ou la soutienne ;
 Il vous en faut pourvoir , s'il vous faut pardonner ,
 Et punir votre crime , ou bien le couronner.
 L'Etat vous la souhaite & le Peuple m'enseigne ,
 Voulant que vous viviez , qu'il est las que je regne ;
 La justice est aux Rois la Reine des vertus ,
 Et me vouloir injuste , est ne me vouloir plus ;
Regnez ;

126 MERCURE DE FRANCE

Regnez, après l'Etat j'ai droit de vous élire ,
Et donner en mon Fils un Pere à cet Empire.

Le Prince.

Que faites-vous , grand Roy ?

Le Roy.

M'appeller de ce nom ,
C'est hors de mon pouvoir mettre votre pardon.
Je ne veux plus d'un rang où je vous suis contraire.
Soyez Roy , Ladislas , & moi je serai Pere ;
Roy , je n'ai pu des Loix souffrir les Ennemis ;
Pere , je ne pourrai faire périr mon Fils ;

Ma seule dignité m'enjoignoit ce refus ;
Sans peine je descends de ce degré suprême ;
J'aime mieux conserver un Fils qu'un Diadème.

Je n'y prétends plus rien , ne me le rendez pas ;
Qui pardonne à son Roy , puniroit Ladislas , &c.

Quoique le grand Corneille soit, généralement bien parlant, bien supérieur à Rotrou, il y a plusieurs Tragédies de Corneille, qui ne soutiendroient pas le parallele qu'on en pourroit faire avec celle-ci. Les sentimens en sont grands, la conduite fort interessante, on y trouve les grandes beautés de la Tragédie.

Le

Le 12. Janvier, les Comédiens François donnerent (sans l'annoncer) la premiere représentation d'une Tragédie nouvelle, intitulée *Medus*, & à la seconde représentation de cette Pièce, ils y ajoutèrent une petite Pièce nouvelle, d'un Acte, en Prose, qui a pour titre *Le Somnambule*.

Voici l'Extrait de la Tragédie.

ACTEURS.

Persès, Roy d'Iberie, de Colchos & d'Armenie, *le Sr Sarrazin.*
Médée, Fille du feu Roy de Colchide, & Prêtresse de Diane, *la Dlle Dumesnil.*
Medus, Fils d'Egée, Roy d'Athenes et de Médée, *le Sr Dufresne.*
Idalide, Fille d'Alodètes, autrefois Roy d'Arménie, *la Dlle Gaussin.*
Demarate, autrefois Gouverneur de Medus, *le Sr le Grand.*
Phorbas, Commandant à Colchos, et Confident de Persès, *le Sr Fierville.*
Nabarsès, Lieutenant Général des Armées du Roy, *le Sr Dubreuil.*
Dircé, Confidente de Médée, *la Dlle Jovenot.*
Cephise, Confidente d'Idalide, *la Dlle Dubreuil.*
 Sacrificateurs, Grands, et Soldats.

La

La Scene est à Colchos , dans une Salle du Palais des Rois , laquelle communique au Temple de Diane.

Cette Tragédie , dont l'Auteur ne s'est pas encore nommé , a été bien reçûe du Public , & continuë d'être aplaudie ; nous n'en donnerons qu'une espece d'Argument , en attendant que l'impression nous mette en état d'en rapporter des morceaux. Voici de quoi il s'agit.

Médée, Fille d'Ætès, Roy de Colchos, après avoir embrasé le Palais de Creon, Roy de Corinthe, se sauva à Athenes, où Egée prit de l'amour pour elle & l'épousa. De cet Hymen, naquit un Fils, qu'elle fit apeller *Medus* ; quelque temps après , ayant été bannie d'Athenes par Thesée , Fils d'Egée , elle n'eut plus d'autre ressource que de faire régner Medus son Fils à Colchos ; Persès , Roy d'Iberie & d'Armenie , s'étoit emparé du Trône d'Alodètes son Frere par un horrible assassinat. Voilà tout ce qui doit être supposé dans l'avant Scene ; voici ce qui regarde l'action Théatrale ; nous suivrons l'ordre des Actes & des Scenes , autant que notre mémoire pourra nous le permettre.

Idalide , Fille d'Alodètes , ouvre la Scene avec *Cephise* sa Confidente ; elle lui apprend que ses yeux ont été témoins d'un naufrage
qui

qui l'a remplie d'horreur , & que parmi les malheureux dont les corps ont été poussés sur le rivage , elle a reconnu *Medus* son Amant , qu'elle avoit vû pour la première fois en Arménie , avant que *Persès* eût détrôné & assassiné Alodètes , son Pere. Elle ajoute que *Medus* , par son secours , avoit repris l'usage de ses sens , & qu'elle lui avoit donné un azile dans le Palais , pendant l'absence de *Persès* , pour le dérober à la fureur de ce Tyran , qui , par le conseil de la Prêtresse de Diane , faisoit immoler tous ceux qui lui étoient suspects ; cette cruauté de *Persès* étoit fondée sur les menaces que les Dieux lui faisoient , au sujet de Médée & de *Medus* , son Fils , à qui le Trône de Colchos appartenoit légitimement.

Medus vient remercier *Idalide* du genereux secours qu'elle lui a donné après son naufrage , & lui annonce qu'il espere lui en marquer bientôt sa reconnoissance , par le détrônement & la mort de l'assassin de son Pere.

On vient annoncer à *Idalide* la prochaine arrivée de *Persès* , ce qui oblige cette Princesse à presser le départ de *Medus* ; il se retire , de peur d'être surpris par le Tyran.

Persès parle d'amour à *Idalide* , & lui offre son Trône à partager , avec lui ; *Idalide* refuse fierement & sa main & son Trône , & lui reproche la mort de son Pere.

Persès

Persès se plaint à Phorbas de l'orgueil & du mépris d'Idalide : Phorbas l'excite à se défaire d'un amour qui l'expose à tant d'outrages, & pour le mieux animer contre cette fiere Princesse, il lui apprend qu'elle a donné azile dans le Palais à un inconnu qui pourroit bien être *Medus*, ou quelqu'un des Emissaires de Médée ; Persès en conçoit de la jalousie, & se prépare à aprofondir ce fatal mystere.

Médée commence le second Acte avec *Dirco*, sa Confidente ; elle lui apprend que *Medus* son cher Fils, doit bientôt arriver à Colchos avec une Flote. Elle expose les raisons qui l'ont déterminée à se déguiser, sous le titre emprunté de Prêtresse de Diane ; elle lui dit que par cette ruse, elle immole tous les jours ceux qui pourroient lui faire obstacle dans le juste projet qu'elle a formé de faire remonter *Medus* sur le Trône paternel ; elle ajoûte qu'elle a vû un Etranger dans le Palais, à qui elle a fait dire de lui venir parler. L'Etranger en question arrive, c'est *Demarate*, ancien Gouverneur de *Medus* ; Médée lui demande avec empressement des nouvelles de son Fils ; Demarate lui apprend, les larmes aux yeux, que la Flote que *Medus* conduisoit à Colchos, ayant été dispersée par un furieux orage, le Vaisseau de ce malheureux Prince avoit fait naufrage, & qu'il avoit été enseveli

enseveli sous les ondes. Médée au desespoir, jure d'immoler Persès aux Manes de son Fils. Elle presse Demarate de partir sur un Vaisseau qu'elle lui fera donner pour aller rejoindre la Flote qui doit servir sa vengeance ; Demarate lui promet d'exécuter ses ordres avec un zèle ardent, il lui dit aussi que la Princesse Idalide lui a fait dire qu'elle avoit à lui parler ; Médée, loin de l'en détourner, l'y engage ; mais elle lui recommande le secret de son sort & de celui de son Fils.

Idalide vient parler à Démarate, & le prie de vouloir recevoir de sa main un dépôt précieux ; Démarate lui promet une fidélité à toute épreuve.

On amène *Medus*, conformément aux ordres qu'Idalide a donnés ; *Medus* est agréablement surpris de revoir son cher Gouverneur ; Démarate qui le croyoit mort, est encore frappé d'un plus grand étonnement ; mais craignant de le faire connoître, ou d'être surpris, il lui dit de partir sans différer, d'un rivage si dangereux pour lui.

Persès entre, & surprend ces deux inconnus avec Idalide ; il demande à *Medus* quel est son nom ; *Medus* lui répond fierement qu'il ne l'apprendra jamais de sa bouche ; Persès le demande à Démarate, qui lui fait croire que c'est Iphicles, Fils de Créon, qui

poursuit

pourfuit Médée & *Medus* son Fils ; Persès ne sçait ce qu'il en doit croire , mais Phorbas lui vient dire de la part de Médée , que cette Prêtresse répond de lui , & lui ordonne au nom de la Déesse , de le faire retourner dans sa Patrie ; il consent qu'on lui donne un Vaisseau pour partir ; Démarate obéit avec plaisir , pour aller joindre la Flote des Grecs.

Medus ne cessant point d'être suspect à Persès , ce Tyran ordonne qu'on le tienne enfermé jusqu'à nouvel ordre.

Les pleurs d'Idalide réveillent la jalousie de Persès ; il croit que ce fier Etranger est *Medus* , ou tout au moins son Rival ; il dit à Idalide qu'elle ne peut le sauver qu'en lui donnant la main. Après quelques combats , Idalide se détermine à sauver son Amant par son hymen avec Persès , bien résoluë de ne pas survivre à la perte de *Medus*.

Idalide , dans un court Monologue du troisième Acte, fait entendre aux Spectateurs qu'elle a obtenu la liberté de *Medus* , aux conditions que Persès lui a imposées.

Medus vient , Idalide le presse de partir , & l'en conjure d'une manière à lui donner tout à craindre pour elle & pour lui-même.

Persès vient annoncer à Idalide , que tout est prêt pour leur hymen , & que la Prêtresse
de

de Diane les attend à l'Autel. *Medus*, frappé d'un discours si fatal à son amour, ne peut retenir ses transports; il se fait connoître pour Rival; Persès frémit au nom de Rival; il le soupçonne d'être *Medus*, & jure de l'immoler, quel qu'il soit, ou à son ambition, ou à son amour; il ordonne à ses Gardes de le remener en prison.

Idalide, que Persès accable de nouvelles menaces, lui dit qu'elle va l'attendre à l'Autel, s'il ose y venir, & qu'elle ne doute point que les Dieux ne la vengent de la violence qu'il veut lui faire.

Persès ne respire que vengeance; il veut consulter la Prêtresse; elle le prévient, & s'avance vers lui. Il apprend à Médée tout ce qui vient de se passer; Médée, persuadée que *Medus* est mort, ne comprend rien à tout ce que Persès lui dit, pour lui persuader que le Rival qu'il tient prisonnier, est le même *Medus* dont les Oracles des Dieux le menacent. Médée lui demande si le Prisonnier lui a déclaré qu'il soit *Medus*; le Tyran lui répond qu'il se cache en vain sous le nom d'*Iphiclès*; à ce nom d'*Iphiclès*, Fils de Creon, Médée, craignant d'être découverte, si elle paroît à ses yeux, dit à Persès qu'elle ne doute plus que ce ne soit *Medus*, qu'il n'a qu'à le lui envoyer sans bruit, de peur que le Peuple ne s'arme pour lui. Persès.

se rend à un conseil qui lui paroît si salutaire. Médée se détermine à immoler Iphiclès avant qu'il puisse la reconnoître.

Au quatrième Acte, Médée s'affermir dans la croyance que c'est Iphiclès qu'on va lui amener pour victime, & persiste dans le dessein de l'immoler, sans lui donner le temps de jeter un regard sur elle.

Idalide vient implorer la pitié de Médée pour son Amant, mais elle la trouve inexorable.

Persès vient assister au Sacrifice qu'on va lui faire de son Rival; on amène la victime; Médée leve le bras pour fraper, mais à peine a-t-elle jetté un regard sur *Medus*, qu'elle suspend le coup prêt à partir; elle feint d'être inspirée par Diane; elle dit à Persès que la Déesse refuse le Sang qu'on lui veut offrir; Persès obéit à regret, on remène *Medus*, avec ordre de le garder soigneusement.

Persès murmure contre l'ordre de Diane, qui arrache son Rival à sa vengeance; Médée lui confirme l'ordre de la Déesse, & le menace de périr, s'il ne s'y soumet aveuglément.

On vient annoncer à Persès que la Flote Grecque a abordé le rivage, & s'avance en faisant retentir le nom de *Medus*; Médée, pour s'accréditer encore plus dans son esprit, lui dit qu'il voit bien qu'elle ne l'a point trompé,

trouvé, puisque *Medus* vient se livrer entre ses mains. Persès, plus crédule que jamais, remet l'autorité souveraine à Médée, pendant qu'il va combattre l'ennemi qui s'avance.

Nous passerons légèrement sur le dernier Acte, qu'on a trouvé le plus defectueux. Médée annonce aux fideles Sujets de son Père, que *Medus* vient détrôner l'Usurpateur; elle le fait venir, & l'arme d'une épée trempée dans les eaux du Styx, en présence d'Idalide, qui est au comble de la joye.

Après plusieurs fausses allarmes qu'on vient donner à Médée, Persès vient lui-même; il l'accable de reproches, ne doutant point qu'elle ne soit d'intelligence avec ses ennemis, puisque ce même Démarate à qui elle a procuré la liberté, se trouve à leur tête. Il se flatte de les voir périr, attendu qu'ils sont entrés dans Colchos, où ils trouveront leur perte infaillible. Médée brave sa vengeance, & lui annonce qu'il va périr lui-même. Enfin *Medus* arrive triomphant; Persès se voyant trahi par ceux même sur qui il comptoit le plus, se donne la mort.

Le 6. Janvier, l'Académie Royale de Musique ajouta une nouvelle Entrée, intitulée *Les Amours du Printemps*, au Ballet des *Caracteres de l'Amour*, dont on a parlé dans les

précédens Journaux ; cette nouvelle Entrée a été interrompuë après la seconde représentation. La Musique est du même Auteur, & les paroles de M.

Le 9. le Roy partit du Château de la Meute, pour venir à Paris, voir l'Opera d'*Atys*. S. M. y arriva à cinq heures précises, & fut placée sur un Fauteuil dans sa Loge, accompagnée du Prince de Conty, du Duc de Bouillon, Grand Chambellan, du Prince Charles, Grand Ecuyer, du Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes du Corps, du Duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre, du Marquis de Beringhen, Premier Ecuyer, du Marquis de Montmirel, Capitaine des Cent-Suisses, &c. L'Opera fut joué dans sa plus grande perfection ; tous les Acteurs, animés par la présence du Roy, ayant signalé leur zele, desorte que rien n'a été oublié pour faire voir à S. M. ce magnifique Spectacle dans tout son lustre. Il fut terminé par le *Pas de Six*, dansé par les Dlls Sallé & Mariette, & par les Srs Dumoulin, Dupré, Javillier & Maltaire, l'exécution ne laissa rien à désirer. S. M. qui en parut satisfaite, aussi-bien que de l'Opera, partit de Paris à neuf heures, pour retourner à Versailles.

Le 22. on remit au Théâtre l'Opera d'*Alceste*, dont le succès n'a pas démenti l'attente

tente du Public ; le Sujet ayant toujours paru un des plus éclatans qu'on ait vu sur la Scene Lyrique : aussi a-t-il été reçu favorablement du Public ; il n'avoit pas été repris depuis le mois de Novembre 1728. L'Extrait qu'on en a donné dans le second Volume de Decembre de la même année , nous dispense d'en parler plus au long.

Le lendemain , le Roy honora la seconde représentation de cet Opera de sa présence. S. M. étoit accompagnée dans sa Loge de MADEMOISELLE , de MADEMOISELLE DE CLERMONT , & des Grands Officiers dont on vient de parler. Le Spectacle fut beaucoup plus brillant que le jour que le Roy vit l'Opera d'*Arys* , S. M. n'étant accompagnée ce jour-là que des Princes & Seigneurs de sa Cour , au lieu que dans la représentation dont nous parlons , toutes les Princesses & les Dames de la plus grande qualité , en Corps-de-Robes , et dans leur plus grande parure , occupoient une partie de l'Amphitheatre , et presque toutes les Loges , retenües par ordre du Roy , ce qui formoit un coup d'œil qu'on ne sçauroit exprimer.

Cet Opera est fort bien remis ; les principaux Rôles sont remplis , sçavoir ceux d'*Alceste* , de *Proserpine* , et de *Cephise* , par les Dlls Pelissier , Monville et Felt ; et ceux d'*Alcide* , de *Licomedes* , d'*Admete* ,

et de *Pluton*, par les Srs le Page, Albert, Tribou, et Lefebvre. Les Ballets composés par le Sr Blondi, sont variés et très-bien caractérisés. Les habits sont aussi riches que convenables aux divers caractères. Entre les décorations, on distingue celle du Palais de *Pluton*; celle du second Acte, où l'on voit le Combat et l'Escalade du Siege de la Ville de *Scyros*; et celle du dernier Acte font un très-bel effet.

Le 13. Janvier, les Comédiens Italiens donnerent une Piece nouvelle en Prose et en un Acte, suivie d'un Divertissement, intitulée *les Sinceres*; elle est de la composition de M. Marivaux, et a été très-bien reçue; on en parlera plus au long.

Le 30. on donna une autre Comédie nouvelle en Vers et en trois Actes, qui a pour titre *le Rival favorable*. Cette première représentation et les suivantes ont été généralement applaudies. Cette Piece est de la composition de M. de Boissi. Nous ne manquerons pas d'en donner l'analyse.



LETTRE



LETTRE de l'Auteur de la Comédie de l'Ecole du Temps à Mr D. L. R. pour servir de Réponse à la Lettre d'un Provincial à un de ses Amis de Paris, inserée dans le premier Volume du mois de Décembre 1738. au sujet de la même Comédie.

MONSIEUR,

Comme je n'ai pas l'honneur de connoître l'Auteur de la Lettre à laquelle je me propose de répondre aujourd'hui, vous me permettrez de m'adresser à la correspondance générale du Parnasse.

Il ya déjà quelque temps que l'on m'a annoncé l'Ecrit qui vient de paroître dans le Mercure : je l'ai attendu avec les dispositions convenables à la foiblesse de mon âge & de mes talens. Je cherche moins à me justifier qu'à m'instruire. La critique nous sert mieux que l'eloge ; mais on doit être également flaté de l'un & de l'autre.

J'ai donc un double remerciement à faire à l'Auteur de la Lettre en question : d'un côté, il me fait la grace de m'avertir de ce qu'on trouve à reprendre dans ma Pièce, (&

G iij je

je soupçonnerois volontiers son indulgence & sa politesse d'avoir abrégé cet article :) d'un autre côté ; il se charge généreusement du soin de ma défense , du moins en partie. Il étoit bien capable de le faire en tout ; mais il a feint modestement de se trouver dans l'embaras sur la scene d'*Arlequin* , afin apparemment de me laisser le mérite de répondre moi-même à cette dernière objection. C'est ce que je vais faire de mon mieux , après avoir ajouté quelques observations à celles que l'Auteur de la Lettre a faites pour justifier le Titre de *Comédie* que j'ai donné à ma Pièce.

Ce Titre a déjà été disputé plusieurs fois aux Pièces *Episodiques*. Est-ce avec raison ? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. Je me contenterai de rapporter ici ce que l'un de nos meilleurs Auteurs (a) en ce genre, a dit à ce sujet dans une Préface (pag. 7.) fort ingénieuse , qu'il a mise depuis peu à la tête de ses Oeuvres de Théâtre (b). Il avoit à se justifier d'un reproche tout semblable.

Une allégorie ingénieusement imaginée , & heureusement soutenue par un remplissage brillant , qui peint le mœurs du jour & qui fait des ridicules nouveaux , mérite , je crois , le nom

(a) M. de Boissy.

(b) Elle se vendent chés Prault pere , Quai Gèvres.

de Pièce , autant que la plûpart des Comédies d'un Acte , dont le fond d'une intrigue triviale forme le nœud grossier ; ou qui roule sur le pivot d'un caractere usé , ou à peine ébauché , s'il n'est pas rebattu , & dont un mariage prévu dès la premiere Scene ; fait toujours le dénoûment uniforme. Contentez-vous , s'il vous plaît , de ce peu de mots pour le genre allégorique ; peut-être même sont-ils de trop.

Au surplus , ma faute , (si c'en est une d'appeller Comédie une Pièce Episodique ;) cette faute , dis-je , m'est commune avec tous ceux qui se sont exercés dans ce genre , aussi susceptible qu'un autre de l'utile & de l'agréable , du plaisir & de l'instruction.

Les Censeurs dont l'Auteur de la Lettre a soin de rapporter les discours , paroissent s'écarter de la justesse du raisonnement qu'exige une saine Critique , lorsqu'ils disent , *que pour accorder à l'Ecole du Temps le Titre de Comédie , il faut que toutes les Pièces que l'on nous a données jusqu'à présent soient ce même Titre , n'en ayent point les qualités , &c.*

Les Pièces Episodiques ne disputent point aux Pièces d'intrigue & de caractere, le mérite de la liaison des Scenes, de la gradation, de l'interêt , de la surprise , du dénoûment. Pourquoi les autres Comédies refuseroient-elles de partager ce nom avec celles qui sont purement Episodiques , comme la mienne ?

Ce seroit leur disputer un bien foible avantage : les autres leur sont si fort supérieures en tout le reste ? Ne scauroit-il y avoir des Comédies de différens genres ? Ce seroit vouloir enlever à *Tbalie* un de ses caractères. (Voyez la Pièce de M. Fagan , qui porte ce nom).

Les Censeurs qui m'ont honoré de leur attention, se trompent encore, lorsqu'ils avancent que *Moliere & Regnard* n'ont rien fait dans ce genre.

L'un est Auteur *des Facheux*, qui n'est autre chose qu'une Pièce Episodique. L'Autre a fait *les Souhairs*, petite Comédie, aussi Episodique, qui n'a point été représentée, mais que l'on trouve dans ses Oeuvres. Je ne parle point ici des *Esopes de Boursault*, & de sa *Comédie sans Titre*, qui n'ont d'autre avantage sur les autres Pièces Episodiques, que de l'être en cinq Actes également instructifs & amusans. Mais c'est, si je ne me trompe, disputer trop long-temps sur un nom que l'usage a rendu tolérable, & même nécessaire. Puisque l'Ecole du Temps a eu le bonheur de plaire au Public, son Titre n'est-il pas suffisamment justifié ?

La seconde objection que l'on me fait, me paroît bien plus essentielle. On m'accuse d'une contradiction, de laquelle il est à propos que je me justifie auprès de l'Auteur de
la

la Lettre , s'il est vrai qu'il ait été capable d'adopter un seul instant une critique à laquelle il donne avec raison le nom de *spé- cieuse* : elle n'est en effet que cela. Une lecture attentive des deux Scenes dont il s'agit, dissiperoit bien-tôt l'illusion.

Dans la troisième Scene , il n'est question que de l'emploi du temps. La *Vérité* exhorte *Dorante* à s'occuper , sous peine de ne goûter aucun plaisir véritable ; parce que le plaisir doit être acheté par le travail : voilà tout le plan du rôle de la *Vérité* dans cette Scene. J'avoue qu'elle ne dit pas les mêmes choses à *Arlequin* , (la répétition seroit ridicule :) mais lui dit-elle quelque chose de contraire ? C'est ce qu'on ne sçauroit prouver. Il n'y a donc point de contradiction dans ce discours ; il n'y en pas davantage dans la morale.

Quel est en effet le but que je me suis proposé dans la Scene d'*Arlequin* ? De guérir , s'il se peut , les hommes de trois folies également préjudiciables à leur repos. De laisser fuir le temps présent sans en profiter ; de regretter vainement le temps qui n'est plus , & de vouloir pénétrer dans les temps à venir. Cette Scene embrasse ces trois objets ; elle les combat par la bouche d'*Arlequin* , qui rit en Philosophe de ces erreurs.

Que répond la *Vérité* ? Mais (dit-elle)

G. vj. n'avez-

n'avez-vous point vous-même à vous plaindre du temps ? *Arlequin* lui réplique :

Bon, bon ! Vous vous moquez : Est-ce-là mon affaire ?

Hors le chagrin tout me convient,
Et je prens le temps comme il vient.

Ces vers donnent une idée claire & générale de toute cette dernière Scene, qui forme pour la Pièce un *dénoûement*, (que l'on me passe le terme.) Dans cette même Scene, il n'est pas question de la manière dont on doit employer le temps, mais de la façon dont il faut le prendre : il est essentiel de saisir cette différence.

Parce qu'*Arlequin* décrit ses différens amusemens dans chaque Saison, dont il sçait toujours profiter, on veut en conclure qu'à l'exemple de *Dorante* c'est un homme *oisif*, *inutile* : on me permettra de dire que la conséquence n'est pas exacte.

Arlequin ne dit rien qui puisse faire sentir qu'il soit sans cesse occupé de ses divertissemens. Il détaille ceux qu'il prend dans tous les temps ; il fait passer en revûe les plaisirs de toutes les Saisons : mais il ne dit point que son occupation *unique*, *actuelle*, & *journalière*, soit de ne faire autre chose que se divertir.

Il n'en est pas de même de *Dorante*, qui
du

du matin au soir s'amuse à faire *des riens*. Son récit embrasse tout le temps de sa vie : celui d'*Arlequin* est restraint à certaines circonstances momentanées, que l'on pourroit appeller ses *heures de récréation*, récréation qu'il prend relativement aux plaisirs que chaque Saison lui présente. Encore une fois, ces deux Scenes sont absolument distinctes dans leur objet, & n'offrent point (du moins selon moi) la moindre contradiction.

Je croirois mal reconnoître la faveur que m'ont faite quelques Personnes, en m'honorant de leurs critiques, si j'employois plus de temps à me justifier auprès d'elles d'une prétendue contrariété, dont leur discernement me justifiera beaucoup mieux que je ne pourrois faire. J'ai seulement hazardé quelques réflexions, que j'ai cru devoir à celles dont on a bien voulu me faire part; par l'entremise du *Mercur* de France. Je me sers de la même voye pour répondre à des objections toutes nouvelles pour moi, puisqu'elles n'ont été faites dans aucun des Ecrits Périodiques qui ont parlé de l'Ecole du Temps.

Je réitere mes remercimens à l'Auteur de la Lettre : je le supplie d'être persuadé de la sincérité de ma reconnoissance. S'il juge à propos de persister dans ce qu'il a écrit : *Sub judice lis est* ; le Tribunal nous est ouvert. Le Critique est l'Accusateur : l'Auteur est l'Accusé.

cusé. Le Public est le Juge : je n'appellerai jamais de ses décisions.

Permettez, Monsieur, que je profite de cette occasion pour vous assurer de la parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être,
&c.

PESSELIÈRE.



NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Smirne
au mois de Novembre dernier.*

S *Aré Bey Oglu*, qui s'est tant fait craindre aux environs de Smirne, est fils d'un des plus riches Officiers de l'Empire Ottoman. Sa Mère l'éleva dès sa plus tendre jeunesse dans des sentimens de vengeance, parce qu'à la mort de son Père on l'avoit privé, par ordre de la Porte, d'une grande partie de ses richesses, & enlevé sa Sœur pour l'enfermer dans le Serail.

Comme il lui restoit néanmoins des Biens considérables en Natolie, il y a formé une faction de Mécontents, qui se sont fortifiés dans les Montagnes de *Bosdag* & de *Diagli Bogasse*, remplies de voleurs qui courent le Pays, entre les Rivières de *Sarabat* & de *Madre*. Il a établi sa Place d'Armes dans un vieil Château, fortifié sur la cime d'une Montagne, & entouré de Ravines, desorte qu'il est hors de la portée de toute Artillerie.

Ses

Ses Lieutenans font retranchés dans les Défilés des Montagnes & dans de vieilles Mafures. Il femble que le deffein de ces Rebelles ait été de s'approcher de la Mer , & principalement de Smirne , foit pour piller la Ville , foit pour s'en emparer , afin de forcer la Porte à leur faire de grands avantages , cette Ville étant une des plus riches de cet Empire , par son Commerce , &c.

On a remarqué que les premières démarchés de Saré Bey ont été pleines de douceur & de bons offices envers les Caravanes & envers les Habitans des Villes et de la Campagne , dont il vouloit fe faire connoître & aimer. Lorsque les Conducteurs des Chameaux alloient de quelque côté où il y avoit du péril , ou peu de profit à faire fur leurs Marchandises , il les forçoit de changer de route , leur donnant des fauegardes & de bonnes escortes , pour les conduire dans des Pays où ils pûssent trouver de plus grands avantages. Il faisoit voir aussi par cette conduite , qu'il étoit bien informé de la disette ou de l'abondance des différentes contrées de l'Asie Mineure , & qu'il y avoit de bons amis.

On assure qu'il a eu la hardiesse de faire scavoir au Grand-Vifir la situation où il étoit , lui protestant qu'il mourroit les Armes à la main , s'il n'obtenoit un dédommagement convenable des Possessions qu'on lui avoit enlevées. On prétend aussi que le Kiaia , qui fut étranglé il y a deux ans , entretenoit des liaisons secretes avec ce Rebeile. Quoiqu'il en foit , ses remontrances & ses menaces ayant été méprisées à la Porte , il commença ses hostilités contre tout ce qu'il trouvoit appartenir au Grand Seigneur , & aux Courtifans , sans toucher encore aux biens des Particuliers , qui se loitioient beaucoup de sa modération & de ses bienfaits. Cependant les ressources commençant à lui manquer ,

Il eut recours aux Contributions qu'il imposâ sur les Villages, Bourgs & Villes, sous peine d'exécution Militaire; & comme cela ne suffisoit point encore pour les besoins, il prit la résolution d'enlever l'argent, les Draps & les meilleurs Effets des Caravanes.

Le Sérail fut bien-tôt informé de ces désordres, mais il les méprisa encore, soit par fierté, ou parce que le Sultan avoit sur les bras d'autres affaires plus pressantes. Cette conduite donna aux Rebelles une telle hardiesse, qu'un de leurs Détachemens d'environ 3000. hommes s'avança jusqu'à la vûe de Smirne, cette Ville, quoique très-grande & très-peuplée, & défendue d'ailleurs par une forte Citadelle, fut incontinent remplie de la plus affreuse consternation. La rue des Francs, c'est-à-dire des Marchands François, Anglois, Hollandois & Italiens, étoit surtout dans un désordre inouï, & chacun appréhendant un massacre général, déménageoit & emportoit ses meilleurs Effets à bord des Navires qui étoient dans le Port. A mesure que les Magasins se vuïdoient, on y mettoit les femmes avec leurs enfans, qui y faisoient ces cris les plus touchans.

Parmi cette confusion, le Consul de Hollande montra beaucoup de conduite & de fermeté; il fit mettre ceux de la Nation sous les Armes, & amarrer un grand Navire de charge au bout de la Galerie de la Maison, pour servir de retraite en cas de nécessité. L'entrée de cette Maison étoit fortifiée d'une Batterie de six Pièces de Canon avec quantité de Grenades & une nombreuse Garde. Il fit armer en même temps une Compagnie de 60. hommes, dont le jeune M. Renard, d'Amsterdam, étoit Capitaine, pour faire la ronde pendant la nuit, & pour être informé par-là, à chaque moment, de ce qui
 pourroit

pourroit concerner le service de la Nation , ou pour une Retraite , ou pour une généreuse défense.

A la pointe du jour , le Commandant des Rebelles , qui étoit un des Lieutenans de Saré Bey , fit proposer une Contribution & une entrevûe , pour préserver la Ville du pillage. L'un & l'autre lui ayant été accordé , il eut la témérité d'entrer dans la Ville , & y fut bien reçu de la Régence. On lui paya 15000. Piastres , & on lui fit des présens , ensuite de quoi il se retira. On aprit depuis que ce Commandant n'avoit pas avec lui 800. hommes armés , & que tout le reste n'étoit que de la canaille & des vagabonds , qui s'étoient joints pour piller.

La frayeur étant calmée , on se regarda les uns les autres avec étonnement , de ce que 40000. hommes , capables de porter les Armes , s'étoient laissés affronter dans leur Ville par une troupe de Bandits. C'est l'effet d'une terreur panique , dont les Grecs & les Turcs ne sont que trop susceptibles.

Le bruit de cette Action ayant été porté à Constantinople , & les Ambassadeurs des Nations commerçantes ayant fait au Divan les représentations convenables , la Porte a enfin pris la résolution d'arrêter ces désordres ; elle a d'abord envoyé à Smirne 2000. hommes pour couvrir la Ville. Ces 2000. hommes étoient campés à deux lieuës de la Ville , lorsque des Couriers vinrent annoncer que les Rebelles reparoissoient ; il n'en fallut pas davantage pour jeter de nouveau la terreur dans la Ville & parmi cette Milice , qui abandonnant Tentes & Bagages , se sauva à toutes jambes sous le Canon de la Citadelle. Mais le lendemain les Turcs aprenant qu'on leur avoit donné une fausse allarme , retournerent à leur Camp , & firent empaler quelques Payfans , qui avoient commencé à piller les Baga-
ges.

ges. Le Camp ayant été depuis renforcé par de nouvelles Troupes & de l'Artillerie, ils se sont mis en marche pour faire tout de bon la guerre aux Révoltés. Le Détachement qui avoit fait tant de peur & qui s'étoit arrêté pour piller aux environs d'Éphèse, a été atteint, battu & défait. On a porté à Smirne plusieurs sacs remplis de Têtes de ces Rebelles, & on les a envoyées à Constantinople.

A F R I Q U E.

Les Lettres qu'on a reçues de Barbarie, marquent, que les troubles qui agitent depuis longtemps le Royaume de Maroc, paroissent approcher de leur fin; que Muley Abdallah, s'étant rendu odieux à toute l'Afrique par ses cruautés, & ayant perdu l'esperance de regner; a pris le parti de se retirer en Guinée; que Muley Hamet Mustardy est actuellement le seul qui dispute la Couronne à Muley Hamet Ben Lariba, & que le second étant soutenu par les Noirs, & étant en possession de la Ville de Miquenez, on ne doute presque point qu'il ne l'emporte sur son Concurrent.

R U S S I E.

On a reçu avis depuis peu à Pétersbourg, la nouvelle d'un grand Incendie arrivé à Archangel, Ville de la Grande Russie, dans la Province de Dwina, près de l'embouchure de la Riviere de ce nom. Le feu y prit le 24. Décembre dernier, & il fit en peu de temps de si grands progrès, que 1300. Maisons ont été réduites en cendres. On a eû beaucoup de peine à arrêter le feu, parce que la plupart des Maisons de la Ville ne sont bâties que de bois, ainsi que dans beaucoup d'autres Villes de la Moscovie.

HANOVER.

HANOVER.

ON mande du commencement de ce mois, que les Troupes que la Régence d'Hanover a envoyées pour prendre possession du Château de Steinhorst, s'y sont retranchées, & qu'elles sont actuellement en état de se défendre, en cas d'attaque, jusqu'à l'arrivée des six Régimens qui sont en marche, pour les soutenir. Le Colonel Mayder, qui les commande, leur fait observer une exacte discipline, & il a défendu à ses Soldats, sous peine de la vie, de causer aucun dommage aux Habitans de ce Bailliage, sous quelque prétexte que ce puisse être.

On a appris de Coppenhague, que le Roy de Danemarck a été fort surpris que le Détachement de ses Troupes, qui étoit à Steinhorst en garnison, ait été attaqué par les Troupes de Hanover & obligé d'abandonner ce Château. S. M. D. prétend que M. Ahlesfeldt le lui avoit cédé avant que de le vendre à M. de Wedderkopen, pour en jouir, au cas d'extinction des héritiers mâles de la Famille d'Ahlesfeldt, & qu'ainsi ni lui ni personne de sa Famille n'a eu droit d'annuler cette disposition, de la changer, ni d'en faire aucune autre qui y fût contraire; que supposé que le Duc de Holstein Gottorp ait eu de son côté quelque droit sur ce Château & sur ses dépendances, il n'a pu, sans injustice, le céder à qui que ce soit, au préjudice de la Couronne de Danemarck, & qu'on devoit s'attendre d'autant moins à ce qui venoit d'arriver, que la Cour de Danemarck croyoit avoir prévenu tout incident de cette nature, par la précaution qu'elle avoit eüe en dernier lieu de donner avis au Roy de la Grande Bretagne de la cession faite anciennement par M. Ahlesfeldt.

S. M. D. étant dans le dessein de soutenir ses prétentions, a envoyé ordre à plusieurs des Régimens

mens qui font dans le Jutland & dans le Holstein ; de marcher incessamment, pour entrer dans ce Bailliage, & on assure que ces Troupes seront jointes par le Régiment des Gardes à pied du Roy de Dannemarck. Quelques-unes de ces Troupes ont déjà commencé à se mettre en mouvement, & elles doivent s'assembler à quelque distance de la Ville de Hambourg, & y attendre de nouveaux ordres de la Cour de Dannemarck.

Malgré les préparatifs de guerre de cette Cour & de celle de Hanover, on espere que leurs differends pourront se terminer bien-tôt à l'amiable, par l'entremise de quelque Puissance.

HAMBOURG.

LE 5. de ce mois, les Habitans de cette Ville s'assemblerent extraordinairement, pour délibérer sur les mesures qu'il convient de prendre à l'occasion des differends survenus entre le Roy de la Grande-Bretagne & le Roy de Dannemarck, & de la marche des Troupes que ces deux Puissances se disposent à envoyer dans le Bailliage de Steinhorst ; & ils résolurent de doubler la garde des portes de cette Ville, & des principaux postes des environs.

Afin que les Soldats de la Garnison ne se fatiguent pas en montant des gardes trop fréquentes, il a été ordonné que les Bourgeois monteroient alternativement la garde avec eux.

Depuis qu'on a appris que plusieurs Régimens des Troupes Danoises avoient reçu ordre de se rendre dans le Bailliage de Steinhorst, tous les Habitans des Campagnes voisines de cette Ville se sauvent à Hambourg avec leurs principaux Effets, & il y est déjà arrivé plus de 600. Chariots chargés de meubles, de grains & d'autres denrées.

Il passa à Hambourg le 6. un Courier, que le Ministre qui réside à Hanover de la part du Roy de Dannemarck, a envoyé à S. M. D. pour lui porter quelques Dépêches qu'on dit donner l'espérance d'un prochain accommodement, C'est le troisiéme que ce Ministre envoie à Coppenhague au sujet de la mésintelligence entre ces deux Cours.

A L L E M A G N E,

L'Abbé Salvatico, Ministre du Duc de Modene, eut le 2. de ce mois une audience de l'Empereur, & il reçut de S. M. I. au nom du Prince son Maître l'Investiture du Duché de Molene, de l'Etat de la Mirandole, & des Fiefs qui en dépendent.

Le 30. du mois passé, l'Empereur fit aussi la Cérémonie de donner l'Investiture de la Principauté de Constance à l'Evêque d'Ausbourg, & le Baron d'Ulm, Chanoine d'Ausbourg & d'Eychstadt, la reçut au nom de cet Evêque.

Course de Traîneaux.

ON mande de Berlin, que la grande quantité de neige tombée aux environs de cette Ville, donnant la facilité de courir en Traîneaux, le Duc de Holstein & plusieurs Seigneurs de la Cour firent le 2. de ce mois dans les rues de Berlin, une Course qui commença à 3. heures après midi.

On partit de la Place de Frederichstadt, où le Duc de Holstein avoit donné rendez-vous à ceux qui devoient courir avec lui, devant l'Hôtel du Maréchal de Biberstein, Conseiller Privé & Ministre de la Guerre. Ce Prince conduisoit le premier Traîneau; dans les deux suivans étoient le

Général

Général Comte de Schulembourg & le Lieutenant Général Schwerin, & les autres étoient occupés par plusieurs Officiers Généraux. Les Traîneaux traverserent la Ville Neuve, & passerent devant l'Arſenal & devant le Palais du Roy, qui les vit des fenêtres de son Appartement. Ils allerent de-là à l'Esplanade, dont ils firent trois fois le tour, & ils retournerent ensuite devant l'Hôtel du Maréchal de Biberstein, ce qui termina la Course.

Le lendemain il y eut une autre Course qui surpassa la précédente en magnificence. Les Princesses de la Maison Royale, s'étant rendus entre une & deux heures après midi avec les Dames & les Seigneurs, qui devoient être de la Course, au Palais du Prince Royal, on leur servit des rafraichissemens de toute espèce, ainsi qu'aux personnes de leur suite, & les Traîneaux partirent à trois heures dans l'ordre suivant.

Le premier, tiré par quatre Chevaux, étoit rempli par les Hautbois du Corps d'Artillerie.

La Princesse Royale étoit dans le second, lequel étoit conduit par le Comte de Schwerin, Grand Ecuyer du Roy.

Elle étoit suivie de la Princesse Louise Ulrique, que menoit le Comte de Schlieben, Grand Veneur.

Le quatrième Traîneau étoit occupé par la Princesse-Amélie, & il étoit conduit par le Baron de Hacke, Premier Veneur & Adjudant Général de Sa Majesté.

Dans le cinquième, que conduisoit le Comte de Truchses Waldebourg, étoit la Baronne de Katsch, Grande-Maitresse de la Maison de la Reine.

Le Prince Royal occupoit le sixième, qui étoit mené par le Général Comte de Schulembourg.

Outre ces six Traîneaux, qui étoient dorés, ornés de Peintures, & attelés de six chevaux, il y en avoit

avoit 60. autres, dans lesquels étoient les principales Dames de la Cour, & qui étoient la plûpart aussi relés de six chevaux. La Course se fit depuis le Palais du Prince Royal jusqu'à l'Esplanade, dont on fit trois fois le tour, & l'on revint ensuite à ce Palais, après avoir traversé toutes les grandes rues de la Ville Neuve.

Les Lettres de Presbourg, Capitale de la haute Hongrie du commencement de ce mois, portent que les maladies contagieuses continuant de causer beaucoup de ravage dans ce Royaume, & en Transylvanie, d'où l'on mande qu'il y est mort plus de quarante mille personnes, & qu'on y compte 200. Bourgs ou Villages attaqués de la Peste, on prend toutes les mesures convenables pour en garantir cette Ville, & que l'on n'y admet aucunes Personnes, à moins qu'elles ne soient munies de Certificats, qui prouvent qu'elles ont fait la quarantaine.

Comme les maladies pourroient être aportées à Presbourg par les Ecoliers qu'on y envoie de différentes Provinces du Royaume, il a été défendu de recevoir ceux qui viendront des Endroits suspects. Afin de ne négliger aucune des précautions que peut dicter la prudence, il a été réglé que les Troupes, qui passeront près de la Ville, ne pourront y entrer sous quelques prétexte que ce soit, & que même les Villages voisins seront exempts de leur fournir des logemens.

Les vivres sont fort rencheris dans tout ce Royaume, tant à cause de la grande consommation qui s'est faite pendant la dernière Campagne, que parce que les Fleaux dont le Pays a été affligé, ont mis les Habitans hors d'état de cultiver les Terres, & de prendre soin des Bestiaux.

La cherté dont toutes les Dentrées sont à Presbourg,

bourg, a obligé les Magistrats d'ordonner qu'on renvoyât chés eux tous les Ecoliers qu'on instruisoit par charité, & pour lesquels les Parens n'payoient point de pension. Conformément à cet ordre, les Jésuites, qui ont toujours eu dans leur College une grande quantité de jeunes gens qu'ils élevoient gratuitement, en ont renvoyé la plus grande partie, & ceux des Ecoles Protestantes ont été aussi congédiés.

I T A L I E.

LE Pape a fait présent de la Rose d'Or au Prince Electoral de Saxe, pour l'envoyer à la Reine de Pologne, Electrice de Saxe.

On a eu avis que le Grand Duc de Toscane & l'Archiduchesse son Epouse, arriverent à Verone le 27. du mois dernier.

On écrit de Genes, que depuis le parti que les Rebelles de Corse avoient pris d'attaquer un Poste occupé par les Troupes Françoises, on a été informé exactement de ce qui s'est passé en cette occasion.

Le Comte de Boissieux voulant faciliter le département de plusieurs Communautés principales, qui s'étoient soumises au Reglement de Pacification, fit avancer le 7. du mois passé, au Village de Borgo, qui est à quatre lieuës de la Bastie, un Détachement de 400. hommes. Le Chevalier de la Romagere, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Sarre, qui commandoit ces 400. hommes, partagea son Détachement en trois Postes: il mit 100. hommes dans le Village, 150 dans l'Eglise qui est au-dessus, & le reste du Détachement fut posté dans un Convent de Récollets, qui n'en est éloigné que d'une portée de carabine.

Le

Le 12. une troupe de Rébelles de la Montagne vint attaquer ce dernier Poste , mais ils furent repoussés , & ils perdirent un de leurs principaux Chefs. Le Comte de Boissieux ayant été informé de cet acte d'hostilité de la part des Rébelles, marcha le lendemain à la tête de 1400. hommes , & il arriva le soir au pied de la Montagne , à une demi lieuë du Poste qui avoit été attaqué. Il y apprit que les Rébelles avoient regagné la Montagne ; & comme le désarmement à l'occasion duquel on avoit fait marcher le Détachement de 400. hommes , étoit executé , le Comte de Boissieux se retira le 14. à midi.

Pendant près d'une heure que les Troupes Françaises employèrent à regagner la Plaine , les Rébelles tirèrent sur elles , mais , malgré leur feu , aucun Officier n'a été tué. Un Lieutenant & un Sous-Lieutenant des Grenadiers du Régiment d'Ouroy , ont été blessés , il n'y a eu que huit Soldats de tués & 14. de blessés.

Les Rébelles ont avoué qu'ils avoient perdu 30. hommes , & que le nombre de leurs blessés étoit beaucoup plus considérable.

Les Lettres écrites le 10. de ce mois , marquent qu'on ne sçavoit rien de positif sur les desseins & sur les mouvemens des Rébelles ; qu'on étoit instruit seulement , qu'ils avoient brûlé cinq ou six Maisons dans la Piéve de Casinca , & qu'ils mençoient d'en faire de même de toutes les autres que possèdent dans le plat Pays , ceux qui ont accepté le Règlement de Pacification ; que leur Chef avoit établi , dans chacune des Piéves qui persistent dans la révolte , un Lieutenant pour empêcher que ces Piéves n'abandonnent leur parti ; qu'ils assembloient dans le centre de l'Isle , un nombre considérable de gens armés , pour se préparer à se dé-

H fendre,

fendre , & qu'ils avoient envoyé du côté de la mer divers Détachemens pour couvrir leurs Bestiaux , dont on a enlevé une grande partie.

On prétend que le Baron de Neuhoff leur a dépêché d'Ischia , une Felouque , pour leur apprendre que le Roy des deux Siciles l'avoit fait remettre en liberté , & le bruit court que ce Baron est allé en Sicile pour y prendre plusieurs Officiers Corfes qui lui sont attachés , & qu'il se propose de retourner ensuite dans l'Isle de Corse.

Le Marquis Mari , Commissaire de la République dans cette Isle , a fait desarmer les Habitans de la Bastie , & l'on y a arrêté par son ordre quelques Personnes soupçonnées d'entretenir des intelligences avec les Rébelles , & de leur donner avis de tous les Evenemens qui pouvoient les intéresser.

Le dernier Courrier dépêché par ce Marquis , a rapporté que le bruit s'étoit répandu à la Bastie quelque temps avant son départ , que les Rébelles , après avoir réuni toutes leurs forces , devoient marcher du côté de Nebbio , mais qu'aucun de leurs Corps n'avoit encore paru , & qu'on conjecturoit qu'ils n'exécuteroient point leur résolution , le temps étant peu propre à former des Entreprises , le Pays étant tout couvert de neiges.

Il a ajouté que les Chefs avoient fait publier un Manifeste , dans lequel ils exposoient les prétendues raisons qui les empêchoient de se soumettre au Règlement de Pacification.

Depuis qu'on a appris que le Convoi qui étoit parti d'Antibes pour transporter en Corse un Renfort de quatre Baraillons de Troupes Françaises , & qui avoit été obligé de retourner à Antibes , à cause des vents contraires , avoit remis à la voile , on a reçu avis , que ce Convoi avoit été violemment
batu

batu par la tempête le 3. de ce mois, mais que la plupart des Bâtimens dont il étoit composé, étoient arrivés dans le Golfe de *San-Firenzo*.

Quoique l'Empereur & le Roy de France ayent garanti à la République la possession de ses Etats de Terre ferme, tant que durera la Guerre de Corse, cependant les Génois ne laissent pas d'être dans quelque inquiétude au sujet des mouvemens qu'on dit que font les Troupes Piémontoises dans les environs de Final.

ESPAGNE.

L'Incommodité avec laquelle on voyage dans le Royaume d'Espagne, faite de voitures réglées, ayant déterminé un Particulier de Madrid, à proposer d'en établir, le Roy lui a accordé un Privilege pour cet Etablissement, desorte qu'il y aura désormais des Carosses & d'autres Voitures publiques sur toutes les grandes Routes, pour conduire d'un Lieu dans un autre, & on commencera le mois prochain à établir des Voitures & des Postes réglées de Madrid à Barcelone & à Cadix.

Les derniers avis reçus de Pampelune, portent que la Reine premiere Douairiere, jouit à présent d'une parfaite santé, mais qu'Elle ne partira qu'au mois de Mars pour se rendre à *Quadalaxara*, où elle doit faire sa résidence.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres que le Roy a fait distribuer depuis peu une somme de douze mille livres sterlings à diverses Personnes de condition qui sont dans l'indigence, & que le Lord Maire, accompagné des Aldermans & des Scheriffs, fit une

Quête, selon la coûtume, dans les Marchés de cette Ville, en faveur des débiteurs insolubles qui sont détenus dans les Prisons.

On apprend de la nouvelle Angleterre, que le Vaisseau *le Dauphin*, y étoit arrivé du Camp de Francimie, & que l'Equipage de ce Bâtiment s'étant soulevé dans la route contre le Capitaine Dèckenson, qui le commandoit, & ayant tué ce Capitaine & plusieurs Passagers, un Matelot avoit révélé ce meurtre aux Juges de Boston, qui avoient fait mettre aux fers tous les coupables.

Le 12. de ce mois, les Quarante Pensionnaires de l'Ecole des Mathématiques, fondée dans l'Hôpital de Christ par le Roy Charles II. furent présentés au Roy, selon la coûtume, par le Président, le Trésorier & les Gouverneurs de cet Hôpital, & S. M. leur fit donner 200. liv. sterlings.

Selon les derniers avis reçus de l'Isle de S. Christophe, il y a regné pendant quelque temps une maladie épidémique qui y a causé beaucoup de ravages, & qui y a enlevé à proportion plus de monde, qu'il n'en est mort à Londres dans la Peste de 1603. l'une des plus dangereuses qu'on ait essuyé dans ce Royaume,



*V E R S à M. & Mad. de Beauvilliers,
à leur réveil le lendemain de leurs nôces,*

DE l'Isle de Paphos vous voilà de retour,
L'Hymen vous a conduits en ce Lieu délectable,
D'où, d'un air conquérant vous ramenez l'Amour;
C'est avoir fait en moins d'un jour,

Ua

Un voyage très-agréable.

Moi , je n'ai pas un sort semblable ;

J'arrive du sacré Vallon ,

Où je cherchois de l'Esprit pour vous plaire ,

Mais je reviens sans Apollon.

Malgré tout ce que je puis faire

Pour avoir quelques grains de l'Encens précieux

Que l'on brûle aux noces des Dieux :

Tu ne sçais , m'a-t'il dit , quel orage s'apprête ,

Si je t'accorde ta requête.

Un murmure soudain troublera tous les Cieux ,

Et nos Divinités , qu'on croit si raisonnables ,

Ne pourront soutenir , sans un dépit jaloux ,

Qu'on leur égale les Epoux ,

Dont l'Hymen doit chanter les qualités aimables ;

Car quel que soit l'éclat des pompeux attributs ,

Qui sont de notre orgueil l'objet & les délices ,

Notte couple parfait les mérite encor plus :

De Creil & Beauvilliers ont toutes nos vertus ,

Sans avoir aucun de nos vices.





MADRIGAL,

*Envoyé à M. le Marquis de Clermont-Tonnerre,
le premier Janvier 1739.*

Héritier des vertus & du nom de Tonnerre,
 Clermont, jette sur moi les yeux ;
 Le Maître absolu de la Terre,
 En rendant ton destin illustre & glorieux ;
 A fixé pour long-temps le bonheur de ces Lieux.
 C'est son équitable balance
 Qui garantit ses dons, & ta félicité ;
 Tes jours coulent dans l'innocence ;
 Chacun d'eux est marqué par des traits d'équité ;
 Et sous tes pas naît l'abondance :
 Portrait de la Divinité ,
 Tes soins de nos climats bannissent l'indigence,
 Oüi ; que ta piété , qui protegea les droits
 De Rome jadis aux abois
 Contre une Puissance ennemie ,
 Puisse engager le Ciel à prolonger ta vie ,
 Et remplir en toi seul nos plus ardens souhaits !

J. B. C. C. D. de Figniers,



FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier de ce mois , les Princes & Princesses du Sang , & les Seigneurs & Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roy & la Reine sur la nouvelle Année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à leurs Majestés , à Monseigneur le Dauphin , & à Mesdames de France.

Les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit , s'étant assemblés vers les onze heures dans le Cabinet du Roy, Sa Majesté précédée du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre , se rendit à la Chapelle du Château : le Roy y entendit la grande Messe , célébrée par l'Abbé Brosseau , Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique , & chantée par la Musique. La Reine, Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France entendirent la même Messe dans la Tribune.

H iiij. L'après

L'après-midi, leurs Majestés assisterent aux Vêpres.

Le premier jour de l'An, les Hautbois de la Chambre jouèrent, selon la coutume, différens airs au levé du Roy; & les vingt-quatre Violons exécuterent pendant le dîné de leurs Majestés, une très-belle suite de simphonie de la composition de M. Desrouches, Surintendant de la Musique de la Chambre en semestre.

Le 7. Janvier, les Comédiens Italiens représenterent à la Cour, *les Amans réunis*, & *Arlequin Hulla*.

Le 14. *l'Heureux Stratagème*, & le *Je ne sçais quoi*.

Le 21. *la Double Inconstance*, & les *Billets doux*.

Le 28. les *Fausse Confidences*, & la Pièce nouvelle intitulée, *les Sinceres*.

Le 8. les Comédiens François représenterent aussi à la Cour la Tragédie de *Phédre & Hypolite*, & *l'Esprit de contradiction*.

Le 13. *la Mere Coquette*, & *la Sérénade*.

Le 15. *Bajazet*, & *l'Aveugle clair-voyant*.

Le 20. *le Jaloux désabusé*, & *la Pupille*.

Le 22. *Maximien*, & *le Déuil*.

Le

Le 29. la Tragédie nouvelle de *Médus*,
& le *Sonnambule*.

Le 10. on chanta au Concert de la Reine le Prologue & le premier Acte de l'Opera de *Phaëton*, qui fut continué le 12. & le 17. La Demoiselle Huguenot se distingua à son ordinaire, dans le rôle de Theone.

Le 19. la Reine souhaita d'entendre l'Opera d'*Issé*, de M. Destouches, dont on chanta le Prologue & le premier Acte : les autres furent exécutés le 24. & le 27.

La nuit du 15. au 16. Janvier, il fit à Paris un très-grand orage : la pluie, qui étoit forte abondante, étoit mêlée de grêle, d'éclairs, & de grands coups de tonnerre qui se succédoient avec une grande vivacité. On assure que la foudre est tombée en divers Endroits de cette Ville & des environs.

Le 27. le Prince de Cantimir, que la Czarine a nommé son Ambassadeur extraordinaire auprès du Roy, eut sa première Audience particulière de Sa Majesté : il eut ensuite Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, & de Mesdames de France ; il fut conduit à ces Audiences par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

H v Le

Le Roy a nommé le Comte de Vaugre-
nant son Ambassadeur auprès de la Czarine.



LE PORTRAIT DE M. * * *

Philosophe par goût, & non par habitude,
A la vertu mêlant le doux plaisir,
Ennemi d'une vaine étude,
Volant de désir en désir,
Docte Censeur, Juge équitable,
Maître de son esprit, plus Maître de son cœur,
Amant d'Iris, parmi les plaisirs de la table,
Par tout Ami sincere, & jamais vil flateur,
Licidas dans cette Peinture,
Tu reconnois aisément ton Tableau,
Je n'ai fait que prêter ma main à la Nature,
La Nature, à son tour, m'a prêté son Pinceau.

D'Arnand.

Le 20. Décembre dernier, le Duc de Chartres, au retour de la chasse du Roy, se trouva fort incommodé d'un grand mal de tête, qui fut suivi pendant la nuit d'une grosse fièvre. Comme cette maladie parut de conséquence, & même avec soupçon de petite verole, on ne jugea pas à propos de le

le laisser dans l'appartement qu'il occupe dans le Château de Versailles : il fut transporté dès le lendemain à l'Hôtel d'Orléans , dans l'appartement que le Comte d'Argenson , Chancelier & Chef du Conseil du Duc d'Orléans , y occupe. Sur le soir, on résolut une saignée du pied , qui fut faite à huit heures par le Sieur Marsollan , premier Chirurgien du Duc d'Orléans. La fièvre ne diminua point , ni le mal de tête. Le 22. le Prince fut encore saigné du pied ; & vers les onze heures du soir , le Sieur Senac Médecin du Prince , le Sieur Imbert premier Apoticaire , & le Sieur Marsollan , continuellement attentifs sur les symptômes du Malade , s'aperçurent que la petite verole commençoit à faire éruption.

Le 23. Mrs du Terray & Dumoulin Médecins , furent mandés , & dans la consultation , il fut résolu de donner au Prince quelques grains d'émétique en potion. Ce remède pris dans la matinée , fit tout l'effet qu'on en pouvoit attendre ; car sur le soir , ont eut la consolation de voir que la petite verole (qui a été une des plus confluentes) sortoit abondamment.

Le 24. veille de Noël , le Prince reçut le Viatique avec toute la fermeté & l'édification possibles.

Le 25. & le reste du mois de Décembre,

le Malade se trouva plus mal qu'auparavant, & ce n'a été que du premier jour de l'année, qu'il fit renaître l'espérance dans tous les cœurs abattus. Depuis ce jour, la maladie a toujours été en diminuant : de sorte qu'on eseroit de pouvoir transporter le Prince au Palais Royal, les premiers jours du mois de Fevrier, dans une parfaite convalescence.

Il n'est pas inutile d'observer que pendant le cours de cette dangereuse maladie, le Prince n'a pris que du bouillon, de l'eau panée, & de la ptisane faite avec quelques figes grasses, & des raisins de Corrinthe.

La santé de ce Prince est si précieuse à tous égards, que le Public sera bien-aise d'apprendre qu'il est en parfaite convalescence. Cet article sera sans doute regardé comme le plus interessant de ce Journal : aussi nous ne voulons pas differer un instant à le publier.

Nous croyons devoir ajoûter que les Gentils-Hommes attachés à la Personne de ce Prince, les Officiers de santé & autres, & tout le Domestique, ont signalé leur zèle avec une ardeur qu'on ne peut exprimer; quelques-uns même se sont fort distingués.

On a chanté dans différentes Eglises des *Te Deum* solennels, en action de grâces de
la

La convalescence du Duc de Chartres : le premier a été chanté à Sainte Genevieve le 11. Janvier , & le même jour à l'Eglise de Saint Honoré.

Le 14. les Chevaliers de l'Ordre de Saint Lazare firent chanter le *Te Deum* en l'Eglise des PP. Carmes des Billettes, par un excellent Chœur de Musique.

Le 15. M. de Selle , Maître-d'Hôtel de S. A. R. & Trésorier Général de la Marine, le fit chanter dans l'Eglise des Dames de l'Union Chrétienne , qui étoit très-bien illuminée. Il fut aussi chanté le même jour par les Religieux Augustins Déchaussés de la Place des Victoires ; & le 20. le *Te Deum* fut chanté avec beaucoup de solemnité à l'Eglise de Versailles , en la Paroisse Royale de Notre-Dame.

Le 28. il a été chanté dans l'Abbaye de Saint Antoine près Valence , Province de Dauphiné , dont le Duc d'Orleans est Gouverneur , une Messe solennelle en action de graces du rétablissement de la santé du Duc de Chartres. M. Gasparini , Abbé & Supérieur Général de cet Ordre , officia Pontificalement. La Messe fut suivie d'un *Te Deum* , où tous les Officiers de cette Abbaye & les principaux Bourgeois assisterent.

PORTRAIT



PORTRAIT DE MAD.....

Beauté, graces, talens, aimable caractère,
 Un esprit juste & vif, plein de discernement,
 Une taille de Nimphe, un sourire charmant,
 Séduisante, enjotée & ne cherchant qu'à plaire;
 Incapable de feindre, un cœur droit & sincere,
 Critique impartiale & sans méchanceté;
 Un son de voix touchant, de la vivacité;
 Tendre avec son Amant, en public très-sévère;
 Voilà de mon Iris le fidele Portrait;
 J'ai fait taire l'Amour, la vérité l'a fait.

Gouvernemens donnés par le Roy.

Le Gouvernement Général de la Province d'Alsace, vacant par la mort de Léonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Maréchal de France, à François de Franquetot, Comte de Coigny, aussi Maréchal de France du 14. Juin 1734. Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Bailli des Ville & Château de Caën.

Le Gouvernement Général de la Ville, Château & Principauté de Sedan, qu'avoit le Marechal de Coigny depuis le mois de Novembre

Novembre 1725. à François Duc d'Har-
court , Pair de France , Capitaine des Gar-
des du Corps du Roy depuis 1718. Cheva-
lier de ses Ordres en 1728. & Lieutenant-
Général de ses Armées du premier Août
1734.

Le Gouvernement de Belfort en Alsace ,
aussi vacant par la mort du Maréchal Comte
du Bourg, à Gaspard de Clermont-Tonnerre,
Marquis de Vauvillars , dit de Clermont ,
Chevalier des Ordres du Roy du 3. Juin
1724. Lieutenant Général de ses Armées du
premier Août 1734. & Mestre de Camp
Général de la Cavalerie Légere de France du
mois de Fevrier 1736. auparavant Com-
missaire Général de la même Cavalerie du 5.
Fevrier 1716.

Et celui de Mont - Dauphin en Dau-
phiné , qu'avoit le même Marquis de Cler-
mont, depuis le mois de Juin 1734. à Clau-
de-Guillaume Testu, Marquis de Balincourt,
Lieutenant Général des Armées du Roy du
premier Août 1734.

François - Marie de Broglio , Comte de
Revel , Baron de Ferrières , Chevalier des
Ordres du Roy du 13. Mai 1731. Maréchal
de France du 14. Juin 1734. & Gouverneur
de Bergue-Saint-Vinox , a été nommé en
même temps Commandant en Alsace , au
lieu & place du feu Maréchal Comte du
Bourg. Le

Le Roy a aussi donné au Duc de Châteaufort, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment Stanislas Roy, le Gouvernement de Sarre-Louis, vacant par la mort du Prince de Talmont son Pere.

S U P L E M E N T.

ELOGE de M. Bel, Conseiller au Parlement de Bordeaux, &c. extrait d'une Lettre de M. M. D. Avocat, écrite le 24. Janvier 1739.

LE Public est surpris de ce que dans le Mercure du mois de Septembre 1738. vous avez annoncé simplement la mort de M. Bel, Conseiller au Parlement de Bordeaux, et Membre de l'Académie des Sciences de cette Ville, arrivée à Paris, sans donner à sa mémoire les Eloges qui lui sont dûs.

Cependant, comme il n'est pas croïable que vous eussiez gardé le silence sur son mérite, s'il vous avoit été connu, je me charge avec plaisir de vous donner les éclaircissements qui peuvent vous avoir manqué sur cet article.

La vie de M. Bel a toujours été partagée entre les occupations les plus importantes d'un

d'un Magistrat , et les plus nobles exercices d'un homme de Lettres : comme Magistrat , il a fait admirer sa droiture , son intégrité , son zèle pour le Bien Public , sa pénétration dans le maniment des affaires les plus épineuses. Comme Homme de Lettres , il a mis dans tout leur jour un génie supérieur , une vaste littérature , un goût délicat , une critique exacte , et judicieuse.

Il servoit encore dans les Enquêtes , lorsqu'il fut deux fois Député par le Parlement , pour faire juger au Conseil l'Instance qui y étoit pendante en Reglement de Jurisdiction entre cette Cour , et la Cour des Aydes de Guyenne : la Déclaration du Roi qui décida en faveur du Parlement , presque tous les Points qui étoient en litige , justifia la haute idée que sa Compagnie avoit conçüe de la capacité de M. Bel.

Ce fut à l'occasion de ce Procès , qu'il composa son excellent Traité , de l'origine des Parlemens , que les Connoisseurs regarderent comme le fruit d'une érudition consommée ; et dont tous les Exemplaires furent si rapidement enlevés , qu'on fût obligé d'en renouveler l'Edition.

Il n'a pas rendu son nom moins recommandable par les assauts littéraires qu'il a soutenus , et par les sçavantes dissertations dans lesquelles il s'est engagé contre des Esprits du premier ordre, C'est

C'est contre ces grands Génies qu'il n'a pas craint de mesurer ses forces, et sans blesser leur réputation, on peut assurer que la déference réfléchie que quelques-uns d'entr'eux ont eû pour sa censure, est le témoignage le plus authentique, & le moins suspect, qu'on puisse demander de la justesse de ses remarques, et de la supériorité de ses lumières.

Tandis que le génie et les talens de M. Bel lui attiroient dans la Capitale du Royaume l'admiration des Sçavans, sa candeur et sa probité, lui acqueroient à la Cour l'estime, et la confiance des Personnes les plus distinguées; sentimens qu'on ne pouvoit refuser à la beauté de son ame, qui paroissoit dans toutes ses actions, et au caractère d'honnête homme, dont il ne s'est jamais démenti.

On peut dire que la mort de M. Bel a enfin couronné tous les éloges qu'il avoit mérités pendant sa vie, puisqu'elle a pleinement découvert sa générosité, son amour pour la Patrie, son ardeur incroyable pour le progrès des Sciences.

Toutes ces qualités réunies paroissent en effet & avec éclat dans son Testament, par lequel il dispose en faveur de l'Académie des Sciences de cette Ville, d'une belle Bibliothèque, et établit les fonds nécessaires

pour

pour l'entretenir, à la charge de la rendre publique : les sentimens ne peuvent être partagés sur une libéralité si propre à graver pour jamais le nom du Donateur, dans le souvenir des Personnes studieuses.

Les Muses d'Aquitaine n'ont aussi rien négligé pour signaler leur juste reconnoissance à son égard : les Poètes & les Orateurs ont à l'envi célébré ses bienfaits, sans avoir recours à la fiction ni à la flatterie, qui fournissent d'ordinaire les principaux ornemens à tout ce qui s'écrit dans ce genre. De tout ce qui a paru sur ce sujet, je n'employerai ici que les Vers Latins qui suivent.

VIRI Clarissimi, necnon Eruditissimi D.D. Bes.

A P O T H E O S I S.

*Hic stetit, æterno vix dum satiata dolore
Aspera mors, frustra properans arcere Camœnas,
Cœli munifico pandunt qua limen amanti.
Heu ! nimium exultans, a quo contendere Marte
Cum superis quod facta sinunt : si fama superstes
Personat immortale decus, si turba Sororum
Kindicat à tumido virtutem, et munera alumni ;
Irrita mors acuit falcem, torsitque sagittas ;
Vir manet illasus : miscent dum prœlia Musa,
Excipere tamen ciudum alto pectore vulnus.*

Mts.

M^{rs}. de l'Académie des Sciences, qu'une longue fréquentation avoit instruits à fonds du mérite de leur Confrere, se sont distingués dans la vive peinture qu'ils en ont tracée, aussi-bien que dans les honneurs funebres, qu'ils lui ont rendus, à l'ouverture de leurs Séances publiques le 16. de ce mois.

Le matin ils se rendirent en Corps à leur Chapelle ordinaire pour assister à une Messe de *Requiem* qui fut chantée par tous les Musiciens du *Concert*, et par ceux des deux Chapitres. La Chapelle étoit toute tendue en Noir, parfaitement bien illuminée & décorée pour tout le reste avec une propreté singuliere.

L'après-midi, l'Académie assemblée ouvrit ses Séances par un discours fort éloquent, qui fut prononcé avec beaucoup de dignité par M. de Barbot, Président en la Cour des Aydes de Guyenne, sur l'utilité de l'Histoire civile, et naturelle de chaque País, pour l'avancement des Sciences, et des Arts les plus nécessaires, principalement de la Physique, de la Médecine, et de la Botanique.

Il ébaucha en même temps celle de la Guyenne par des Observations qui firent briller son profond sçavoir et la vaste étendue de sa Litterature, par les particularités qu'il avoit puisées touchant l'origine, et les différentes mutations de cette Province, dans
tous

tous les Auteurs Latins, François, & Anglois, qui en ont parlé, et dont les Ecrits ont mérité l'approbation des Sçavans; marquant aussi tous les inconvéniens, qui pourroient rendre une semblable Histoire inutile, ou défectueuse, il donna des regles sûres pour les éviter.

M. Campagne, Médecin, fit ensuite part à l'Académie, des Observations qu'il avoit faites touchant la qualité des sucS véneneux de certains Champignons, qui empoisonnent presque toutes les années quelques Villageois dans cette Province. Il dit là-dessus qu'ayant été présent à l'ouverture du cadavre d'une femme empoisonnée pour avoir mangé des Champignons à la Campagne, il avoit trouvé dans les visceres et ailleurs, du sang figé, et coagulé; ce qui le déterminoit à croire que ces sucS n'étoient point corrosifs, mais plutôt visqueux, tenaces, et propres à coaguler le sang dans lequel ils s'insinuent, et dont ils embarassent la circulation par leurs parties branchuës.

M. le Directeur le remercia au nom de l'Académie, et l'exhorta à tâcher de pousser plus loin ses découvertes, puisque rien n'étoit plus digne de l'attention d'une Académie, uniquement dévouée à l'interêt public, que des malheureux que l'indigence forçoit souvent à choisir entre la faim, et le poison.

M

M. de Sarrau, Secrétaire de l'Académie, fut immédiatement après un éloge de M. Bel, d'autant plus magnifique, et plus glorieux à la mémoire de cet illustre Magistrat, qu'il ne contenoit que le détail de sa vie, et le tableau de ses mœurs.

M. de Barbot répondit à ce discours, et fit admirer son éloquence et sa précision; ensorte que tous les Connoisseurs, qui se trouvoient en grand nombre dans cette Assemblée, furent charmés, autant du choix de ses pensées, que de l'élegance de ses expressions.

Voilà, Monsieur, les informations que j'ai cru devoir vous donner touchant feu M. Bel; l'usage que vous ferez de ma Lettre, m'apprendra si j'ai été assés heureux pour me bien acquiter de la commission dont le Public m'a honoré, &c.



EXPLICATION du Tableau allégorique de la réunion de la Lorraine à la France, du Règne de Louis XV. sous le Ministère de M. le Cardinal de Fleury.

Son Eminence qui y est représentée, a pour apui le Livre des Loix, bazes du Ministère. Le Serpent qui l'environne désigne la Prudence.

L'Equité

L'Équité personnifiée soutient le portrait & le regarde avec satisfaction.

Le Niveau est le symbole du bon ordre : la Balance désigne la Justice proportionnelle , qui répand les graces avec discernement.

L'Amour de la vertu couronné de Lauriers , tient en main plusieurs couronnes , qui sont le symbole de l'immortalité dûe aux Hommes vertueux.

Sous les pieds de l'Équité , un Monstre terrassé représente les principaux vices opposés à cette vertu. La Vipere caractérise l'Envie , Mere de la Jalousie & de l'Ingratitude. Le Flambeau marque la Discorde, & le Masque la Fourberie.

A côté du Portrait , la France & la Lorraine personnifiées se donnent la main en signe d'union.

La Paix fait connoître , en montrant le Temple de la Concorde , que c'est la bonne intelligence qui fait la richesse des Etats , & qui les rend invincibles.

L'Histoire assise sur des Trophées variés , transmet à la Postérité les grandes actions de S. E. & entre autres cette réünion faite en Mars 1737.

Au dessus de l'Équité un Génie allié à l'Escusson de la France celui de la Lorraine. La flamme qui brille sur sa tête, désigne le zele & l'amour de la Patrie, L'Abon-

L'Abondance, Fille de la Paix, & Mere des Plaisirs & des Arts, verse ses dons sur les Etats unis, en demandant aux Parques, qui président à la vie humaine, de longs jours pour celui qui ne les employe qu'à la félicité publique.

Ce Tableau a été présenté à S. E. M. le Cardinal de Fleury, par M. de Lobel, de l'Académie Royale de Peinture, & S. E. l'a donné à M. le Contrôleur Général.

La Description de ce Tableau étoit accompagnée d'une belle Ode, composée par M. de Richebourg, laquelle en explique l'allégorie d'une façon poétique, & qui a déjà parû imprimée dans le temps de l'Exposition des Tableaux au Louvre, à la S. Louis dernière.

Le Comte de Brionne, fils du Prince de Lambesc, Pensionnaire au College de LOUIS LE GRAND, y fit le 22. du mois passé un Exercice curieux sur le Regne de LOUIS XIV. Il y eut à cette occasion une Assemblée des plus illustres, composée de Princes, Princesses, Ambassadeurs, Maréchaux de France, et autres Personnes de distinction. Ce jeune Seigneur s'en acquitta avec beaucoup d'aplaudissement.



LE CHESNE , ET L'ARBRISSEAU.

F A B L E.

NE nous prévalons point de l'état où nous sommes ;

On ne peut prévoir l'avenir ;

Pourquoi n'a-t-on pas pu jusqu'ici parvenir
A le persuader aux Hommes ?

Un Chêne qui depuis longue suite de tems
Avoit bravé les coups des plus fortes tempêtes,
Voisin d'un Arbrisseau, frêle jöüet des vents ,
Lui racontoit un jour ses plus belles conquêtes,
Les Aquilons les plus mutins
Avoient nombre de fois attenté sur sa vie ,
Et même avec furie ;

Il avoit repoussé l'effort de ces Lutins ,
Le temps qui détruit tout de que sa main fait naître
N'avoit servi qu'à l'embélir ,
Phébus même n'osoit paroître
Sous son ombrage sans pâlir.

Le petit Arbrisseau que ses rodomontades
Ennuyoient déjà fort ,

Vit bientôt le néant de ces sottes bravades.

Un seul moment suffit pour changer notre sort,
Du bout de l'hémisphere accourt avec furie

Un vent des plus fougueux,
 Le Chêne tient, l'Arbrisseau plie,
 Le plus foible en ce choq fut le moins malheureux,
 Irrité de sa résistance,
 Et pour le mettre dans son tort,
 Le vent frémit de rage, il redouble l'effort,
 Penetre le feuillage, et souffle avec outrance;
 Agité jusqu'aux fondemens,
 Le Chêne n'en peut plus, il chancelle, il succombe,
 Malgré ses vains gémissemens,
 Sa force l'abandonne, il tombe
 — Avec un bruit affreux.
 L'infortune le rendit sage,
 Et lui prouva qu'on peut devenir malheureux
 A tout moment, ces coups du sort sont de tout âge.

Descazeaux.

A D D I T I O N

Aux Nouvelles Etrangères.

ON apprend par les dernières Nouvelles de Constantinople, que les diverses tentatives, que le Rebelle Sary-Bey a faites pour s'emparer de Smirne, et les représentations des Habitans, qui demandoient depuis long-temps qu'on la fortifiât, ont déterminé à la faire entourer de fossés et de murailles. Tous les Artisans et les Gens du commun de la Ville ont été employés à cet ouvrage, et ils ont travaillé avec tant de zèle et de promptitude,

tude, qu'il a été achevé en trois semaines. On a trouvé en fouillant dans la terre, plusieurs Antiques, que les Turcs ont brisées, parce que leur Loy leur défend de garder chés eux aucune représentation d'Hommes ou d'Animaux.

Depuis que le Grand Seigneur avoit fait marcher des Troupes pour s'opposer aux courses de Sary-Bey, ce Rebelle s'étoit retiré dans les Montagnes, et il se tenoit enfermé dans un Château situé sur un Rocher escarpé, au voisinage de Philadelphie. La difficulté d'y conduire de l'Artillerie avoit été cause qu'on ne l'avoit point attaqué dans le lieu de sa retraite, et qu'on s'étoit contenté d'envoyer souvent des Détachemens, pour tâcher de le surprendre, s'il entreprenoit d'en sortir. On croyoit qu'il n'oseroit pas s'y hasarder, lorsqu'on aprit qu'ayant rassemblé près de 20000 Hommes, il avoit recommencé ses courses. Aussi-tôt les Troupes destinées à couvrir Smirne, se retranchèrent dans un poste avantageux à quelque distance de la Ville; mais quelque précaution que le Pacha, qui les commande, ait prise pour fortifier son Camp, cela n'a pas empêché Sary-Bey de l'y attaquer & de l'obliger de l'abandonner.

On apprend aussi en dernier lieu par la voye de Malthe, que l'ancien Dey de Tunis ayant été remis en possession de la Souveraineté par les Secours que l'Ordre de Malthe lui a fournis, le Dey déposé avoit imploré l'assistance de la Régence d'Alger, qui s'est engagée à le secourir, à condition que s'il est rétabli sur le Thrône, il payera tous les ans un Tribut de 200000 Ecus à cette Régence; qu'il fournira gratuitement la quantité de froment nécessaire pour la subsistance de la Garnison d'Alger, & qu'il remboursera toutes les dépenses de

l'expédition que les Algériens entreprendront en sa faveur.

Les Lettres de Mantouë de la fin de ce mois, portent que la réception qu'on y a faite au Grand Duc et à la Grande Duchesse de Toscane, a été des plus magnifiques, et que le Vice-Gouverneur, ainsi que les Magistrats, n'ont rien oublié pour se conformer aux ordres qu'ils avoient reçus de l'Empereur sur ce sujet.

Le Grand Duc et la Grande Duchesse ayant terminé leur quarantaine au Château de Buri, dans les environs de Vérone, ils partirent de ce Château le 12 de ce mois au matin avec le Prince Charles de Lorraine, & ils firent une si grande diligence, qu'ils arrivèrent le soir à Roverbella, sur la Frontière du Mantouan. Ils y furent reçus, & complimentés par le Baron de Stentsch, Major Général des Troupes Impériales, & Commandant de la Garnison de cette Ville, & par le Marquis Silvio Andreasi, le Comte de Rivalta, & le Marquis Thomas Arrigoni, Députés du Duché. Un Détachement de Hussards du Régiment de Havor, qu'on avoit envoyé les prendre sur la Frontière du Véronois, les avoit escorté jusqu'à Roverbella.

Le lendemain, ils se rendirent en cette Ville, & ils trouvèrent à la Porte des Moulins M. de Tresker, Major de la Ville, lequel leur presenta les Clefs dans un Bassin d'argent. Ils furent salués, en entrant, par une triple décharge de l'Artillerie des remparts & de celle du Fort de Porto. Le Grand Duc & la Grande Duchesse, accompagnés du Baron de Stentsch, de M. Pompilio Micheli, Directeur des Postes Imperiales, & de M. de Tresker, & escortés d'une Compagnie de Grenadiers du Régiment de Saxe-Gotha, traversèrent les prin-
cipales

cipales rues de Mantouë, & ayant passé par la Place de S. Pierre, dans laquelle quatre Compagnies de Grenadiers étoient sous les armes, ils furent conduits au Palais Ducal, où le Marquis Louis Cocastello, Vice - Gouverneur du Mantouan, & Président du Conseil, & le Marquis Montiglio, Commandant des Troupes du Duché, les reçurent au-bas de l'escalier.

Ce Prince & cette Princessé trouverent les Dames les plus distinguées de la Ville, dans une salle de l'Appartement qui leur avoit été préparé, & ils les admirerent, ainsi que les Officiers Généraux & la principale Noblesse, à leur baiser la main. Ils dînerent ensuite avec le Prince Charles de Loraine, & le soir s'étant rendus avec ce Prince au Théâtre Ducal, qui étoit magnifiquement orné, ils y virent la Representation d'un nouvel Opera. Ils partirent ensuite de Mantouë, pour continuer leur route vers Florence.

On apprend en même tems de Genes, que le Convoi qui est parti d'Antibes, pour transporter dans l'Isle de Corse le nouveau Renfort de Troupes que le Roy de France a jugé à propos d'y envoyer, étant demeuré quelque temps dans le Golfe de San-Firenzo; il remit à la voile le 13 de ce mois pour se rendre à Calvi & à Ajaccio, & que le 15. il essuya une seconde tempête, qui obligea la plupart des Bâtimens, dont il étoit composé, de retourner à San Firenzo.

Six de ces Bâtimens, sur lesquels étoient neuf Compagnies du Régiment de Flandres, & trois du Régiment de Bearn, ont relâché à Livourne, après avoir beaucoup souffert, & un autre qui avoit à bord cinq Compagnies & tous les Officiers de l'Etat Major du Régiment de Bearn, a échoué à Vado.

Les Officiers & les Soldats, qui étoient sur ce Vaisseau, sont allés par terre à Livourne, où ils ont trouvé tous les secours qu'ils pouvoient désirer, les Officiers Allemands s'étant empressés à l'envi de se distinguer en cette occasion.

Les dernières Lettres de la Bastie confirment le bruit qui s'étoit répandu que dans la première tempête, qui avoit dispersé une partie des Vaisseaux du Convoi, deux Tartanes à bord desquelles un Capitaine & environ 130. Soldats du Régiment de Cambresis s'étoient embarqués, avoient fait naufrage près d'Isola Rossa, que ces Soldats ayant gagné la terre, ils ont été envelopés par un Corps de 100. Rebelles, auxquels ils ont été contraints de se rendre Prisonniers, & que les Rebelles se sont saisis des deux Tartanes, qu'ils ont brûlées, après les avoir depecées, pour en tirer le fer.

Le Comte de Boissieux a congedié le Chanoine Orticone & les deux autres Deputés qui étoient auprès de lui, & l'on a reçu avis qu'ils étoient arrivés à Livourne.

Le Roy de France a mandé au Comte de Boissieux, qui est indisposé, qu'il lui laissoit la liberté de demeurer en Corse, ou de revenir en France, après que le Marquis de Maillebois, Lieutenant Général de ses Armées, lequel a été nommé pour commander en chef les Troupes Françaises qui sont dans l'Isle, se seroit rendu à la Bastie.





MORTS.

Jacqueline - Louise Charlotte d'Auxy, Epouse de Claude, Marquis de Saint Blimond, Vicomte de Senneville, Seigneur de Pendé, Gouy, Cahon, Vront, Avennes, Maucourt, & autres lieux, Mestre de Camp de Cavalerie, mourut subitement à Paris le premier Janvier dans la 35e. année de son âge. Elle étoit fille de Henri d'Auxy, Comte d'Hanvoille, Seigneur de S. Aubin, Mestre de Camp de Dragons, & de Marie de Crequy, tante à la mode de Bretagne de la jeune Duchesse de Fleury. Elle laisse deux garçons en bas âge qui sont au College des Jesuites & trois filles.

Le Marquis de S. Blimond a été successivement Page du Roy à la grande Ecurie, Mousquetaire en la premiere Compagnie, Capitaine de Cavalerie au Regiment de Chartres, & Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie de son nom, il est fils d'André Marquis de S. Blimond, Baron d'Ordres, &c. & de De. Elisabeth Chrétienne de Breteuil. Il avoit trois sœurs, la premiere, Marie-Anne de S. Blimond, mariée en 1718. à François Louis, Comte de Gouffier, Seigneur de Loueuse, & morte sans enfans; la seconde Charlotte Elisabeth de saint Blimond, mariée la même année à François de la Ruë Chevalier Seigneur de la Neufville, dont il y a posterité; & la derniere Andrée Agnès de S. Blimond, mariée à François Alexandre, Vicomte de Caullieres, mort en 1738. laissant des enfans en bas âge, dont l'aîné est Page du Roy de Pologne.

La Maison d'Auxy & celle de S. Blimond sont si connus qu'il a paru inutile d'en rapporter ici les Généalogies.

182 MERCURE DE FRANCE

Le 5. D. Elisabeth Nicole Ursule d'Arnollet de *Lochefontaine*, veuve depuis le 21. Novembre 1707. de Nicolas René Berrier, Seigneur de Ravenoville, la Mothe, Hacqueville, Cibrantot, Rouville, Vareville, S. Germain, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Procureur Général de S. M. en son Grand Conseil, & auparavant successivement Conseiller au Parlement de Paris, & Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, direction, & Finances, avec lequel elle avoit été mariée le 27. Décembre 1683. mourut à Paris, âgée de 72. ans 2. mois, laissant pour enfans Nicolas René Berrier, Seigneur de Ravenoville, Cibrantot, Rouville, &c. né le 4. Mars 1705. reçut Conseiller au Parlement de Paris, à la Cinquième Chambre des Enquêtes, le 31. Janvier 1731. ayant été auparavant Avocat Général aux Requêtes de l'Hôtel. Renée Elisabeth Berrier, veuve de Jean Camille de Gangnières, Comte de Souvigny; Nicole Renée Berrier d'Acqueville; & Renée Elisabeth Berrier de Vareville, non mariée. La deffunte étoit fille de feu Jean Baptiste d'Arnollet de Lochefontaine - Rochefontaine, Seigneur du Marquisat de Bussi d'Amboise, Vicomte de Peny, Président en la Cour des Monnoyes de Paris, mort le 2. Décembre 1706. & d'Elisabeth de Creil.

Le même jour, François Courtin, Abbé Commandataire de l'Abbaye du Mont S. Quentin, Diocèse de Noyon, dont il étoit Titulaire depuis le mois de Janvier 1678. mourut à Passy près Paris, âgé de plus de 80. ans. Il étoit fils de feu Honoré Courtin, Comte des Menuës, Seigneur de Chanterraine, mort Doyen du Conseil d'Etat, le 27. Décembre 1703. âgé de 77. ans, & de deffunte Marie Elisabeth le Gras, morte le 17. Juin 1670. & il avoit eu pour sœurs Charlotte Angelique Courtin, morte âgée de 71. ans le 6. Mars 1732. veuve de Jacques

Jacques Roque, Seigneur de Varengeville, Secrétaire des Commandemens de Philippe, fils de France, Duc d'Orléans, & mere de feu la Présidente Longueil de Maisons, & de la Maréchale de Villars; & Marie Magdeleine Courtin, morte à l'âge de 34. ans le 27. Fevrier 1698. femme de Jean-Baptiste de Larian, Comte de Rochefort, Président à Mortier du Parlement de Bretagne;

Le 9. Joseph de Beaumont, Comte d'Autichamp, Brigadier des Armées du Roy de la promotion du premier Août 1734. & Enseigne des Gardes du Corps de Sa Majesté, dans la Compagnie de Villeroiy, mourut à Versailles âgé de 53. ans.

Le 15. Leonor Marie du Maine, Comte du Bourg, Baron de l'Espinafle & de Changy, Seigneur de la Mothe de Nouilly, de Bouleiere, d'Arson de Saint Forgeux, de S. Bonnet & d'Escars, Doyen des Maréchaux de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Commandant pour S. M. dans la Province d'Alsace, & Gouverneur de Bâstfort, mourut à Strasbourg dans la 84^e. année de son âge, étant né le 14. Septembre 1655. Ce Maréchal avoit commencé par être Page du Roy dans la grande Ecurie en 1671. d'où il passa dans les Mousquetaires; avec lesquels il servit au Siege de Mاسترخت en 1673. & se trouva à l'attaque de la demi-lune. Il fit en 1675 le voyage de la Franche-comté, & se trouva à l'assaut donné par les Grenadiers des Gardes Françaises au Lieu appelé le Reclus. Au commencement de 1675. il servit en qualité d'Ayde de Camp du Marquis de Renel, Mestre de Camp Général de la Cavalerie, & sur la fin de la Campagne, il eut une Compagnie de Cavalerie dans le Régiment de Cervon. Il fut fait en 1677. Mestre de Camp du Régiment Royal de Cavalerie, servit en 1689. au Siege de Philisbourg, & fut fait Inspec-

teur de Cavalerie , & Brigadier des Armées du Roy ;
 le 10. Mars 1690. Maréchal de Camp le 30 Mars
 1693. l'un des 4. Directeurs Généraux de la Ca-
 valerie en 1694 & Lieutenant Général des Armées
 de S. M. le 29. Janvier 1702. La même année il se
 trouva à la Bataille de Fridlingue le 14. Octobre ,
 & s'empara d'Haguenau le 6. Novembre suivant.
 En 1703 il commanda la tranchée sous le Maré-
 chal de Villars au Siège du Fort de Kell , où il em-
 porta l'Ouvrage à Corne ; il commanda l'aîle gau-
 che de la Cavalerie au combat d'Hochstet le 20.
 Septembre , & fut ensuite employé au Siège d'Auf-
 bourg , où il fut laissé pour y commander pendant
 l'hiver. En 1704. il se trouva , le 13. Août , à la
 grande Bataille d'Hochstet , où il commanda aussi
 l'aîle gauche de la Cavalerie , & où il fit une fort
 belle retraite devant l'ennemi , qui ne put l'enta-
 mer. En 1706. il eut le Gouvernement de Bapau-
 me. En 1708. l'Electeur de Baviere ayant quitté
 l'Armée dès le commencement de Septembre , il en
 eut le commandement. En 1709. il eut encore le
 commandement en Chef , & remporta une victoire
 complete le 26. Août sur le Comte de Mercy au
 Combat de Rhumerseim , dans la haute Alsace. Il
 fut nommé ensuite Chevalier des Ordres du Roy ,
 dont il reçut la Croix & le Collier le premier Jan-
 vier 1711. En 1713. il servit au Siège de Laudau ,
 qui fut pris le 20. Août. Il commanda l'aîle droite
 de l'Armée à l'attaque du Camp retranché des Im-
 périaux près de Fribourg , qui fut forcé le 20. Sep-
 tembre. Il servit ensuite au Siège des Ville , Fort &
 Château du même Fribourg. Il eut depuis le com-
 mandement de la Province d'Alsace , & fut honoré du
 Bâton de Maréchal de France le 2. Fevrier 1724.
 Le Gouvernement de la Haute & Basse Alsace lui
 fut donné au mois d'Avril 1730. Il étoit veuf en
 dernier

dernier lieu de Marie-Anne de Klinglin, morte le 11. Août 1734 à l'âge de 50. ans; il l'avoit épousée le 20. Octobre 1731. Elle étoit veuve du Baron d'Andlau, Chef & Directeur de la Noblesse de la basse-Alsace. Le Maréchal du Bourg avoit été marié en premières noces le 27. Avril 1675. avec Marie le Guaies de M. zobran, fille aînée & principale heritiere de Rolande le Guaies, Seigneur de Mezobran, de Kermoran, & de Villeneuve en Bretagne, & Jeanne-Jacqueline d'Acigné. Il avoit eû d'elle, outre deux filles Religieuses, dont l'une est Abbessé de S. Sernin, Diocèse de Rhodéz, un fils, qui étoit Claude Leonor du Maine, Marquis du Bourg, de S. Reran, de Rebé & d'Arques, Baron des Etas de Languedoc, Mestre de Camp du Régiment Royal Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roy, mort en 1712 qui avoit été marié le 29. Mars 1707. avec Marie-Joseph de Rebé, fille unique de feu Claude Hiacinte, Marquis de Rebé & d'Arques, Baron des Etas du Languedoc, Lieutenant-Général pour le Roy en Roussillon, & Brigadier des Armées de S. M. & de Marie-Therese de Pons de Guimera de Montelar. Il laissa d'elle Louis du Maine, Comte du Bourg, Capitaine dans le Régiment Royal Cavalerie, mort à Strasbourg, le premier Janvier 1731. sans avoir été marié, Marie Charlotte du Maine du Bourg, mariée le 23. Mars 1729. avec Louis de Lostanges, Comte de Bedüer; & Marie Thérèse Léonor du Maine du Bourg, mariée le 20. Avril 1731. avec Claude-François Leonor de S. Mauris, Marquis de Montbary, Comte de Savigny, Colonel du Régiment de Lorraine depuis 1734.

Jacques Thomas François *Charpentier*, Ecuyer, Seigneur d'Ennery, Epiez; Grisy, Valangouja, Bernal, Theuville, Livilliers, & autres Lieux, an-

ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal étranger , mourut le 17. en son Château d'Ennery près Pontoise , âgé de 39. ans.

Il avoit épousé le 13. Février 1730. Magdeleine Angélique Rosalie Rioul de Curzay , fille de feu Seraphim Rioul , Chevalier Seigneur de Curzay , Lieutenant de Roy en la Province & Gouvernement du Haut-Poitou , & ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie , & laisse deux garçons & deux filles en bas âge. *

Le . . . Janvier , Frederic Guillaume de la Trémoille , Prince de Talmond , Comte de Taillebourg , & de Benaon , premier Baron de Saintonge , Marquis d'Espinay , Vicomte de Brosse , Seigneur du Duché de Châtelleraud , & de Tonnay-Boutonne , Lieutenant-Général des Armées du Roy , & Gouverneur de Saar-Louis , mourut à Taillebourg en Saintonge , dans la 81e année de son âge , étant né en 1658. Il avoit été d'abord destiné à l'Etat Ecclésiastique , & avoit succédé au mois de Mars 1681. à Louis-Maurice de la Trémoille son oncle , dans les Abbayes de Charroux , Diocèse de Poitiers & de sainte Croix de Talmond , Diocèse de Luçon. Il fut aussi reçu Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg en 1684. mais il se démit de ses Benefices. le 2. Avril 1689. & étant entré dans le Service militaire , il obtint un Régiment de Cavalerie , & il fut fait successivement Brigadier le 29. Janvier 1702. Maréchal de Camp le 26. Octobre 1704. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis la même année , & enfin Lieutenant - Général le 30. Mars 1710. Il fut employé en cette qualité au Siège de Landau , où , commandant la Tranchée le 17. Juillet 1713. il reçut une contusion d'un Gabion qui fut renversé sur lui. Le Gouvernement de Saar-Louis lui fut donné au mois de Mars 1717. Il avoit été
marié.

marié le 2. Decembre 1707. avec Elisabeth Anne Antoinette de Bullion, née le 20. Fevrier 1685. seconde fille de feu Charles Denis de Bullion, Marquis de Gallardon, de Fervaques & de Montlouet, Comte de Thienbrune, Seigneur de Bonnelles, &c. Prevôt de Paris, & Gouverneur des Provinces du Maine, Perche, & Comté de Laval, & de Marie-Anne Rouillé. Il la laisse veuve & mere d'Anne-Charles-Frederic de la Trémoillé, Duc de Châtelleraud, Comte de Taillebourg, &c. fils unique, Mestre de Camp, Lieutenant du Regiment Royal Pologne de Cavalerie, depuis le 5 Avril 1738. & auparavant Mestre de Camp d'un autre Regiment de Cavalerie, par Commission du 20 Fevrier 1734. & marié dès le 29 Octobre 1730. avec Marie Jablonowski, fille de Jean, Comte de Jablonowski, Grand Enseigne de la Couronne de Pologne, Palatin de Russie, & de Jeanne-Marie de Berhune-Chabris, de laquelle il a un fils, appelé le Comte de Taillebourg, né le 12 Avril 1734.

Le 18. *Samuel Bernard*, Chevalier de l'Ordre du Roy, Conseiller d'Etat, Comte de Coubert, Seigneur de Longueuil, la Grisole, &c. mourut à Paris, après une longue et rude maladie, dans la 88. année de son âge, ayant été baptisé le 29 Octobre 1651. Les grands & importans services qu'il avoit rendus à l'Etat, lui avoient mérité, tant du feu Roy, que du Roy regnant, différentes marques d'honneur. Il avoit obtenu dès le mois d'Août 1699. des Lettres de Noblesse. Le Collier de l'Ordre de S. Michel lui fut accordé le 27 Juin 1702. & sa Terre de Coubert, en Brie, fut érigée en titre de Comté, tant pour lui que pour ses enfans, au mois de Novembre 1725. Il fut encore honoré au mois de Novembre 1739. d'un Brevet de Conseiller.

ter d'Etat. Il avoit été marié, 1^o. avec Magdeleine Clergeau, & 2^o. le 12 Août 1725. avec Pauline-Felicité de S. Chamant, âgée alors de 22. ans, & fille de feu François de S. Chamant, Marquis de Mery-sur-Seine, Seigneur de Meriel, de Saucourt, de Montubois, & de Bonne de Chastelus. Il n'a eu de cette dernière que Bonne-Felicité Bernard, née le 20 Septembre 1721. dont le mariage avec Mathieu-François Molé, Seigneur de Champlatreux, Président du Parlement de Paris. est rapporté dans le Mercure d'Octobre 1733. p. 2310. De la première, il ne laisse que Samuel-Jacques Bernard, né le 19 Mai 1686. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Surintendant des Maisons, Domaines & Finances de la Reine, Grand-Croix, Prevôt, & Maître des Ceremonies de l'Ordre Royal, & Militaire de S. Louis, & Gabriel Bernard, Seigneur des Comtés & Baronies de Rieux, la Livinière, Ferrals-Madame, né le 8 Novembre 1687. Président de la Seconde Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.

Le même jour, Henri de S. Simon, appelé le Marquis de S. Simon, Maréchal de Camp des Armées du Roy, du 18. Octobre 1734. mourut à Montpellier, dans la 36. année de son âge, étant né le 7. Septembre 1703. Il avoit été fait le 14. Juin 1718. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, vacant par la mort de Bernard Titus de S. Simon, son frere aîné. Il avoit accompagné en Espagne le Duc de S. Simon, son parent, Ambassadeur Extraordinaire, & il fut un des Seigneurs François, que le Roy Catholique invita à servir de témoins à la Convention du Mariage de l'Infante, sa Fille, le 25. Novembre 1721. Il avoit servi en Italie pendant la dernière Guerre, & il avoit été fait Brigadier le 20. Fevrier 1734. Il avoit épousé en Italie pendant

pendant cette Guerre, la Veuve du Marquis *Botta*, Milanois. Cette Dame, dont le nom est *Litta*, est aussi Milanoise. Il en a eu une fille. Il étoit frère-puîné de Claude de S. Simon, Baron de Jouy-Trouville, Seigneur & Patron de Quilbeuf, & de Falvy, sur Somme, Evêque de Metz, depuis 1733. & ci-devant Evêque & Comte de Noyon, Pair de France. Ils sont fils de feu Eustache Titus de Saint Simon, Seigneur de Falvy, sur Somme, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, & Brigadier des Armées du Roy, mort le premier Septembre 1712. & de Claire-Eugénie d'Auterive de Villesecq, morte le 31 Juillet 1725.

Le même jour, François-Nicolas Maillard, Conseiller du Roy en la Cour des Aides depuis le 31. Août 1719. mourut à Paris dans la 43. année de son âge, étant né au mois de Janvier 1696. laissant de son mariage avec D. Marie-Philippe Verany de Varennes, qu'il avoit épousée le 25. Novembre 1719. deux filles en bas âge. Il s'étoit acquis la réputation d'un zélé & vertueux Magistrat, & celle d'un Amateur des Lettres & des Beaux Arts, qu'il cultivoit avec soin & en Connoisseur, surtout les Arts qui regardent la Sculpture, la Peinture, & la Gravûre; ce qui a donné lieu, entre les autres Curiosités qu'il laisse, à un fort beau Recueil d'Estampes, & en particulier de Portraits, sorties du Burin des meilleurs Maîtres, &c.

Le 24. Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Marquis d'Oise, & de Maubec, mourut âgé de près de 76. ans, étant né le 14. Février 1663. Il avoit été dans la jeunesse Colonel du Régiment de Luxembourg par Commission du 26. Septembre 1684. Il se démit le 14. Décembre 1709. de son Duché-Pairie en faveur de son fils aîné, & le 29. Septembre 1721. il se retira en l'Abbaye

l'Abbaye du Bec en Normandie, d'où, après y avoir demeuré dix ans, il vint au mois d'Octobre 1721. faire sa résidence en la Maison de l'Institution de l'Oratoire, près de Paris, où il est mort. Il étoit veuf de Marie de Brancas, sa cousine germaine, seconde fille de Charles, dit le Comte de Brancas, Marquis de Maubec, & d'Apilly, Chevalier d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & de Susanne Garnier. Il l'avoit épousée avec dispense au mois de Juillet 1680. elle fut Dame d'Honneur de feuë Charlotte-Elizabeth de Baviere, Duchesse d'Orleans, & elle mourut le 27. Août 1731. âgée de 70. ans. Il laisse d'elle deux fils, dont le cadet, Marie-Joseph de Brancas, Marquis d'Oise, né le 18. Octobre 1687. est Maréchal de Camp des Armées du Roy, du premier Août 1734. & l'aîné, Louis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Comte de Maubec, & de Lauraguais, Marquis d'Apilly, &c. né le 12. Août 1682. Chevalier des Ordres du Roy, du 3. Juin 1724. ci-devant Colonel du Régiment d'Orleans, Infanterie, a été marié le 17. Décembre 1709 avec Marie-Angélique Fromin de Moras, fille unique de Guillaume Eremin, Seigneur Comte de Moras, Président à Mortier du Parlement de Metz, & de Marie-Angélique Cadeau, & en a Adelaïde-Louïse-Candide de Brancas, née en 1710. & mariée le 6. Février 1730. avec Claude-Gustave-Chrétien des Salles, Marquis de Bullegneville en Lorraine, Gouverneur des Ville & Château de Vaucouleurs, &c. nommé Colonel du Régiment des Landes, Infanterie, le 15. Avril 1738. & Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, appelé le Duc de Lauraguais, né le 5. Mars 1714. & Colonel du Régiment d'Artois, du 20. Février 1734. Celui-ci est veuf d'Adelaïde-Geneviève-Félicité d'O, qu'il avoit épousée.

épousée le 27. Août 1731. & laquelle est morte le 26. Août 1735. à l'âge de 19. ans, & mere de Louis-Leon-Félicité de Brancas, né le 3. Juillet 1733. & d'Antoine Bufile de Brancas, né le 15. Août 1735.

Le 25. D^e Catherine-Charlotte de Gramont, ci-devant Dame d'Honneur de la Reine, (Place dont elle s'étoit démise en 1735.) veuve depuis le 22. Août 1711. de Louis-François Duc de Boufflers, Pair, & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de l'Ordre de la Toison d'Or, Gouverneur, & Lieutenant Général des Provinces de Flandres & du Hainaut, Gouverneur Particulier & Souverain Bailly des Ville, Citadelle, & Châtellenie de Lille, Grand Bailly & Gouverneur Héréditaire de la Ville de Beauvais, & Lieutenant Général du Pays Beauvoisis, Général des Armées de S. M. & Capitaine de ses Gardes du Corps, ci-devant Colonel du Régiment des Gardes Françaises, mourut à Paris, âgée de 69. ans. Elle avoit été mariée le 17. Décembre 1693. & elle étoit fille d'Antoine-Charles, Duc de Gramont, Pair de France, Comte de Guiche & de Louigny, Chevalier des Ordres du Roy, & de la Toison d'Or, Viceroy de Navarre, & de Bearn, Gouverneur de Bayonne, mort le 25. Octobre 1720. & de Marie-Charlotte de Castellau, sa première femme, morte le 29. Janvier 1694. De huit enfans qu'avoit eus la Maréchale de Boufflers, il ne reste plus que Joseph-Marie, Duc de Boufflers, Pair de France, né le 22. Mai 1706. qui a les mêmes Gouvernemens qu'avoit le feu Maréchal, son Pere, & qui est Colonel du Régiment de Bourbonnois, & Brigadier des Armées du Roy, du premier Octobre 1734; Louise-Antoinette Charlotte de Boufflers, née le premier Octobre 1694. mariée avec Charles-François de Boufflers

Mar-

Marquis de Remiencourt , Lieutenant Général des Armées du Roy , du 15. Février 1732. & Charlotte-Julie de Boufflers , née le 10. Juillet 1698. Abbesse d'Avenay. La Duchesse de Popoli , & la Duchesse d'Alincourt , qui étoient les deux dernières filles de la feuë Maréchale de Boufflers , moururent l'année dernière, la première, le 16. Juillet, & la seconde , le 17. Octobre , comme on l'a rapporté dans le temps.

Le 27. D. *Marie-Anne-Dorothée Eyard-le-Gris d'Echaufou* , épouse de Michel de Roncherolles , Marquis de Pont-Saint-Pierre , premier Baron de Normandie , Conseiller d'Honneur né , au Parlement de Rouën , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Février 1702. mourut au Château de Pont-Saint-Pierre en Normandie dans la 54. année de son âge. Elle laisse pour enfans , Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles , Comte de Pont-Saint-Pierre , Mestre de Camp du Régiment Royal des Cravates , & marié le 25. Mai 1728. avec Charlotte-Marguerite de Romilley de la Chesnelaye ; Claude-Thomas-Sibile Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles Pont-Saint-Pierre , Chevalier de Malthe non Profès , Enseigne de Gendarmerie , dit le Chevalier de Pont-S.-Pierre ; Michel-Marie-François de Roncherolles Pont-Saint-Pierre , aussi Chevalier de Malthe non Profès , Capitaine dans le Régiment de son frere aîné , dit le Chevalier de Roncherolles ; & Marie-Catherine-Dorothée de Roncherolles Pont-Saint-Pierre , veuve depuis le 14. Juin 1737. de François de Rivoire , Marquis du Palais , Brigadier des Armées du Roy , & Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté.

Le 29. D. Charlotte *Wanganhelt* , nâtive d'Aix-Chapelle, veuve depuis le 13. Juin 1719. de François de Nyert , Marquis de Gambais , Seigneur de la

La Neuville , Premier Valet de Chambre du Roy , Gentilhomme ordinaire de sa Maison, & Bailly d'Amont dans le Comté de Bourgogne , mourut à Paris dans un âge avancé. Elle étoit mere de feu Louis de Nyert , aussi Marquis de Gambais , Seigneur de la Neuville , Premier Valet de Chambre du Roy , & Gentilhomme ordinaire de sa Maison , Lieutenant de Roy en Franche-Comté, Gouverneur de Limoges , Capitaine & Concierge du Château du Louvre , dont la mort est rapportée dans le Mercure de Mars 1736.p.607. où l'on avoit avancé mal à propos que la fille aînée du défunt étoit Carmelite. Elle n'étoit alors que Pensionnaire en l'Abbaye de Gif.

La Demoiselle de Cremelle, de la Paroisse de Monceaux, Diocèse de Bayeux , est morte dans les derniers jours du mois de Janvier , âgée de 106 ans.



A R R E S T S N O T A B L E S , & c.

A R R E S T du 12. Décembre , qui ordonne qu'à commencer du premier Avril 1739. le droit d'avarie d'entrée , dont la levée a été ordonnée par l'Arrêt du 25. Février 1736. demeurera suprimé dans toutes les Echelles du Levant.

A U T R E du 16. qui permet à la Chambre du Commerce du Levant , établie à Marseille , de faire percevoir à son profit , le droit de trente-cinq sols par quintal , établi par l'Arrêt du 17. Décembre 1737. sur les Huiles de la Côte d'Italie, lorsqu'elles seront introduites dans les Ports des cinq grosses Fermes.

AUTRE

AUTRE du 23. qui ordonne que les Com-mandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit ; & autres Privilegiés , payeront les droits d'échange dans les Mouvances des Seigneurs particuliers auxquels lesdits droits n'auront pas été alienés.

AUTRE du 6. Janvier , qui proroge pendant le courant de l'année 1739. la modération des droits de Marc d'or , de Sceau , d'Entregistrement chés les Gardes des Rôles , & autres frais de provisions des Offices qui seront levés vacans aux Revenus Casuels.

AUTRE du même jour , qui ordonne que toutes les Draperies & Etoffes de Laines de Manufactures Etrangères , prohibées , qui auront été saisies , & dont la confiscation aura été prononcée , seront brûlées publiquement.

ORDONNANCE DU ROY , du 6. dont la teneur suit. Sa Majesté étant informée que les maladies contagieuses qui se sont répandues dans une partie de la Hongrie & Provinces voisines , ne sont pas encore cessées ; elle a jugé nécessaire de prendre les précautions qu'exigent la sûreté & la conservation de ses Sujets, en les préservant , autant qu'il est possible , de toute communication suspecte , & en conséquence , elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER. Tout commerce & négoce de Bestiaux , Marchandises , de quelque espece que ce soit , venant desdits Pays , ou qui y auront passé , sera & demeurera interdit & suspendu , jusqu'à ce qu'autrement par S. M. en ait été ordonné ; sans que , sous quelque prétexte que ce soit , elles puissent être reçues dans le Royaume.

II.

I. Pour prévenir les inconvenions que cette interdiction pourroit occasionner dans le commerce d'entre les Sujets de S. M. & ceux des Pays où la santé n'est point altérée, veut Sa Majesté que les Négocians, Commerçans, Voituriers & autres qui voudront faire entrer des Marchandises d'Allemagne & Pays en dépendant, autres que ceux qui sont attaqués de la contagion, soient tenus de rapporter des Certificats de santé, expédiés en bonne & dûë forme, par les Magistrats du lieu d'où lesdits Bestiaux seront partis, & où lesdites Marchandises auront été fabriquées; lesquels Certificats seront présentés à l'entrée du Royaume, aux Commandans ou Magistrats, pour être par eux visés; à faute de quoi il ne leur sera pas permis de continuer leur route.

III. Aucun Voyageur, passager ou autre, venant d'Allemagne, ne sera pareillement admis à entrer dans le Royaume, sans un pareil Certificat de Santé, visé des Commandans ou Magistrats de la première Ville de la Frontiere, qui se trouvera sur leur route.

IV. Ces précautions seront exactement observées en Flandres, en Haynault, dans les Evêchés, sur la Frontiere de Champagne, en Alsace, en Comté, en Bresse, Bugey, Valromey, & Pays de Gex, en Dauphiné & en Provence, sans qu'aucun Marchand Voiturier ou Voyageur, venant directement ou indirectement d'Allemagne, puisse être dispensé de rapporter lesdits Certificats; voulant S. M. que ceux qui n'en seront pas munis, soient obligés de rétrograder, comme suspects.

V. Quant aux Officiers qui ont fait la dernière Campagne en Hongrie, & qui ont fait depuis une quarantaine en Pays non suspect, S. M. trouve bon qu'en rapportant par eux, un Certificat authentique

des

des Magistrats du Lieu où ils auront fait ladite quarantaine , l'entrée du Royaume leur soit permise.

Mande & ordonne Sa Majesté à tous Gouverneurs , & ses Lieutenans Généraux en ses Provinces frontieres , aux Gouverneurs & Commandans de ses Villes & Places , Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de ses ordres en seldites Provinces , Commissaires ordinaires de ses guerres , Bourguemestres , Mayeurs , Echevins & Gens de Loy , Commis & Gardes établis sur les Ponts , Ports, Peages & Passages , & tous autres ses Officiers & Sujets qu'il apartiendra , de s'employer & tenir la main à l'exacte observation de la présente , &c.

ARREST du 10. Janvier , qui ordonne qu'à l'avenir toutes les Laines pellades qui seront portées du Levant en France , ne pourront être reçues qu'avec des Certificats des Députés de la Nation à Constantinople , &c.

T A B L E.

C atalogue des Mercures de France.	
Privilege du Roy.	
Liste des Libraires qui débitent ce Livre.	
Avertissement qu'il faut lire.	
Pieces Fugitives en Vers & en Prose. <i>Idylle</i> ,	1
Question importante , nouvellement jugée ,	4
La Chauve-Souris , à Mlle	12
Essai sur l'Histoire du Nivernois ,	15
Epitre à M. Bas ,	30
Reflexions ,	32
L'Amour Laboureur , <i>Epigramme</i> ,	36
Réponse à une Question proposée ,	<i>ibid.</i>
	Le

Le Singe & la Médaille , <i>Fable</i> ;	39
Seconde Lettre au sujet des Chansons de Thibaut , Roy de Navarre ,	40
Ode ,	44
Lettre sur la Considération ,	47
L'Amour Auteur ,	49
Question de Droit ,	50
Rondeau ,	52
Suite des Nouvelles Typographiques ,	53
Les Loix d'Amour négligées , <i>Poëme</i> ,	62
Lettre sur une Traduction nouvelle d'une Elegie d'Ovide ,	63
Vers sur l'absence de M.	68
Sur l'Esprit & sur la Beauté , par Mlle	69
Vers distribués dans un Bal à Rennes ,	74
Lettre de Madame L * * * &c.	77
Bouts-Rimés remplis ,	79
Enigme , Logogryphes , &c.	81
Deux Logogryphes Chronographiques de Jean Michel , Poëte du XVI. siecle ,	84
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c.	85
Lettres sur la Hollande ,	89
<i>Annales Ordinis S. Benedicti</i> , &c.	91
<i>Gallia Christiana</i> , &c.	102
Continuation du Traité de la Police , &c.	106
Jettons frappés au jour de l'An 1739.	110
Catalogue de Plantes , &c.	111
Cantates Spirituelles , &c.	112
Chanson notée ,	115
Spectacles. La Tragédie de Venceslas , &c.	<i>ibid.</i>
Les Amours du Printemps, Ballet , <i>Alceste</i> , &c.	130
Lettre sur la Comédie de l'Ecole du Temps ,	133
Médus , Tragédie nouvelle , <i>Extrait</i> ,	121
Nouvelles Etrangères , de Turquie , &c.	140
Afrique , Russie & Hanover ,	144
Hambourg , Allemagne , &c.	146
	Course

Course de Traîneaux ,	147
Italie , Espagne & Grande Bretagne ,	153
Vers à Mad. de B. . . .	154
Madrigal ,	156
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	157
Portrait de M. * * *	160
Maladie du Duc de Chartres ,	161
Portrait de Mad.	164
Gouvernemens donnés ,	<i>ib. d.</i>
Suplément. Eloge de M. Bel ,	166
Explication du Tableau allégorique , &c.	172
Le Chêne & l'Arbrisseau , <i>Fable</i> ,	175
Addition aux Nouvelles Etrangères , de Turquie , &c.	176
D'Italie , & de Corse ,	177
Morts ,	181
Arrêts Notables ,	193

Errata du second volume de Décembre.

P Age 2918. ligne 3. la tendre, *lisez* la voix tendre;

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 32. ligne 6. aurez , *lisez* avez.

P. 83. l. 3. Vercingetorix , l. Vercingentorix.

Page 89 ligne 8. POUSSUIVRE , *lisez* POURSUIVRE.

Page 137. ligne 18. il n'y en pas, *lisez* il n'y en a pas.

Page 142. ligne 15. remplie de , *lisez* dans.

Ibid. ligne 23. ces. , *lisez* des.

Les Jettons gravés doivent regarder la page 110

La Chanson notée doit regarder la page 115

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1739.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 } à la descente du Pont Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.



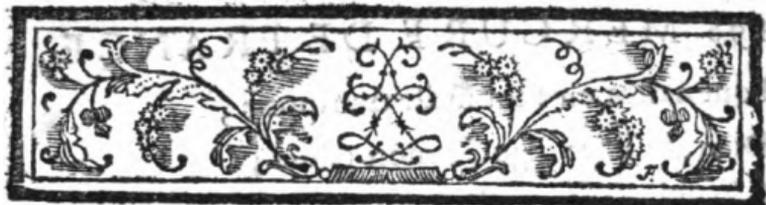
À V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1739.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E

A M. le Duc de Villars.



E quelle voix enchanteresse
Viens-jé d'entendre les accens ?
Quelle douce & vive allegresse
Agite & ravit tous mes sens ?

C'est toi, divin Fils de Latone,
Les sons dont ta Lyre résonne

198 MERCURE DE FRANCE

Font naître en moi mille transports ;
Dieu Puissant , guide mon génie ;
Répands dans mes Vers l'harmonie
De tes plus sublimes accords.



Viens : quitte les bords d'Hipocrène ;
Inspire-moi ces Vers divins ,
Que le Favori * de Mécène
Chantoit aux Rivages Latins.
Où : c'est ton ardeur qui m'anime ;
Je vais d'un Héros magnanime
Célébrer les talens divers.
Qu'à ma voix les Peuples s'unissent ;
Qu'au loin les Echos retentissent ;
Formons mille nouveaux concerts.



Digne Fils d'un illustre Pere ,
VILLARS , quels traits assés pompeux
Pourront peindre ton caractère
Toujours égal & vertueux !
Dans le faste qui t'environne ,
Rarement la sagesse donne
Un solide éclat aux grandeurs :
Du vrai Héros parfait modele ,

* Horace.

Toi seul à ses ordres fidele ,
 Tu sçais t'attirer tous les cœurs.



Combien de Grands, dont le mérite
 Est terni par trop de fierté !
 Combien, qu'un fol orgueil invite
 A bannir douceur & bonté !
 De ce préjugé si funeste
 Que ton cœur abhorre & déteste ,
 Tu connus le poison fatal ;
 Et ton aimable bienveillance ,
 Non moins que ta haute naissance ,
 T'acquièrent un nom sans égal.



De cette équitable maxime
 Tu suis le sentier pèti battu ,
 Et tu joins au sçavoir sublime
 La plus éminente vertu.
 Les Dieux d'une rare sagesse
 Te prodiguerent la richesse,
 Peuvent-ils faire un plus beau don ?
 Leurs bienfaits qu'en toi l'on admire ,
 T'ont rendu maître de l'Empire ,
 Et de Minerve & d'Apollon.



Un nouveau Triomphe t'apelle ;

MERCURE DE FRANCE

La joye éclate au double Mont ;
Des Muses la Cour immortelle
A l'envi couronne ton front.
Quelles graces ! quelle élégance !
Des charmes de ton éloquence
Le Dieu des Vers même est épris ,
Et je le vois sur le Parnasse
Te donner la première (a) Place ,
Entre ses plus chers Favoris.



Mais quelle glorieuse (b) marque
Tout à coup a frapé mes yeux ?
Je vois d'un Illustre (c) Monarque
Les dons justes & précieux.
Ainsi fut jadis accordée
Au volage (d) Epoux de Médée
La Toison pour prix de sa foi.
Mais ce Héros si redoutable ,
Que nous a tant vanté la Fable ,
La méritoit-il comme toi ?



Dans cette agreable Contrée ;
Où te conduisit ta bonté ,

(a) M. le Duc de Villars a été reçu Protecteur de
l'Académie des Belles Lettres de Marseille.

(b) La Toison d'Or. (c) Le Roy d'Espagne. (d) Jason.

Des

Des temps de Saturne & de Rhée
 Nous goûtons la félicité ;
 Pour rendre ce bien plus durable ,
 Puisse le Destin favorable
 Ecouter nos ardens desirs !
 Et toi , qui fuis d'un vol rapide ,
 O temps ! prends notre cœur pour guide ,
 Prolonge nos plus doux plaisirs.

*Par M. B * * d'Aix.*



REFLEXIONS sur les Cadrans Solaires.

L'Auteur anonyme qui a parlé sur les Cadrans solaires dans le mois de Septembre dernier , confond mal à propos les Ingenieurs pour les Instrumens de Mathématiques , avec les Barbouilleurs & les Maçons : Les premiers sçavent trop de quelle consequence sont les plus petites erreurs , pour n'y pas faire attention ; aussi ont-ils grand soin de diviser par la Méthode la plus sûre & la plus exacte , des Plates-formes de cuivre , dont ils se servent pour tracer les Cadrans horizontaux. Tout le monde sçait qu'ils divisent ces Plates-formes par le moyen des degrés & minutes , que le calcul de la

Trigonometrie sphérique donne , & que l'on trouve tout fait dans la Gnomonique de M. Ozanam. Puisqu'ils agissent avec tant de précaution pour les Cadrans horizontaux ; on peut , & même on doit penser , qu'ils en prennent autant pour les Cadrans verticaux. Il est aisé de prouver leur exactitude par les deux Exemples suivans.

Le premier , est un Cadran que feu M. le Maire a tracé , rue de l'Université , au coin de la rue du Bacq , qui retarde à midi de vingt minutes , & qu'il citoit pourtant comme son chef d'œuvre : En effet , est-ce si grand'-chose que le tiers d'une heure ?

Le deuxième Exemple , est la Méridienne qu'un de ses Confreres , encore existant , a tracée chés un Particulier , rue Bertin-Poirée , qui n'est éloignée du vrai midi , que d'environ trois ou quatre minutes : On pourroit encore donner plusieurs Exemples de cette nature , pour prouver le soin qu'ils sont capables d'y apporter.

Ce même Auteur anonyme auroit du , ce me semble , ménager un peu plus les termes , en parlant de ces Mrs ; s'il en connoît d'ignorans , doit-il pour cela penser desavantageusement des autres ? On a donné dans la Réponse du mois de Décembre dernier , des raisons convaincantes de leur capacité , en nous rapel-

tant à la mémoire les grands hommes qui ont été parmi eux ; ce qui est bien prouvé par la reconnoissance qu'a eu pour feu M. Buterfield , le Public sçavant & connoisseur , qui se sert journellement des Cadrans qui portent son nom , parce que c'étoit lui qui en faisoit le plus.

Les excellens Livres que nous avons sous le nom de M. *Bion* , ne font-ils pas penser qu'il étoit un habile homme ? Cela se seroit confirmé , sans un bruit fâcheux qui s'est répandu dans le Public , qu'un nommé *Morin* , gagé de M. Bion , les a faits , & que l'Article des Cadrans est de M. *Desplaces*. On ne dit pas que ce soit le *Morin* du temps du Cardinal de Richelieu ; mais un , du même nom , qui a paru au commencement de ce siècle , & qui avoit assés peu d'honneur , pour laisser paroître ses Ouvrages sous le nom d'un autre. Au reste , cela ne fit aucun tort à M. Bion dans le Public , qui croit fermement que ces Livres sont de lui ; il n'y a eu que les Sçavans , qui le connoissoient , qui ont été moins crédules.

L'Auteur de la Réponse du mois de Décembre , vante beaucoup la capacité de ceux d'aujourd'hui , tant pour la Théorie que pour la Pratique ; je l'imiterai en n'en parlant pas , dans la crainte que j'aurois de blesser leur modestie.

Si l'Auteur anonyme du mois de Septembre avoit un peu mieux examiné les Cadrans, qu'il a cités, il n'auroit sans doute pas mis dans sa Liste celui de la Place des Victoires, qui retarde de 2. à 3. minutes environ, non plus que celui du fond du Jardin des petits Pères : ils ne paroissent pourtant pas faits par des Peintres ou par des Maçons ; mais il faut que l'axe du dernier ait été mal placé, ou dérangé dans la suite, l'erreur se trouvant presque toujours la même à toutes les heures. En donnant cette Liste, l'Auteur auroit bien dû nous communiquer quelques moyens, pour connoître les Cadrans dont il faut se défier, il n'en auroit épargné la peine ; mais il m'auroit aussi privé de faire ce plaisir au Public.

Mon but est de faire connoître par la seule inspection, si un Cadran est fait par un ignorant ; mais je n'entreprends pas de faire voir s'il est fait par un habile homme.

Il faut se défier, & même conclure avec certitude ; qu'un Cadran ne vaut rien.

1°. Lorsque l'axe est scellé dans le centre : ce qui se voit à une si grande quantité, qu'il n'est pas nécessaire d'en indiquer ; on ne fera pas grand chemin sans en trouver. Il est si essentiel de conserver le centre d'un Cadran, que ceux qui en sçavent la consequence, y en mettent un de cuivre ; c'est une délicatesse

à laquelle les ignorans ne s'affujétissent pas.

2°. Lorsque l'on verra une longue rainure, ou fente au centre, c'est une preuve que celui qui a tracé le Cadran, n'avoit point de Méthode sûre pour placer l'axe, & que cette fente n'a été conservée que pour l'ajuster en tâtonnant; ainsi qu'on peut le voir aux Cadrans des Cimetieres S. Severin & des Innocens; & à un autre dans la Cour de la Doïanne.

3°. Lorsqu'aux Cadrans déclinant du Midi à l'Orient ou à l'Occident, l'on verra des lignes, qui, partant du centre, montent en haut; puisqu'il faudroit que le Soleil éclairât le Cadran avant que d'être levé, ou après son couché, pour que l'ombre du style tombât sur ces lignes. Les deux Cadrans qui sont sur la Porte de la Doïanne ont ce défaut.

4°. Si l'ombre de l'axe ne couvre pas les lignes horaires dans toute sa longueur; comme on le peut voir au Cadran horizontal du Jardin des perits Peres, Place des Vietoires.

5°. Si la surface d'un Cadran n'est pas bien plane, ainsi qu'il arrive à celui de la Porte Gaillon & à celui du Jardin de l'Hôtel de Soubize; de même à l'Hôtel de Gèvres, rue des Bons Enfans, où l'on voit l'après-midi que l'ombre de l'axe est courbe, quoique l'axe soit bien droit.

6°. Lorsqu'on verra les arcs des signes, ou les arcs diurnes tracés sur un Cadran, comme des portions de Polygones ; c'est-à-dire que ces courbes feront des angles sensibles d'espace en espace, comme au Cadran du Passage des Tuilleries, du côté du Cul-de-Sac S. Vincent, & à un autre dans la Cour de la Doüanne : ou au contraire, lorsque ces arcs seront sensiblement des portions de Cercle ; comme aux deux Cadrans qui sont rue des Filles S. Thomas, entre la rue de Richelieu & la rue Vivienne.

7°. Lorsque l'on pourra juger évidemment, que l'axe ne fait pas avec l'horison du Lieu, un angle de la hauteur du Pôle du même Lieu ; comme il arrive à un Cadran fait sur une Encoignûre ronde, rue de Grenelle, au coin de la rue de Bourgogne, Fauxbourg S. Germain, où l'axe ne fait avec l'horison qu'un angle de trente-huit ou quarante degrés tout au plus, lorsqu'il devoit être d'environ quarante-neuf : Cadran qu'un habile homme n'auroit osé entreprendre, sans de grandes précautions.

8°. L'on doit aussi se deffier des Cadrans tracés comme étant parfaitement orientaux ou occidentaux ; ce sont ceux dont les lignes des heures sont paralelles : il se peut faire qu'il y ait des murailles ainsi disposées ; mais cela est très rare. Ceux qui en voudront un

Exem-

Exemple, le trouveront rue des petits Peres, Place des Victoires, sur le pignon d'une Maison, que quelque Maçon, ou Barboüilleur, a tracé, comme s'il étoit parfaitement occidental. Si la muraille avoit cette disposition, elle seroit éclairée précisément à midi, & on a remarqué qu'elle ne l'est même pas à midi trois quarts, d'où il faut conclure que ce Cadran ne vaut rien, & a été fait par un ignorant.

Si on examinoit tous les Cadrans que l'on voit avec autant de soin, à peine en trouveroit-on un qui n'eût quelque'un de ces défauts, tout au moins d'avoir l'axe scellé dans le centre; c'étoit jadis la méthode favorite de *Bertaut*, Peintre, & de *Mandonnet*, Compagnon Maçon.



F A B L E.

Jadis un Moine, un Soldat, un Rimeur,
Cheminoient de compagnie,

Et cheminant, parloient avec ardeur

Touchant la vanité des Biens de cette vie.

Fi des Trésors, disoit le Guerrier plein de cœur;

Et trois fois digne d'infamie

L'homme, qui, pour en acquérir,

108 MERCURE DE FRANCE

Ose risquer des jours qu'il doit à sa Patrie ?

Il est bien plus beau de périr

En cherchant la Victoire ,

Que de périr en cherchant des Ecus.

Vous dites vrai , poursuit l'Eleve de Phébus ;

A l'or , ainsi que vous , je préfère la gloire :

Tous les Domaines de Crésus

Ne valent pas un coin du Temple de Mémoires.

Pour moi , dit le bon Pere , amasser des Vertus

C'est mon unique Etude.

Que faire de l'argent ? L'argent fait-il gagner

La céleste béatitude ?

Au contraire il ne peut que nous en éloigner.

Tandis qu'ils débitoient ces pompeuses paroles ,

Es découvrent de loin bon nombre de pistoles ,

Qu'un Voyageur aparemment

Avoit laissé tomber , je ne sçais trop comment.

Devinez qui des trois avec plus de vitesse

Courut vers le riche métal ;

C'est celui, qui de la richesse

Avoit dit le plus de mal.

A. X. Harduin d'Arras.



EX.



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Rome, le. 4. Octobre 1738. par M. Julien, Ingénieur du Roy, sur les effets particuliers que produit le Soleil de Solstice en Solstice, et de la difference qu'il y a des Equinoxes aux Equinoxes, &c.

CEs differens Effets ont occasioné ici une dispute qui dure depuis deux ans entre plusieurs Sçavans contre un seul Particulier. Les Sçavans de Rome prétendent que si d'un Solstice à un Solstice, un mouvement toujours égal produit des Arcs égaux dans un Cadran du 22. Decembre au 22. Juin inclus, la quantité de ces mêmes Arcs égaux, aura produit aussi un temps égal.

M. *Niévil*, qui est le nom du Particulier, soutient et démontre le contraire par quatre Pendules que quatre differens Horlogers ont faites à quatre Personnes différentes, suivant le marché qu'ils ont fait ensemble, dont voici les conditions :

Quatre Particuliers font un marché avec quatre Horlogers pour leur faire à chacun une Pendule, à condition que chaque Pendule tirera depuis le 22. Decembre jusqu'au

22.

22. Juin sans être montée, et qu'elle finira précisément à l'heure qu'elle aura commencé.

On leur paye chaque Pendule 1000 écus, & outre cela on convient que chaque heure qui surpassera les 182. jours sera payée à 50. écus par heure ; on leur donne un an pour faire les Pendules ; ils commencent tous quatre leurs Pendules au mois d'Avril, et finissent aussi au mois de Decembre tous les quatre, pour pouvoir faire leur experience du Solstice d'Hyver à celui d'Eté.

Le premier monte sa Pendule le 22. Decembre, à 6. heures de nuit, qui fait précisément 11. heures du soir, et assûre qu'elle finira précisément à 6 heures de nuit au 22. Juin.

Le second monte sa Pendule à 12 heures du matin, qui font 5 heures de France, et soutient aussi que sa Pendule ne finira qu'à 12 heures du matin au 22 Juin.

Le troisiéme monte sa Pendule aussi le même jour à 18. heures, qui font 11. heures de France, et prétend qu'elle finira à 18. heures, le 22. Juin.

Le quatriéme monte sa Pendule à 24. heures d'Italie, qui font 5 heures du soir, et assûre qu'elle finira à 24. heures, le même jour que les autres.

Le 22. Juin arrive, ils livrent tous quatre leurs

leurs Pendules , qui marquent toutes quatre la même heure , attendu que 6. heures , 12. heures , 18. heures , et 24. heures d'Italie marquent la même heure sur le Cadran.

Les quatre Particuliers sont fort contents de voir que les quatre Pendules ont répondu précisément à leur intention , et aux conditions de leur marché ; il s'agit de voir si les quatre Pendules ont révolû ou rempli un temps égal , ce qui va être démontré , après que j'aurai expliqué de quelle maniere l'on compte le minuit et le midy en Italie , suivant le Méridien de Rome , avec le lever et le coucher du Soleil , ce qu'il est fort nécessaire de sçavoir pour juger de la question qui est à décider.

1°. Le total de la nuit , le 22. d'Octobre , vaut à Rome 14. heures.

2°. Le total du jour vaut 10. heures , qui font ensemble 24. heures.

3°. Le midy Italien est composé du total de la nuit et de la moitié du jour ; ainsi midy est à 19. heures.

4°. Les 24. heures sont composées du midy Italien qui vaut trois parties , et de la moitié du jour naturel , qui vaut 5 heures ; 19. et 5. font 24.

5°. Minuit est composé de la moitié de la nuit supérieure , qui commence depuis 24. heures

12 MERCURE DE FRANCE

heures jusqu'à 7. heures de nuit.

6°. Le commencement du jour est compris depuis les 24. heures jusqu'à 14. heures, où commence le jour.

7°. Le lever du Soleil est composé du total de la nuit, plus une demie heure, donc le Soleil se leve à 14. heures $\frac{1}{2}$.

8°. Le coucher Italien est composé du midy et de la moitié du jour artificiel, c'est-à-dire, des heures qu'il y a depuis midy au coucher du Soleil qui se couche à 4. heures $\frac{1}{2}$; & 19. heures font 23. $\frac{1}{2}$ auxquelles le Soleil se couche toute l'année.

Il n'y a point d'heures Italiennes qui ne se réduisent en heures Françaises, comme je vais l'expliquer.

De quoi est composé le midy, le minuit François, le coucher, & le lever du Soleil ?

1°. Le midy est composé de la moitié de la nuit inferieure et de la moitié du jour superieur, toujours égal à 12. heures.

2°. Le coucher du Soleil est composé toujours de la moitié du jour artificiel, égal à 4. heures $\frac{1}{2}$; c'est à cause de cela que le coucher du Soleil varie suivant l'augmentation ou la diminution des jours suivant notre Style, et qu'il ne varie jamais suivant le Style Italien.

3°. Le minuit est composé toujours de la moitié du jour inferieur et de la moitié de la

nuit supérieure, égale à 12. heures, puisque le total du jour et de la nuit valent toujours 12. heures en quelque cas que ce soit.

4°. Le lever et le coucher du Soleil est composé de la moitié de la nuit inférieure, plus une demie heure; ainsi connoissant la différence des deux Styles, on comprendra aisément la démonstration que je vais donner.

Revenons à présent à nos quatre Pendules pour sçavoir si elles ont fait chacune un temps égal.

On propose le fait à un Mathématicien de Rome; et voici comme on lui explique la Question dont il s'agit.

Quatre Pendules ont été montées le 22. Decembre; sçavoir, la première, à 6. heures de nuit; la seconde, à 12. heures; la troisième, à 18. heures; et la quatrième, à 24. heures. Ces quatre Pendules ont été sans s'arrêter jusqu'au 22. Juin inclus, et se sont arrêtées chacune à la même heure. Sçavoir.

La première, seconde, troisième, et quatrième se sont arrêtées à 6. h. 12. h. 18. h. et 24. h. On demande si elles ont fait un temps égal, ou s'il y en a qui ont fait quelques heures de plus l'une que l'autre.

Le Mathématicien répond que oui, qu'elles avoient fait un temps égal. Sçavoir, chacune

14 MERCURE DE FRANCE

chacune 182. fois 24. h. sans aucun reste.

Voici comme le Mathématicien démontre que ces quatre Pendules ont accompli un temps égal ; il a choisi les 24. h. du soir , et a fait voir que lorsque l'aiguille avoit fait journellement sa révolution quatre fois , elle avoit accompli chaque jour 24. h. puisque ces mêmes 24. h. servoient pour les 6. h. 12. h. et 18. h. que chaque jour , ils accomplissoient 24. h. et que l'aiguille faisoit tous les jours, dans l'espace du jour et de la nuit, quatre révolutions , et puisque le mouvement de l'un étoit égal au mouvement de l'autre , qu'il étoit impossible qu'une heure produisît plus de temps ; et que par cet axiome qu'un mouvement toujours égal , qui produit des Arcs égaux et qui finit toujours au même point , a produit un temps égal ; et par conséquent que les quatre Pendules ont été chacune 182. fois 24. h. qu'il n'y a pas plus de temps de 6. h. de nuit à 6. h. de nuit du 22. Decembre au 22. Juin , que de 12. h. à 12. h. de 18. à 18. h. et de 24. h. à 24. h. puisqu'ils ont fait chaque jour la même révolution , et que 24. h. le 22. Juin ne sont pas plus éloignées de 6. h. de nuit , qu'elles l'étoient le 22. Decembre , à la réserve que de 6. de nuit à 24. h. le 22. Juin il y a 16. h. de jour , et de 6. h. de nuit à 24. h. le 22. Decembre , il n'y a que 10. h. de jour ,

et que l'augmentation des jours , comme la diminution , ne font pas aller le mouvement ni les rouës de la Pendule plus vîte ni plus lentement , que le mouvement de la Pendule est toujours aussi égal l'Hyver que l'Été , et que les heures sont chacune toujours de 60. minutes en toutes les saisons ; et voicî comme il finit sa démonstration. Si à chose égale , dit-il , on ajoute chose égale , elles seront toujours égales entr'elles ; si à 6. h. de nuit le 22. Decembre , j'ajoute 8. h. de nuit et 10. h. de jour , j'aurai 24. h. si le 22. Juin j'ajoute 2. h. de nuit à 16. h. de jour , j'aurai aussi 24. h. Cela ne prouve pas pour cela que le temps soit inégal , ni que l'augmentation des jours ait fait marcher une des quatre Pendules plus vîte ni plus lentement ; ainsi il sera aisé de conclure que les quatre Pendules ont produit un temps égal , finissant chacune à l'heure qu'elles ont commencé. Voilà donc le jugement du Mathématicien de Rome , lequel a été confirmé par tous les autres Sçavans ; et outre cela , il s'est mêlé une infinité de Particuliers qui ont soutenu que le Mathématicien avoit raison , et qu'on ne pouvoit donner de démonstration qui fût plus vraie que celle-là.

Comme l'erreur appartient aux sens , à l'idée , et à l'opinion , il n'appartient qu'à l'esprit ,

l'esprit, au jugement, et à la raison de le corriger.

Cette décision fit assés de bruit, et les Horlogers qui ne connoissoient pas le paralogisme du Mathématicien, crurent que le jugement étoit bien rendu, et se contentèrent de cette décision, sans pourtant accepter le payement des Particuliers; ils en parlerent à plusieurs de leurs amis, il y en eut un qui leur dit: il y a ici un Etranger qui est fort curieux, lequel demeure auprès de S. Charles au Cours, et s'appelle M. Niévil; voyez-le, il sera fort content de voir le jugement des quatre Pendules, et de voir si elles ont fait un temps égal, c'est une personne fort au fait de ces sortes de matieres: là-dessus, les quatre Horlogers vinrent trouver M. Niévil, lui proposerent le cas, et lui communiquerent la décision du Mathématicien, il leur dit qu'il examineroit la chose avec attention, et qu'il ne doutoit pas que le Mathématicien de Rome n'eût résolu le problème parfaitement bien.

M. Niévil examina donc la chose avec toute l'attention possible, il trouva le paralogisme du Mathématicien lequel étoit causé par l'effet du Soleil, comme on va le démontrer d'après lui.

Il exposa d'abord que les quatre différentes heures de la journée au 22. Decembre, qui

qui sont 6. h. de nuit , 12. h. 18. h. et 24. h. il les a réduites suivant le Style François , et il prouva que 6. h. de nuit au Solstice d'Hyver font 11. h. du soir , 12. h. font 5. h. du matin , 18. h. font 11. h. du matin , ou une heure avant midy , et 24. h. sont à 5. h. du soir ; de toutes ces heures , il n'y a que 24. h. qui est un point fixe qui arrive toujours une demie heure après le Soleil couché , et que les autres heures ont changé de place , suivant les effets du Soleil.

Comparons , dit-il ensuite , les quatre différentes heures du 22. Decembre aux quatre mêmes heures du 22. Juin , et voyons de quelle maniere le Soleil les change.

Sçavoir , 6. h. 12. h. 18. h. 24. h. au 22. Decembre sont égales à 11. h. du soir , 5. h. du matin , 11. h. du matin , et 5. h. du soir , et 6. h. 12. h. 18. et 24. h. sont égales au 22. Juin à 2. h. après minuit , 8. h. du matin , 2. h. après midy , et 8. h. du soir ; ces quatre heures-là sont changées par les effets du Soleil , il est évident que si 6. h. de nuit étoient à 11. h. du soir le 22. Juin , la Pendule auroit accompli 182. fois 24. h. mais elle se trouve à 2. h. après minuit ; la premiere Pendule a donc fait 182. fois 24. h. et 3. h. Si la seconde Pendule qui marque 12. h. le 22. Juin fut 2. h. avant jour , il est évident qu'elle auroit accompli 182. fois

418 MERCURE DE FRANCE

fois 24. h. juste ; mais ces 12. h. se trouvent à 8. h. du matin , qui font 4. h. de jour , 12. h. au Solstice d'Hyver étoient 2. h. avant jour , et 12. h. au Solstice d'Eté sont à 4. h. de jour ; donc de 12. h. à 12. h. d'un Solstice à l'autre font 182. fois 24. h. avec 6. h. 18. h. au Solstice d'Hyver sont à 11. h. qui font 1. h. avant midi , et 18. h. au Solstice d'Eté font 2. h. après midi ; donc de 18. h. à 18. h. d'un Solstice à l'autre font 182. jours , et 3. h. 24. h. au Solstice d'Hyver font 5. h. après midi , & 24. h. au Solstice d'Eté font 18. h. après midi , Or de 24. h. à 24. h. d'un Solstice à l'autre ne font que 182. fois 24. h. puisque le Soleil se couche tous les jours de 24. h. à 24. h. Or le 22. Décembre 24. h. étoient comme demie heure après le coucher du Soleil , et le 22. Juin 24. h. sont aussi une demie heure après le coucher du Soleil ; il est aisé de conclure que de 24. h. à 24. h. d'un Solstice à l'autre , il s'est révolu 182. fois 24. h. juste.

Il n'en est pas de même des trois différentes heures qui sont 6. h. 12. h. et 18. h. il est manifeste que si 6. h. de nuit se trouvoient à 11. h. du soir le 22. Juin , comme elles sont le 22. Décembre , il n'y a point de difficulté de conclure qu'il y a eu révolution de 182. fois 24. h. mais 6. h. de nuit au Solstice d'Eté sont 2. h. après minuit , at-
tendu

entendu que le total de la nuit est de 8. h. il est donc réellement vrai que de 6. h. de nuit d'un Solstice à l'autre, il s'est révolu 182. fois 24. h. avec 3. h. Venons au second ; si 12. h. au 22. Juin se trouvoient 2. h. avant jour, comme elles étoient le 22. Decembre, il est évident que la Pendule auroit accompli 182. fois 24. h. mais 12. h. au Solstice d'Été est à 4. h. de jour 2. h. avant jour, et 4. h. de jour font 6. h. de difference ; donc la seconde Pendule a été sans s'arrêter 182. fois 24. h. avec 6. h. la troisième, qui a été montée à 18. h. et qui a fini à 18. h. d'un Solstice à l'autre, n'auroit accompli que 182. fois 24. h. si 18. h. le 22. Juin étoient à 11. h. c'est-à-dire, une heure avant midi, comme elles étoient le 22. Decembre ; mais 18. h. sont à 2. h. après midi le 22. Juin ; la Pendule du troisième Horloger a donc accompli 182. fois 24. h. avec 3. h. comme le premier ; et le quatrième qui a monté sa Pendule à 24. h. et qui a fini à 24. h. a accompli 182 fois 24 h. juste, puisqu'elle a été montée une demie heure après le Soleil couché, et qu'elle a fini une demie heure après le Soleil couché ; car d'un coucher à un coucher de Soleil du Solstice d'Hyver à celui d'Été, il est impossible de trouver un temps plus long ni plus court que 182. fois 24. h. comme il est démontré. En ce cas, l'axiome

B que

que les Sçavans de Rome apliquent à ce sujet est faux ; sçavoir , si un mouvement égal produit des Arcs égaux , ces mêmes Arcs produiront chacun un temps égal ; cependant on vient de démontrer que ces Arcs égaux ont produit tous un temps inégal , à cause des effets du Soleil qui ont trompé le Mathématicien & tous ceux qui l'ont suivi.

De-là M. Niévil conclud que la Pendule du premier Horloger qui l'a montée à 6. h. de nuit d'un Solstice à l'autre, a accompli un temps de 182. fois 24. h. avec 3. h. et suivant son marché , il faut lui payer 150. écus de plus. Le second qui a monté sa Pendule à 12. h. et qui a fini à 12. dans le même espace , a accompli 182. fois 24. h. avec 6. de plus , et il doit recevoir 300. écus , outre le prix de la Pendule. Le troisième qui a monté sa Pendule à 18. h. et qui a fini à 18. a accompli 182 fois 24. h. avec 3. h. comme le premier , et doit recevoir 150. écus ; celui qui a monté sa Pendule à 24. h. et fini à 24. h. du 22. Decembre au 22. Juin inclus , n'a accompli que 182. fois 24. h. comme il a été démontré , et ne doit avoir que 100. écus pour sa Pendule. Ainsi le second axiome ne peut servir que pour les 24. h. car si on ajoute chose égale à chose égale , les choses seront égales entr'elles ; et voici comment il faut entendre l'axiome.

Si

Si à midi du 22. Decembre j'ajoute la moitié du jour naturel, j'aurai 24. h. j'ajoute donc chose égale à chose égale; puisqu'ajoutant d'un côté à midi la moitié du jour, cela me donne le total du jour et de la nuit, et ajoutant à la même quantité la même quantité au 22. Juin, j'ai aussi la même quantité; c'est-à-dire, que si j'ajoute au midi du 21. Juin qui vaut 16. h. la moitié du jour qui vaut 8. h. j'aurai 24. h. j'ajoute donc chose égale à chose égale; car ajoutant à midi du 22. Decembre la moitié du jour, j'ai 24. h. Ajoutant à midi du 22. Juin la moitié du jour, j'ai aussi 24. h. donc les choses sont égales entr'elles. Cet axiome ne peut convenir qu'au point de 24. h. et non aux autres heures, qui ont fait à l'égard des trois un temps inégal.

M. Niévil finit son jugement par cette belle remarque, et fait connoître sensiblement que si les quatre Horlogers eussent monté leurs Pendules au 21. Mars, Equinoxe du Printems, aux mêmes heures qu'ils les ont montées, et qu'elles eussent fini aux mêmes heures le 23. Septembre, Equinoxe d'Automne, alors les Arcs égaux auroient accompli un temps égal, c'est-à dire, que 6. h. de nuit, 12. 18. h. et 24. h. au 21. Mars seront égales, sçavoir à minuit et demi, $6. \frac{1}{2}$ du matin, midi $\frac{1}{2}$, et 6. h. $\frac{1}{2}$ du

B ij soir

soir, qui seront les mêmes heures au 23. Septembre; ainsi chaque Pendule auroit révolu d'une Equinoxe à une autre 186. fois 24. h. et tout seroit vrai; les Solstices et les Equinoxes sont bien differens les uns des autres, puisque les effets du Soleil nous trompent; et malgré; ma démonstration, ajoute ce Sçavant, je n'ai pas été assés heureux pour faire revenir les Sçavans et les autres qui les ont suivis, de leur préjugé; c'est ce qui m'a engagé de prier tout le Public éclairé, de juger de notre dispute, afin de convaincre les personnes qui ont été jusqu'à present dans l'erreur sur ce sujet.

Au reste, dans les Sciences, il faut sçavoir douter, où il est nécessaire; il faut sçavoir se soumettre, quand il en est besoin. Qui n'agit pas ainsi, n'entend pas la force de la raison. Il n'y a guere de Gens qui ne pechent contre l'un de ces principes; les uns en assûrant tout démonstratif, manquent de se connoître en démonstration; et les autres en doutant de tout et demeurant dans leur doute, manquent de sçavoir où il faut se soumettre; et d'autres en se soumettant en tout, manquent de sçavoir où il faut juger. Il faut cependant laisser dire tout le monde, et toujours tâcher de bien faire: c'est une maxime, qui étant bien observée, assûre
notre

notre repos , et quelquefois établit notre réputation.

L'Auteur du *Mercur*e avant que de se déterminer sur la publication de cette Piece , l'a communiquée à des Personnes intelligentes sur ces matieres , même à quelques Membres de l'Academie Royale des Sciences , lesquels ont jugé que Mrs. *Niévil* et *Julien* ont raison dans le fait dont il s'agit , et qu'ils sont entierement dans le vrai.



LES AUTEURS ANCIENS.

ÉPITRE A MON SINGE.

*Par Madame L****

Depuis long-temps , Cimmus , j'observe avec surprise

Que tu joins au bon goût une douceur exquise ;

Ton poil d'un vert jaspé , ton instinct, ton minois,

Ce petit air fripon , ces graces , cette voix ,

Ce maintien , ce regard ; enfin , cette prestance

M'engage à te donner toute ma confiance :

Aptens donc , cher Cimmus, que dans mes jeunes ans

Je me vis transporter sur les aîles des vents

En des lieux inconnus ! ô Ciel que j'eûs d'allarmes !

224. MERCURE DE FRANCE

Apollon s'empressa pour essuyer mes larmes ;
La crainte , me dit-il , peut-elle vous saisir
A l'aspect d'un séjour qui devoit vous ravir ?
Que le plus doux Nectar présenté par Ovide
Rassure vos esprits. A ces mots , plus timide ,
Je détournai les yeux pour éviter ce don ,
Le Nectar en ses mains , me parut un poison,
Ovide n'est-il pas plein de feu , de tendresse ?
Disoit le Dieu du Jour ; il battoit sa Maîtresse ,
Repliquois-je tout bas ; cet excès déplairoit ,
Dit Phebus en riant : mais Juvenal paroît ,
Il vous amusera par sa vive critique.
Non , dis-je , en frémissant , je hais un Satirique
Qui noircit la vertu , par des inventions
Qu'à peine les Enfers produiroient aux Demons.
Apollon repartit , j'ai prévu sa disgrâce :
Voyons si vous aurez moins de frayeur d'Horace :
Il est noble , il est fin , mais est-il sans défaut ,
Ajoûtois-je ? je sçais , que souvent et trop haut
Il vantoit ses talens au genereux Mecène :
Homere , dit Phebus , va venir sur la Scène ;
Non , m'écriai-je non , ma constance est à bout ;
J'en ai lû des recits qui font dormir debout ;
N'est-il pas un moyen pour vous rendre docile ?
Interrompit Phebus , que l'on cherche Virgile ,
Il confondra bientôt cet esprit entêté.

Ah

Ah! s'il avoit jamais connu la verité,
 Disois-je, il est certain qu'il auroit mes hommages ;
 Mais il a fait des fols croyant faire des sages ;
 G'en est trop, me dit-il, d'un geste menaçant,
 Suivez-moi, j'obéis et le suis en tremblant.
 Après bien des détours que je fis avec peine,
 Il s'arrête et me plonge au fond de l'Hipocrene,
 La mort étoit au point de me fermer les yeux,
 Lorsqu'il dit, me tirant de ce bain dangereux,
 Vous bravez des Auteurs qui sont au rang suprême ;
 Pour vous punir je veux qu'en dépit de moi-même
 Vous aimiez à rimer sans comprendre pourquoi.
 Après ces mots les vents me raportent chés moi.
 Ce fut depuis ce jour que j'eus la frénésie
 De rimer assés bien, pour exciter l'envie.
 Voilà, beau Sapajou, le funeste malheur
 Qui m'a fait jusqu'ici m'escrimer en Auteur :
 Viens, par tes airs badins, tâcher de m'en distraire,
 Puisque l'art de rimer, n'est pas celui de plaire.



LA Piece qui suit, nous a été envoyée
 de la Ville de Nîmes, laquelle outre ses
 Historiens, ses Antiquaires, & ses Philo-
 logues, a aussi ses Poètes. Cette Piece exige
 un petit Commentaire ; nous le tirerons d'u-

ne Lettre de l'Auteur, ancien Garde du Roy dans la premiere Compagnie, écrite à un Ami à Paris, dont voici le précis.

» J'ai fait depuis peu la *Cantate* que voi-
 » ci à la sollicitation de quelques Personnes
 » distinguées de cette Ville, au sujet d'une
 » Fontaine unique que nous avons à Nîmes
 » & qu'on croit avoir été consacrée à Diane.
 » L'eau se perd depuis long-temps, faute de
 » Bassins & de Réservoir, ce qui cause pen-
 » dant neuf mois de l'année une disette
 » d'eau, qui fait tort aux Manufactures, &
 » en général à tous les Habitans; la stérilité
 » des Jardins en est une suite.

» Les Romains avoient embelli cette Fon-
 » taine de plusieurs Edifices somptueux,
 » dont on voit encore les vestiges. Les Bains,
 » nommés les Bains de Diane, y sont pres-
 » que encore dans leur entier. Le temps &
 » l'incursion des Sarrazins, ont ruiné une
 » partie de ces beaux Bâtimens.

» M. l'Evêque de Nîmes a formé le géné-
 » reux dessein de rétablir cette Fontaine,
 » si nécessaire & si respectable, si je l'ose
 » dire, par son antiquité. L'eau se perd
 » principalement par l'amas des décombres
 » des anciens Edifices, qui bouchent ou
 » embarrassent les véritables conduits, &c.
 » Au reste l'entreprise n'est ni petite, ni l'ob-
 » jet d'une médiocre dépense; on croit que

» la

» la Province pourra y contribuer par quel-
 » que secours pécuniaire. La Cantate a été
 » faite pour donner une plus noble idée de
 » tout ce que je viens de dire, & M. le Duc
 » de Richelieu, Commandant de la Province,
 » dont le nom, joint à ses qualités personnelles
 » les, est d'un si bon augure par l'exécution
 » des desseins nobles & utiles au Public, est
 » le Héros de la Piece.



LE TEMPLE DE DIANE,

Ou les Nayades de la Fontaine de Nîmes.

CANTATE.

P RÈS-de ce Temple antique, où Diane adorés ;
 Fit jadis de cette Contrée
 Là gloire & la félicité,
Un Roc ouvrant son sein ; donnoit avec largesse
 Des Eaux, qui faisoient la richesse
 D'une noble & vaste Cité,
 Qui servoient même à ses délices ;
 Dans ces superbes Edifices,
 Dont l'Art fut toujours si vanté ;
 Et qui rendant un juste hommage :

À la Divinité réveree en ces lieux,

Parisoient

228 MERCURE DE FRANCE

Purifioient ce qui sert à l'usage

De son culte religieux.

Dans ce précieux héritage ;

Vivoit content de son partage ;

Le Citoyen industriel ;

Quand tout à coup la Nayade éplorée ;

Perce les Airs de ses lugubres cris ;

O Ciel ! ô Fontaine sacrée !

Tout disparoît à mes regards surpris ;

Bains , Temple , Autel , riches lambris ;

A quelle horreur suis-je livrée !

Je n'en vois plus que de tristes débris.

De ces Monstres cruels , Dieux confondez la rage ;

Hélas ! déjà ma Source arrêtée au passage ,

Se refuse aux besoins de mes Peuples chéris.

Toi , qui présides dans ces Plaines,

Echo , ton aimable entretien

Soulageoit autrefois mes peines ;

Aujourd'hui tu ne me dis rien.

Gémissons sur notre infortune ;

Et dans cet étonnant revers ,

Dans notre vengeance commune ;

Intéressons tout l'Univers.

J'ai vu sortir du noir Tartare ,

Un Peuple , * dont l'aspect inspire la terreur ,
 Et qui s'armant d'un fer barbare ,
 Ravageoit tout , remplissoit tout d'horreur .
 Tout succombe , & mes Eaux sous ces débris perdus ,
 Cherchent des routes inconnues ,
 Pour échaper à sa fureur .

Viens foudroyer ; chaste Diane ,
 Cés sacrileges Destructeurs ;
 Et sauve de leur main profane ,
 Ton Temple & tes Adorateurs .

Arrête ta rapide course ,
 Voi le Citoyen sans apui ,
 Cherchant en vain l'utile source ;
 Qui couloit sans cesse pour lui .

Venge l'injure faite à ton pouvoir suprême ,
 Rends à mes Eaux leur liberté ,
 Les Arts , les Champs , les Autels même ,
 Tout reclame ici ta bonté .

Le soif dévorante ,
 La terre brûlante ,
 Etront tout périr .

* Les Sarrazins ruinèrent tous les Ouvrages & les Edifices que les Romains avoient construits dans la Ville de Nîmes .

230 MERCURE DE FRANCE

La Nayade errante ,
La Brebis bëlante ,
N'ont plus qu'à mourir.

Le Peuple déserte ;
Va pleurer sa perte ;
En d'autres climats ;
Et les Arts utiles
Aux mêmes aziles ,
Yont suivre ses pas.

La Victime cessé ,
Le Prêtre nous laisse
Seuls dans nos malheurs ;
Et sa main fatale
N'a pour Eau lustrale ;
Qu'un torrent de pleurs.

D I A N E .

Non , ce n'est point un Dieu qui doit sécher vos
larmes ,

C'est un Mortel * chéri des Dieux ;

De leurs bontés pour vous le gage précieux.

Il triomphe des cœurs, sans avoir d'autres armes ;

Qu'un abord simple & gracieux ;

Il n'est sensible à d'autres charmes ,

* M de Basdelieuré , Evêque de Nîmes

Qu'à ceux que la vertu fait paroître à ses yeux.

Son action vive & suivie ,

Son loisir même, actif, laborieux.

Tout vous prépare un destin glorieux ,

Sur les besoins d'une Ville chérie ,

Qu'il adopte pour sa Patrie ,

Et l'Amour a pour toujours attaché ses regards.

Vous verrez refleurir les Arts ,

Votre sort désormais sera digne d'envie :

Son zele tendre , officieux ,

Va mettre vos pleurs , vos allarmes ;

Sous les yeux du Héros * qui paroît en ces Lieux.

Issu d'un sang fecond en demi Dieux ,

Qui vous fera goûter les fruits de sa sagesse ;

Après avoir par tout fait briller sa valeur ;

A son aspect fuiront le deuil & la tristesse.

Tel le Soleil, par sa douce chaleur ,

Dissipe l'horreur d'un nuage ,

Gros de tempêtes & d'orage ,

Et ramene des jours serains & radieux.

Ce Héros , dont le nom plein de lustre & de gloire ,

A si fort enrichi l'Histoire ,

Vient vous faire oublier des jours trop odieux ;

* M. le Duc de Richelieu, Commandant en Languedoc.

332 MERCURE DE FRANCE

Et changer vos clameurs en chants mélodieux ,
Célébrez-en à jamais la mémoire .

Aécourez , Náyades craintives ;
Nimphès , sortez de vos roseaux ;
RICHELIEU paroît sur ces Rives ,
Je vois déjà couler vos Eaux .

Achevez d'embellir vos têtes ;
Ce chemin parsemé de fleurs ,
Annonce de pompeuses Fêtes ,
Et l'heureuse fin de vos pleurs .



B O U T S - R I M E S ,

Proposés au Mercure de Décembre 1738.

S O N N E T .

P our construire un Sonnet , où se trouve *Sabot* ;
De tes dons précieux *Bhébus* fais-moi *Largesse* ,
Car dans les Bouts-Rimés j'entens peu de *Finesse* ,
Sur-tout lorsque j'y vois la Rime de *Fabot* .

J'excelle au cabaret quand j'attaque un *Gigot* ;
Ou lorsqu'à ma *Phillis* j'exprime ma *Tendresse* ,
Mais

Mais quand je veux parler la Langue du *Permesse*,
Dès mon premier début, on me connoit un *Sot*.

Lorsque je suis rempli de ce jus du *Pressoir*,
Et que mon estomach lui sert de *Réservoir*,
Je badine, je chante & je fais bonne *Mine*.

Je récite *Amadis*, *Roland le Féroce*,
Persée, *Atis*, *Alceste*, *Armide*, *Proserpine*,
Et je suis tour à tour *Comique* & *Sérieux*.

Le Maire.



*LETTRE écrite de Rheims au R. P. de
Montfaucon, le 5. Janvier 1739. par le
R. P. Taillandier, de l'Abbaye S. Nicaise,
sur un ancien Monument découvert dans
cette Ville.*

JE ne puis mieux m'adresser, M. R. P.
pour avoir quelques lumieres sur un an-
cien Monument, découvert à Rheims de-
puis quelques mois, qu'à l'Homme de France
le plus versé dans les Antiquités. L'obliga-
tion où je suis de travailler à l'Histoire de
Rheims, me rend attentif à ces restes pre-
cieux de l'Antiquité, qui répandent un si
grand

grand jour sur les Mœurs, les Coûtumes & le Génie des Peuples anciens. Le Monument dont j'ai l'honneur de vous parler, est un Tombeau trouvé dans l'Eglise de la Paroisse S. Martin. On y descend par un Escalier fort roide, de douze à quinze marches. Le dedans de ce Tombeau a quatorze pieds de long, sur huit de large & douze pieds sous voute. Les murailles & la voute sont revêtues d'un Enduit ou Ciment fort dur & bien conservé, & ornées de peintures d'un assés bon goût. Les Figures représentées sur les murailles, sont d'un dessein correct; on en voit trois d'un côté, dont l'une placée au milieu, paroît plus grande & plus âgée que les deux autres. Leur habillement, qui fait connoître que c'étoient des Personnes d'un rang distingué, est assés semblable à celui des Romains; il est aussi presque semblable dans les trois Figures, à l'exception de deux Pendans d'oreille & d'un Colier, que porte la plus petite Figure, placée à la gauche.

Vis-à-vis & de l'autre côté du Tombeau, on voit une autre Figure, qui représente un Esclave presque nud, lequel porte sur ses épaules une espece de Lit. Du même côté dans le fond du Tombeau, est représenté un petit Autel, du goût & de la figure de ceux des Romains, sur lequel on voit un Brazier ou Foyer, & vis-à-vis une Figure, qui pa-

roît.

roît être celle d'un Prêtre, qui avance la main sur cet Autel. Les autres ornemens de Peinture, sont des festons, des fleurs, trois Paons, placés sur des Urnes, fort bien faites. On voit encore trois Niches, & un Soupirail, qui donne dans l'Eglise. Le tout est du même temps & de la même main.

Le Sol de ce Souûterrain, qui est de Craye, a été creusé en forme de Coffre de trois pieds de profondeur, sur huit de long & sept de large. Dans cette espece de Tombe, proprement revêtuë du même Ciment que le reste du Tombeau, on a trouvé une assés grande quantité d'Ossemens de Personnes de differentes grandeurs. Tel est, M. R. P. le Monument sur lequel j'ose vous prier de vouloir bien nous donner vos Conjectures. M. l'Abbé Carbon, Prieur de Belval, qui vous rendra cette Lettre, vous expliquera mieux de vive voix ce que je ne puis faire qu'imparfaitement dans une Lettre. Il est au fait de ce Monument, & il est en état de vous en rendre bon compte. Aussi-tôt qu'on l'eut découvert, on le fit dessiner pour vous être envoyé, comme à notre Oracle. La seule inspection du Dessen, vous donneroit plus de lumieres que toutes les descriptions par écrit; mais la négligence du Peintre, qui ne l'a pas encore mis au net, empêche qu'on ne puisse vous le faire tenir si-tôt. J'ose es-

perer que vous voudrez bien me pardonner la liberté que je prends d'interrompre un moment vos grandes occupations ; mais je ne sçais personne qui puisse mieux que vous répandre quelque jour sur cet ancien Monument , & qui soit plus porté à communiquer ses lumieres , &c.

Depuis la réception de cette Lettre , le R. P. de Montfaucon , qui nous a fait l'honneur de nous la communiquer , a reçu tous les Dessesins du Monument en question , que nous avons vûs dans son Cabinet , & qui en donnent une grande idée. On grave actuellement ces Dessesins , dont nous esperons pouvoir rendre compte au Public.



O D E

Tirée du Pseaume XXVIII. *Afferte Domino ,
Filii Dei , &c.*

LA gloire du Seigneur repose ;
Sur la Montagne de Sion ;
Peuple chéri , chantez des Hymnes en son nom ,
Méritez les faveurs dont sa bonté dispose ;
Que l'Air retentissant au son de votre voix ,
Porte aux Echos voisins des climats infidelles ,

De son Regne heureux les nouvelles,
Et leur vante ses douces Loix.



Que l'encens de vos Sacrifices
Signale ses solemnités ;

Frappez sur son Autel les Taureaux indomptés,
Inondez-le du sang des tremblantes Genisses ;
Que l'auguste Trompette assemble l'Univers,
Le Seigneur va paroître ; il descend ; il avance ;
Le Ministre de sa puissance
Guide sa route dans les Aïrs.



Prosterné dans le Sanctuaire ;
Adorez l'Auteur de vos jours.

C'est lui, Jérusalem, qui veille à ton secours ;
Qui dépose en tes mains le fer de sa colere ;
C'est lui dont la puissance apuyant tes progrès,
En imposant ton joug à la Terre Captive,
Enchaîna la Paix fugitive
Dans tes Remparts mal assurés.



Du haut du Trône de sa gloire ;
L'Eternel a jetté les yeux ;
Les Mortels, a-t'il dit, de mes bienfaits pour eux
Peuvent-ils donc si-tôt effacer la mémoire ?

Mes Temples sont déserts, & ces Lieux ou mon Nom :

Garantissoit la foi de mes divins Oracles ,

Sont aujourd'hui les Tabernacles ,

Du vil Baal ou de Dagon.



Dissipons l'erreur qui les flatte ,

Brisons ces Idoles impurs

Que mon Nom retentisse au dedans de leurs murs ;

Que ma voix dans les Airs menace, effraye, éclatte : . .

Esprits impétueux , vous , dont l'activité

Souleve la tempête & guide le Tonnerre ,

Allez aux deux bouts de la Terre ,

Executer ma volonté.



Les vents sur leurs aîles bruyantes ;

Portent ses ordres dans les Airs ;

L'Océan allarmé du sein de ses Rochers

Eleve en tourbillon ses Ondes mugissantes ;

La Nature frémit dans ses vastes confins ,

Le Soleil se dérobe à la Voûte du Monde ,

Et laisse à la Foudre qui gronde

Le soin d'éclairer les Humains.



Sous les coups du Dieu des vengeances :

L'Orient d'abord accablé ;

Répond aux cris plaintifs de l'Occident troublé,
 A l'aproche des feux qu'attirent ses offenses ;
 Les Isles dans les flots s'élancent avec bruit ,
 Et cherchent à travers leurs gouffres effroyables,
 Des aziles impénétrables ,
 Au bras vengeur qui les poursuit.



Il brisera dans sa colère,
 Les Frènes , vains jôüets des vents.
 Les Cédres du Liban , créés avec les temps ,
 Pleureront leur ruine épars sur la poussiere ;
 On verra leurs éclats par son souffle entraînés ;
 Menacer les Mortels dans leurs chutes funestes ,
 Et détruire les foibles restes ,
 Que la Foudre avoit épargnés.



La voix du Seigneur est puissante ;
 Son souffle embrase les Eclairs ,
 Il enflâme les Monts , il dissout les Rochers ,
 Il entraîne , il nourrit la Foudre dévorante ;
 Il porte la terreur dans l'abîme des Eaux ,
 Et pénétrant le sein des Forêts solitaires ,
 Dans les entrailles de leurs Meres
 Anéantit les Lionceaux.



240 MERCURE DE FRANCE

Au son de ta voix redoutable ,
Grand Dieu ! les Peuples consternés,
Quitteront leurs climats , aux feux abandonnés ,
Pour jouir sous ta Loi d'une paix désirable.
La gloire de ton Nom raniment leurs Concerts ,
Va dénoier leur voix obstinée à se taire ;
Les voutes de ton Sanctuaire ,
Répondront à leurs Chants divers.



Assis sur les ailes des Anges ,
Digne Trône de ta grandeur ,
Tu recevras les vœux d'un Peuple Adorateur ,
Et tu respireras l'encens de ses loüanges.
Sans cesse sur sa gloire attachant tes regards ,
Tu leur départiras , au Sexe , la sagesse ,
La force à l'ardente jeunesse ,
L'amour de tes Loix , aux Vieillards.

B. D. M.



ESSAI



*ESSAI sur l'Histoire du Nivernois , par
M. Pierre de Frasnay. Lettre IV.*

JE continuë de vous entretenir sur l'His-
toire de nos Evêques de Nevers, puis-
que vous me marquez que ce Sujet ne vous
est point desagréable ; & pour entrer tout
d'un coup en matiere , je commence par
Galdo , vingt-unième Evêque , successeur
d'*Evarcius* , par lequel j'ai fini ma troisième
Lettre ; *Galdo* a vécu sous le Regne de Char-
lemagne , & sous le Pontificat d'Etienne IV.
& même sous celui d'Adrien I. c'est tout ce
que je sçais de cet Evêque :

Le vingt-deuxième Evêque de Nevers ,
appelé *Saint Hierosme* , occupoit le Siège
Episcopal de notre Ville , sous le Pontificat
d'Adrien I. que nous venons de nommer , &
sous celui de Leon III. Charlemagne étant
Roy & Empereur.

Saint Hierosme étoit un Prélat digne du
siècle de Charlemagne ; il possédoit la no-
blesse du sang , les vertus civiles & chré-
tiennes , & la science qui fait l'ornement des
Evêques.

Du temps de ce S. Evêque , l'Eglise de
Nevers étoit pauvre , soit qu'elle eût été dé-
pouillée de ses Biens par Charles Martel , ou
qu'ori-

qu'originàirement elle n'eût aucune possession considerable. On dit que nos Evêques ne jouissoient pour lors que d'un très-petit Domaine apellé *Yndrain*, assis en la Paroisse de Marzi, proche Nevers. Il est constant que dans les premiers temps, les Evêques & le Clergé n'avoient autre chose pour leur subsistance que les Offrandes des Fideles, les Dixmes & les Prémices, qui se donnoient par aumône, plutôt que par devoir. Ces Offrandes & ces Dixmes se partageoient en quatre portions, dont une étoit pour l'Evêque, une pour son Clergé, une autre étoit destinée pour les réparations, & la quatrième enfin se distribuoit aux Pauvres. Quoi qu'il en soit, nos Auteurs nous aprennent, que Charlemagne ayant ordonné aux Evêques de s'assembler en Concile, Hierosme, obéissant aux ordres de l'Empereur, se transporta au Lieu de l'Assemblée, monté sur un âne, & menant avec lui un seul Ecclesiastique; ce fut là tout l'Equipage du saint Prélat, qui parut au Concile, accompagné de ses seules vertus. L'Empereur, touché de la pauvreté de ce grand Personnage, autant que de sa sainteté, dota son Eglise, en confirma les Privileges, & lui donna trois Châtellenies, sçavoir, *Ursi*, *Parzi*, & *Prémeri*; ces trois Châtellenies sont encore possédées par nos Evêques, qui ont pris pour Armoiries

ties cinq Fleurs-de-lys & trois Châteaux, en mémoire de cette Donation. Nos Annalistes ajoutent que ce Concile fut tenu à Paris; je ne sçais en quel temps, & même j'avoüerai ingénûment, que je ne connois aucun Concile tenu à Paris du Regne de Charlemagne; ainsi Hierosme, suivant la tradition, fut le premier riche de nos Evêques; & l'on remarque qu'il fut le dernier Evêque, à qui on ait donné le nom de Saint, tant il est vrai que la richesse est peu compatible avec la sainteté.

Cette Donation de Charlemagne, soit qu'elle ait été faite au Concile de Paris, ou ailleurs, est prouvée par des Lettres de Charles le Chauve, en forme de Charte, rapportées par Coquille, dans son Histoire, & qui sont datées de Bourges, la premiere année du Regne de Charles le Chauve, la veille des Ides de Janvier, Indiction IV. ce qui répond assés bien à l'année 841. qui est la premiere année du Regne de ce Roy. Par ces Lettres, Charles confirme les Donations faites au profit de l'Eglise de Nevers, par Charles, son Ayeul, qu'il apelle *Auguste invincible*, (c'est l'Empereur Charlemagne) par Louïs son Pere, très-pieux Empereur, (c'est Louïs le Débonnaire) & par Pepin, son Frere, (c'est Pepin, Roy d'Aquitaine.) Il ajoute que ces Donations ont été faites

C penz

pendant l'Episcopat de Hierosme, & sous celui de *Jonas*, son successeur. On voit encore dans le Trésor de l'Eglise de Nevers, une autre Charte de Louïs le Debonnaire, adressée à *Jonas*, Evêque de Nevers, dans laquelle il est parlé des Biens & Patrimoines de notre Eglise.

Saint Hierosme, lors de sa pauvreté, vivoit avec ses Chanoines, aux dépens de l'Abbaye de S. Martin de Nevers, où ils prenoient leurs repas.

Pendant l'Episcopat de Hierosme, l'Eglise de Nevers étoit dédiée aux Saints Martyrs Gervais & Protais; Saint Cyr, qui en est aujourd'hui le Patron, y avoit seulement une Chapelle, à laquelle les Peuples avoient une dévotion particuliere; les Manuscrits de notre Eglise, raportent que S. Hierosme est le premier qui ait placé les Reliques de S. Cyr dans cette Chapelle: il alla exprès en Poitou, chés *Sabinus*, qui lui donna un Bras de S. Cyr; un Evêque d'Auxerre lui donna encore de la poussiere, ou du plâtre teint du sang de ce Martyr. Il faut observer, que dans les premiers siècles de l'Eglise, on ne divisoit point les Corps des Martyrs; mais pour multiplier leurs Reliques, & les envoyer facilement en differens Endroits, on trempoit dans leur sang du plâtre, du linge, ou d'autres matieres semblables, que l'on dis-

distribuoit ensuite aux Eglises éloignées. Cette Observation sert à faire connoître ce que c'étoit que cette poussiere envoyée par l'Evêque d'Auxerre : ces Reliques augmentent considerablement la dévotion des Peuples envers S. Cyr & sa Chapelle : on célèbre encore aujourd'hui dans notre Diocèse, une Fête à l'honneur de la Translation de ces Reliques.

Ce fut du temps de S. Hierosme, que Charlemagne bâtit et fonda dans notre Ville le Convent & l'Eglise de S. Sauveur ; on dit même que quelques Enfans de Charlemagne sont enterrés dans une Chapelle de cette Eglise. Les Bénédictins ont possédé long-temps le Prieuré de S. Sauveur, dont le Titre apartenoit pour lors au Grand Prieur de Cluni ; les Jésuites sont aujourd'hui en possession de ce Prieuré, & y ont établi un Séminaire, en vertu de Lettres Patentes. Il y a quelques années que ces RR. Peres, faisant bâtir des Edifices nouveaux dans ce Prieuré, pour l'usage du Séminaire, trouverent dans les fondemens de l'ancien Bâtiment, des Médailles d'or, frappées à l'effigie de Charlemagne, & j'en ai vû une entre les mains du P. Brissou, qui étoit alors Procureur du Séminaire ; ce qui prouve assés que Charlemagne est le Fondateur de ce Prieuré.

Nevers étoit en ce temps-là une Ville considé-

fiderable. Charlemagne , dans le partage qu'il fit de ses Etats entre ses Enfans , en l'année 806. à Thionville , met Nevers dans le partage de Louïs , Roy d'Aquitaine , & en fait une Frontiere , qui sépare le lot de Louïs , de celui de Charles , son aîné , auquel devoit appartenir le surplus de la Bourgogne , & la Neustrie en entier.

Saint Hierosme a vécu aussi quelque temps sous le Regne de Louïs le Débonnaire. L'an 816. les Evêques assemblés à Aix-la-Chapelle , à la priere de l'Empereur , dresserent une Regle pour les Chanoines , sur le modele de celle qui avoit été faite par S. Chrodegand , Evêque de Metz , environ l'an 765. Cette Regle , tirée des Peres & des Canons , a servi long-temps à former des Chanoines ; l'Empereur Louïs envoya cette Regle à *Magnus* , Archevêque de Sens , qui n'avoit pas assisté au Concile , avec ordre d'assembler ses Suffragans , de faire lire cette Regle devant eux , & de leur en donner des Copies conformes à l'Original ; & même l'Empereur marque dans sa Lettre , qu'il enverra dans un an des Commissaires dans les Diocèses , pour l'informer si les Evêques font pratiquer cette Regle par leurs Chanoines ; je ne sçais si cette Regle a été mise en usage bien promptement dans le Diocèse de Nevers.

Saint Hierosme fût inhumé dans l'Ab-
baye

baye de S. Martin de Nevers, & son Corps a été mis depuis dans une Châsse, où il est exposé à la vénération des Fideles: il y a une Chapelle de son nom dans l'Eglise de Saint Martin; sa Fête est célébrée dans ce Diocèse le 8. Octobre.

Jonas, vingt-troisième Evêque de Nevers, successeur de S. Hierosme, a vécu en 818, sous le Regne de Louïs le Débonnaire, & sous le Pontificat de Pascal I.

Louïs, aussi pieux & aussi liberal que l'Empereur Charles son Pere, a encore augmenté les Possessions de l'Eglise de Nevers sous l'Episcopat de Jonas, & la Donation a été confirmée par les Lettres de Charles le Chauve, que nous venons de rapporter dans l'Article de S. Hierosme.

Il y eut du temps de Jonas, en 820. une Peste & une Famine considérables dans le Nivernois & dans plusieurs autres Provinces; cette Peste duroit encore en 823. & même en 824.

L'an 821. il y eut un Concile tenu à Thionville, au sujet d'un Evêque Gascon, apellé *Jean*, qui avoit été assassiné; la matiere étoit interessante pour les Evêques, aussit ils y assisterent tous en personne, ou par Députés.

Jonas donna aux Chanoines de Nevers l'Oratoire de Sauvigni, qui avoit été bâti par

son Prédecesseur , & que l'on apelle aujourd'hui *Sauvigni-les-Chanoines*.

Il y avoit en même temps à Orleans un Evêque apellé aussi *Jonas* , célèbre par ses Ecrits , & par les négociations où il a été employé.

Après la mort de *Jonas* , *Gerfredus* succeda à l'Evêché de Nevers , sous le Pontificat de Gregoire IV.

Pendant l'Episcopat de *Gerfredus* , l'Empereur Louis fit tenir quatre Conciles en même temps , à Mayence , à Paris , à Lyon & à Toulouze.

Le Concile de Paris fut tenu le 6. Juin 828. Les Evêques des Provinces de Rheims, de Roüen , de Tours , & de Sens , s'assemblerent dans ce Concile , qui est composé de trois Parties. Dans la premiere , il est traité des devoirs des Ecclesiastiques ; dans la seconde , des devoirs du Souverain : la troisieme Partie est une Lettre , par laquelle le Concile rend compte à l'Empereur de ce qui a été réglé dans les deux premieres Parties , & implore son autorité pour l'exécution des principaux Articles.

Gerfredus n'eut point de part à la révolte des Enfans de Louis le Débonnaire , qui fut fomentée & autorisée par les autres Evêques. La fidélité de ce Prélat lui attira des disgraces ; son Eglise fut dépouillée de ses Biens ,

&c

& Loüis n'eut pas assés de vie , ou assés de pouvoir , pour les lui faire remettre. La perte de ces Possessions , causée par la fidelité de *Gerfredus* , fait autant d'honneur à l'Eglise de Nevers , que l'acquisition de ces mêmes Biens , qui est dûë à la sainteté de S. Hiérosme :

Pour achever l'éloge historique de *Gerfredus* , je dirai avec nos Auteurs, que cet Evêque contribua au rétablissement de Loüis le Débonnaire, qui fut ordonné, à ce que disent ces Auteurs, dans un Concile tenu à Vormes en 836. auquel notre Evêque assista. Il y a néanmoins dans le raport de ce Fait , quelque chose qui péche contre l'exactitude , parce qu'il est certain que le Concile de Vormes ne fut assemblé qu'après le rétablissement de Loüis, & ce fut le Concile de Thionville , antérieur à celui de Vormes , qui prononça ce Rétablissement. Les Evêques se transporterent ensuite à Metz , & dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville , ils firent la Réhabilitation de l'Empereur , de la maniere la plus solennelle qu'ils purent imaginer. Ebbon , Archevêque de Rheims , Auteur du Jugement injuste rendu contre l'Empereur , monta à la Tribune , reconnut publiquement l'injustice de son Jugement , & ensuite se déposa lui-même.

Herman , vingt-cinquième Evêque de Ne-

vers , étoit sur le Siège Episcopal de notre Ville , lorsque le Roy Charles le Chauve parvint à la Couronne après la mort de Louis le Débonnaire , son Pere.

Le premier soin de Charles , fut de se réconcilier avec le Comte Bernard , qui avoit été Ministre sous le Regne précédent. Pour cet effet , Charles vint à Nevers dans le commencement de son Regne , il esperoit y rencontrer Bernard , qui avoit promis de s'y rendre , mais ce Comte manqua de parole ; Charles l'attendit inutilement , & se retira à Bourges.

Pendant le séjour que Charles fit à Nevers , Herman sollicita auprès de ce Prince la confirmation des Privileges de son Eglise , & le rétablissement des Biens qui avoient été usurpés pendant la révolte de ses Freres contre Louis leur Pere. Il obtint sa demande par une Charte donnée en sa faveur en la Ville de Bourges , la premiere année du Regne de Charles , la veille des Ides de Janvier , Indiction IV. nous en avons déjà fait mention dans l'Article qui concerne Saint Hierosme.

Cette Charte néanmoins demeura sans effet ; il étoit plus facile d'obtenir ces sortes de graces , que de les faire executer ; les Possessions usurpées sur l'Eglise de Nevers ne lui furent pas renduës. En effet , on trouve

dans le Trésor de notre Eglise une seconde Charte du même Roy, datée de la troisième année de son Regne, par laquelle il ordonne que les Héritages de l'Eglise de Nevers, donnés en Fief à des Particuliers, demeureront à ces Particuliers durant leur vie, en récompense de la fidélité qu'ils ont témoignée au service du Roy pendant le cours des Guerres, & que ces Biens retourneront néanmoins à l'Eglise après la mort de ces Vassaux, excepté ce qui est tenu par le Comte de Nevers, dont il ne se désaisira point. Cette Charte prouve clairement que la première Charte n'avoit point eu d'exécution pour la restitution des Biens usurpés, ou bien que pendant les Guerres civiles de Lothaire, de Louis le Germanique & de Charles, les Héritages de l'Eglise de Nevers avoient été usurpés de nouveau.

Je pense même, que ce ne fut qu'en 845. & depuis, que cette restitution fut parfaitement exécutée, en vertu de la promesse que Charles fit aux Evêques assemblés au Concile de Beauvais, de rendre les Biens usurpés sur les Eglises : & même dans le Concile de Meaux, tenu la même année, il fut dit que le Roy enverroit dans les Provinces des Commissaires, pour dresser un Etat des Biens Ecclesiastiques, que lui, ou son Pere, avoient donnés à des Personnes laïques, afin de les faire restituer à l'Eglise.

Ceux

Ceux qui ont écrit l'Histoire des Evêques de Nevers , donnent à cette restitution une cause qui paroît , & qui est effectivement fabuleuse : ils disent que Charles songea une nuit , qu'étant à la chasse , il avoit attaqué un Sanglier d'une énorme grandeur , que cet animal devenu furieux , s'étoit jetté sur lui , & l'avoit mis dans un danger extrême ; mais qu'un Enfant nud étoit monté sur ce Sanglier , l'avoit pris par les oreilles , & avoit donné moyen au Roy de le tuer : ils ajoutent que le Roy Charles fut si troublé de ce songe , qu'il pria les Evêques qui étoient à sa Cour de lui en donner l'explication , & que S. Hierosme , Evêque de Nevers , fit entendre au Roy , que le Sanglier signifioit quelque danger considerable dont le Roy étoit menacé de la part de ses ennemis ; mais qu'il en seroit délivré par les Prieres & par l'intercession de S. Cyr , qui s'étoit présenté à lui comme un Enfant nud ; parce que l'Eglise de Nevers , où S. Cyr avoit une Chapelle , & où repositoient ses Reliques , avoit été dépouillée pendant la Guerre de l'Empereur Louis & de ses Fils. Le Roy , touché de reconnaissance , fit rendre les Possessions usurpées , fit bâtir l'Eglise de nouveau , & voulut même qu'elle fut dédiée à S. Cyr , au lieu qu'elle étoit auparavant consacrée aux Saints Martyrs Gervais & Protas. On ajoute que

c'est

c'est en mémoire de ce bienfait , que les Chanoines de Nevers ont pris pour Armoiries , un Enfant nud , à cheval sur un sanglier.

Malgré le respect qui est du à la Tradition , ce récit m'a toujours paru fabuleux ; car outre que S. Hierosme n'étoit point du temps de Charles le Chauve , je ne vois point dans tout ce récit l'air ni le caractere de la vérité : il est vrai que l'on trouve dans la Nef de l'Eglise de Nevers , un Pilier proche l'Horloge ou Tribune , sur le chapiteau duquel cette Histoire paroît en sculpture. Ce Monument m'a tenu long - temps dans le doute ; mais après avoir examiné ce Pilier par moi-même , & après l'avoir fait examiner par des Architectes habiles , j'ai trouvé que ce Pilier n'étoit pas de la même construction que le surplus de la Nef , qui a été bâtie par Charles le Chauve , ou par *Atto* , Evêque , peu de temps après la mort de Charles ; ainsi ce Pilier est un Monument nouveau , qui ne fait aucune preuve considerable.

Il est à propos d'observer , que par la Charte datée de la troisième année de Charles , que je viens d'alléguer , ce Prince ordonne que ni lui , ni aucun de ses successeurs , ne pourront établir à Nevers d'autre Evêque , que celui qui sera choisi par le Peuple .

Herman a institué dans l'Eglise de Nevers
C.vj. soixante

soixante Chanoines, & leur a assigné pour leur nourriture les Seigneuries de Sauvigni, Véringe, Guérigni, & Parrigni, qui lui appartenoit en propre.

Il a établi dans l'Eglise de S. Martin 16. Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin.

Il a aussi établi des Religieuses dans l'Eglise de S. Genest, avec deux Hôpitaux qu'il a fondés dans notre Ville en partie de ses revenus; & ce sont ces Donations & ces arrangemens qui ont été confirmés par une troisième Charte de Charles le Chauve de l'an 850. qui se trouve au Trésor de notre Eglise.

Herman assista au Concile de Soissons, tenu dans l'Eglise de S. Médard le 26. Avril 853. Ce Concile fut composé de vingt-six Evêques, dont il y avoit trois Métropolitains, sçavoir Hincmar, Archevêque de Rheims, Amauri de Tours, Venilon de Sens.

Dans ce Concile, il fut exposé qu'Herman étoit attaqué d'une maladie qui lui dérangeoit l'esprit; que dans cet état, il commettoit des actions indécentes, ou préjudiciables à son Eglise, & que cette maladie augmentoit considérablement en Eté. Herman étoit présent, le Concile pouvoit juger de sa situation, & décider avec connoissance de cause: là-dessus le Concile ordonna
que

que Venilon , Archevêque de Sens , & Métropolitain du Prêlat malade , auroit soin de son Suffragant , & le feroit garder à Sens ; & que cependant Venilon iroit à Nevers avec quelques autres Evêques , & y régleroit toutes les affaires de cette Eglise .

Depuis , Venilon rendit témoignage au Concile assemblé à Verberie la même année 853. au mois d'Août ; que la santé d'Herman étoit parfaitement rétablie par ses soins , & sur ce certificat ; Herman fut renvoyé à son Eglise .

Herman ne vécut pas long-temps après ce rétablissement ; il est vrai-semblablement mort en 854. le 15. Juillet ; qui est le jour où le Chapitre de Nevers va en Procession sur son Tombeau , dans l'Eglise des Religieuses de Notre-Dame , & dit une Messe pour le repos de son ame .

Herman a vécu sous le Pontificat de Serge II. & sous celui de Leon IV. Le Pape Nicolas I. fait mention d'Herman , dans une Lettre qu'il écrit à Venilon de Sens ; & qui est rapportée au Decret , Cap. *Indicat* 3. Quest. 9. On trouve dans Loup de Ferriere , une Lettre écrite au Clergé de Paris , par Venilon de Sens , *Agius* d'Orléans , *Prudentius* de Troyes , *Frobald* de Chartres , & Herman de Nevers , au sujet d'*Aneas* , qui avoit été élu Evêque de Paris .

Pendant l'Episcopat d'Herman , Charles le Chauve venant d'Aquitaine avec son Armée , et marchant pour joindre Louïs le Germanique son frere , ligué avec lui contre Lothaire leur aîné , passa par Magni , Bourg entre Nevers et Saint Pierre-le-Moustier , et fit un vœu à Saint Vincent de Magni , pour obtenir la Victoire.

Ce fut aussi du temps de cet Evêque , que l'Eglise de Nevers fut bâtie de nouveau , des libéralités de Charles le Chauve , et dédiée à Saint Cyr ; cette construction fut faite environ l'an 841. ou 842. elle n'étoit pas bien solide , puisque la Nef tomba quelque temps après ; et l'on peut juger du peu de magnificence de cette construction , par la simplicité du Chœur qui reste ; et qui est sous les Orgues , et par la grossiereté de deux ou trois Piliers ronds qui sont demeurés dans la Nef du côté de la Chapelle de Saint Jean.

Ænéas , vingt-sixième Evêque , succeda à Herman par la voye de l'élection ; il étoit Evêque en 855. sous le Pontificat de Benoît III. et sous le Regne de Charles le Chauve.

Guiverdus succeda à Ænéas en 857. sous le même Benoît Pape , et du Regne de Charles.

C'est sous son Episcopat en 858. qu'il faut

faut rapporter la Charte de Charles le Chauve, par laquelle en exécution du Vœu fait à Magni, il donne à l'Eglise de Nevers quinze Maixs et quatre Colonies assises à Magni, et qu'il démembre du Comté de Nevers; c'est le Trésorier de l'Eglise de Nevers qui possède cet heritage, qu'il tient en Fief de l'Evêque de Nevers avec sa Trésorerie.

Ce fut dans le cours de cette année 858. que Loüis le Germanique entra dans la Neustrie pour déposséder Charles le Chauve son frere; Charles étoit pour lors au Siège d'Oissel, Place occupée par les Normands; il fut obligé de lever le Siège et d'aller à la rencontre de Loüis, et campa avec son Armée à Brienne; mais la désertion fut si grande, qu'il resta presque seul, et fut obligé de se retirer en Bourgogne; Venilon Archevêque de Sens, par l'ordre de Loüis le Germanique, avoit assemblé dans Attigni un Concile de ses Suffragans, par lequel il avoit déposé Charles, mais je ne crois pas que notre Evêque de Nevers eût aucune part à cette perfidie; la retraite de Charles dans nos Cantons après la désertion de son Armée, et le don fait en même temps de la Seigneurie de Magni à l'Eglise de Nevers, sont des preuves du contraire.

Après Guiverdus, nous avons eu Hugues
Premier,

Premier, vingt-huitième Evêque en 860. sous le Pontificat de Nicolas Premier, et sous le Règne de Charles le Chauve.

Ce fut pendant l'Episcopat de Hugues ; que fût tenu le Concile National de Toul, près de Toul ; où l'on vit assister tous les Métropolitains des Gaules, sauf ceux d'Arles et de Mayence.

Bertarius, vingt-neuvième Evêque de Nevers, fut élu en 861. sous le Pontificat du même Nicolas

En 863. Charles le Chauve étant à Auxerre, fit célébrer le mariage de Judith sa fille et du Comte Baudouin : ce Roy vint ensuite à Nevers, et y passa les Fêtes de Noël : ce fut là qu'il aprit que les Normands avoient brûlé l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, et que Pépin son neveu, fils de Pepin, Roy d'Aquitaine s'étoit joint à ces Barbares. Ce fut encore dans le séjour de Charles le Chauve à Nevers, que se fit la fameuse Reconciliation de ce Roy avec Charles Roy d'Aquitaine son fils, qui s'étoit engagé dans un mariage désagréable au Roy son pere, et qui lui avoit d'ailleurs manqué de respect et de soumission.

En finissant cette Lettre, on m'avertit que j'ai obmis dans ma dernière, Bobaudus, quinzième Evêque de Nevers, qui a succédé vraisemblablement à Gilbertus : il est fait

fait mention de cet Evêque dans les Chartres de Sainte Colombe de Sens, il vivoit sous Clotaire troisième, son Episcopat n'a pas été long ni brillant, ainsi on peut l'ajouter sans faire un dérangement considérable à mon Essai Historique : et au moyen de cette observation, Bertarius qui ferme cette Lettre, se trouvera le trentième Evêque de Nevers. J'ai l'honneur d'être, &c.



LES CAPRICES DE L'AMOUR.

E G L O G U E.

PAR M. PIERRE DEFRASNAY.

Mirtil, Ismene, Licidas, Aminte.

Sur ces charmans Côteaux Ismene doit se rendre,
 Dit Mirtille, j'y cours, prends soin de mes Brebis ;
 Je ne te ferai pas, Battus, long-temps attendre ;
 Conduis-les, chère Berger, dans ces Vallons fleuris ;
 Tu ne trouveras point un meilleur paturage ;
 Eloigne-les surtout de ce profond ruisseau ;
 Le Belier que tu vois vient de tomber dans l'eau ;
 Il seche sa toison sur ce fatal rivage ;
 Je te laisse mon chien, il est docile et sage,
 Aprehendé des Loups, respecté du Troupeau,

Il conduira tout seul mes Brebis au Hameau :
 Pour vous, cheres Brebis, ne soyez point en peine,
 Battus vous défendra de la fureur des Loups,
 Si je vous quitte hélas ! ce n'est que pour Ismene,
 M'envîrez-vous un bien & si rare & si doux ?
 En achevant ces mots, Mirtil part avec joye,
 Plus vite qu'un Chasseur qui court après sa proye,
 Il suit avec transport ses amoureux désirs,
 Il se promet déjà les plus charmans plaisirs.
 Il entre dans un Bois paisible, solitaire,
 Que Venus a planté pour l'amoureux mystere ;
 La fraîcheur des zéphirs, le murmure des eaux,
 Les feuillages naissans, le doux chant des oiseaux,
 Tout invite au plaisir dans ce lieu plein de charmes,
 Jamais des malheureux les soupirs ni les larmes
 De ce Bois fortuné, n'interrompent la paix,
 L'Amour y tient sa Cour sous des Mirthes épais ;
 Là, sur un verd gazon se repositoit Ismene ;
 Gédant au doux effort de l'Amour qui l'entraîne,
 Elle avoit dévancé l'heure du rendez-vous ;
 Ce moment à Mirtil auroit été bien doux,
 Mais un Loup qui survint troubla son espérance ;
 Ce Loup audacieux vers Ismene s'avance ;
 A ce terrible objet elle craint pour ses jours,
 Le Berger aussi-tôt accourt à son secours,
 Il attaque le Loup ; lui donne l'épouvante ;
 Mais il ne trouva pas au retour son Amante,

La Bergere timide, à l'aspect du danger,
Vers les hameaux voisins a fui d'un pas léger,
Et trompant du Berger l'esperance secreta,
A laissé seulement son voile & sa houlette.

Voilà, cruel Amour, les jeux où tu te plais,

Tu fais évanouir les biens que tu promets;

• Mais quelquefois aussi par un trait tout contraire

Tu combles de plaisirs l'Amant qui désespere.

Licidas m'en fournit un exemple nouveau;

Ce Berger peu touché du soin de son troupeau,

Las de souffrir toujours les cruautés d'Aminthe,

De redire aux échos une inutile plainte,

Ne pouvant renoncer à ses tristes amours

Pour guérir de ses maux veut terminer ses jours;

Un rocher escarpé présente un précipice,

Aux malheureux Amans ce Rocher est propice

Un Berger poursuivi de la rigueur du sort

Y rencontre en tout temps une facile mort;

Licidas en ce lieu vouloit trancher sa vie,

Mais il voit près de-là sa Bergere endormie;

Morphée au haut du jour prodigue ses pavots,

Près d'elle ses Brebis goûtent un doux repos;

Le sort, dit Licidas, toujours inexorable

A mes désirs enfin s'est rendu favorable;

Je puis d'Aminthe encore adorer les beaux yeux;

Je puis en expirant lui faire mes adieux,

Pour la dernière fois regardez-moi, Bergere,

Pourrai ja

Fourrai-je par ma mort vous toucher ou vous
plaire ?

La Bergere à ces mots s'éveille promptement ,
Elle voit son Berger dans son dernier moment ;
A l'aspect du péril , soit pitié , soit tendresse ,
Elle sent que son cœur se trouble , s'intéresse ,
Elle veut du Berger détourner le malheur ,
Elle n'a pas de peine à calmer sa fureur ;
Elle promet d'aimer , mais d'un amour extrême ;
En le lui promettant , elle sent qu'elle l'aime ,
Et par un beau retour cet Amant malheureux ,
Lorsqu'il cherche la mort , voit couronner ses feux :

* * * * *

*MEMOIRE dans lequel on propose au
Public une Machine peu composée , dont
l'usage est de marquer exactement toutes
les différentes mesures des Airs de Musique.*

EN l'année 1733. M. Pajot d'Onsebray
voulut bien faire part au Public d'un
Memoire sur le même sujet ; ses recherches
sont très-curieuses et dignes des Memoires
de l'Académie des Sciences ; ce que l'on
propose ici , est dans un autre genre.

Cette Machine ne consiste qu'à donner
à des gouttes d'eau tombantes , de quelle
hauteur on voudra , sur une surface reten-
tissante , plus ou moins de vitesse , suivant
les différentes mesures des Airs de Musique.

On verra d'abord ce qui a donné lieu à cette Machine, et ensuite comment on peut y réüssir.

Une personne dans une nuit tranquille, ayant l'oreille frappée du bruit que faisoient successivement des gouttes d'eau qui tombent de cinq à six pieds de hauteur d'une gouttiere sur le pavé, s'imagina entendre les battemens d'une Pendule à rochet (tant ce bruit étoit régulier) et en ayant recherché la cause, il s'aperçût que ce bruit étoit occasioné, par ces mêmes gouttes d'eau qui tombant dans des intervalles de temps égaux, faisoient entendre distinctement leurs chûtes réitérées; cette observation a donné lieu à la Machine dont il s'agit.

Voici la façon qui a paru la plus sûre et la plus commode pour y réüssir.

Vous remplissez un vase d'eau, la grandeur est indifferente, vous plongez dans ce vase l'extrémité d'une lisiere, ou d'un morceau de drap imbibé d'eau, et l'autre extrémité reste dehors, et descend au-dessous de la surface de l'eau de ce vase: tout le monde sçait que cette lisiere, ainsi disposée, fait l'effet d'un siphon renversé; la lisiere ainsi placée filtrera l'eau goutte à goutte plus ou moins vite, suivant que l'extrémité qui est dans le vase, et ces gouttes d'eau, tombant sur une feüille de fer blanc, ou autre métal

mince

mince, légèrement apuyé sur une cuvette ou autre vase, feront entendre distinctement leurs chûtes, mais ceci n'est qu'une partie de la Machine, et ne satisfait pas entièrement à ce qu'on a proposé; car il arriveroit que ce vase se vuidant d'eau peu à peu, l'extrémité de la lisiere qui y est plongée, se trouveroit aussi peu à peu ne répondre plus à un pareil volume d'eau, de maniere que la chûte des gouttes d'eau se ralentiroit peu à peu; pour remedier à cet inconvenient, il suffit de placer à côté de ce premier vase et à une certaine hauteur un autre vase plein d'eau, dans lequel il faut mettre deux ou trois lisieres de la même maniere que ci-dessus; ces lisieres filtreront l'eau de ce vase situé au-dessus et à côté du premier, et fourniront à ce premier vase de l'eau en quantité suffisante, pour qu'il soit toujours plein au haut de ses bords, et l'on placera ce premier vase dans un troisième, pour recevoir l'excédant de l'eau du premier lorsqu'elle passera par-dessus ses bords: on pourroit se servir d'une fontaine qui fourniroit de l'eau à ce premier vase, mais il faut remarquer que l'eau que les lisieres donnent est bien plus purifiée, et ne cesse point d'en donner, au lieu qu'une fontaine se trouve quelquefois bouchée par la moindre partie étrangere qui se trouve dans l'eau.

Plus

Plus les lisières seront larges et grandes, et plus les gouttes d'eau seront grosses et feront un plus grand bruit en tombant.

Une seule tasse à Caffé avec trois lisières fournit de l'eau dans le premier vase pendant un quart d'heure.

Pour diminuer et pour ralentir plus ou moins la chute des gouttes d'eau de la lisière du premier vase, il n'y a qu'à attacher cette lisière avec un fil par l'endroit où elle est recourbée, et d'un point fixe au-dessus du vase élever plus ou moins la lisière par le moyen de ce fil, et la remonter de manière qu'elle plonge moins dans l'eau, et que pareillement son extrémité qui est au-dessous de la surface de l'eau au-dehors soit moins basse, et par ce moyen dans un instant on change un mouvement très-vîte en un mouvement très-lent : et au contraire en laissant retomber avec ce même fil la lisière dans le vase, un mouvement très-lent sera changé en un mouvement très-vîte : on peut mettre au-bout du fil un index pour marquer sur une ligne les différens degrés de vîtesse.

Si on le veut, il sera aisé de faire un tout de cette petite Machine, et de placer les deux vases, et celui qui doit recevoir l'excédant de l'eau, d'une manière stable, de façon qu'ils ne puissent se déranger : et dans la face de de-
vant

200 MACHINES DE TRAVAIL
vant de la Machine pratiquer un point-fixé pour mettre un fil , ainsi qu'il est expliqué ci-dessus. Et l'on mettra à ce vase qui sert d'enveloppe , une fontaine ou canelle pour en tirer l'eau , laquelle par-dessus les bords du premier vase , y sera tombée , et ensuite la remettre dans le vase le plus haut. On peut fixer les lisieres sur des morceaux de métal aplatis et formés en goutiere , ou sur un morceau de fil de fer , ou bien les renfermer dans des tuyaux , auxquels, ainsi qu'au fil de fer ou aux petites goutieres , on donnera la forme d'un siphon renversé.

Cette Machine a l'avantage de procurer un mouvement aussi lent et aussi vite qu'on le veut : au lieu que le mouvement d'une Pendule à rochet ne peut produire ce même effet : par exemple , pour que les vibrations d'une Pendule à rochet soient de deux secondes ou 120 tierces , il faut un Pendule d'environ 14 pieds 3 pouces de longueur : or une Passacaille étant d'une mesure dont la durée est environ de deux secondes ou de cent-quatorze tierces , il faudroit une Pendule de cette longueur ; or cela n'est guere praticable ; d'ailleurs il ne seroit pas possible de changer dans un instant ce mouvement ou un autre encore plus lent , en un mouvement vite , comme par exemple , en celui d'un passe-pied dans la durée de

de la mesure est de trente-six tierces: on est donc (suivant que M. Pajot d'Onsebray l'enseigne dans le Memoire qu'il a donné sur ce sujet) réduit à partager les mesures dans les differens temps dont elle est composée; pour que les vibrations du Pendule puissent servir, par exemple, pour la Passacaille, il faut partager chaque mesure en trois temps dont elle est composée, et donner pour chaque temps au Pendule une vibration de 38. "".

Ce principe de mouvement, qui paroît très-exact, pourroit peut-être servir à mesurer le temps; on laisse à ceux qui sont versés dans les Sciences le soin d'en juger: si ce mouvement pouvoit servir à cet usage, la Navigation en recevroit un grand avantage. L'Horloge d'eau ordinaire, est une découverte des plus heureuses, mais la moindre secousse la déränge.

On ne voit pas que jusqu'à présent on ait bien expliqué, ni défini la nature des parties infinies dont sont composés les liquides, ni qu'on ait trouvé la véritable raison, pourquoi l'eau se filtre et monte dans un morceau de lisiere ou de drap.

On observera, en finissant, que ceux qu'un long exercice de la Musique a formés à une précision de mesure, qui en est l'ame, pourront ne pas trouver une grande utilité

D. dans

dans la Machine que l'on propose ; mais ils changeront peut-être de sentiment, s'ils veulent bien penser que la plûpart de ceux qui ne cherchent qu'à s'amuser, sont ordinairement rebutés par les difficultés qui se rencontrent pour réussir et acquérir cette précision de mesure ; et que ne pouvant, comme il arrive souvent, être aidés des lumières et du secours d'un Maître habile, ils se refusent à une application qui paroît gênante à beaucoup de personnes, et qui est néanmoins nécessaire quand on est sans secours.

On observera aussi que pour mieux entendre le bruit que fait chaque goutte d'eau en tombant, on peut par le moyen d'une sourdine, diminuer l'éclat du son des Instrumens. Ceci pourroit paroître un défaut ; mais on sçait que les Machines les mieux composées, laissent toujours quelque chose à désirer pour leur perfection.



ODE SACRÉE,

Sur le XC. Pseaume, *Qui habitat in adjutorio
altissimi, &c.*

Celui qui se fait un azile
De la puissance du Très-haut,

Ne

Ne la trouve point en défaut,
 Son repos est doux & tranquile;
 Il dira sans cesse au Seigneur;
 Dieu juste, assuré Protecteur,
 En qui j'ai mis ma confiance,
 Tu daignes écouter ma voix,
 Sans jamais tromper l'espérance
 D'une ame fidele à tes loix.



C'est toi dont la main secourable
 M'a délivré de l'Oppresseur,
 Des rets de l'inferral Chasseur,
 Et de la langue redoutable;
 Par toi je brave en sûreté,
 Et l'envie & la cruauté,
 Sous qui l'innocence chancelle;
 Qui m'osera persecuter?
 Tranquile à l'ombre de ton aile;
 Je n'ai plus rien à redouter.



Oüi, d'un bonheur inaltérable
 Le Seigneur vous fera jouïr;
 Sa Vérité va vous couvrir
 D'un bouclier impénétrable:
 Défendu par elle à jamais,
 Vous ne craindrez plus désormais

D ii

L'Angé

270 MERCURE DE FRANCE

L'Ange du Midi des Tenebres,
Ni la fleche du jour qui luit
Sur les objets les plus funebres,
Ni les traits affreux de la nuit.



Frapés de la céleste foudre,
Vous allez voir de toutes parts
Tomber vos Ennemis épars
A vos côtés réduits en poudre ;
Ces justes , mais terribles coups
Partent sans aprocher de vous ,
Ayant choisi Dieu pour refuge ;
Spectateur , de maux si touchans ,
Vous contemplerez près du Juge
La punition des méchans.



Dans la triste nuit réservée
A la fureur des Nations ,
De maux , de désolations ,
Votre Tente sera sauvée.
Par les ordres du Saint des Saints ,
Les Anges préparent leurs mains
A vous porter dans la carriere ,
De crainte qu'en la fournissant ,
Votre pied ne touche la pierre ,
Et ne s'y meurtrisse en passant.

Alors

Alors sans danger & sans crainte,
 Vous marcherez dessus l'Aspic,
 Vous braveres du Basilic
 La vive & redoutable atteinte ;
 Le Lion soumis & rempant
 De la faveur du Tout-Puissant
 Fournira le plus digne exemple ;
 Et vous foulerez le Dragon,
 Comme vous avez dans son Temple
 Foulé l'Idole de Dagon.



Je serai son apui fidele,
 Dis-le Seigneur, du haut des Cieux,
 Si mon nom lui fut precieux,
 Je prendrai partout sa querelle ;
 J'exaucerai ses justes vœux,
 J'augmenterai ses jours heureux ;
 Et si l'affliction l'accable,
 Son Dieu touché de son ennui,
 En Pere tendre & secourable,
 La ressentira comme lui.



Je comblerai ses destinées
 D'un bonheur au-dessus du sort ;
 Bornant par une douce mort
 Le cours de ses longues années ;

272 MERCURE DE FRANCE

Il sera par ses durs combats
Vainqueur des ombres du crépas ;
Et pour le prix de sa victoire ,
Lorsque les temps ne seront plus ,
Je lui ferai part de la gloire
Que je réserve à mes Elus.

Dubruil , de Charville.



JOURNAL d'un Voyage de Constantinople à Smirne , adressé à M. des Roches , par M. L. C. D. C.

JE viens de me ressouvenir , mon cher Monsieur , de la promesse que vous m'avez faite au sujet de la Relation de votre Voyage de *Salonique* , & cette idée a fait tant d'impression sur mon esprit , que quoique je fusse prêt à me coucher , j'ai pris la plume pour vous commencer sur le champ un Journal qui ne finira qu'à notre arrivée à Smirne. Dieu veuille qu'il ne devienne point assés long pour nous ennuyer l'un & l'autre.

Je crois , pour entrer en matiere , devoir d'abord vous dire plusieurs choses que vous sçavez , si vous ne les avez pas oubliées. Vous n'ignorez point , par exemple , qu'au-
jourd'hui

jour d'hui 9. Janvier 1727. il étoit environ deux heures après midi quand nous nous sommes dit adieu à Top-hana , & qu'il faisoit déjà un vent un peu plus que raisonnable ; vous pouvez même vous douter , pour peu que vous connoissiez le Capitaine Lesle , que nous avons été reçûs très-gracieusement sur le Vaisseau. Les trois coups de Canon , dont nous avons salué le Serail en partant , doivent de plus vous avoir annoncé que nous avons mis à la voile entre 4. & 5. heures. Tout ce que je puis donc vous apprendre aujourd'hui , c'est qu'il fait maintenant un temps de tous les diables dans la Mer de Marmara. Bon soir , je vais me coucher ; si je me relève , je vous en parlerai demain plus au long.

Du 10. Janvier. Ah, mon pauvre Monsieur, les vilâines images qui nous occupent, soit en veillant , soit en dormant, pendant une tempête ! Nous avons essuyé sans relâche depuis hier tout ce que les flôts & les vents ont d'incommode & de périlleux. Il ne nous en a cependant coûté que notre Chaloupe, & deux hommes que l'on y avoit mis, venoient de se jeter dans le Vaisseau , lorsqu'elle a été engloutie. Ce seroit en être quitte à bon marché , si nous n'étions par-là dans l'impossibilité de mettre plus d'une Ancre à la Mer.

D iij Quelque

Quelque temps qu'il fasse nous mouïllerons donc dorénavant comme nous sommes partis , c'est-à-dire , à l'Angloise. C'est ainsi que nous sommes maintenant devant Lampsaque, encore nous estimons nous fort heureux d'y être ; cependant , quelle que soit la Divinité que l'on y adoroit autrefois , je vous jure que nous n'en avons pas l'oreille moins basse.

Du 11. Nous levons l'Ancre & nous voguons dans l'Hellespont. Que de beaux traits d'Histoire , mon cher Monsieur , j'aurois à vous alleguer sur les objets qui se présentent successivement à mes yeux ! Mais mes Papiers & mes Livres sont dans mes Coffres, & mes Coffres sont à fond de cale.

Il n'est pas plus de midi & nous voilà déjà près de l'endroit le plus fameux de cette Mer , je veux dire près de ce Détroit célèbre par les Amours de Léandre , par les Folies de Xerxès & par la courageuse entreprise de Suleyman , fils d'Orkan. Le beau point de vûë , pour un homme qui auroit plus de mémoire que je n'en ai ! Nous voyons sur notre droite les restes de *Cimeni* , Forteresse que ce vaillant Prince enleva la même nuit, qu'il passa l'Hellespont sur des Radeaux. Sur notre gauche , à l'extrémité de l'ancien Promontoire *Gygas* , sont les ruines du Fort que Mahomet I. fit construire ; & *Mayto* , prise jadis

jadis par les Catalans , sous le nom de *Fort Madyte* , semble , par le contour que la côte fait en cet Endroit , fermer tout passage à notre Navire. Vous voyez par-là que nous nous aprochons du Mouillage , où l'on doit faire la Visite. Adieu , je vais mettre pied à terre , pour solliciter le *Disdar* , ou Commandant , qui est de mes amis , de hâter cette fâcheuse cérémonie.

Me voici de retour du Bourg du Château vieux d'Asie , le *Disdar* est malade , mais son fils , que j'ai envoyé inviter à dîner avec moi , chés M. de Valnay , Consul des Dardanelles , y est venu de fort bonne grace. Nous sommes actuellement à Bord ; où nous buvons * *le Ponche* ; avec lui. La Visite est faite. On saluë de trois coups de canon , & nous levons l'ancre. Nous voilà déjà entre les deux monstrueuses Bateries dont je vous ai tant parlé ; cependant nous n'irons guere plus loin ; la nuit qui s'aproche , nous oblige de mouiller au-dessous du Château.

Du 12. Je suis sûr que Madame Dacier auroit donné la moitié de ses Livres , & peut-être quelque chose de plus , pour entendre les belles choses que je viens de dire , ou que j'aurois à dire. Nous sommes à la voile , & en chemin faisant , j'ai fait remarquer à M. Baraillon , & aux Curieux du Vais-

* *Ponche* ; sorte de liqueur ; &c.

seau , une infinité d'objets respectables pour cette illustre Dame. Je leur ai fait connoître quel est le Cap *Gygas* , sur lequel *Abydos* étoit bâtie ; le *Rhodius* , que notre ami M. de Valnay , s'obstine à prendre pour le *Simois* ; en dépit des Auteurs anciens & modernes ; le Cap *Dardanium* , fameux par le voisinage d'un Bois consacré à Hector , & plus fameux encore par la Ville qui a donné son nom au Détroit. Je leur ai montré le Cap Rhetée , sur lequel on vit autrefois les Tentes , & depuis , la Sépulture d'Ajax , les Ports des Vaisseaux Grecs , le Scamandre , le Quartier d'Ulisse , le Cap *Sigée* , si célèbre par le Camp & le Mausolée d'Achille , & par la Ville fondée depuis , en l'honneur de ce Héros ; le Cap *Mastusia* , près duquel on avoit élevé des Tombeaux à *Protesilas* & à la malheureuse *Hecube*. Que vous dirai-je encore ? Il n'est point de Cap ou de recoins depuis les Châteaux vieux jusqu'aux Châteaux neufs , dont je ne leur aye fait l'histoire. Vous ne serez pas surpris que ces choses , sur lesquelles aucun Voyageur n'a parlé , me soient si bien connuës , si vous faites attention , que depuis une année , je travaille tant sur les Lieux , que dans mon Cabinet , sur cette matiere. J'ai fait plus , j'ai prédit les Courans que nous trouverions en entrant dans l'Archipel ; & comme nous éprouvons

actuel

actuellement la vérité de la prédiction , on commence à me regarder comme un petit Oracle.

Du 13. Je n'ai été que trop bon Prophete. Nous fîmes hier tout ce que nous pûmes pour passer entre la Côte d'Asie , & *Tenedos* , mais le maudit Courant dont je vous parlois , s'est trouvé si violent , que la crainte de subir le sort de *la Perle* , & de bien d'autres Bâtimens , nous a obligés de passer à l'Oüest de cette Isle. Nous n'avons pas été plus heureux aujourd'hui. Les Vents ont changé , & quelques efforts que nous venions de faire pour entrer dans le Canal de *Motelin* , nous nous voyons forcés de relâcher au Mòüillage le plus voisin. Il n'est guere que midi , & nous voici entre la Terre ferme & *Tenedos* , dont nous avons ainsi presque fait le tour. Nous y jettons l'ancre , adieu , je vous quitte , je vais profiter de l'honnêteté que notre Capitaine a eüe de faire mettre son Canot à la mer , pour me conduire dans l'Isle.

Du 14. Heureux , trois fois heureux , les P. L. & encore avec eux quelques Voyageurs d'une réputation bien plus entiere ! Ont-ils passé en vüe d'une Ville ? les voilà en droit d'en parler , il vous en font l'histoire ancienne & moderne ; & s'ils y sont descendus , ne fût-ce que pour deux heures , ils en don-

D.vj. nent

ment une Description complete , à laquelle même ils ajoutent souvent , par forme de digression , des Mémoires circonstanciés sur la Religion , les Mœurs , les Coûtumes , & les Interêts politiques des Pays dont elle fait partie. Quelles ressources ne trouvent pas ces admirables Génies dans la composition de leurs Ouvrages ! L'Imprimeur desœuvré , souhaite-t-il un Tome de plus ? Ils feüillentent quelques Volumes , la matiere s'étend ; & à l'aide de quelque Episode , le Tome sera bien-tôt , si l'on veut , aussi gros que ceux des Cyrus & des Cléopâtres. Il est vrai que si les Auteurs anciens , ceux des Relations anterieures , & même ceux des Dictionnaires , revendiquoient ce qui leur appartient , le Livre se trouveroit souvent réduit à l'Epître Dédicatoire & au Privilege ; mais dans le fond , qu'importe au Public ? On ne lui donne rien de nouveau que le style , & quelques traits d'imagination bien ou mal fondés. Eh ! qu'importe , encore une fois ? L'Ouvrage tel qu'il est , l'amuse ; que doit-il souhaiter de plus ? Les Lecteurs qui ne cherchent qu'à s'amuser , ne sont-ils pas toujours en plus grand nombre , que ceux qui veulent s'instruire ?

Pardonnez cette boutade , mon cher M. au chagrin que j'ai de ne pouvoir me résoudre à vous dire de *Tenedos* , que ce que j'en

ai

ai vû. Cette Ville n'a guere moins de millé Maisons ; elle est au pied de la Montagne la plus haute de l'Isle ; & comme elle n'est point fermée de murailles , elle seroit continuellement exposée aux descentes des Corsaires , sans le Château qui la couvre. Ce Château est assés grand , & flanqué de plusieurs Tours. Il est assis sur un Cap entre deux Anses , dont l'une forme un Port aux Bâtimens du Pays. Un petit Fortin situé au Sud de cette même Anse , sert en même temps de Fanal & de Batterie. Que vous dirai-je de plus ? Les Habitans de *Tenedos* sont presque tous Grecs. L'habillement de leurs femmes , consiste en une seule jupe qui s'attache immédiatement au-dessous des aisselles. Je ne vous parlerai point de leur coëffure , parce que je n'y ai pas bien pris garde , & je finirai en vous avertissant , en cas que vous passiez par-là , d'aller voir dans la Cour d'une Eglise Grecque , deux Inscriptions que je n'eus pas le temps de copier.

Du 15. Je m'étois proposé de descendre aujourd'hui à *Tenedos* , pour déterminer la position des Ecueils qui l'entourent ; celle des Isles d'Imbros , de Samandraki & de Lemnos , & de quelques autres Points , tels que sont le Cap de Grece , le Cap Janissaire , le Cap Baba , le Mont Ida , &c. J'avois déjà
tiré

tiré mon demi-cercle de mon coffre , & je m'étois fait une toise & un cordeau ; mais , comme l'on dit , l'homme propose & Dieu dispose. Le vent est trop fort & la mer trop agitée , pour songer à quitter le Vaisseau. Je m'en console , parce que la plûpart de ces Points sont compris dans la Carte que j'ai dressée , & que d'ailleurs quatre Inscriptions en marbre blanc , que j'ai déterrées ce matin à fond-de-cale , ne me laisseront de deux jours le temps de m'ennuyer.

Du 16. Avant que de m'informer par quel hazard les marbres dont je vous parlois , se trouvent sur ce Bâtiment ; j'ai jugé à propos de copier les Inscriptions. J'ai passé pour cela près de deux journées dans un Lieu où l'on ne vit jamais de lumiere que celle qu'on y apporta , après quoi on m'a appris que le tout appartient à M. Vander Horst , Ministre des Hollandois à Smyrne , qui les a achetées en passant à Lampsaque. Elle mériteroient sans doute de tenir ici leur place ; mais l'une de ces Inscriptions est en lignes assés longues , & une des autres n'est guere plus courte. Voilà , à parler franchement , ce qui m'empêche de vous les envoyer présentement.

Pendant que je vous écris ceci , on leve l'ancre , mais ce n'est qu'une fausse espérance ,

rance ; nous sommes obligés de revenir au même Lieu d'où nous sommes partis.

Du 17. Comme je ne vous ai encore parlé que de nous , vous croyez peut-être , M. que nous sommes les seuls à nous ennuyer au Moüillage ; il est bon de vous désabuser là-dessus.

Si *Tenedos* ne voit pas aujourd'hui sur ses rives le même nombre de Bâtimens qu'elle y voyoit *Priami dum regna manebant* , c'est-à-dire dans le temps de sa splendeur , il est certain au moins qu'elle n'en voyoit guere alors de Pays si differens & si éloignés. Ne croyez par sur ce début , que quelques Navires *Samoyedes* aient rencontré ici une Escadre de *Sevarambes* ; le cas est moins extraordinaire ; le tout consiste en deux Vaisseaux Vénitiens , qui attendent leur ancien Ambassadeur pour le conduire à Corfou , deux Vaisseaux du Caire , qui attendent le vent pour aller je ne sçais où , & un Vaisseau François , que le temps a obligé de relâcher ; cependant , en ajoutant à cela notre Bâtiment , qui est Anglois , vous conviendrez aisément , que dans un siècle (celui , par exemple , des Argonautes) où l'on regardoit la traversée de l'Archipel , comme un voyage de long-cours ; dans un siècle , en un mot , où l'on croyoit avoir vû les Antipodes,

Antipodes, lorsque l'on avoit pénétré jusques vers le milieu de la Mer noire; ces Insulaires auroient été bien surpris de voir ensemble des Navires de quatre différentes Régions qui leur étoient, peut-être tout-à-fait inconnus.

La bonne compagnie vient d'être augmentée, par l'arrivée de l'*Asie*, Vaisseau camarade du nôtre, mais qui, plus sage que nous, ne jugea pas à propos de nous suivre, quand nous partîmes de Constantinople. Le voyant venir à toutes voiles; nous avons levé l'ancre, pour essayer de continuer notre route; mais semblables à des oiseaux blessés, qui ne battant plus que d'une aîle, essayent vainement de prendre l'essor, nous avons été obligés pour la seconde fois de céder aux temps, & de revenir en toute humilité, reprendre notre premier gîte.

Du 18. Pour cette fois nous sommes partis tout de bon. Nous étions déjà à dix heures du matin entre *Molava*; Château de l'Isle de Metelin, & la Terre ferme. Notre Vaisseau voguant majestueusement ce soir entre dix ou douze *Sacoleves*, petits Bâtimens dont il est entouré, me fait ressouvenir de *Calypso*, qui, au milieu de ses Nymphes, paroissoit comme un Cyprès entre je ne sais quels Arbustes. Ces idées ne paroissent gu-

re avoir de rapport ; mais en vérité , vous ne sauriez croire combien l'on songe creux , quand on voyage avec des gens dont on n'entend point la langue. Cette réflexion me feroit presque pardonner à P. L. tous les travers d'imagination qu'il nous donne dans ses Livres pour des réalités.

DU 19. Je n'ai jamais mieux compris combien les Marins ont raison de se plaindre des Cartes de l'Archipel. Nous sommes en vûe des *Mosconisses*, & nous découvrons plusieurs Isles assés étenduës , dont aucun Géographe ne fait mention. Cependant il ne faut qu'une pointe de Rocher pour faire périr un Vaisseau ; & il entre toutes les années plus de 400. Bâtimens François dans cette Mer. Les périls où ils sont exposés par là , mériteroient bien que l'on y fit plus d'attention.

DU 20. A mesure que je m'éloigne des rives de Troyes, je m'aperçois que mon style devient plus sérieux ; je ne puis cependant m'empêcher de vous faire part d'une réflexion que j'ai eu lieu de faire plus d'une fois depuis quelque temps , c'est au sujet de ce que je vous disois hier. Presque tous les noms Turcs ayant leur signification , on voit ordinairement par le nom même , de quelle nature , ou de quelle forme est la chose dont on parle. Cette considération devrait engager les Voyageurs & les Géographes à être

être exacts sur cette matiere ; cependant ils le sont si peu , qu'à peine voit-on quelque rapport entre le vrai nom , & celui qu'ils nous donnent. Qui s'aviserait , par exemple , de chercher en Calabernol , *Cara bournon* , le Cap noir ? Je trouverois bien d'autres exemples , qui prouveroient mieux ce que je veux dire ; mais je me sers de celui-là , parce qu'étant ce soir à l'ancre , près du Château de la Rade , c'est le dernier Cap que nous avons trouvé.

Nous sommes enfin arrivés aujourd'hui 21. Janvier , à Smyrne , où nous sommes descendus M. de Barailon & moi , au bruit de toute l'Artillerie de notre Vaisseau. Cette politesse n'est qu'une suite de toutes celles que le Capitaine a eues pour nous pendant la route. Nous n'en avons pas moins reçu à Terre que sur Mer. M. de Fontenu , Consul , quoiqu'absent , a voulu se maintenir dans le droit qu'il s'est acquis depuis long-temps de faire les honneurs de la Ville ; on nous a fait tant d'instances de sa part , qu'il nous a été impossible de nous défendre de loger chés lui.

Les nouvelles que nous recevons , nous convaincroient , si nous n'en avions été convaincus par notre expérience , que le jour que nous partîmes de Constantinople , étoit un jour plus propre à chercher qu'à quitter

un Port. Quelques Anglois venus à Bord pour faire leurs adieux , s'étant rembarqués dans le temps que nous appareillions , ni l'un ni l'autre de leurs Caiques , ne pût , dit-on , gagner Top-hana , quoique ce Trajet ne fût que d'une portée de fusil. L'un de ces petits Bâtimens , dans lequel étoit le frere de notre Capitaine , & deux de ses amis , a été jetté , à demi-plein d'eau , à *Scutari* , c'est-à-dire , au-delà du Canal de la Mer noire. Un Capitaine de Navire Anglois , & deux Marchands de cette Nation qui étoient dans l'autre , ayant été emportés sur un Ecueil desert des Isles des Princes , y ont passé jusqu'au troisième jour , sans manger autre chose que trois Pistaches , que l'un d'eux avoit dans sa poche. Enfin , craignant de n'avoir plus assés de forces pour sortir d'un si mauvais gîte , s'ils differoient plus long-temps , ils ont bouché les fentes de leur Bateau avec des morceaux de leurs chemises , & ils se sont remis en mer. On ajoûte que l'eau qui les gaignoit , les alloit enfin submerger , lorsqu'une Barque de Pêcheurs , qui passoit par hazard , les a sauvés tout à la fois du froid , de la faim , de la soif & du naufrage. Marquez-moi si cette aventure est exactement vraie.

Voilà , mon cher M. à quoi se réduisent jusques - ici les nôtres. Il m'auroit été facile :

facile d'allonger ce Récit ; en raportant les Observations Géographiques que j'ai faites pendant la route ; j'aurois pu même placer quelques Traits d'érudition sur les Lieux que nous avons vûs , & je l'aurois peut-être fait , si je ne vous connoissois moins curieux que moi sur le premier Article , & mieux informé que moi sur le second.

Je suis toujours , &c.



LES AVANTAGES DE L'EAU sur le Vin.

S-T-A-N-C-E-S.

Lorsque vous me blâmez de n'aimer plus le vin,
Et de lui préférer cet Element bénin ,

Sçavez-vous bien ce que j'en pense ?

C'est que votre palais usé

Se refuse à la difference ,

De peur d'être desabusé.

Ge Jus dans un festin nous offre mille attraits ;
Mais sans l'Eau le raisin ne mûriroit jamais.

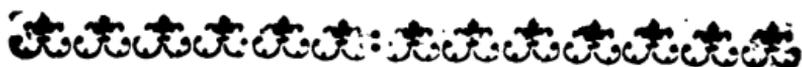
Sans l'Eau tout meurt dans la Nature ,

Le Vin lui doit ses bons effets.

Non , rien n'est si sain que l'Eau pure ,

Il n'en faut point craindre d'excès.

Peste. soit de Bacchus & de son jus fougueux ,
 Il remplit le cerveau de vapeurs & de feux ,
 Par qui la raison éclipsee ,
 Fait perdre au cœur le sentiment ;
 A l'esprit ôte la pensée ,
 Et renverse le jugement .



R E F L E X I O N S .

Dès que nous aprouvons des desseins
 pernicious , nous devenons aussi cri-
 minels que ceux qui en sont les Auteurs .

Une Victoire qui n'étoit point suivie de
 l'honneur du Triomphe , étoit plutôt une
 fatigue qu'une gloire pour les Héros de
 l'Antiquité .

Il y a des femmes qui doivent toute leur
 vertu à leur timidité .

Les confidences sont souvent des artifices
 dont on se sert , pour connoître le caractere
 du cœur .

Quelque fortune qu'ait un homme dans
 le monde , il a beau dissimuler sa premiere
 condition par des manieres de grandeur af-
 fectées ,

fectées , un certain air naturel nous découvre toujours la bassesse de son extraction.

Nous nous attachons à la fortune d'autrui pour réparer les brèches de la nôtre , & notre fidélité est plutôt une précaution que nous prenons pour nous-mêmes , qu'une bonne volonté que nous avons pour autrui.

La conduite de nos mœurs ne dépend pas tant de nous-mêmes , qu'elle dépend de la fortune , puisque selon ses changemens nous changeons aussi nos manières.

Si la vertu persécutée fait le plaisir de l'Envie , elle devient d'un autre côté un sujet de compassion pour les âmes généreuses.

Il n'y a point de passion qui ne nous flatte de quelque plaisir dans sa recherche ; nous ne trouvons aucun agrément avec la crainte , au contraire , sans faire de trêve , elle tourne cruellement notre esprit.

La liberté est d'un prix inestimable , & pour en bien connoître la valeur , il faut l'apprendre des personnes qui l'ont perdue , & non pas de ceux qui en jouissent.

Les faveurs ni les disgrâces de la vie ne peuvent

peuvent rien sur un honnête homme; son esprit demeure toujours dans la même égalité.

Le dégoût que nous trouvons après la jouissance des plaisirs, vient de ce qu'ils ne sont jamais si grands quand on les possède, qu'ils le paroissent quand on les espere.

Trois choses sont nécessaires pour se rendre heureux dans la vie; il faut se servir de son esprit pour connoître ce qu'on doit faire & ce qu'on doit éviter; il faut de la résolution pour executer ce que la raison nous conseille; & enfin nous persuader que les biens que nous ne possedons pas, ne nous doivent pas causer de véritables chagrins, puisqu'ils sont hors de notre puissance.

Il semble que l'homme soit né pour la médiocrité; ceux qui sont toujours dans la grandeur, trouvent qu'elle est embarrassante, ils s'en dépoüillent souvent pour prendre les plaisirs d'une vie privée.

Il n'est rien de plus délicat que de connoître une véritable amitié; celles qui nous paroissent les plus fortes dans le monde, ne sont pour la plûpart que des interêts concertés, ou des vengeances ménagées.

L'esprit a beau connoître ses erreurs; quand il

il est fortement attaché, il n'a point assés de force pour quitter le parti du cœur.

La Mode est une Loi si générale pour les hommes, qu'ils se sœucient peu de leur devoir, pourvû qu'ils aprochent de plus près de l'usage.

Les avances d'amitié que nous faisons aux Personnes que nous voulons perdre, servent plutôt à endormir leur prudence, qu'à leur confirmer notre affection.

Il y a très-peu de Souverains qui goûtent les douceurs d'une véritable amitié, parce que, soit avec leurs égaux, soit avec leurs Sujets, ils ne rencontrent point cette sincérité qui en fait la perfection.

C'est une grande science & souvent un gain, que de sçavoir perdre à propos. *Pecuniam in loco negligere, maximum interdum est lucrum.*

Tite-Live, dit de Ciceron, qu'il fit plus de bien à la Ville de Rome en la conservant, que Romulus en la bâtissant. *Non tantum urbem fecit Romulus, quantum Cicero servavit.*

Il y a deux sortes de personnes avec lesquelles

quelles il ne faut jamais entrer en contradiction. Ceux qui sont fort au-dessus de nous, & ceux qui sont fort au-dessous.

L'inégalité de la fortune dans les Citoyens est presque toujours la ruine des Républiques. *Equalitas civitates conservat.* Arist.

Pour persuader, les larmes font souvent plus que les paroles. *Lachrima pondera vocis habent.* Ovid.

Le moyen de n'être jamais trompé, ou du moins de l'être rarement, c'est de compter toujours que l'on traite avec une Personne plus habile & plus méchante que soi.

Il ne faut jamais paroître être plus capable que son Maître.

Les Gestes, les postures & la contenance, qui accompagnent les paroles, sont pour un habile homme, autant de clefs pour entrer dans les replis du cœur de ceux à qui on parle. C'est une grande science que celle de lire dans les visages & d'en bien remarquer les mouvemens. *Vultus ac sermones omnium circumspectare.*

Quelque mérite que l'on ait, l'opinion
E qu'on

qu'on a des gens , lorsqu'on ne les connoît qu'à demi , va toujours plus loin que l'idée qu'on s'en forme , quand on les connoît tout entiers.

Les liaisons du sang doivent tenir lieu de mérite aux Parens les plus éloignés.

L'art de se faire valoir , donne presque toujours plus de mérite & de réputation que ce qu'on vaut en effet.

Une grande naissance ou une grande fortune , annonce le mérite & le met en son jour.

S'il y a quelque chose de bon à ignorer , c'est son propre mérite & ses agrémens.

Il y a bien plus de mérite à sçavoir plaire sans art , que de sçavoir l'art de plaire.

Le véritable mérite est toujours accompagné de modestie , comme le faux l'est de vanité.

Quelque chose qu'on fasse , peu de gens ajoutent foi aux témoignages que nous rendons de notre propre mérite.

La crainte de se décrier , engage toujours

à louer hautement un homme de mérite ; on se distingueroit trop , si on n'en disoit rien , ou si on en parloit d'une maniere commune.

Bien des gens ont plus de réputation que de mérite ; l'industrie tient souvent lieu des plus grandes vertus ; & l'art de se faire valoir donne quelquefois plus de réputation que les vrais talens.

Notre mérite nous attire l'estime des honnêtes gens ; notre Etoile , celle du Public.

L'art de sçavoir bien mettre en œuvre de médiocres qualités , donne souvent plus de réputation que le vrai mérite.

Pour bien connoître le mérite & les grandes qualités des autres , il en faut avoir soi-même de très-grandes.

Selon Tacite , une grande réputation est aussi dangereuse qu'une mauvaise.

On est ordinairement moins agité & moins déterminé par les choses , que par l'opinion qu'on a des choses.

J'aimerois mieux être le premier de ce Lieu
E ij disoit

disoit César , en traversant une petite Bourgade des Alpes , que le second dans Rome. *Mallet esse primus in hac Villa, quam Roma secundus.*

L'humeur emporte presque toujours l'esprit & le séduit selon son caprice. C'est ce qui fait cette grande diversité de sentimens parmi les Personnes les plus raisonnables.

D'ordinaire les faiseurs de Systèmes , charmés de leur opinion, & flatés par d'heureux rapports , se livrent successivement à de nouvelles idées, sans les examiner avec assés de soin ; ils y ramènent tout, & gâtent enfin leur Système , souvent en le voulant trop étendre & trop perfectionner.

On voit souvent des opinions si contraires que l'on ne peut s'empêcher d'avoüer , qu'à force de vouloir approfondir les choses , on les obscurcit , & on connoît très-clairement des vérités qu'il est très-mal aisé d'expliquer clairement.

Tous les hommes sont dupes en quelque façon ; l'opinion donne le prix aux choses les plus communes ; qui sçait se donner un air important & faire valoir ses denrées , les vend bien cher ; & n'en a pas qui veut.

La plûpart

La plûpart des choses ne deviennent considérables ou méprisables, que par la bonne ou mauvaise opinion qu'on en a.

Des gens sans réflexion, n'examinent les choses que superficiellement, s'entêtent de sentimens & d'opinions qu'ils n'entendent pas, & condamnent souvent en autrui, ce qu'ils ont eux mêmes pratiqué.

L'opiniâtreté est le véritable caractère de l'Hérésie; on peut errer, mais on ne devient Héretique qu'en soutenant son erreur. Les causes de l'Hérésie sont ordinairement l'amour de la gloire, l'envie de se distinguer, & la honte de se dédire; la prévention; l'interêt, les mauvaises fréquentations, &c.

La diversité des opinions sur une même matière, n'est pas toujours une chose blâmable, ni la solidité des conséquences toujours bien sûre. Par exemple, on ne doit pas établir comme une chose constante, que les habits sont chauds d'eux-mêmes, parce qu'ils servent aux Danois contre le froid, puisqu'ils ne sont pas moins utiles aux Ethiopiens contre le chaud. Eh pourquoi tiendrons-nous pour foux, ceux qui pensent des choses autrement que nous, et pour sages ceux qui épousent nos opi-

nions? puisque les foux mêmes ont de bons intervalles, & que les plus sages en ont souvent de fort mauvais.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Janvier sont, *la Tabatiere*, *Octobre*, *Riom*, *Marsupium*, & *Spes*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Rot*, *Roc*, *Ecot*, *Ré*, *Troc*, *Côte*, *Coré*, *Cor*, *Broc*, *Or*, *Ter*, *Octo*. Dans le second, *Or*, *Io*, *Mi*, *Moi*. Dans le troisième, *Mar*, *Ars*, *Ursa*, *Musa*, *Murus*; *Pia*, & dans le quatrième, *Pes*, *Es*, & *Seps*.

ESSAI d'Explication de deux Logogryphes tirés d'un Manuscrit de la Bibliothèque du Roy, des Poësies de Jean-Michel, & autres Poëtes du XVI. siecle.

M C C C C X L.

Prends le moyeu de ton ami,

C'est-à-dire, prends l'*M.* qui en Chiffre Romain vaut mille.

De deux Aneaux coppe parmi,

Deux Anneaux coupés, produisent quatre *C.* qui valent 400.

De

De deux dés rostes les as bien.

Les six faces de chaque Dé, sont marquées du nombre de 21. points, les 12. faces des deux Dés en produisent 42. les deux as ôtés, reste le nombre de 40. qui désigne l'Epoque juste de l'arrivée du Duc d'Orleans en France en 1440:

M C C C C X L I X.

Prenez de VII. Vans les oreilles,

C'est-à-dire, prenez quatorze C. désignés par les quatorze Anses des sept Vans, qui déterminent le nombre de 1400. en Chiffre Romain.

Et le regard de deux Corneilles.

On ne scauroit expliquer le regard de ces deux Oiseaux que par leurs quatre yeux qui présentent d'abord à la vûe quatre XXXX. faisant le nombre de 40. en Chiffre Romain.

Et d'une Gline la journée.

L'Auteur a voulu par ce Vers désigner un œuf, qu'on dit proverbialement être la journée d'une Poule, & par là déterminer le nombre de neuf, & marquer l'année 1449. dans laquelle il y eut un grand Trem-
E iiij blement

blement de Terre, que l'Auteur exprime
par ces deux Vers.

A donc sçavez sans demourée
Quand la Terre fut ecrulée.



ENIGME.

JE suis vieille & pleine d'apas,
Quoique noire, je suis belle;
Tel qui pourroit me voir où son plaisir l'appelle,
Pour cela ne me connoît pas.
Je suis quinteuse & m'en fais un honneur,
On me voit dans la regle observer le silence;
Je l'impose aux Humains & fais du bruit en France;
Je fais voir en mes traits des signes de valeur;
Je suis peu sans amour, l'amour est peu sans moi,
Mais pour le déclarer, il faut bien des mesures;
Mes soupirs sont discrets, mes paroles sont pures,
Enfin de point en point je suis du goût du Roy.



LOGOGYPHE.

Cherche un, Moine, Rimeur, Batu;
Vaine Rumeur, Noire Manie;
Voir, &, Boire, Bon, Vin, En, Brie;

Mains.

Maint, Bourreau, Jureur, Bien, Vêtu ;
 Avoir, Tambour Trouë, Moruë,
 Mënu, Bâton, Mine bourruë,
 Jambon Rôti, Martin Tourneur,
 Tout cela dans T

Par A. R. D. R.

A U T R E.

Aux Leçons des Muses fidèle,
 Je suis Favori d'Apollon ;
 Je cueille chaque jour une Palme immortelle,
 Sur mes Rivaux, dans le sacré Vallon.
 Huit Lettres composent mon nom,
 Qui sçait offrir aux yeux des choses différentes ;
 Et sous des images riantes,
 Fait voir combien il est fécond,
 Et que je n'ai point de second.
 Par un rapide vol je sçais franchir une aire
 Pour aller composer *Lotaire* ;
 Je m'éleve sans dire mot ;
 Et sur le champ je gagnë un *Lot*.
 Ensuite, en proie au plus charmant délire,
 Mes doigts font raisonner ma *Lire*.
 On trouve dans mon nom encor,
Ovale, Olive, Vole, Ire, Tire, Tare, Or,
Air, Vire, Voir, Loire, Ovaire,

Viole, Lie, & le mot Taire.

Ce n'est pas tout, mais je finis,
Pour laisser quelque chose à faire aux beaux Esprits.

L'Affichard.

LOGOGRYPHUS.

I*nteger auditum ferio, charissime Lector,
Me cuicumque gerit mox gravè, Truncus ero.
Nunc Caput abscissum mihi redde, sequentia tolle
Membra duo, tandem sordida Bestia sum.*

A L I U S.

S*ex pedibus gradiens, mortalia corda decoro;
Quinque, caveto tibi, Lector amice, neco.
Si tribus incedam, mas adsum; Tempia Deorum,
Si totidem pedibus, suffio odore meo.
Denique si geminis, fiam conjunctio nomen.
Tu mihi, si reddas Oedipus alter eris.*

Par M. FOURNIER de Villecert, Maître des Eaux & Forêts du Gasvre.

A Châteaubriant, le 17. Décembre 1738.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le Dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale, & sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. *Dom Remy Ceillier*, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. - Tome VII. *A Paris, chez la Veuve le Mercier, rue S. Jacques, 1738. in-4. de 747. pages, sans compter la Table.*

TRAITE' DES DROITS, Privilèges & Fonctions des Conseillers du Roy, Notaires, Gardes-Notes, & Gardes-Scel de S. M. au Châtelet de Paris, avec le Recueil de leurs Chartres & Titres. *A Paris, de l'Imprimerie de J. B. Coignard.* Par M. Simon-François *Langlois*, Notaire-Syndic.

SYSTEME COMPLET D'OPTIQUE , divisé en quatre Livres ou Traités ; sçavoir, 1°. Traité d'Optique Populaire. 2°. Traité d'Optique Mécanique. 3°. Traité d'Optique Mathématique. 4°. Traité d'Optique Philosophique 2.volumes in-4. *A Cambridge & à Londres* , par M. *Smith* , Professeur d'Astronomie & de Physique expérimentale dans l'Université de Cambridge. *L'Ouvrage est en Anglois.*

REGLE ARTIFICIELLE DU TEMPS , Traité de la division naturelle & artificielle du Temps , des Horloges & des Montres de différentes constructions , de la maniere de les connoître & de les régler avec justesse , par M. *Henri Sully* , Horloger de M. le Duc d'Orleans , de la Societé des Arts. Nouvelle Edition , corrigée & augmentée de quelques Mémoires sur l'Horlogerie. Par M. *Julien le-Roy* , de la même Societé. *A Paris* , chés *Grégoire Dupuis* , rue S. Jacques , à la Couronne d'or , 1737.

LA JOURNÉE CHRÉTIENNE , contenant les Prières & les Moyens propres pour sanctifier la Journée. Nouvelle Edition , augmentée de l'Office nouveau , Parisien & Romain , 1738. in-24. chés *Jacques Chardon* , rue Galande , & *Gabriel Charles le Berton* , rue Saint Victor.

CHOIX DE POESIES Morales & Chrétien-
nes, depuis Malherbe jusqu'aux Poètes de
nos jours, dédié à M. le Duc d'Orleans,
Premier Prince du Sang. Tome I. *A Paris*,
chès *Prault*, Pere, Quai de Gêvres, au Pa-
radis, & *Prault*, Fils, Quai de Conty, à la
Charité, 1739. in-8°. de 324. pages.

MAXIMES ET REFLEXIONS MORALES,
Traduites de l'Anglois, avec une Traduction
nouvelle en Vers de l'Essai sur l'Homme, de
M. *Pope*. *A Londres*, 1739. in-8°. & à *Pa-*
ris, chès *Prault*, Pere, Quai de Gêvres.

MEMOIRES HISTORIQUES & Topographi-
ques sur diverses Colonies anciennes & mo-
dernes de la Province des *Marses*, & de
Valeria, &c. divisées en deux Parties, par M.
Pierre-Antoine Corsignani, Evêque de *Ve-*
nosa, *A Naples*, 1738. chès *Parrino*. Pre-
miere Partie, de 795. pages, la seconde, de
643. *L'Ouvrage est en Italien.*

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE, ou
Françoise-Bretonne, qui contient tout ce
qui est nécessaire pour apprendre par les Re-
gles la Langue Celtique, ou Bretonne. *A*
Rennes, chès *Julien Vatar*. Vol. in-12. de
206. pages, petit Romain, Prix 24 sols
relié.

ABREGÉ

304 MERCURE DE FRANCE

ABREGÉ DE LA SAINTE BIBLE, en forme de Questions & de Réponses familières, avec des Eclaircissémens tirés des SS. Peres & des meilleurs Interpretes, divisé en deux Parties, l'Ancien & le Nouveau Testament. *Nouvelle Edition*, revûe & augmentée, par le R. P. D. *Robert Guérard*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *A Paris, par la Compagnie des Libraires*, 1739. in-12.

TRAITE' SUR L'ACIER D'ALSACE, ou l'Art de convertir le Fer de Fonte en Acier. *A Strasbourg*, chés J. René *Dulseker*, 1737. in-12. de 115. pages.

SAGES INSTRUCTIONS sur l'Oraison, par l'Abbé Don Joseph *Mazzapica*, de la Ville de Sainte. Christine, Docteur en Droit Civil & Canonique, Archiprêtre de l'Eglise Collégiale de Terre-neuve; avec une Addition du Comput Ecclésiastique. *A Naples* 1738. de l'Imprimerie de *Janvier & Vincent Muzio*. Vol. in-8. de 396. pages. *L'Ouvrage est en Italien*.

ETAT PRESENT DE TOUS LES PAYS & les Peuples du Monde Naturel, Politique & Moral; avec de nouvelles Observations & des Corrections tirées des Voyageurs anciens & modernes. Ouvrage écrit en Anglois par

M.

M. Salmon , traduit en Hollandois & en François , & présentement en Italien , corrigé dans cette seconde Edition. Un vol. de *la Chine* , 1738. En tout , 4. vol. in-8. *A Naples* , chés François *Ricciardo*.

LETTRES de M. D. L. M. Docteur en Médecine , sur l'Art de conserver la Santé & de prolonger la vie. *A Paris* , chés *Prault* , Pere , Quai de Gêvres , au Paradis , 1738. Brochure in-12. de 24. pages.

TRAITE' DES FINS DERNIERES DE L'HOMME , par le P. *Palu* , Jésuite. *A Paris* , chés *Gabriël-Charles Berton* , ruë S. Victor , près Saint Nicolas du Chardonnet , & *Jacques Chardon* , ruë Galandè. 2. vol. in-12.

EPITRE en Vers , à Thérèse , sur l'Amour Platonique , avec la Réponse , petite Brochure de 24. pages. *A Paris* , chés *Louïs-Gregoire Dupuis* , Grand'-Salle du Palais , au S. Esprit , 1739.

OBSERVATIONS Critiques à l'Occasion des Remarques de Grammaire , sur *Racine* par M. l'Abbé *d'Olivet* , de l'Académie Française , par M. S. de S. *A Paris* , chés *Prault* , Pere , Quai de Gêvres , au Paradis , 1738.

GENEALOGIES Historiques, exposées dans des Cartes Généalogiques & Chronologiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Explications Historiques. Tome III. & IV. *A Paris*, chés Théodore le-Gras, au Palais Lamesle, Pere & Fils, rue de la vieille Bouclerie; Pierre-François Giffart, & Antoine-Claude Briasson, rue S. Jacques; Chaubert, Quai des Augustins; & la Veuve Pissot, Quai de Conty, 1738. in-4.

AUGUSTIN PENITENT, Poëme en Vers; divisé en huit Chants, par Madame L*** petite Brochure in-8. de 38. pag. sans l'Épître Dédicatoire. *A Londres*, chés Paul Hebinck, Imprimeur-Libraire, au Suffol-street; 1738.

Autre Brochure du même Auteur; contenant trois différentes Pieces. La premiere intitulée, SANCHE PANÇA, Gouverneur; Poëme burlesque en Vers, divisé en quatre Chants. La seconde, LES REMARQUES CRITIQUES sur l'Histoire de Don-Quichote; & la troisiéme, MINET, autre Poëme en Vers, divisé en quatre Chants. On trouve les deux premieres Brochures *A Amsterdam*, chés Nicolas Desbordes, Libraire, & la derniere, au *Matou couronné*. Les trois Brochures font ensemble 58. pages. 1738.

LETTRE de M. l'Abbé *d'Olivet*, de l'Académie Française, à M. le Président *Bouhier*, de la même Académie. *A Paris*, chés *Didot*, Libraire, sur le Quai des Augustins, vis-à-vis *Chaubert*. Brochure in-12. de 22. pages.

Pour donner une idée de cet Ecrit, qui doit amuser encore plus par ses agrémens que par sa briéveté, nous nous contenterons d'emprunter les termes de M. *Danchet* de l'Académie Française, qui en est le Censeur. Il s'exprime ainsi dans son Aprobation: *J'ai trouvé que la premiere Partie est remplie d'Anecdotes curieuses, concernant des Ecrivains célèbres du dernier siècle. A l'égard de ce qu'il répond à un adversaire qui l'a attaqué le premier, je crois que l'impression en peut être permise, d'autant plus que rien n'y passe les bornes prescrites en ces combats littéraires.*

MEMOIRES de la Comtesse *Linska*, Histoire Polonoise, dédiée à la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine, par M. *Milon de la Vallée*. *A Paris*, chés *Mesnier*, rue S. Severin, au Soleil d'or, ou au Palais, Grand-Salle, à la même Enseigne. Brochure in-12. de 351. pages. 1739.

POESIES LATINES OU GRECQUES, composées par divers Auteurs de l'Académie Française. *A Paris*, rue S. Jacques, chés *Antoine*
ne:

ne *Boudet*, 1738. in-12. de 369. pages. Ce Livre est en Latin.

LES MUSES, Pièce Dramatique en quatre Parties, par M. de Morand, représentée au Théâtre Italien le 12. Décembre 1738. *A Paris*, chés la Veuve *Delormel*, rue du Foin, à Sainte Geneviève; *Flahault*, rue S. Jacques; *Merigot*, Quai des Augustins, à Saint Louis, & *Prault*, Fils, Quai de Conty, à la Charité.

Nous avons parlé assés au long de cet Ouvrage dans l'Extrait que nous en avons donné dans le second Volume de Décembre. Le Public a vû avec plaisir, que les Parties qui avoient fait le moins de plaisir à la représentation, ont beaucoup gagné à être lûës, & que celles qui avoient été les plus applaudies au Théâtre, obtiennent de nouveaux éloges à la lecture. C'est un avantage qu'ont eu jusqu'ici les Pièces du même Auteur. On en trouve le Recueil chés les mêmes Libraires. Il contient *Teglis*, Tragédie avec un Prologue, représentée à l' Arsenal, en présence de S. A. S. Madame la Duchesse du Maine. *Childeric*, Tragédie dédiée à la Reine. *L'Esprit de Divorce*, Comédie, & la dernière Pièce que nous annonçons, qu'on vend 36. sols: on vend séparément la Tragédie de *Phanazar* 24. sols.

Nou-

NOUVEAUX AMUSEMENS du Cœur & de l'Esprit. Tome troisiéme. *Brochure neuviéme*, in-12. 1739. à Paris, chés *Merigot*, Libraire, Quai des Augustins, près la ruë Gît-le-Cœur, à l'Image S. Loüis. *Le prix est de trente sols.*

L'Ouyrage dont on va rendre compte, paroît digne de l'accueil que le Public lui fait. Il y regne une diversité qui a de quoi plaire ; nous conseillons cependant à l'Auteur d'être un peu plus difficile sur le choix des Pièces qu'il adopte. Il a fait connoître que son goût est bon, en redonnant à la lumiere, l'admirable Poëme *des Travaux d'Apollon*, sorti de la Plume de notre cher & illustre Ami M. de *Senecé*. On a lu avec plaisir dans ce Recueil quantité de belles Épîtres, d'Epigrammes saillantes, de jolis Contes, de Fables ingénieuses, d'Historiettes assés bien écrites, & sept ou huit bons morceaux de Littérature.

On pourra juger du mérite de cette nouvelle Brochure par les Poësies suivantes. La premiere servira de supplément aux Œuvres de M. de *Senecé*, imprimées il y a vingt-trois ans chés *Giffart*, ruë S. Jacques.

310 MERCURE DE FRANCE
SUR UN COUP D'ŒIL CARESSANT.

*Stances, dans le goût des Romances
Espagnols.*

M Use, j'écris à Climeine,
Dont j'adore les apas,
Laissez-m'en toute la peine,
Et ne vous en mêlez pas.



N'offusquez point ma tendresse
Par vos brillans surannez ;
Loin de moi, vaine Déesse,
Le fard dont vous vous ornez.



Sur sa grace naturelle
Formons notre expression :
Rien ne convient à la Belle
Qui sente la fiction.



Ainsi la Nymphe discrète,
Préfère sous un Ormeau,
Au grand bruit de la Trompette
Le doux son du Chalumeau.



Ainsi, la jeune Bergere

Parfumant.

Parfumant son Bavolet,
 A toute odeur étrangere
 Préfere le Serpolet.



Amour, c'est toi que j'appelle ;
 Viens, le mieux difant des Dieux ;
 Montre-lui ce cœur fidele,
 Qui brûle pour ses beaux yeux.



Peins-lui certe violence
 Que rien ne peut égaler ,
 Quand l'austere bienséance
 Me force à dissimuler.



Il faut languir , misérable ,
 Sous son rigoureux pouvoir !
 C'est l'arrêt irrévocable
 De Climeine & du devoir.



Le Soleil à la Nature
 Se cache-t-il aisément ?
 Peut-on dans la nuit obscure
 Céler un embrasement ?



D'une contrainte effroyable ;

Quand

Quand j'ai souffert la rigueur ,
 Un seul regard favorable
 Rend un doux calme à mon cœur :



Tel dans un bruyant orage ,
 Le Dieu du jour & des Vers
 Brille à travers du nuage ,
 Et rend l'ame à l'Univers.



Dieux ! qu'il plaît ! Dieux qu'il enchante ;
 Cet œil qui fait mon destin !
 Quelle aurore est plus riante
 Dans son plus riant matin ?



O charme d'un regard tendre ;
 Où je me sens abîmer !
 Mon cœur qui sçait te comprendre ,
 Manque d'art pour t'exprimer.



Source divine de flâme ,
 Inépuisables apas ,
 Vous rapelleriez une ame
 Des barrières du trépas !



L'Amour

L'Amour n'a plus de martyre
 Qui me cause du souci ;
 Qu'il tourmente , qu'il déchire ;
 Puisqu'il récompense ainsi.



Mais Climeine , qu'ils sont rares
 Ces regards pleins d'agrémens !
 Que vos beaux yeux sont avares
 De ces précieux momens !



Sans mon souvenir fidele ,
 Qui cherche à les prolonger ;
 Ils s'écouleroient , cruelle ,
 Comme un Phantôme léger.



Le Ciel fait fleurir la Plaine
 Par son regard affidu ;
 Sans les regards de Climeine ;
 Chés l'Amour tout est perdu.



Adieu , Beauté que j'adore ,
 Brillante comme le Jour ,
 Jeune & tendre comme Flore ,
 Charmante comme l'Amour.

Dea

Des regards tels que les vôtres,
Sont d'assés grandes faveurs ;
Mais , si j'en obtenois d'autres,
Flateuse idée Ah ! je meurs.

C'est par un choix de pareilles Pièces que ce Recueil deviendra agréable aux Amateurs de la belle Poësie , surquoi nous aplaudissons volontiers au dessein qu'a formé l'Auteur de faire une recherche des morceaux rares inconnus , ou anciens , dont la perte seroit inévitable par la succession des temps.

L'Epitre de M. d'Arnaud à Julie est bien composée dans son genre. Les Vers sont coulans , aisés , & respirent cette heureuse négligence qui peint le cœur sous des traits fideles. Sa seconde Epitre à Mlle G . . . n'est pas moins estimable que la premiere. Le sentiment y regne moins , mais l'Esprit y brille davantage. Elle commence ainsi :

J'avois dessein de vous écrire ;
Déjà mille Amours voltigeans ,
A servir l'ardeur qui m'inspire
Redoubloient leurs soins obligans ;



L'un , d'une plume de ses ailes ,
Me prêtoit le secours charmant ;

L'autre ;

L'autre à former cet instrument
 Employoit ses fleches mortelles.



L'un m'éclairoit de son flambeau ;
 Celui-ci dressoit mon Pupître ,
 Et vouloit que dans son bandeau
 On vous envoyât mon Epître , &c.

Il faut lire dans la Brochure même le Portrait ingénieux qu'on a fait des François dans l'Avant - propos. Ces caracteres pourrout plaire , si on en donne la suite.

Finissons par un Madrigal de M. *Linant*, sur Madame la Marquise *du Châtelet*.

Un Voyageur qui ne mentit jamais ,
 Passe à *Cirey* , l'admire , le contemple ;
 Il crut d'abord que c'étoit un Palais ;
 Mais voyant *Emilie* , il dit : Ah ! c'est un Temple :

LES DEUX LIVRES DE SAINT AUGUSTIN de la Grace de J. C. & du Péché originel , traduits en François sur l'Edition des RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. *A Paris* , chés François *Babuty* , rue S. Jacques , Vol. in-12. de 300. pages, l'Avertissement & la Table de 48.

TRAITE' DES EAUX MINERALES , Bains ;
 F &c

316 MERCURE DE FRANCE

& Douches de Vichi , augmenté d'un Discours Préliminaire sur les Eaux Minérales en général , avec des Observations sur la plûpart des Eaux Minérales de France , & en particulier de celles de Bourbon-l'Archambaut , & du Mont d'Or , en Auvergne , par *Jacques-François Chomel* , Conseiller-Médecin du Roy , Intendant des Eaux Minérales de Vichi. *A Clermont-Ferrand* , de l'Imprimerie de *P. Boutaudon* , 1738. Vol. in-12. contenant 1^o. un Discours sur les Eaux Minérales en général. 2^o. des Observations particulières , où l'on traite des Sels et des Terres des Eaux Minérales de France , les plus conûës. 3^o. une Description de la Ville de Vichi & de ses Fontaines ; de 30. pages pour le Discours , de 70. pour les Observations , & de 348. pour la Description de la Ville de Vichi , & de ses Fontaines , &c.

LE SENS LITTERAL DE L'ECRITURE SAINTE , défendu contre les principales Objections des Anti-Scripturaires & des Incrédûles modernes , avec une Dissertation du Traducteur sur les Démoniaques dont il est fait mention dans l'Evangile , 1738. in-8. 3. Volumes. *A la Haye* , chés *Henri Scheurler*. Traduits en François de l'Ouvrage Anglois de *M. Stackhouse*.

TRAJ-

TRAITE' de la communication des Maladies & des Passions , avec un Essai , pour servir à l'Histoire naturelle de l'Homme , par M***

A la Haye , chés Jean Vanduren , 1738.

in-12.

DISSERTATION sur l'incertitude des cinq premiers Siècles de l'Histoire Romaine, *in-8.* 1738. par L. D. B. *A Utrecht* , chés Etienne Néaulme.

Nouvelle Traduction de Cicéron.

M. l'Abbé d'Olivet , de l'Académie Française , célèbre par ses belles Traductions de Cicéron & de Démosthène , & par d'autres Ouvrages , tous excellens en leur genre , vient de donner au Public la Préface de la nouvelle Edition de Cicéron , qu'il médite depuis long-temps , & qui est actuellement sous Presse.

Cette Préface , aussi modeste qu'instructive , & aussi concise en paroles , qu'elle est abondante en choses , pourra servir de modele aux Sçavans qui forment de pareils projets. La plupart promettent beaucoup , & donnent peu. Ici , l'on donne beaucoup , sans le dire. L'Editeur , tout occupé de l'utilité publique , semble s'être oublié lui-même , & n'a pas daigné faire entrer sa peine

en ligne de compte. Une modestie si rare en ce siècle, aura le suffrage de *tous les honnêtes gens*, & ne leur fera que mieux sentir le prix d'un travail, dont ils sont le principal, ou plutôt l'unique objet.

Nous souhaiterions pouvoir traduire cette Préface en entier; & il nous seroit plus facile & plus agreable de le faire, que de l'abreger, par la raison qu'on vient de dire. Mais, afin de nous resserrer, nous nous bornerons au plus nécessaire & au plus essentiel, en suivant l'Original.

M. l'Abbé d'Olivet se propose de donner à la République des Lettres les Oeuvres de Cicéron revûes & corrigées avec des Notes choisies, tirées des meilleurs Commentaires. Pour réüssir dans un Projet de cette importance, voici les mesures qu'il a prises, & les regles auxquelles il s'est astringé, soit à l'égard du Texte, soit à l'égard des Notes.

Le moyen d'avoir aujourd'hui un Texte correct de Cicéron, n'est pas de recourir à de nouveaux Manuscrits. Il n'y a guere d'apparence qu'il s'en trouve qui n'ayent été examinés & collationnés avec soin par tant de grands Hommes, qui depuis le rétablissement des Arts & des Sciences, & l'invention de l'Imprimerie, se sont apliqués, par une louïable émulation, à tirer de la poussière
de s

des Bibliothèques, & à éclaircir par leurs doctes travaux, les moindres Productions d'un Auteur de ce mérite.

Il y a quatre Editions fameuses de Ciceron, qui peuvent tenir lieu à peu près de tous les Manuscrits de l'Europe, & qui les représentent assés exactement; celle de *Pierre Victorius*, faite sur les Manuscrits de Florence; celle de *Lambin*, sur les Manuscrits de France, & surtout de Paris; celle de *Paul Manuce*, sur les Manuscrits de Venise, celle de *Gruter*, sur les Manuscrits du Palatinat, & ceux de Flandres, collationnés par *Janus Gulielmus*.

Chacune de ces Editions a un mérite qui lui est propre. *Victorius* est le Sauveur de Ciceron, selon *Grævius*; & Ciceron lui doit plus à lui seul, qu'à tous les autres Editeurs & Interpretes. Muret met en question, si Ciceron ne doit pas plus à Paul Manuce, que Paul Manuce à Ciceron; quoiqu'Henri Etienne lui reproche trop de hardiesse. Lambin a le défaut de mépriser un peu trop souvent l'autorité & le consentement de ses Manuscrits; mais cette tache est réparée par une si grande force d'esprit, & tant de sagacité, que d'habiles Critiques auroient été fâchés qu'il eût été moins hardi. Enfin Gruter, outre la Collection de *Janus Gulielmus*, a dépouillé & confronté plus de deux cent

Manuscrits de la Bibliothèque Palatine , avec le secours desquels il prétend avoir éclairci , corrigé , et augmenté plus de mille endroits de Ciceron.

Il est clair par ce détail , qu'un Texte de Ciceron , formé sur ces quatre Editions principales , doit être le plus pur & le plus correct qu'il soit possible d'imaginer. C'est ce qu'a fort bien senti M. l'Abbé d'Olivet. Il avoit d'abord voulu donner la préférence au Texte de *Victorius*. Mais après y avoir plus mûrement réfléchi , il s'est déterminé à suivre un autre plan , dont le Public retirera une utilité proportionnée au travail qu'il a fallu pour l'exécuter ; c'est de revoir & de collationner ces quatre Editions les unes avec les autres , avec tout le soin & toute l'exactitude possible , & de former le Texte de la sienne d'après ces quatre Editions comparées , en s'imposant ces deux Loix inviolables. La première , de ne s'écarter jamais d'aucune leçon consacrée par l'accord de ces quatre fameuses Editions. La seconde , en cas de variété , de n'admettre dans le Texte de la sienne , aucune leçon qui ne se trouve dans l'une des quatre , qu'il prend pour modèle , & de marquer les moindres différences avec une fidélité scrupuleuse. Mais comme ces diverses leçons ne sont pas toutes de la même importance , il s'est contenté de

mettre.

mettre au bas de la page , celles qui apportent quelque changement au sens. Pour les autres , en plus grand nombre , qui ne consistent qu'en termes synonymes , ou transposés , il les a renvoyées à la fin de chaque Volume. Par ce moyen , une seule Edition de Cicéron représentera fidèlement , & en entier , les quatre plus célèbres , qu'on ne sçauroit se procurer qu'à grands frais , sans parler du dégoût & de l'ennui de conférer sans cesse tant de Textes. L'Edition de M. l'Abbé d'Olivet , n'eût-elle que cet avantage , il suffiroit pour lui donner la préférence sur toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

A l'égard des Notes , comme il est difficile de contenter tout le monde , M. l'Abbé d'Olivet s'est borné , avec Terence , à plaire *aux honnêtes gens*. Cicéron a été lu , éclairci , commenté par tant d'habiles Critiques , qu'il suffit pour l'entendre parfaitement , de réunir tous ces trésors épars , & d'assigner à chacun sa véritable place. C'est ce que pense M. l'Abbé d'Olivet. Quelque capable qu'il fût de nous donner d'excellentes Notes de sa façon , il a mieux aimé , par modestie , ne rien dire de lui-même , & laisser le soin d'instruire ses Lecteurs à ces sçavans Interpretes dont Cicéron a fait les délices. Ce sont eux qui parleront toujours dans son Edition ; chaque Note , suivie d'un nom

F iij illustre

illustre , invitera les moins empressés à puiser dans ces sources du sçavoir.

Les Ouvrages de trente Sçavans , la plupart du premier ordre , sont une Mine bien riche , d'où M. l'Abbé d'Olivet a tiré ce qu'il y a de plus précieux & de plus utile , en raportant les propres termes des Auteurs. Il y a tout lieu d'esperer qu'un choix fait par une main si habile , ne laissera rien à desirer pour l'intelligence de Cicéron. Turnebe , Hotman , Muret , *Bosius* , *Sigonius* , *Fulvius* , *Ursinus* , *Davies* , M. le P. Bouhier , & tant d'autres , dont M. l'Abbé d'Olivet fait l'éloge , sans dissimuler ce qu'ils ont de reprehensible ; tous ces grands Hommes , dis je , paroîtront successivement , pour porter le flambeau dans les endroits les plus obscurs , & y répandre leur lumiere. Le Public ne sera pas surchargé , comme dans l'Edition de *Grævius* , d'un fatras de Commentaires pleins de répétitions , d'inutilités , & de faussetés. Il n'aura que le bon , l'excellent , l'exquis.

On verra pourtant quelques morceaux entiers dans les Notes , mais courts & excellens , rares , ou imprimés pour la premiere fois , sçavoir , de petites Notes de Muret sur les Oeuvres de Cicéron , qui concernent la Rhétorique. (Ce Sçavant les avoit écrites sur la marge de son Exemplaire ; & M. l'Abbé d'Olivet étant à Rome , les a transcrites

sur.

sur l'Original.) Les Scolies de Passerat sur les Oeuvres Philosophiques ; les Notes du P. Petau , sur le troisième Livre de l'*Orateur* ; celles de M. le P. Bouhier , sur les Catilinaires , les trois Livres de la Nature des Dieux , les Tusculanes , & le Songe de Scipion , traduites du François en Latin. Enfin , le petit Ouvrage de Pierre *Valentia*, sur les Académiques , Livre rare & connu de peu de Personnes , mais si bien fait , que l'Auteur paroît seul avoir entendu ces matieres. De tels morceaux ne dérangent rien à l'économie générale , puisqu'ils sont de choix. Ils enrichiront la nouvelle Edition au grand contentement du Public.

Les Notes ne seront pas mises au bas des pages , comme il se pratique aujourd'hui en Hollande , mais renvoyées à la fin de chaque Volume. Pour qu'on les trouve sans peine ; des nombres en caracteres majuscules au haut de chaque page , serviront de renvoi , & marqueront le rapport des Notes au Texte. Voici les raisons qui ont engagé M. l'Abbé d'Olivet à prendre ce parti. Elles sont appuyées de l'exemple des quatre Editeurs de Cicéron , & du suffrage des Petaus , des Sirmonds , des Huets , & de *Gravins* lui-même. Le Texte de Cicéron ne sera pas noyé dans un déluge de Notes , ni l'Ouvrage défiguré par une différence de caracteres dans chaque

page. Le Lecteur n'ayant que son Texte sous les yeux , ne consultera les Notes , qu'après avoir tenté inutilement d'expliquer Cicéron par lui-même.

C'est aux Personnes illustres qui président à l'Education de Monseigneur le Dauphin , que le Public est redevable de cette Edition : Elles ont prié M. l'Abbé d'Olivet de se charger de ce travail , afin de faciliter au Prince la lecture de Cicéron. Il a obéi , comme à un ordre sacré , plutôt , dit-il , pour ne pas manquer au devoir d'un bon Citoyen , que pour acquérir la réputation de Sçavant auprès des ignorans. Il craint même qu'on ne soit surpris de voir son nom à la tête d'un Ouvrage , où il n'y a du sien que ce nom. Mais il est aisé de répondre , que si des Notes de sa composition avoient fait honneur à son sçavoir & à sa pénétration , des Notes de son choix n'en feront pas moins à son goût & à son discernement. D'ailleurs le travail qu'il a entrepris , est d'une utilité si générale , & demande tant de parties , qu'il peut compter sur la reconnoissance & les applaudissemens de tous ceux qui s'interessent à la gloire de Cicéron , & au progrès des Sciences.

Avis des Libraires.

L'Ouvrage entier sera sur du Papier absolument pareil à celui qu'on a employé pour
la

la Préface ; les Caracteres seront aussi les mêmes , & espacés dans le même goût , si ce n'est , qu'étant neufs , & perfectionnés à certains égards , ils auront encore un plus bel œil. Le tout ensemble fera neuf Volumes *in-4*. Un pour les Ouvrages de Rhétorique , deux pour les Ouvrages de Philosophie , trois pour les Oraisons , un pour les Epîtres Familieres , un pour les Epîtres à *Atticus* , & le neuvième contenant les Epîtres *ad Quintum Fratrem & ad Brutum* , avec les Fragmens de Ciceron ; les Ouvrages étrangers ou suposés ; l'Histoire de Ciceron , & enfin des Tables très-amples , faites exprès pour cette Edition. Les Ouvrages de Rhétorique & de Philosophie n'ayant pas été donnés par *Grævius* , c'est ce qui nous porte à commencer par-là. On espere faire ces Volumes dans le cours de cette année.

M. l'Abbé d'Olivet prie les Sçavans de vouloir bien lui donner des lumieres sur cette Edition ; il se fera un devoir d'en profiter , & de leur en marquer sa reconnoissance au nom du Public. *A Paris* , J. B. Coignard , Pierre-Jean Mariette , Hypolyte-Louis Guerin , Jean de Saint , & Jacques Guerin ; & à Londres , les Freres Vaillant.

NOTE & restitutiones ad Commentarium
Caroli Molinai de Feudis , &c. Parisiis , in
F.vj. Palatio.

Palatio, apud Jacobum Nicolaum le Clerc;
1739. vol. in 4. pag. 510.

Il y déjà long-temps qu'on ne compose plus guere d'Ouvrages de Jurisprudence en Latin, en voici cependant encore un, écrit en cette Langue, pour les gens studieux & sçavans, & qu'il n'auroit pas convenu de mettre en François, puisque ce sont des Notes sur un Traité qui est entierement écrit en Latin.

Cet Ouvrage est de M. Etienne Rassicot, Avocat au Parlement & Censeur Royal des Livres.

Dans un Discours Préliminaire, l'Auteur rend compte de l'objet & de l'ordre de son Travail, & donne à cette occasion une Notice fort curieuse des différentes Editions des Ouvrages de M. Ch. Dumolin, & particulièrement de son Commentaire sur les Fiefs.

Il parle d'abord de la première Edition *in folio*, qui fut faite à Paris en 1539. laquelle est fort rare, & n'est point même dans la Bibliotheque du Roy; il rapporte ce que Dumolin lui-même a dit de cette première Edition en differens endroits de ses Ouvrages, & réfute ce qu'en a dit M. Julien Brodeau, dans la Vie de Dumolin, qui n'est pas exacte en ce point.

Il remarque que la seconde Edition qui
fut

fut faite en 1554. porte le même titre que la premiere ; si ce n'est que la seconde annonce qu'il y a des Sommaires & des Additions ; mais il fait voir que réellement elle ne differe presque en rien de la premiere. Il n'y eut que ces deux Editions faites du vivant de Dumolin , lequel mourut en 1566.

Simon Bobé, son Gendre , en fit faire trois Editions , une à Francfort en 1575. deux en 1576. sçavoir , une à Lauzanne & l'autre à Paris, lesquelles sont, à peu de choses près , semblables les unes aux autres.

La Coûtume de Paris ayant été réformée en 1580. M. Denis Godefroy arrangea le Commentaire de M. Ch. Dumolin , suivant l'ordre de la nouvelle Coûtume , & y mit en marge quelques Notes , ce qui donna lieu à une nouvelle Edition du Commentaire de Dumolin , laquelle fut faite à Francfort en 1596. & fut suivie d'une autre presque semblable , qui fut faite à Berne en 1603.

On en fit une autre à Paris en 1612. en trois Tomes , contenant divers Ouvrages de Dumolin , qui jusqu'alors avoient été imprimés séparément. On en fit encore une autre Edition à en 1613.

Pour ce qui est des Editions postérieures ; elles ont toutes été faites à Paris ; sçavoir , une en 1638. une en 1658. en 4. Volumes , enfin la dernière en 1681. en 5. Volumes ,
dans

dans le premier desquels est rapportée la Vie de M. Charles Dumolin , par M. Julien Brodeau.

M. Rassicod finit sa Préface par plusieurs Remarques importantes , qu'il fait sur cette dernière Edition.

La première Partie de son Ouvrage contient des Notes & des Restitutions sur le Commentaire de M. Ch. Dumolin , sur les Fiefs.

Les Notes ont pour objet d'expliquer ce qui pouvoit avoir besoin d'explication ; on y trouve beaucoup de Remarques curieuses.

Les Restitutions ont pour objet de rétablir les endroits omis , tronqués , ou altérés.

La seconde Partie de l'Ouvrage est une Conférence des Editions posthumes avec celles qui ont été faites du vivant de M. Ch. Dumolin.

L'Auteur a relevé jusqu'aux plus petites fautes ou différences , afin que l'on fût assuré qu'il n'a rien omis de ce qui pouvoit mériter quelque attention.

Cet Ouvrage enfin , qui est le fruit d'un long travail , ne peut être que fort utile , & on ne manquera pas d'y avoir recours quand on voudra discuter quelque endroit du Commentaire des Fiefs de M. Ch. Dumolin.

HISTOIRE GÉNÉRALE des Cérémonies, Mœurs & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, représentées en 243. Figures, dessinées de la main de *Bernard Picard*; avec des Explications Historiques & curieuses; par une Société de Gens de Lettres; Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Vignettes, Culs de lampe & Lettres grises. VII. volumes *in-folio*. A Paris, chés *Rollin*, fils, Quai des Augustins, à S. Athanase & au Palmier, M. DCC. XXXVIII.

Plan général de cet Ouvrage.

Tome I. *Dissertation préliminaire sur le culte Religieux.*

Première Partie, contenant les Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Juifs.

Seconde Partie. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Chrétiens.

Dissertation préliminaire sur la Religion Chrétienne.

Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Catholiques.

Tome II. Première & seconde Partie. Suite des Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Catholiques. Mémoires servant à l'Histoire de l'Inquisition.

Tome III. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des différentes Sectes qui sont sorties du Christianisme.

Dissertation préliminaire sur le Schisme & l'Hérésie.

Première Partie, contenant les Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Grecs Schismatiques.

Seconde Partie. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Protestans.

Tome IV. Première & seconde Partie. Suite des Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Protestans. Cérémonies & Coûtumes Religieuses de quelques Sectes Fanatiques.

Tome

Tome V. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Mahométans.

Tome VI. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Peuples Idolâtres.

Dissertation préliminaire sur l'origine & le progrès de l'Idolâtrie.

Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Idolâtres de l'Orient , & du Nord de l'Asie.

Tome VII. Première Partie. Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Idolâtres de l'Afrique.

Seconde Partie, contenant les Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Idolâtres du Nord de l'Europe.

* Troisième Partie, contenant les Cérémonies & Coûtumes Religieuses des Peuples de l'Amérique.

P R O J E T.

L'empressement avec lequel on rechercha l'Histoire des Cérémonies & Coûtumes Religieuses, lorsqu'elle parut, imprimée en Hollande, nous dispense de faire ici l'éloge d'un pareil Ouvrage. Son plan, tel qu'on le conçoit d'abord à la seule lecture du titre, consiste à figurer aux yeux, & à représenter à l'esprit les *Cérémonies, Mœurs & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples*. Ici l'Indien & l'Européen, le Negre du Congo & le Sauvage du nouveau Monde, le Juif & le Mahométan, le Chrétien & l'Idolâtre, le Catholique & le Protestant, passent successivement en revue. Aucune Nation connue, aucune Secte, quelque obscure qu'elle soit, n'est oubliée. On expose la doctrine de chacune en particulier; on discute son origine & ses progrès; on décrit ses pratiques & ses usages; & parce que le génie des differens Peuples se caractérise dans le culte, que chacun d'eux rend à l'objet

dé la vénération , en donnant une idée des Religions diverses qui partagent l'Univers , on fait en même-temps l'Histoire générale des mœurs & des inclinations de toutes les Nations de la Terre.

Un dessein si intéressant & si vaste, n'étant pas moins amusant, qu'instructif, ne pouvoit manquer d'être reçu favorablement. La main d'un grand Maître , qu'aucun ne surpassoit dans l'Art du Dessin , donnoit un nouveau prix à cet Ouvrage. Aussi peut-on dire que la grande réputation dont il jouit, est dûë principalement aux Belles Figures du fameux Picard. Nous ne prétendons rien ôter au mérite du Compilateur. Il est estimable , sans doute, d'avoir sçû rassembler des matériaux utiles & très-curieux. Mais après avoir rendu aux soins de cet Auteur la justice , que personne ne peut raisonnablement lui refuser , qu'il nous soit aussi permis de reconnoître qu'il n'a pas rempli exactement son projet , & qu'il a trop négligé son stile.

Nous n'entrerons point dans le détail de tout ce qu'il y auroit à reprendre dans son Edition. Nous ne dirons rien des fautes sans nombre dont elle fourmille. Pour s'en convaincre , il suffit de jeter les yeux sur les *Errata* de chaque Volume. Nous nous contentons d'observer que le stile en est très-diffus & fort inégal , quelquefois sérieux, souvent badin , & presque-toujours d'un plaisant fade & affecté , contraire au bon goût & à la décence ; que l'esprit d'ordre & d'arrangement n'est pas moins blessé dans ce Recueil ; & qu'on ne peut le regarder que comme un Ouvrage de piéces de rapport mal ajustées , souvent sans liaison & sans suite. C'est à ce défaut capital qu'on doit attribuer ces Additions répétées, ces Supplémens de Supplémens, source de dégoût pour un Lecteur, qui s'imaginant avoir épuisé un sujet, se voit obligé de re-

venir.

venir sur les mêmes-matieres. On ne doute point que le Compilateur n'eût évité cette confusion, si son empressement à donner son Livre au Public lui eût permis de digérer son dessein, de former son plan, & d'employer à loisir les matériaux excellens qu'il avoit recueillis à la hâte. Par-là il se seroit encore épargné le reproche qu'on peut lui faire, d'avoir ignoré ou négligé certains usages singuliers, dont il n'a point parlé, ou qu'il n'a traités que fort superficiellement.

Malgré ces défauts essentiels, il y a peu d'apparence qu'on eût songé si-tôt à y remédier. La difficulté principale consistoit à recouvrer les Figures de Picard; car sans cela, comment oser fermer le dessein d'une entreprise de cette nature? Un Particulier, qui les avoit entre les mains, a levé cet obstacle, en proposant de les communiquer. En même-temps quelques Gens de Lettres, déjà connus par leurs Ouvrages, se sont offerts à seconder ses intentions; & ils se sont engagés à travailler de concert, sous la direction de M. l'Abbé Baniier, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, à une Histoire des Cérémonies Religieuses plus ample, plus correcte & plus suivie, en un mot plus digne de l'attention & de la curiosité du Public.

On avertit donc d'abord ceux qui ont du goût pour les belles Gravûres, qu'à cet égard l'Ouvrage qu'on leur propose ne sera en rien inférieur à celui qui l'a précédé, & que les Figures dont il doit être accompagné, ne seront ni moins nombreuses, ni moins parfaites. Il aura même cet avantage, qu'il sera enrichi d'un grand nombre de Vignettes & de Culs-de-lampe en Taille-douce, qui manquent dans l'Édition de Hollande.

Pour ce qui est du corps même de l'Histoire, outre l'arrangement général qu'on s'est proposé de suivre

frivole dans la distribution des Volumes, & dont on donne le plan à la tête de ce Projet, on conçoit par ce que nous avons dit, qu'il a été nécessaire de se faire encore un plan particulier pour chaque matière. Cette nécessité se rendroit plus sensible par quelques exemples. Mais comme ce détail nous conduiroit trop loin, on prie les Lecteurs de parcourir légèrement dans les deux premiers Volumes de l'Édition de Hollande, ce qui regarde les Catholiques. Dans ce Morceau, comme dans presque tous les autres, il regne une confusion, qui nous a paru mériter une réforme considérable.

Il a fallu même refondre en entier plusieurs Articles. Tel est celui qui traite des Cérémonies des Juifs. Il est composé d'une Dissertation Historique, traduite de l'Italien, de Leon de Modène, par M. Simon; d'une seconde Dissertation du même M. Simon, servant de supplément à la première; d'une troisième, servant de supplément aux deux précédentes; enfin d'une suite de celle-là, qu'on peut appeler à juste titre le supplément de tous les autres Supplémens. Nous ne craignons point d'avancer que de ces quatre Pièces, il n'y en a aucune où les mêmes matières ne se trouvent presque toutes répétées successivement; d'où il s'ensuit que cet Article, ainsi que plusieurs autres, dont les bornes étroites de cet avis ne nous permettent point de parler, exigeoit nécessairement une refonte.

Nous mettons encore au nombre des corrections indispensables celles que le Compilateur lui-même a faites, soit dans les *Errata*, soit dans les Notes. En effet il est singulier qu'un Auteur se serve de Notes pour censurer des Ecrits qui lui ont paru mériter de trouver place dans son Ouvrage, & qu'il étoit le maître de rectifier. Or c'est ce qui est arrivé souvent au Compilateur, sur-tout dans son cinquième.

quième Tome, qui contient les Cérémonies des Mahométans, où depuis la page 125. jusqu'à la 220. inclusivement, il relève à chaque pas dans ses Notes un Traducteur de l'Histoire du Mahoméme de M. Réland, qu'il a jugé à propos de copier mot à mot. N'eût-il pas été plus convenable & plus naturel, sans avoir recours à des Notes, de réformer le texte même? C'est ainsi que nous en avons jugé, & nous espérons, qu'en général le Public fera assés de notre sentiment.

Mais on ne s'est pas contenté de corriger : on a cru pouvoir encore augmenter cette Histoire d'un très-grand nombre d'Additions importantes. Elles sont de deux especes. Les premières consistent en plusieurs Articles nouveaux. Les autres regardent les Articles même que l'Auteur d'Hollande a déjà traités. Il est certain qu'il a échappé à ses recherches une infinité de remarques & de pratiques également capables de plaire aux Lecteurs & de caractériser les differens cultes qu'on veut faire connoître. Il y a de même chés tous les Peuples plusieurs usages, qui sans dépendre absolument de la Religion, y ont un rapport indirect, ou qui servent de moins à découvrir les raisons de certaines Cérémonies, dont on ne voit pas trop l'origine. Nous nous sommes attachés à rassembler ce qui se lit de plus curieux en ce genre dans differens Auteurs ; & nous pouvons assurer que nous n'avons puisé que dans les sources les plus pures.

Au reste ces Additions, qui seules pourroient former un Volume raisonnable, n'augmenteront en aucune sorte le nombre, ou la grosseur de ceux qui ont paru en Hollande sur le même sujet. Les augmentations qu'on fera, seront à peu près compensées par nos corrections, & par l'égalité du caractère, dont on a résolu de se servir. En un mot, sans
donner :

donner au Public un Ouvrage absolument nouveau, sans le priver de ce qui dans le premier a pu piquer la curiosité, nous osons nous flater qu'il aura dans celui-ci, un texte plus rangé, plus pur, plus suivi, & outre cela augmenté d'un très-grand nombre d'observations, également amusantes & instructives.

Avis du Libraire.

Cet Ouvrage sera en état d'être mis en vente dans le cours de l'année 1740. & on n'en tirera que 330. Exemplaires; sçavoir, 300. en petit papier, & 30. en grand.

Ceux qui voudront s'assurer de bonne heure de quelques Exemplaires, pourront les avoir en petit papier à 150. livres. En grand papier à 200. livres, en payant la moitié d'avance.

Ceux qui n'en auront point retenu d'avance, payeront pour chaque Exemplaire en petit papier 250. livres, & en grand papier 350.

Si on fait attention à la dépense considérable qu'exige une entreprise de cette nature, au nombre & à la beauté des Figures dont l'Ouvrage sera accompagné, on conviendra sans peine, que le prix n'est pas exorbitant. Nous croyons pouvoir nous servir de ces termes à d'autant plus juste titre, que l'Histoire des Cérémonies, imprimée en Hollande, toute informe qu'elle étoit, a été vendue en petit papier jusqu'à 300. livres.

Pour s'assurer d'avance des Exemplaires qu'on voudra retenir, on s'adressera aux principaux Libraires des Provinces & des Pays Etrangers.

Les Quittances qu'on délivrera seront signées conjointement de *Gaspard du Change*, Graveur du Roy, & de *Rollin*, fils.

Nous

Nous étions informés qu'on prépare à Venise un grand & magnifique Ouvrage, & qui enrichira l'Antiquariat; c'est le Recueil, par la Gravure, de tout ce qu'il y a de Monumens antiques de Marbre dans le Vestibule de la Bibliothèque de S. Marc, & dans les autres Lieux publics de la Ville de Venise, Statuës, Bustes, Bas-Reliefs, &c. avec des Explications, des Notes, &c. On nous a depuis envoyé le *Prospectus* de cet Ouvrage, lequel en donne une grande idée, & contient tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour en faire l'acquisition. Nous nous faisons un plaisir de le donner ici, tel qu'il a été écrit & publié à Venise.

CULTORIBUS ERUDITÆ ANTIQUITATIS.

Quum in lucem nunc primum per typos proditura sint Statua selectiores antiqua, & proditura simul Græca & Romana marmora præstantiora, quæ in atrio Publica D. MARCI BIBLIOTHECÆ, & in aliis publicis locis Urbis hujus adservantur, quæque pulchritudinis & raritatis ergo haud ultra publicis indignum erat fraudari laudibus, jucundum erudita antiquitatis cultoribus fore censuimus, si per nos editionis hujus certiores facti fuissent, & leges societatis nostræ ipsæ fuissent propositæ.

Opus igitur, cui titulus: MUSEO DELLE STATUE VENEZIANE, in duas partes dividetur. Utraque 50. tabulas ari incisas, ut aiunt, (a bulino) exhibebit, Statuas, Protomas, Anaglypha, & alia antiqua marmora præ se ferentes, additis aliquibus observationibus in singulas, alio in folio exaratis; quamobrem opus integrum 200. folia Imperialia complectetur, demptis frontibus, dedicatione, præfatione, & indicibus.

Ad operis specimen exhibendum, potius quam, uti solet,

plac, litteris illud describere, duodecim completas tabulas cum expositionibus ob oculos ponimus, & in calce operis totius indicem damus, ut clarius cuique innotescat magnificentia, quâ in lucem liber iste prodibit, curâ quâ perficietur, & imaginum series ex quibus constabit.

Socii subscriptores 12. tantum nummas aureos (Zecchini) solvent pro toto opere, scilicet, libellas Venetas 264. ii. vero qui post finem emere voluerint 8. aureos solvent, hoc est, pretium tertiâ parte majus. Tercenti tantum socii erunt, & hi nunc primum aureos 4. ab omni gravamine immunes erogandos curabunt D. D. Antonio M. q. Hieronymi, aut Antonio M. de Alex. Zanetti, & simul proprium nomen adabunt cum titulis; schedulam pro cautione accipientes, subscriptione & sigillis eorundem D. D. munitam.

Duo diversa tempora opus excipient, quare statim ac completa fuerint priores 100. paginae (quod erit quam citius fieri poterit) socii certiores fient, qui tunc secundo 4. aureos eisdem D. D. Zanetti solvent, & prater cautionis syngrapham, primam operis partem habebunt. Idem ordo in secundâ servabitur; quâ obrem Socii ultimam pretii partem solvent, quum ultimam Operis partem accipient.

Specimen duodecim priorum tabularum cunctis inspicendum extabit penes aliquem ex doctis viris, seta Bibliopolam celebriorum Urbium.

VENETIIS, Kal. Aprilis, M. DCC. XXXVIII.

On apprend de Montpellier, que la Societé Royale des Sciences s'assembla publiquement le 31. Janvier, M. de Plantade, Secretaire, prononça l'Eloge de Charles-Joachim de Colbert, Evêque de Montpellier. M. Chicoyneau lut ensuite un Memoire sur la maniere de faire de la Toile avec le Genest. M. Lamerrier

Lamorier fit voir les rapports & les différences du Tigre avec le Chat. M. de *Bernage de S. Maurice*, présida à cette Assemblée, en présence des Etats de Languedoc, & fit la récapitulation des Mémoires, après avoir fait un Discours-Préliminaire.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE TRIOMPHE DE BACCHUS, à son retour des Indes, grande Estampe en large, d'une composition admirable de M. *Bouchardon*, Sculpteur de l'Académie, & Dessinateur du Cabinet du Roy; gravée à l'eau forte par C*** & retouchée par *Etienne Fessard*, chés lequel elle se vend, *Cloître S. Germain l'Auxerrois*.

AUTRE ESTAMPE en large, beaucoup plus petite, aussi gravée par le Sr *Fessard*, & se vend au même endroit; d'après un petit Tableau de M. *Tremolieres*, un des plus chers Favoris du Génie de la Peinture; c'est Vénus à demi couchée, qui caresse l'Amour. On lit ces Vers au bas.

Vénus & son Fils s'embrassèrent ;
 Et l'Amitié naquit de cet accord si doux ;
 Quel bien pour l'Univers ! Mortels goûtez-le tous ;
 Quand l'Amitié parut, vos beaux jours commen-
 mencerent ;
 Peut-être cet Enfant voudra qu'à d'autres Doix
 Votre cœur charmé se soumette ;
 Quelques plaisirs que l'Amour vous promette,
 Préférez l'Amitié, si vous avez le choix.

Voici

Voici la trente-quatrième Estampe, gravée d'après un très-beau Tableau de Ph. Wouvermans, du Cabinet du Prince de Carignan, par le Sr *Moyreau*, chés lequel elle se vend, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise. Elle est de la même grandeur que le Tableau original, ayant 19. pouces de large, sur 15. de haut, d'une très-belle composition, & très-bien renduë, portant pour titre : E C U R I E H O L L A N D O I S E.

La Suite des Portraits des Grands Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur :

C L O D I O N II. Roy de France, mort en 448. après 20. ans de Regne, dessiné par *Boizot*, & gravé par *Ravenet*.

J E A N P I T T A R D, Premier Chirurgien de S. Louis, de Ph. le Hardi, de Ph. le Bel; Chirurgien du Roy au Châtelet de Paris, qui a formé la Societé des Chirurgiens de S. Côme, & leur a donné des Statuts, dessiné & gravé par C. *Dupuis*.

Le même Sr *Odieuvre*, débite les Quatre Elements, en rond, d'après les Tableaux originaux de *l'Albane*, qui sont dans le Cabinet du Roy de Sardaigne, & d'une composition admirable; ils sont gravés par *Larmessin*, *Chereau*, *Jaurat* & *Herisset*, & d'une très-belle execution.

LES GRANDS MOTETS de *M. Campra*; Maître de Musique de la Chapelle du Roy; se débitent actuellement chés le Sr *de la Croix*, Maître de Musique de la Sainte Chapelle, qui en a le dé-

G pôt;

par chez la veuve Boivin, à la Regle d'or, rue
S. Honoré, & chez le Clerc, rue du Roule, à la
Croix d'or.

On grave actuellement le troisième Livre:

HISTOIRE DE PANDORE.

Ayant appris les grands préparatifs & la dépense
considérable que fait le Chevalier Servandoni, Pein-
tre & Architecte du Roy, pour donner au Public
pendant les trois Semaines de Pâques, un Specta-
cle éclatant de Perspective, par le moyen de la-
quelle la Peinture, la Sculpture, l'Architecture,
&c. puissent se prêter un mutuel secours, pour
former une grande Machine, & un coup d'œil,
capable de frapper d'étonnement & d'admiration,
nous craindrions de nous exposer aux reproches
des Amateurs des Beaux-Arts, si nous différions
plus long-temps de publier ce qui est venu à notre
connoissance sur ce sujet.

L'Eglise de S. Pierre de Rome, vüe en Perspec-
tive l'année dernière dans la grande Salle des Ma-
chines du Château des Tuilleries, en relief, &
dont la justesse des proportions, des gradations, &
la distribution du jour & des ombres étoient sur tout
admirables par le parfait accord du tout ensemble,
donnoit une idée vraie & distincte de cette fameu-
se Basilique, mais on n'a pas trouvé ce Spectacle
assés varié.

Dans ce nouveau projet, le Chevalier Servandoni
a fait un choix beaucoup plus convenable, plus
susceptible de grandes oppositions, de contrastes &
de variétés, qui fourniront des idées plus frappantes
& plus neuves à son heureux génie. C'est L E C A-
N O S, dont la confusion se dissipera insensiblement:
& l'on verra chaque objet se former & s'embellir

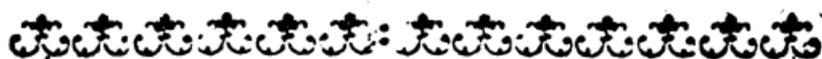
au

aux yeux des Spectateurs, pour former un Lieu orné de tout ce que la Nature peut produire de plus éclatant & de plus agréable.

C'est dans ce Lieu que doit se passer la Scene de l'Enlèvement de *Pandore*. C'est-là que Mercure, par l'ordre de Jupiter, doit venir prendre cette femme admirable, fabriquée par Vulcain, & qui avoit reçu de chaque Divinité quelque perfection. Le Maître des Dieux la recevra dans l'Olimpe, assis sur son Trône, avec Junon, accompagné de Neptune, de Pluton, & des autres Dieux, qui, par une Mécanique aussi ingénieuse qu'admirable, paroitront arriver des différentes parties de l'Univers. Jupiter considérera la beauté de *Pandore*. Le Soleil dans son Char, s'arrêtera dans sa course, &c. & plus de 2000. Figures de relief, parmi lesquelles il y en aura beaucoup de naturelles, formeront un Spectacle très-animé, & seront les témoins du présent de la Boëtte fatale que Jupiter doit faire à *Pandore*; elle l'aportera sur la Terre. L'ouverture de cette Boëtte, & l'horreur des maux qui s'en répandront sur toute la Nature, termineront ce grand Spectacle, pour lequel le Chevalier Servandoni n'a rien épargné pour mériter l'applaudissement du Public.

On apprend de Rome, que l'Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, fondée par le Pape Clément XI. tint le 11. Janvier dernier dans le grand Salon du Capitole, une Assemblée publique, dans laquelle elle fit la distribution de ses Prix, & à laquelle le Prince Royal de Pologne se trouva, ainsi que les Cardinaux Ruffo, Annibal Albani, Davia, Corradini, Alexandre Albani, Altieri de Saint Matthieu, Caraffe, Aquaviva, Fini, Bichi, Gentile, Guadagni, Spinelli, & Rezzonico; on avoit dressé une Tribune particulière pour le Prince Royal de Pologne.

On a appris de Bruxelles, que le nommé *Wansoul Noël*, a découvert depuis quelques années le secret d'une Porcelaine qu'il compose avec des matières qui se trouvent en abondance dans les Pays Bas. Les Connoisseurs, dit-on, trouvent que sa solidité, sa ductilité, son blanc de lait, & plusieurs autres de ses qualités, la rendent supérieure, tant à celle qu'on apporte des Indes, qu'à celles qui se fabriquent en plusieurs endroits de l'Europe. Elle résiste au feu avec moins de danger; on y peut faire fondre, ajoute-t'on, du plomb & d'autres Métaux, sans craindre qu'elle se fêle. On peut la faire chauffer jusqu'à ce qu'elle soit toute rouge, & la plonger ensuite dans l'eau froide, d'où on la retire dans le même état qu'elle étoit avant que d'être mise au feu. On assure que ces Essais ont été faits le premier Juin dernier, par *M. Wansoul*, en présence du Comte de *Harrach*, Premier Ministre de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas.



C H A N S O N.

Quittez, doux Rossignol, quittez vos verts
Bocages;

Vos chants, loin, d'adoucir mes déplaisirs secrets,

Ne m'inspirent que des regrets,

Depuis qu'Iris est loin de ce Rivage.

Si, pour calmer les troubles de mon cœur,

Par la douceur de vos ramages,

Vous pouviez seconder mon amoureuse ardeur,

Je la verrois bien-tôt sous ces tendres feuillages,

Et

DE FRANCE

le nom
quelques
avec des
dans les
que la
de plus
sont
qu'à
de l'Europe
ou y
d'autres
la
de la
ou la
que d'être
tous le
en pres
Ministre de l'Inte
s-Bas.

76

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

N.

tes vos

us Secre

ge.

on cour

ardent

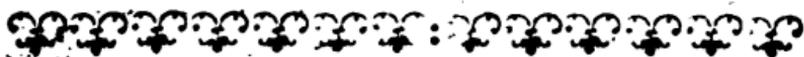
uillages

B



Et loin de vous presser de quitter nos Bocages,
Je voudrois vous y voir témoin de mon bonheur.

Par M. J. . . . N. . . .



S P E C T A C L E S.

*EXTRAIT de la Comédie nouvelle, en
Prose & en un Acte, de M. de Marivaux,
intitulée Les Sinceres, représentée au Théa-
tre Italien le 13. Janvier dernier.*

A C T E U R S.

La Marquise, sincere,	la Dlle Sylvia.
Dorante,	le Sr Romagnesy.
Araminté,	la Dlle Thomassin.
Ergaste, sincere,	le Sr Riccoboni.
Lisette, Suivante de la Marquise,	la Dlle Riccoboni.
Frontin, Valet d'Ergaste,	le Sr Deshayes.

*La Scene se passe en Campagne, chés
la Marquise.*

Cette Pièce a été fort aplaudie à la pre-
miere représentation, & ne l'auroit
pas moins été dans les suivantes, s'il ne fal-
loit que de l'esprit pour faire une bonne
Comédie; on a trouvé que l'action n'a pas

assés de consistance , & que si l'on retranchoit tout ce qui n'est que conversation , il ne resteroit pas de quoi faire deux ou trois petites Scenes. Voici dequoy il s'agit.

Un Valet & une Soubrette veulent broüiller deux Amans , qui font profession d'une sincerité ridicule & hors de saison ; ils se servent , pour y parvenir , de cette même franchise qui dégenere en vice , quand elle est portée à l'excès ; ils irritent la Maîtresse contre l'Amant , parce que ce dernier a dit trop librement ce qu'il pensoit au sujet de sa Maîtresse , & c'est cette broüillerie qui fait le dénoûment de la Pièce.

Ce qu'il y a de singulier , c'est que , ni le Valet , ni la Suivante , n'ont aucun intérêt à la broüillerie ; & qu'au lieu que dans la plûpart des autres Comédies , les Domestiques veulent marier leurs Maîtres , pour être plus à portée de se marier eux-mêmes , ceux-ci commencent par s'assurer entr'eux d'une indifférence réciproque , pour se mettre hors d'intérêt , & pour agir plus conformément à leurs intentions. Il y a bien de l'apparence que l'Auteur des *Sinceres* , a voulu se distinguer des autres par une route moins battue.

Pour mettre au fait nos Lecteurs du genre de sincerité dont on attaque le ridicule , nous avons cru qu'il étoit à propos de tracer ici les Portraits des deux Amans qu'on veut broüil-

broüiller. Voici celui de la Marquise , tel que Lisette l'expose aux yeux de Frontin.

Il y a bien des choses dans ce Portrait-là. En gros , je te dirai qu'elle est vaine , envieuse , & caustique ; elle est sans quartier sur vos défauts ; vous garde le secret sur vos bonnes qualités ; impitoyablement muette à cet égard , & muette de mauvaise humeur ; fiere de son caractere sec & formidable , qu'elle appelle austérité de raison ; elle épargne volontiers ceux qui tremblent sous elle , & se contente de les entretenir dans la crainte ; assés sensible à l'amitié , pourvu qu'elle y prime , il faut que son Amie soit sa sujette , & jouisse avec respect de ses bonnes graces ; c'est vous qui l'aimez , c'est elle qui vous le permet ; vous êtes à elle , vous la servez , & elle vous voit faire ; généreuse d'ailleurs ; noble dans ses façons ; sans son esprit qui la rend méchante , elle auroit le meilleur cœur du monde ; vos loüanges la chagrinent (dit-elle) mais c'est comme si elle voit di oit : Loüez-moi encore du chagrin qu'elles me font. Quant à moi , j'ai là-dessus une petite maniere qui l'enchanté , c'est que je la toü brusquement , du ton dont on querelle ; je boude en la loüant , comme si je la grondois d'être loüable ; & voilà sur tout l'espece d'éloge qu'elle aime , parce qu'il n'a pas l'air flatteur , & que sa vanité bypocrite peut le savourer sans indécence. C'est moi qui l'ajuste & qui la coëffe

dans les premiers jours, je tâchai de faire de mon mieux, je déployai tout mon sçavoir-faire. Eh! mais, Lisette, finis donc, me disoit-elle, tu y regardes de trop près, tes scrupules m'ennuient; moi, j'eus la bêtise de la prendre au mot, & je n'y fis plus tant de façons; je l'expédiais un peu aux dépens de ses grâces. Oh! ce n'étoit pas-là son compte; aussi me brusquoit-elle; je la trouvois aigre, acariâtre: que vous êtes gauche; laissez-moi; vous ne sçavez ce que vous faites. Ouais! dis-je, d'où cela vient-il? Je le devinai; c'est que c'étoit une Coquette, qui vouloit l'être sans que je le sçûsse, & qui prétendoit que je le fusse pour elle; son intention, ne vous déplaît, étoit que je fisse violence à la profonde indifférence qu'elle affectoit là-dessus. Il falloit que je servisse sa coquetterie sans la connoître, que je prisse cette coquetterie sur mon compte, & que Madame eût tous les bénéfices des friponeries de mon art, sans qu'il y eût de sa faute.

Lisette demande à Frontin Portrait pour Portrait; voici comment il la satisfait; c'est Ergaste son Maître qu'il peint.

Il dit ce qu'il pense de tout le monde; mais il n'en veut à personne; ce n'est pas par malice qu'il est sincère, c'est qu'il a mis son affection à se distinguer par-là. Si, pour paroître franc, il falloit mentir, il mentiroit. C'est un homme qui vous demanderoit volontiers, non pas:
M'estimez-

M'estimez-vous ? mais : Etes-vous étonné de moi ? Son but n'est pas de persuader qu'il vaut mieux que les autres , mais qu'il est autrement fait qu'eux , qu'il ne ressemble qu'à lui ; ordinairement vous fâchez les autres , en leur disant leurs défauts ; vous le chatouillez , lui , vous le comblez d'aise , en lui disant les siens , parce que vous lui procurez le rare honneur d'en convenir ; aussi personne ne dit-il tant de mal de lui que lui-même ; il en dit plus qu'il n'en sçait. A son compte , il est si imprudent , il a si peu de capacité , il est si borné , quelquefois si imbecille , que je l'ai entendu s'accuser d'être avare , lui qui est liberal ; surquoi on leve les épaules , & il triomphe. Il est connu partout pour homme de cœur , & je ne desespere pas que quelque jour il ne dise qu'il est un poltron ; car plus les médisances qu'il fait de lui , sont grosses , & plus il a de goût à les faire , à cause du caractere original que cela lui donne. Voulez-vous qu'il parle de vous en meilleurs termes que de son Ami ? broüillez-vous avec lui , la recette est sûre ; vanter son Ami , cela est trop Peuple , mais louer son Ennemi , le porter aux nuës , voilà le beau. L'autre jour un homme contre qui il avoit un Procès vint lui dire : Tenez , ne plaidons plus ; jugez vous-même ; je vous prends pour arbitre ; je m'y engage ; là-dessus , voilà mon homme qui s'allume de la vanité d'être extraordinaire , le voilà qui pese , qui

prononce gravement contre lui, & qui perd son Procès, pour gagner la réputation de s'être condamné lui-même : il fut huit jours enyvré du bruit que cela fit dans le monde.

Nous avons cru qu'il étoit à propos d'insérer ici ces deux Portraits, pour donner une idée du genre de sincérité que l'Auteur a voulu corriger ; il n'y a qu'à les confronter, pour juger qu'ils ne se ressemblent point du tout ; & les Gens qui en ont jugé sainement, sont convenus que la Marquise ne paroît sincère, que par un raffinement de coquetterie, & qu'Ergaste ne veut passer pour tel, que pour se donner un relief de singularité dans le monde. Quoiqu'il en soit, voilà l'unique motif qui porte le Valet & la Suivante à rompre un mariage qui ne leur importe aucunement. Ils ne savent d'abord comment ils s'y prendront ; ils doivent paroître broüillés ensemble, sans prévoir où cela pourra les conduire ; voici comment Lisette s'exprime là-dessus :

Je ne sçaurois t'expliquer mon projet, j'aurois de la peine à me l'expliquer à moi-même. Ce n'est pas un projet, c'est une confusion d'idées fort spirituelles, qui n'ont peut-être pas le sens commun, mais qui me flatent ; je verrai clair à mesure ; à présent je n'y vois goutte ; j'aperçois pourtant en perspective des discordes, des querelles, des dépits, des explications, des ran-

cones ; tu m'accusera ; je t'accusera ; on se plaindra de nous ; tu auras mal parlé ; je n'aurai pas mieux dit ; tu n'y comprends rien , la chose est obscure ; j'essaye , je hazarde ; je te conduirai , & tout ira bien.

Tout cela veut dire que *Lisette* sçaura profiter de tout ce que le hazard fera naître ; le reste est entre les mains de l'Auteur , qui ne doute point que la sincerité d'*Ergaste* ne fournisse à *Frontin* & à *Lisette* dequoi le broüiller avec la Marquise.

Cela ne tarde pas d'arriver. *Dorante* & *Araminte* arrivent. Ce *Dorante* aime la Marquise , qui lui préfere *Ergaste* , parce que ce dernier ayant la réputation d'être sincere , flate plus sa vanité par les moindres éloges qu'il fait de sa beauté , que *Dorante* , par toute ce que sa passion lui peut inspirer de plus pathétique , attendu qu'elle prend ses loüanges pour des flateries. *Lisette* , par bonté de cœur , promet à *Dorante* de lui faire épouser la Marquise , sa Maîtresse , & *Frontin* de son côté dit à *Araminte* , qu'il prend la liberté de lui transporter *Ergaste* , son Maître. *Lisette* reprend la parole , & dit à *Frontin* qu'il ne feroit pas un grand présent à *Araminte* en lui donnant *Ergaste* pour Epoux ; *Frontin* dit à peu près la même chose au sujet de la Marquise ; *Dorante* en est irrité , & dit à *Frontin* , qu'il lui donneroit cent coups

de bâton, sans la consideration qu'il a pour son Maître ; Ergaste survient, & trouvant Dorante en colere, lui en demande la raison ; Dorante se contente de lui dire que son Valet est un insolent ; Frontin répond, s'adressant à Ergaste : Monsieur, si la sincérité loge quelque part, c'est dans votre cœur ; parlez : La plus belle femme du monde, est-ce la Marquise ? Non, lui répond le sincere Ergaste, qu'est-ce que cette mauvaise plaisanterie-là, Butor ? la Marquise est aimable, & non pas belle ; sans aller plus loin, Madame a les traits plus réguliers.

Il n'en faut pas davantage à Frontin & à Lisette, que ce trait de sincerité ; ils en instruisent la Marquise, dont le mariage étoit presque assuré avec Ergaste ; elle lui en demande raison ; il a beau vouloir donner un sens favorable à sa décision, en disant à la Marquise, qu'elle a pardessus la beauté d'Araminte, l'avantage d'être plus aimable qu'elle : toutes ces explications lui paroissent forcées & frivoles ; elle lui donne son congé, & rend justice à Dorante, qu'elle avoit toujours maltraité ; Ergaste se console de cette préférence auprès d'Araminte, qui lui pardonne l'infidélité qu'il lui a faite en faveur de la Marquise.

Au reste, quoique le Public n'ait pas fait à cette Pièce un accueil aussi gracieux & aussi durable,

durable, qu'à beaucoup d'autres qui sont sorties de la même plume ; on ne scauroit disconvenir qu'elle ne soit remplie de Traits heureux , qui méritent les aplaudissemens qu'on lui a donnés ; rien ne lui a fait plus de tort que le manque d'action. M. de Marivaux sera sûr de réüssir, quand il négligera un peu moins le fond des choses ; il n'ignore pas que c'est là ce qui doit primer dans toutes les Pièces de Théâtre, & que l'esprit n'y est qu'accessoire.

Cette Pièce paroît imprimée depuis peu chez *Prault*, Père, sur le Quai de Gêvres.

Le 9. Fevrier, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Parodie d'*Alceste*, dont les Srs Dominique & Romagnesy sont les Auteurs. Cette Pièce qui avoit été donnée dans sa nouveauté en Décembre 1728. & qui avoit été très-goutée, ne fait pas moins de plaisir à la reprise. L'Extrait qu'on en a donné dans le même mois, page 291. nous dispense d'en parler plus au long. A cette reprise, on a joint seulement quelques Vaudevilles à la Scene de *Caron* au passage des *Ombres*, une desquelles chante sur l'Air : *L'autre jour dessous un Ormeau.*

Cher Caron, tu vois un Heros.

De Moscovie.

352 MERCURE DE FRANCE

Transplanté fort mal à propos
En Assyrie.

Quoi qu'applaudi fortement,
L'on m'a vu promptement
Finir ma triste vie.

Caron.

Pour avoir plus de crédit,
Vous étiez trop petit.

E'Ombre. Air: Ce n'est point par effort qu'on aime.

Dans ma petite Tragédie
Je n'ai pourtant rien oublié,
A l'amour, à la perfidie,
J'opposois l'honneur, l'amitié,
Enfin l'ame étoit attendrie.

Caron.

Qui, les Acteurs faisoient pitié.

Caron questionne une Ombre nouvelle,
& chante sur l'Air des *Pèlerins de S. Jacques.*

Quelle est cette Ombre épouvantable ?

• *E'Ombre.*

Je suis *Medus*,
Qui par un malheur effroyable
N'existe plus ;
En vain pour prolonger mes jours ;

Mes mains hardies ,
 Avoient emprunté le secours
 De quinze Tragédies.

Une autre Ombre se présente ; Caron
 chante , Air : *De tous les Capucins du monde.*

Quelle est cette Ombre ridicule ?

L'Ombre.

C'est mon soutien le *Somnambule* ,
 N'est-il pas rempli d'agrément ?

Dites , mon cher , que vous en semble ?

Caron.

Que vous étiez nés justement
 Tous les deux , pour mourir ensemble.

Une autre Ombre. Air : *Ton bimens est Ca-
 therene.*

Je suis la dolente *Alceste* ,
 Passe-moi , mon cher *Caron* ;

Caron.

Hélas ! dans ce jour funeste
 Je vous passe tout de bon ;
 Contre vous le sort décide ,
 Vous demeurerez là-bas ;
 Et pour le coup votre *Alcide*
 Ne vous en tirera pas.

*A M. Pesselier, sur sa Comédie de l'Ecole
du Temps.*

Chaque talent a son enfance ;
 Mais tu me fais douter de cette vérité ,
 Puisque les tiens dans leur naissance ,
 Ont tous les traits de la maturité.
 La jeunesse , dans tes Ouvrages
 Ne se connoît qu'à leur vivacité.
 Tu sçais y décorer les Leçons les plus sages
 Des agrémens de l'aimable gayeté.
 On n'y voit point ces équivoques sales ;
 On n'y voit point ces pointes triviales ,
 Qui font rougir le Spectateur ,
 Et qui deshonnorent l'Auteur.
 Enfin , cher Pesselier , si l'esprit y petille ,
 La Vertu dans son jour également y brille.
 Quand on sçait peindre ainsi ses mœurs ,
 On s'acquiert aisément les cœurs.

J'airsain.

L'Académie Royale de Musique , qui continuë toujours les représentations d'*Alceste* , avec un grand succès , reinit au Théâtre le 5. Fevrier le Ballet du *Carnaval & de la Folie* , qu'on a donné les trois derniers jours de Carnaval , suivi du *Carizelli* , & de *Pourceaugnac*.

gnac, Divertissement mis en Musique par M. de Lully.

Le 26. on remit au Théâtre le Ballet *de la Paix*, mis en Musique par les Srs Rebel & Francœur. Cette Pièce, dont nous avons donné l'Extrait, aussi bien que de deux nouvelles Entrées qui y ont été ajoutées, avoit été donnée la première fois au mois de Mai de l'année dernière; le Poëme est de M. Roy. Ce Spectacle est fort suivi.

On doit remettre au Théâtre après Pâques, l'Opera de *Polydore*.

On écrit de Naples, que le 20. du mois passé, Leurs Majestés se rendirent au Théâtre de Saint Charles, où on donna la représentation de l'Opera de *Semiramis*, mis en Musique par M. Porpora, Maître de la Musique de la Chapelle Royale.

Le 23. Fevrier, les Comédiens François donnerent la première représentation d'une Tragédie nouvelle, qui a pour titre *Mahomet II*. Cette Pièce, qui est de la composition de M. de la Nouë, a un très-grand succès. Des Connoisseurs, aussi éclairés que difficiles, prétendent qu'elle soutiendra le parallele avec les meilleures Tragédies de nos plus grands Maîtres. Nous ne manquerons pas d'en donner l'Analyse dans le premier Journal.

V E R S

VERS à Mlle Gaussin.

Par quelque présent peu commun
 Je te voudrois prouver, belle Gaussin, ma flamme;
 Pour remplir à l'instant les desirs de mon ame,
 Très à propos j'en découvre un.
 C'est mon cœur . . . tout beau, je m'é gare :
 Gaussin, un cœur pour toi n'est pas chose si rare,
 Tu sçais te les soumettre tous, . . .
 Mais non, je disois bien; car conviens entre nous
 Qu'aujourd'hui ce n'est pas un présent ordinaire,
 Qu'un cœur vraiment tendre & sincere.

D... de C...

Le 3. Fevrier, M. le Lieutenant Général de Po-
 lice fit l'ouverture de la Foire S. Germain, avec les
 cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit déjà
 rendu son Ordonnance le 17. Janvier, concernant
 ce qui doit être observé par les Marchands qui y
 sont établis, & qui renouvelle les défenses des Jeux
 d'hazard, &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ou-
 verture de son Théâtre, & représenta une Pièce
 nouvelle en Vaudevilles, intitulée *le Hazard*, suivie
 d'un Diversissement de Chants & de Danses. Elle
 fut précédée d'un Prologue, qui roule sur le Corn-
 pliment qu'on fait ordinairement à l'ouverture du
 Théâtre. La Troupe Angloise qu'on a vûe à la der-
 niere Foire S. Laurent, s'est jointe cette année à
 celle de l'Opera Comique, & a executé dans les

Entre-actes , de nouveaux Exercices , des Tours de force & de souplesse surprenans ; ils ont donné aussi des Ballets Anglois , & une Pantomime qui termine ce Spectacle. Le Public a paru goûter cette variété de divertissement.

Le 14. on donna une Pièce nouvelle d'un Acte, qui a pour titre *les Amans embarrassés*, suivie d'un Divertissement, & précédée d'un Pas de trois, bachique, executé par deux Danseurs Anglois, & par la Dlle Cheret.

Le 25. ils donneront encore une Pièce nouvelle d'un Acte, intitulée *les Jaloux de Rien*, suivie d'un très-joli Divertissement, terminé par un nouveau Vaudeville. La Troupe Angloise, & les principaux Acteurs de l'Opera Comique, donneront ensuite une nouvelle Pantomime, appelée *les Fêtes des Anglois*, qui fut très-bien executée.

On mande de Vienne, que quelques jeunes Seigneurs, représenterent le 24. du mois dernier, en présence de Leurs Majestés Impériales, deux Pièces intitulées, l'une, *le Soupçon apparent*, & l'autre, *La Servante non Servante*.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON écrit de Constantinople, qu'un Pacha ayant parlé avec trop peu de circonspection de la conduite du Grand Visir, & ayant paru vouloir exciter les Janissaires à demander la déposition de ce Premier Ministre, le Grand Visir s'en est plaint à

358 MERCURE DE FRANCE

Sa Hautesse, qui a tenu à ce sujet un Divan, & que la plupart des Ministres qui y ont assisté, ont été d'avis qu'on punît de mort ce Pacha, mais que le Grand Seigneur, naturellement porté à la clémence, l'a condamné seulement à l'exil.

Le 29. Novembre dernier, ce Pacha ayant été mandé au Serail, le Kiaia du Grand Visir lui déclara que Sa Hautesse étoit mécontente de lui & qu'elle lui ordonnoit de partir sur le champ pour Gastamone, où elle avoit jugé à propos de le reléguer. Le Pacha, après avoir vû l'ordre du Grand Seigneur, demanda à parler au Kaimacan, mais on lui refusa cette grace, & dans le moment même il fut conduit par six Chiaoux au Bosphore, où on le fit embarquer sur une Felouque.

S U E D E.

ON apprend de Stokholm, que la santé du Roy étant entièrement rétablie, S. M. se rendit au Sérail vers la fin de Janvier dernier, & qu'elle y déclara qu'elle étoit déterminée à reprendre le soin du Gouvernement.

Le Sénat envoya des Députés au Roy pour le féliciter, & à la Reine, pour l'assurer des sentimens de reconnoissance qu'elle a inspirés à tous les Suédois par la sagesse de son Administration, & par son amour pour le bien public.

Lorsque le Roy a recommencé à gouverner par lui-même, on a omis la formalité qu'on avoit observée par rapport aux Ministres Etrangers, quand S. M. remit la Régence de ses Etats à la Reine, & on ne leur a point donné part de ce nouveau changement.

On écrit de Copenhague, que le Ministre du Roy de Dannemarck à Ratisbonne, est allé à Ha-

novet

noyer par ordre de S. M. pour déclarer à la Régence de l'Electorat, que le Roy est dans la disposition de terminer à l'amiable ses differends avec le Roy de la Grande Bretagne, au sujet de l'affaire de Steinhorst; mais que pour travailler avec succès à cet accommodement, il est nécessaire que les choses soient rétablies dans l'état où elles étoient avant que les Troupes Hanoveriennes se fussent emparées du Château de Steinhorst & de ses dépendances; qu'aussitôt après que S. M. aura appris que ces Troupes se seront retirées, elle fera connoître, par les facilités qu'elle apportera à la négociation, combien elle désire d'en avancer le succès, & qu'elle consent de son côté de faire tenir ses Troupes à une distance assés éloignée de Steinhorst, pour que la Régence de Hanover ne puisse avoir aucun sujet de craindre, qu'elles rentrent par surprise dans cette Seigneurie.

A L L E M A G N E.

L'Empereur a fait sçavoir à LL. MM. Britannique & Danoise, qu'il n'a pu apprendre sans beaucoup de déplaisir qu'elles sont à la veille d'une rupture, dans le temps que la tranquillité générale se rétablit de plus en plus entre les Princes Chrétiens; qu'il souhaite ardemment de les voir bien-tôt conclûre un Accommodement sincere & durable; que dans cette vûe, & quoiqu'occupé de la guerre avec la Porte, il n'a pas voulu négliger de faire connoître ses sentimens sur cette affaire, en exhortant les deux Cour. à s'accorder sur leurs contestations, ou à choisir des Médiateurs, dont les bons offices puissent rétablir entre-elles la bonne intelligence.

Comme M. de Wedderkop a été informé que des Personnes, qu'il prétend être mal instruites, rejet-

toient

toient sur lui le blâme des actes d'hostilité commis à Steinhorst par les Troupes de Hanover, il a fait publier un Ecrit qui a pour titre: *Exposition des véritables & légitimes motifs, en vertu desquels M. de Wodderkop, en qualité de Possesseur de la Seigneurie de Steinhorst & de ses dépendances, s'est déterminé à céder cette Seigneurie, selon les Loix de l'Empire, au Roy de la Grande-Bretagne, Electeur de Hanover, Duc de Brunswick-Lunebourg & de Saxe-Lauenbourg.* Cet Ecrit tend à prouver que la conduite qu'il a tenuë avant que le différend entre le Roy de la Grande Bretagne & le Roy de Danemark eut commencé, & celle qu'il a continué de tenir depuis les broüilleries des deux Puissances, sont si irréprochables, qu'il ne doit point craindre d'en soumettre l'examen au jugement du Public.

Le 26. du mois dernier, le Baron d'Ulm, Chanoine des Chapitres d'Eichstadt & d'Ausbourg, & Conseiller Privé de l'Evêque-Prince d'Eichstadt, & M. Knupffer, Conseiller Privé de l'Evêque Prince de Basle, reçurent des mains de l'Empereur au nom de cet Evêque l'Investiture de la Principauté de Basle.

S. M. I. donna le 29. l'Investiture de la Principauté de Stavelo à l'Abbé Prince de Stavelo & de Malmedy, qui avoit envoyé des pleins-pouvoirs à M. Hugues Xavier de Heunisch, Résident de l'Electeur de Cologne à Vienne, & à M. Robert, Abbé des Abbayes de Sainte Croix de la Valle, & de Saint Godard, pour recevoir cette Investiture en son nom.

Le 13. du mois dernier, il y eut à Berlin une nouvelle course de Traîneaux, qui ne fut pas moins magnifique que les précédentes. Les Princesses de la Famille Royale s'étant rendues vers les deux heures après midi au Palais du Prince Royal,

Royal, les Traîneaux partirent dans l'ordre suivant.

Le premier, tiré par quatre chevaux, étoit rempli par les Trompettes du Corps des Hussards. La Princesse Royale étoit dans le second, que conduisoit le Comte de Schwerin, Grand Ecuyer du Roy. Elle étoit suivie de la Princesse Louise-Ulrique, dont le Traîneau étoit mené par le Comte de Schlieben, Grand Veneur. Le Baron de Hacke, Adjudant Général de S. M. conduisoit le quatrième Traîneau, dans lequel étoit la Princesse Amélie. Il y avoit 90. autres Traîneaux, occupés par les principales Dames de la Cour. Tous les Princes de la Famille Royale se trouverent à cette Course, ainsi que le Duc de Holstein.

I T A L I E.

LE 31. Janvier, l'ouverture du Carnaval se fit à Rome, selon la coûtume, par une Course de Chevaux, &c.

On écrit de Florence, que le Grand Duc & la Grande Duchesse étant arrivés le 19. Janvier à Fiorenzola, ils y furent reçus par le Prince de Craon, Gouverneur du Grand Duché, & Président du Conseil de Régence. Ayant continué le lendemain leur route, ils trouverent à Montagni l'Electrice Palatine Doüairiere qui les y attendoit, & le soir ils se rendirent à Florence. Ils furent salués, en entrant dans le Fauxbourg, par une triple décharge de l'Artillerie des Châteaux; & lorsqu'ils furent arrivés à la Porte de S. Gal, ils reçurent les complimens des Magistrats, qui leur présenterent les Clefs de la Ville dans un Bassin d'or. Ce Prince & cette Princesse, après avoir traversé les principales rués dans lesquelles on avoit dressé plusieurs
Arcs

Arcs de Triomphe, allèrent à l'Eglise Métropolitaine, à la porte de laquelle ils furent reçus par l'Archevêque de Florence. Ils furent conduits dans le Chœur par ce Prélat, & ils y assisterent au Te Deum solennel, qui y fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique. Ils se rendirent ensuite au Palais, où la principale Noblesse les reçut à la descente de leur carosse, & quelques momens après que la Grande Duchesse fut entrée dans son appartement, l'Electrice Palatine Douairiere lui rendit visite. Le soir le Grand Duc & la Grande Duchesse souperent en public, & après avoir vû tirer le Feu d'artifice qu'on avoit préparé dans le Jardin de Boboli, ils se promenerent en carosse dans la Ville, pour voir les Illuminations.

Ils allèrent le 21. avec le Prince Charles de Lorraine & le Prince d'Elbeuf à l'Eglise de l'Annonciation, où ils firent leur Priere devant l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge, qui fut découverte jusqu'à 5. heures du soir par ordre du Grand Duc.

Le 22. ce Prince accompagné de la Grande Duchesse assista à une représentation de l'Opera au Théâtre de la rue de la Pergola.

On a appris de Mantouë que le Grand Duc de Toscane ayant abrégé le temps de la quarantaine qu'il devoit faire près de Verone, la République de Venise avoit résolu d'interrompre pendant vingt & un jours la communication avec le Mantouan & les autres Provinces par lesquelles ce Prince avoit passé, en allant à Florence.

On apprend de la Bastie du commencement de ce mois, qu'à l'except on des deux Tartanes qui ont échoué près d'Isola Ro sa, il ne s'est perdu aucun des Bâtimens du Convoi parti d'Antibes.

Suivant les mêmes avis, les Chefs des Rebelles ont

ont fait rendre les 130. Soldats du Régiment de Cambresis, qui étoient à bord de ces deux Tartanes, & ils ont fort desaprouvé l'acte d'hostilité commis contre ces Soldats, & qu'ils attribuent à une erreur de Bergers des Montagnes voisines, lesquels ayant cru que ces Soldats étoient des Troupes de la République, sont accourus avec précipitation pour les attaquer.

Les Habitans de la Province de Balagna, où cette action s'est passée, ont résolu d'envoyer des Députés au Comte de Boissieux, pour le prier d'implorer en leur faveur la clémence de S. M. T. C.

GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres, que le 12. de ce mois jour fixé pour l'ouverture du Parlement, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les Cérémonies accoutumées, & que S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MY LORDS ET MESSIEURS,

J'ai fait connoître en toute occasion combien j'ai été sensiblement touché de toutes les violences & de tous les torts qu'ont soufferts mes Sujets Négocians en Amérique. J'ai trop à cœur l'honneur de ma Couronne & le véritable intérêt de mon Peuple, pour voir l'un ou l'autre recevoir aucun préjudice ou aucune diminution, sans prendre les mesures les plus convenables pour les conserver & les assurer efficacement. Ces considérations seules suffisoient pour m'exciter à employer tout mon pouvoir à réclamer & à défendre nos droits & nos privilèges incontestables de Navigation & de Commerce, & rien ne pouvoit augmenter mon zèle particulier dans une cause si équitable que le juste égard que j'ai toujours pour les Requêtes & les plaintes

H de

de mes Sujets & pour l'avis de mon Parlement. La sagesse & la prudence de vos résolutions dans une affaire si importante & si intéressante pour la Nation, m'ont déterminé à employer d'abord les moyens les plus modérés, & à tenter encore une fois l'effet & le pouvoir de mes efforts amiables & de mes pressantes instances auprès de la Cour d'Espagne, pour obtenir d'elle la satisfaction & la sûreté que nous étions en droit de demander & d'attendre; & les assurances que vous m'avez données, de me soutenir dans tous les Evénemens, m'ont mis en état d'agir avec le poids & l'autorité convenables. Ainsi soutenu par les avis réunis des deux Chambres du Parlement, j'ai fait, sans perdre de temps, les préparatifs nécessaires pour me faire justice à moi & mon Peuple, si la conduite de la Cour d'Espagne nous avoit réduits à cette nécessité, & en même-temps j'ai réitéré mes instances de la façon la plus forte, pour obtenir la réparation de toutes les injures & pertes souffertes, & de telles sûretés pour l'avenir, qu'elle pussent prévenir les conséquences d'une rupture ouverte. C'est maintenant une grande satisfaction pour moi, que de me trouver en état de vous apprendre que les mesures que j'ai prises, ont produit un si bon effet, qu'il y a actuellement une Convention conclüe & ratifiée entre cette Cour & celle d'Espagne, par laquelle, après avoir examiné les demandes de part & d'autre, S. M. C. s'est obligée d'indemniser mes Sujets des pertes qu'ils ont souffertes, au moyen du paiement d'une certaine somme stipulée. On établit & on nomme par cette Convention des Ministres Plénipotentiaires, pour régler dans un temps limité tous les Grieffs & les abus, qui ont causé jusqu'à présent l'interruption de notre Navigation dans les Mers de l'Amérique, & pour terminer sous les points en dispute, d'une manière qui puisse à l'avenir prévenir & écarter tout nouveau sujet ou prétexte de plainte

plainte, par une exacte observation des Traitez respectifs, & par un juste égard pour les Droits & les Privilèges des deux Nations. J'ordonnerai qu'on vous représente cette Convention avec les Articles signés. Mon principal soin dans cette conjoncture critique & douteuse, a été de ne faire usage de la confiance que vous avez mise en moi, que pour le bien général & durable de mes Royaumes, & toutes personnes raisonnables & sans préjugés, doivent regarder comme l'Événement le plus désirable, que tout ce qu'on pourroit espérer du succès des Armes, puisse s'obtenir, sans engager la Nation dans une guerre.

MESSEIERS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on préparât & qu'on vous remis les États de dépenses pour le service de l'année courante. J'aurois souhaité de tout mon cœur, que la situation des affaires m'eût permis de diminuer les dépenses publiques, pour lesquelles je suis obligé de vous demander actuellement des subsides. Je ne doute point que le zèle & l'affection, que j'ai éprouvé de votre part pour moi & mon Gouvernement, & l'intérêt que vous avez toujours marqué prendre au bien public, ne vous portent à m'accorder les secours que vous jugerez nécessaires pour l'honneur & la sûreté de ma Personne & de mes Royaumes.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Je ne puis que vous recommander instamment de bannir de vos délibérations toute prévention & toute animosité dans une conjoncture si importante, & qui semble exiger de vous d'une manière particulière, que vous vous réunissiez, pour prendre les mesures les plus convenables pour les intérêts & pour l'avantage de mon Peuple.

Le bruit court que S. M. Br. permettra incessamment

ment au Prince de Galles de retourner au Palais de S. James, & que dans une Séance du Parlement ce Prince obtiendra une Pension de cent mille livres sterlings, de même que le Roy en a jouï avant son avènement au Trône.

Les Seigneurs présenterent le 13. de ce mois une Adresse au Roy, pour le remercier des soins qu'il s'est donnés pour conserver les droits de la Nation par rapport au Commerce des Anglois en Amérique, &c.

S. M. leur répondit, MY LORDS!

Je vous remercie de cette Adresse, par laquelle vous me marquez votre fidélité & votre affection, & qui me prouve que vous êtes persuadés que je ne me servirai de la confiance que vous avez en moi, que pour l'avantage general de mon Peuple, Vous pouvez compter que je continuerai de faire mes efforts pour perfectionner l'accommodement avec la Cour d'Espagne de la maniere la plus convenable à l'honneur de ma Couronne & à l'intérêt de mes Royaumes, & que je prendrai les mesures qui me paraîtront tendre le plus à la sûreté de la Navigation & du Commerce de mes Sujets.

La Chambre des Communes présenta le lendemain son Adresse au Roy sur le même sujet.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, M. Piat, Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultés & des Procureurs des Nations,

Nations, se rendit à Versailles, & il eut l'honneur, suivant l'ancien usage, de présenter un Cierge au Roy, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour, le Pere Duverney, Vicain Général des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux de son Ordre, eut l'honneur de présenter un Cierge à la Reine, pour satisfaire à une des conditions de leur Etablissement, fait à Paris en 1613. par la Reine Marie de Médicis.

Le 2. Les Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant rendus vers les onze heures du matin dans le Cabinet du Roy, S. M. tint un Chapitre, & nomma neuf Chevaliers.

Le Roy alla ensuite à la Chapelle du Château, étant précédé du Duc d'Orléans, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Roy assista à la Bénédiction des Cierges, à la Procession qui se fit dans la Cour du Château, & à la grande Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, & chantée par la Mu-

168 MERCURE DE FRANCE

La Reine & Monseigneur le Dauphin entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après-midy le Roy & la Reine entendirent le Sermon de l'Abbé Ardoüin, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens, & ensuite les Vêpres, chantées par la Musique.

NOUVEAUX CORDONS BLEUX.

Le 2. Février, le Roy proposa pour être Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit les 9. Seigneurs ci après nommés.

Jacques *de Chastenot*, Seigneur, Marquis *de Puisegur*, Comte de Chessy, Seigneur de Busancy, Bernoville, Isonville, baptisé le 19. Mars 1655, Gouverneur de Condé, depuis le mois d'Octobre 1707. & Maréchal de France du 14. Juin 1734.

Claude-Théophile *de Beziade*, Seigneur, Marquis d'*Avarey* sur Loire, Lethere, Lethiou, la Brosse, Lieutenant Général des Camps & Armées du Roy, du 10. Février 1704. Gouverneur & Grand-Bailly de Péronne, Roye & Mondidier, du mois de Janvier 1719. & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, du 9. Juillet de la même année 1719. ci-devant Ambassadeur ordinaire du Roy auprès des Cantons Suisses, depuis 1715. jusqu'en 1726.

Louis *de Regnier*, Marquis *de Guerchy*, Lieutenant Général des Armées du Roy, du

30. Mars 1710. & Gouverneur d'Huningue, en Alsace, du mois de Mars 1733.

Antoine *de la Font*, Seigneur, Marquis *de Savines*, dans l'Embrunois, en Dauphiné, Gouverneur d'Embrun, Lieutenant Général des Armées du Roy, du premier Octobre 1718. Directeur Général de la Cavalerie, du mois de Juillet 1734. ci devant Lieutenant des Gardes du Corps de S. M.

François *de Briqueville*, dit le Comte *de la Luzerne*, Seigneur de Monfreville, Lieutenant General des Armées Navales du Roy, du premier Mars 1727. & Commandeur de l'Ordre de S. Louis, du premier Mars 1728.

Louis-Dominique *de Cambis de Velleron*, apellé le Comte *de Cambis*, ci-devant Chevalier de l'Ordre de Malthe, Gouverneur de Sisteron en Provence, depuis le mois de May 1709. Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, du 20. Décembre 1722. Lieutenant Général des Armées du Roy, du premier Août 1734. & actuellement son Ambassadeur en Angleterre depuis 1736. ci-devant Lieutenant des Gardes du Corps de S. M. Ambassadeur à Turin, & Commandant en Dauphiné.

Gabriel *de Salignac*, Marquis *de Fenelon*, Ambassadeur ordinaire du Roy en Hollande, depuis 1724. Maréchal des Camps & Armées du Roy, du premier Août 1734. &

H iiii. Gouver-

Gouverneur du Quesnoy, du mois d'Avril 1735. ci-devant Colonel, successivement des Régimens de Bigorre & de Poitou, Inspecteur d'Infanterie, & second Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de Soissons.

Charles-Pierre Gaston *de Levis de Lomagne*, Maréchal Héritaire de la Foy, Marquis *de Mirepoix*, Comte de Terride, Vicomte de Gimoux, Baron de Montfourcaul, Ambassadeur du Roy à Vienne, depuis 1737. & Maréchal de ses Camps & Armées, du premier Mars 1738. ci-devant Colonel, successivement des Régimens de Saintonge & de la Marine.

Et Jacques d'*Auxy de Monceaux*, Marquis d'*Auxy*, Seigneur d'Hanvoille, Saint Sauson, de Martincourt, ci-devant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, & Colonel du Régiment Royal-Comtois. Il est Pere d'Anne-Magdeleine Française d'*Auxy de Monceaux*, Duchesse de Fleury.

Le 3. le Maréchal de Coigny, auquel le Roy a donné le Gouvernement d'Alsace, prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 11. Mercredi des Cendres, le Roy reçût les Cendres des mains du Cardinal de Rohan,

Rohan ; Grand - Aumônier de France.

La Reine les reçût des mains de l'Archevêque de Rouen , son Premier Aumônier.

Le 10. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles , où S. M. assista au Salut , à la Procession qui se fit dans l'Eglise , & à la Benediction du S. Sacrement.

Le 12. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Madame la Daupine , Mere du Roy.

Le 15. premier Dimanche de Carême , L. M. assisterent dans la même Chapelle à la Messe , chantée par la Musique.

L'après midi , L. M. accompagnées du Prince de Dombes , entendirent la Prédication de l'Abbé Ardoüin , Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens.

Le 17. le Roy & la Reine assisterent au Sermon du même Prédicateur.

Le 18. le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle , la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin , Pere du Roy.

Le 22. second Dimanche de Carême , L. M. assisterent dans la même Chapelle , à

la Messe qui fut chantée par la Musique.
L'après midi, le Roy & la Reine entendirent
la Prédication de l'Abbé Ardoüin, Chanoi-
ne de l'Eglise Métropolitaine de Sens. Le 19.
& le 24. L. M. entendirent le Sermon du
même Prédicateur.

Le 22. le Roy déclara que le Mariage de
Madame avec l'Infant d'Espagne Don Philippe,
étoit conclu entre S.M. & le Roy d'Espagne.

Le 3. Février, les Comédiens François
représentèrent à la Cour, la Comédie de *Dé-
mocrite & l'Impromptu de Campagne.*

Le 5. le *Cid & le Mariage forcé.*

Le 10. *l'Ecole des Femmes & Attendez-moi
sous l'orme.*

Le 12. la Tragédie de *Pompée & la Com-
tesse d'Escartagnas.*

Le 17. le *Glorieux & Crispin Médecin.*

Le 19. le *Malade imaginaire.*

Le 26. *Maximien & l'Usurier Gentilhomme.*

Le 4. les Comédiens Italiens représen-
tèrent aussi à la Cour, *Démocrite prétendu son
& la Veuve Coquette.*

Le 18. le *Rival favorable & l'Ecole des Mè-
res.* La Cour a confirmé le grand succès que
cette première Pièce a eu à la Ville.

Le 25. la *Gouvernante & la Joye imprévue*

Le

Le 7. du même mois, on chanta au Concert de la Reine, le Prologue & les deux premiers Actes du Ballet du *Carnaval & de la Folie*, mis en Musique par M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, qu'on continua le 9. La Dlle Antier, dont la voix a paru aussi belle qu'elle ait jamais été, & le Sr Benoît, remplirent avec beaucoup de succès, les Rôles de la *Folie & du Carnaval*, le reste fut très-bien executé; Monseigneur le Dauphin, qui étoit présent à ce Concert, parut prendre beaucoup de plaisir à la gayeté de ce Ballet.

Le 14. on concerta le Prologue & la première Entrée du Ballet des *Elements*, du même Auteur, qu'on continua le 16. & le 21. avec le Prologue du Ballet des *Stratagèmes de l'Amour*; les Dlls Huquenot & Mathieu, executerent les Rôles de *Junon & de Locrisie*. Ceux d'*Ixion & d'Orion*, furent remplis par les Srs d'Angerville & Jeliote. Les Dlls Antier & Romainville, chanterent les Rôles d'*Emilie & de Pomone*, ainsi que les Srs Benoît & Jeliote, ceux de *Valere & de Verissime*. La Dlle Huquenot fit la Prêtresse de la Gloire, dans le Prologue des *Stratagèmes*, avec un succès infini.

Le 23. la Reine entendit le Prologue & le premier Acte de *Pyrame & Thisbé*, mis en

H. vj. Musique

Musique par les Srs Rebel & Francoeur, qu'on a continué le dernier jour du mois.

Le 2. de ce mois, Fête de la Purification, on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries, un Motet à grand Chœur, de M. de la Lande, qui fut suivi d'un *Concerto* de Trompette, sonné par le Sr Freihamer. Les Dlls Fel & Bourbonnois, chanterent chacune à voix seule, deux petits Morets. Les Srs Guignon & Greff, executerent sur le Violon, une Sonate de la composition du premier, avec beaucoup de précision. Le Concert fut terminé par le *Cantate Domina*, autre Motet de M. de la Lande.

LETTRE du R. P. J. écrite à M. ... à Avignon, sur la Fête célébrée au sujet de la Canonisation de S. J. F. Régis.

Vous me demandez, M. une idée de la Fête qui vient d'attirer les regards de tout Paris, au sujet de la Canonisation de S. Jean-François Régis; en voici quelques traits. Cette Fête commença le 25. Janvier. Le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine se rendit processionnellement à celle de la Maison Professe des Peres de la Compagnie de Jesus, & l'Archevêque de Paris y célébra la Messe Pontificalement.

Vous

Vous connoissez cette Eglise, ses doubles centres de part & d'autre, ses Tribunes communicantes de plein pied dans tout le contour, ses deux Chapelles dans la Croisée (sur tout celle de la Maison de Condé) ses Pilastres d'ordre Corinthien, son Dôme, avec sa Balustrade & celle qui regne le long de la corniche, ouvrage digne de Louis XIII. dont le Cœur & celui de Louis XIV. posés sous les Arcades aux deux côtés du Maître Autel, font un des plus magnifiques ornemens de l'Eglise, laquelle, au gré des Architectes & des Connoisseurs, est un peu trop ornée. Elle est cependant, par cela même, plus susceptible de ces sortes de Décorations à la Romaine, qu'on employe en Italie avec un grand goût aux Edifices sacrés en pareilles conjonctures. Vous les avez vûes, M. mais il est très-rare d'en voir en France de pareilles. Celle dont je vous parle a véritablement été aplaudie des Connoisseurs. Tout a été décoré avec une noble simplicité.

L'Autel (trop beau par lui-même) avoit été presque tout renouvelé. Dans l'enfoncement on avoit placé la Statuë du Saint en surplis, dans une Gloire, & prêchant aux Pauvres; cette Perspective faisoit le point de vûe. La brillante Décoration de cet Autel étoit terminée par un riche Pavillon suspendu, relevé & pendant en festons avec

beaucoup

beaucoup d'art. Les ceintres des deux Cours de nos Rois; le Trône des Evêques officians, & le Sanctuaire, répondoient à la parure de l'Autel.

Quant au reste de l'Eglise, on avoit doré sur pierre tous ces Ceintres que vous sçavez, tous ces Chapiteaux, vases & autres ornemens propres à l'être pour satisfaire le coup d'œil, aux lumieres sur tout. Le Damas cramoisi à galons d'or, dont l'Eglise étoit entièrement tendue, les crépines, franges, &c. formoient avec la proportion que vous pouvez vous figurer, les frises, les Pilastres, les festons des Ceintres, les apuis des Balustres, les Rideaux repliés, en un mot une Architecture réguliere, mais parée de dorure & de couleur rouge, relevant l'Etoffe, & le fond d'un bel Edifice, sans le surcharger. Cela faisoit ensemble un tout, plus brillant que le Marbre feint sur la pierre.

Véritablement le Spectacle étoit frappant aux lumieres. Je ne vous dirai pas le nombre des Lustres qui pendoient des voûtes. Ils étoient sçavement distribués, aussi-bien que les Girandolles, mises en leur place. Tout enfin étoit éclairé jusqu'au Dôme & aux voûtes par les bougies des Balustrades. L'illumination a semblé parfaite. On assure que c'étoit comme à Rome; c'est tout dire.

J'oubliois de vous parler des Médailles

de Camacé & des Peintures disposées à chaque Ceintre & sous les Orgues ; elles exprimoient les Actions du Saint. Pour la Musique, toujours diversifiée durant les huit jours, elle étoit de M. Campra ; vous connoissez sa supériorité en ce genre.

Mais ce que je ne dois pas oublier, c'est le bon ordre au dedans & au-dehors, malgré le concours le plus extraordinaire ; c'est particulièrement aussi la décence & la piété qui ont fait le véritable prix de ces Fêtes, dont le mérite consiste en cela seul, selon vous, & selon ceux qui pensent juste. J'ajouterai qu'une très-grande quantité de personnes du premier rang, ont fait l'honneur aux Jésuites de s'intéresser à leur Cérémonie, & d'y assister durant l'Octave. Leur satisfaction, celle des Prélats, qui ont bien voulu officier, celle enfin du Public, est la plus simple & la meilleure idée que l'on puisse vous donner de ce que vous demandez.

Le dernier jour de l'Octave, la Messe fut célébrée par le Cardinal de Polignac ; l'Évêque de Langres officia pontificalement au Salut, & l'Octave fut terminée par un Te Deum solennel ; chanté à plusieurs Chœurs de Musique.

Pour ne rien oublier, la Décoration étoit du Sr Guilleaumon ; les Peintures & Doreures ;

tures, du Sr l'Abbé, & le Sr Denis a conduit la Musique. Je suis, &c.

A Paris le 15. Février 1739.

BAL DU ROY.

ON sçait depuis long-temps, que de toutes les Cours de l'Europe, celle de France passe pour la plus brillante & la plus somptueuse; les Etrangers même conviennent que ce seroit en vain qu'on voudroit l'imiter pour la magnificence, l'ordre & le goût, & qu'on le pourroit encore moins pour les Fêtes ingénieuses & galantes, & pour la célérité de l'exécution. * Pour en convaincre nos Lecteurs, nous allons tracer à leurs yeux une juste idée du grand Bal Paré & Masqué que le Roy donna à sa Cour dans les grands Apartemens & la grande Galerie du Château de Versailles, le Lundy 26. Janvier 1739. dont l'éclat mérite bien que le Mercure de France en conserve le souvenir, & que la Postérité y trouve un des plus grands témoignages de la magnificence du Roy.

Le grand Salon d'Hercules, (ainsi nommé à cause de l'Apothéose de ce demi-Dieu)

* Le Roy ayant donné ses ordres le Vendredi, tous fut prêt pour le Lundy.

très-

très-grande composition , que le célèbre FRANÇOIS LE MOÏNE y a peinte dans le Plafond , d'une maniere inimitable , * fut la Pièce choisie pour le Bal paré.

On avoit construit des Gradins à quatre marches , & de la même hauteur , adossés dans les embrasures des sept croisées du Salon , dont trois du côté du Jardin , & quatre du côté de la Cour , le tout couvert de tapis cramoisi. Ces places furent occupées par les Dames de la Ville.

Il y avoit encore un autre Amphithéâtre à quatre marches de 30. pieds de long vis-à-vis la Cheminée , & à la même hauteur des autres Gradins , adossé contre le grand Tableau des Nôces de Cana , de PAUL VE'RONESE. Cet Amphithéâtre couvert de mêmes tapis , fut rempli par les Dames de la Cour qui ne dansoient point.

Le Gradin vis-à-vis , adossé à la Cheminée , renfermoit cinquante Symphonistes du Roy , tous en Dominos bleux.

L'enceinte pour la Danse étoit en quarré de 18. pieds de large , sur environ 30. de long. Les Fauteuils du Roy & de la REINE , le Pliant de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN , au côté du Roy , & ceux de MADAME ELISABETH , & de MADAME HENRIETTE au

* On en trouvera la Description dans le Mercure d'Octobre 1736. p. 2302.

côté de la Reine , formoient la Ligne-supérieure en face du Gradin de la Musique. Les Pliants des Princesses & ceux des Dames invitées , & qui dansoient , marquoient les deux Lignes des côtés ; le Quarré étoit fermé par plusieurs rangs de Banquettes , occupées par les Seigneurs de la Cour , nommés pour danser au Bal Paré.

Derriere les Fautèüils du Roy & de la Reine , étoient les Tabourets & Banquettes pour le Service actuel de leurs Majestés , celui de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France. Les Banquettes derriere les Pliants , étoient remplies par les Ambassadeurs , les Envoyés , les Ministres , & par des Dames & des Seigneurs de la Cour qui ne dansoient point.

Ce superbe Salon , éclatant par lui-même de Peintures , de Dorures , de Bronzes & de Marbres exquis , étoit éclairé par sept grands Lustres de cristal de roche , six sur les deux côtés du Roy & de la Reine , le plus gros au milieu ; le haut de tous les Gradins étoit terminé par des Girandolles de lumieres , sept sur chacun des grands , & cinq sur chacun de ceux des Croisées , dont trois en éclaireroient le fond , & les deux autres en saillie , ce qui formoit un double filet de lumieres en-dehors & en dedans. Les Trumeaux , au nombre de six , étoient ornés en devant de
Pilastres,

Pilastrès , avec leurs piédestaux peints en marbre , les moulûres & ornemens dorés , portant chacun une Gerbe de dix Girandoles de cristal de roche , qui par leur éclat & leur masse de lumieres interrompoient le filet du pourtour.

Les quatre coins du Gradin de la Musique , portoient chacun une Tige de 25. Lys dorés & guirlandés de festons de cristaux éclairés de grosses Bougies.

Les deux Tableaux du Salon , étoient couverts de grands Rideaux de Damas cramoisi , & ornés de festons de drap d'or , avec des chutes pareilles.

Vers les sept heures du soir , le Roy passa chés la Reine ; toutes les Dames s'y étoient renduës dès cinq heures ; Leurs Majestés , Monseigneur le Dauphin , les Dames de France , les Princesses du Sang , & les Seigneurs & Dames de la Cour , habillés magnifiquement , & dont la parure ne se faisoit pas moins admitter par la richesse & le goût , que par l'éclat prodigieux des Pierrières , se mirent en marche , & arriverent au son de tous les Instrumens , répandus dans toutes les Pièces des grands Apartemens , & se placerent dans le Salon dont on vient de parler.

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN ouvrit le Bal par un Menuet avec MADAME ELISABETH ,

§ 82 MERCURE DE FRANCE

sa Sœur aînée ; il en dansa un second avec MADAME HENRIETTE, sa Sœur cadette ; tous trois charmerent cette Illustre Assemblée, & firent voir autant de Graces dans leurs Personnes, que le Sang y a mis de Noblesse. Madame Henriette prit à danser ensuite M. le Duc de Penthievre, qui dansa son second Menuet avec Madame Elisabeth.

Après les Menuets dansés par les Dames invitées & les Seigneurs de la Cour, on dansa des Contre-danses, où Monseigneur le Dauphin, & Mesdames de France, n'excellerent pas moins. La Duchesse de Luxembourg & le Duc de la Tremoille se distinguèrent dans la *Mariée* qu'ils danserent. La Princesse de Rohan & le Marquis de Clermont danserent un Pas de Deux qu'ils avoient composé & qui fut fort goûté. La Comtesse de Rotembourg & plusieurs autres Dames de la Cour qui danserent à ce superbe Bal se firent distinguer, ainsi que le Duc de Fitz-james.

Sur les neuf heures, le Marquis de Livry, Premier Maître d'Hôtel du Roy, entra dans le Cercle par le côté de la Reine, accompagné du Maître d'Hôtel en quartier, & suivi des Officiers de la Bouche, portant dans des Bassins de vermeil & de magnifiques Corbeilles, une Collation superbe, qui fut présentée au Roy, à la Reine, & distribuée ensuite à toute la Cour.

Après

Après la Colation leurs Majestés se retirèrent , le Bal Paré cessa , & vers les onze heures le Bal Masqué commença dans tous les Apartemens.

Toutes les Pièces en étoient éclairées d'un grand nombre de beaux Lustres , & d'une prodigieuse quantité de Girandolles de cristal de roche , posées sur de magnifiques Torcheres , dans les Croisées , & dans le Pourtour de toutes les Pièces du grand Apartement.

La grande Galerie étoit illuminée de trois rangs de gros Lustres à 12. Bougies , qui présentoient , en y entrant , une Perspective de Lumiere , réfléchié encore dans les Glaces , qui produisoit un coup-d'œil admirable.

Chaque Pilastre de cette Galerie , avoit pour l'orner & pour l'éclairer , une Torchere dorée , sur laquelle étoit posée une Girandole à six Bobèches. Les Vases précieux qui sont sur les différentes Tables placées dans la Galerie , portoient aussi chacun une Girandole de Lumiere.

Dans le fond de la Galerie , à la distance d'environ trois toises du Salon de la Paix , on avoit dressé & illuminé un très-beau Buffet pour la Colation.

Un pareil Buffet occupoit le fond du Salon de la Guerre , qui répond à l'Enfilade des grands Apartemens.

Le troisième étoit dans le Salon de Venus; il avoit son issuë par l'Escalier des Ambassadeurs : on ne peut rien ajoûter à la magnificence , à la délicatesse , ni à la profusion de ces trois Buffets ; l'excellence des Mets & des Rafrâchissemens distribués le jour & la nuit , leur variété , & la politesse des Officiers qui les servoient , à tous les Masques indifferemment , y confondoient le plaisir & l'admiration , & répondoient royalement aux grands sentimens de l'Auguste Maître qui avoit ordonné la Fête.

On dansa jusqu'à huit heures du matin, au son de plus de 300. Instrumens placés sur des Gradins dans toutes les Pièces , excepté la Galerie , où l'on avoit mis des Banquettes des deux côtés pour reposer les Masques. Les Symphonistes étoient tous en Dominos de diverses couleurs.

Le coup-d'œil de l'Illumination , & du nombre infini de Masques qui s'étoient mis sur tous les Gradins , ou qui dansoient dans l'Enceinte du Bal Paré , étoit un Tableau admirable , & qui formoit le Spectacle le plus noble , le plus varié , & le plus brillant qu'on ait jamais vû.

Toutes les Cours du Château , y compris les Pavillons des Ministres , étoient dessinées sur le Pavé ; les Carreaux de marbre , & les appuis des Grilles , par des milliers de grosses

ses Terrines , qui formoient un Amphithéâtre de Lumieres , dont l'aspect étoit surprenant , en arrivant de Paris. Les Cours des Princes & celle de la Chapelle , les Escaliers , les Galeries hautes & basses , étoient éclairés d'un nombre extraordinaire de pareils Falots.

Cette Fête , qui , de l'aveu des plus anciens Seigneurs de la Cour , passe pour une des plus grandes & des plus brillantes qu'on ait vues dans les grands Apartemens , a été ordonnée , en l'absence de M. le Duc de Gêvres , que la maladie de M. le Duc de Trêmes , son Pere , retenoit à Paris , par M. le Duc de la Tremoille , Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté.

L'Habit que le Roy avoit au Bal Paré , étoit de velours bleu cizelé , doublé de satin blanc , avec une garniture de Boutons de diamans ; le S. Esprit brodé en diamans ; des paremens du même velours , & la veste , d'une riche étoffe d'or.

La Reine étoit en grand Habit d'étoffe à fond blanc , avec des colonnes torses brodées en or , semées de fleurs nuées de soye ; le Corps-de-Robe entierement garni de Pierres , ayant un gros Collier de diamans , d'où pendoit le Diamant en forme de poire , nommé le *Sanssi*. Le fameux Diamant , qui n'a pas son pareil en Europe , du poids de

547. grains , nommé *le Régent* , faisoit le principal ornement de la coëffure de S. M.

Monseigneur le Dauphin a donné plusieurs Bals dans son Appartement , où les Dames de France ont dansé , ainsi que plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour.

Les Pages du Roy en donnerent un magnifique dans les Apartemens de la grande Ecurie à Versailles , que S. M. honora de sa présence ; la Princesse de Rohan en fut la Reine. Les Seigneurs & les Dames de la Cour de la plus grande distinction , y assisterent.

Le Carnaval a été célébré cette année à Paris avec beaucoup de magnificence , & de transports de joye dans diverses Assemblées , par des Jeux , des Festins , des Concerts & autres Fêtes & Divertissemens du temps , lesquels ont été presque tous terminés par des Danses particulieres & des Bals. Ceux de l'Opera n'ont jamais été si suivis par un grand nombre de Masques. Celui du Jeudi gras fut un des plus beaux , par la quantité de beaux Masques , par les ingénieux déguisemens , & par les Personnes de la plus haute distinction , qui s'y trouverent.

Le 3 Fevrier , le Prince de Lichtenstein , Ambassadeur de l'Empereur , donna un très-beau Bal dans son Hôtel ; il commença à six heures du soir , & fut ouvert par le Prince

Prince de Brunswick , & par la Princesse Therese , Nièce de l'Ambassadeur. Il fut interrompu à dix heures , & on servit en même temps un grand Soupé sur plusieurs Tables , avec autant de profusion que de délicatesse. Après le Repas , le Bal recommença , & ne finit qu'à quatre heures du matin.

CÉRÉMONIE DU BŒUF GRAS.

A Paris , & dans la plûpart des grandes Villes du Royaume , les Garçons Bouchers de chaque Quartier se rassemblent ordinairement tous les ans le Jeudi gras , & promènent par la Ville , au son des Instrumens , un Bœuf qu'ils choisissent de belle encolure , & qu'ils parent de guirlandes de fleurs & autres ornemens : on l'apelle à Paris, *Le Bœuf gras* , & dans plusieurs Villes de Province , *Le Bœuf villé* , parce qu'on le promène par la Ville.

Cet usage , qui est fort ancien , paroît être un reste de certaines Fêtes du Paganisme , & singulierement des Sacrifices que l'on faisoit aux faux Dieux. En effet , les Garçons Bouchers s'habillent pour cette cérémonie , à peu près de même que l'étoient les Esclaves des Sacrificateurs ; le Beuf gras est paré presque dans le même goût , que ceux que l'on immoloit pour victimes , & les Bouchers ont des Instrumens , comme on en avoit aux Sacrifices.

I Tout

Tout ce qu'il y a de plus ici , c'est que l'on met sur le Bœuf un Enfant, qui tient en main un Sceptre , & que les Bouchers apellent *leur Roy*, ce qui a sans doute été introduit dans les temps , où la plûpart des Communautés donnoient à leur Chef le titre de Roy , comme les Rois de l'Arbaleste & de l'Arquebuse , le Roy des Violons , & plusieurs autres semblables.

Les Garçons Bouchers de la Boucherie de l'Apôtre de Paris , n'ont pas attendu cette année le jour ordinaire pour faire leur Fête du Bœuf gras ; dès le Mercredi matin , 4. du mois de Fevrier , veille du Jeudi gras , ils se rassemblerent , & promenerent par la Ville un Bœuf , qui avoit sur la tête , au lieu d'aigrette , une grosse branche de Laurier-cerise & il étoit couvert d'un tapis qui lui servoit de housse.

Le jeune Roy de la Fête , qui étoit monté sur le Bœuf gras , avoit un grand Ruban bleu , passé en Echarpe , & tenoit d'une main un Sceptre doré & de l'autre son épée nuë.

Les Garçons Bouchers qui l'accompagnoient , environ au nombre de quinze , étoient tous vêtus de cotsets rouges avec des trouffes blanches , ayant sur la tête une espece de turban ou de roque rouge , bordé de blanc.

Deux d'entre-eux tenoient le Bœuf par les cornes , & le conduisoient ; plusieurs avoient des

des Violons, Fifes & Tambours, & les autres portoient des bâtons.

Ils allerent en cet équipage en differens Quartiers de Paris, & principalement à l'Hôtel du Bailliage, chés M. le Premier Président, pour lui donner une Aubade.

Comme ce Chef du Parlement étoit encore à la Grand'-Chambre, les Bouchers prirent le parti de l'aller attendre sur son passage; & pour cela ils firent monter le Bœuf par l'Escalier de la Sainte Chapelle, & vinrent dans la Grand'-Salle du Palais, jusqu'à la Porte du Parquet des Huissiers de la Grand'-Chambre.

Lorsque le Premier Président sortit, ils se mirent en haye sur son passage, & le saluèrent au son de leurs Instrumens. Pendant cette Aubade ils avoient éloigné le Bœuf gras vers le passage des Enquêtes; & après que ce Magistrat fut passé, ils se promenerent avec le Bœuf dans plusieurs des Salles du Palais, & le firent descendre enfin par l'Escalier de la Cour neuve, du côté de la Place Dauphine; & ils continuerent leur cérémonie dans Paris.

On n'avoit point encore vû le Bœuf gras dans les Salles du Palais, lesquelles sont au moins à la hauteur d'un premier étage; & on auroit peine à le croire, si un grand nombre de Personnes n'avoient vû ce Spectacle singulier.

Le lendemain des Bouchers d'un autre Quartier promenerent aussi un Bœuf, mais ils ne vinrent point au Palais.

Nous donnerons dans le Mercure prochain, pour ne point excéder ici nos bornes, des Remarques curieuses sur la Boucherie de l'Apote de Paris, laquelle appartient à présent aux deux anciennes Familles de Saint-Yon & Ladehort, celle des Thibert étant éteinte par la mort de M. Thibert, Maître des Comptes, arrivée en 1726.



SONNET

En Bouts rimés . proposés dans le Mercure de France , du mois de Décembre 1738.

Heuroux qui dans son champ , le pied dans un *Sabot* ,
 Ne connoît ni les Grands , ni leur vaine *Largeffe* ,
 Il n'a pour l'obtenir nul besoin de *Finesse* ,
 Faisant cas des Grands comme d'un vil *Jabot* .

Le soir avec Alix il mange son *Gigot* ;
 Elle est l'unique objet de sa vive *Tendresse* ,
 Et sans avoir recours aux grands mots du *Permesse* ;
 Si je changeois , dit-il , je serois un grand *Sot* .
Dans

Dans l'aimable Saison du Bachique Pressoir
 De la Liqueur vermeille un vaste Réservoir ;
 Fait faire au Campagnard une joyeuse Mine.

On ne le voit jamais emporté , Furieux ;
 Donner à sa Moitié le nom de Proserpine ,
 Ni craindre qu'un Galant le rende Sérieux.

Par M. Ricand de Marseille.



MORTS ET NAISSANCES.

LE nommé Jean *Dusseaux*, Marchand à Beaumont en Argonne, y mourut il y a quelque temps, âgé de 108. ans.

Le . . . Janvier, François-Hiacynthe *de Ploëuc du Timour*, Evêque de Quimper, ou de Cornouaille, en Basse Bretagne, mourut dans son Diocèse, dans la 32. année de son Episcopat. Il avoit été d'abord Vicaire Général du même Diocèse. Il en fut nommé Evêque le 23 Décembre 1706. & fut sacré le 19 Juin 1707. dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites à Paris, par l'Archevêque de Tours, son Métropolitain, assisté des Evêques de Bayonne & de Saint Malo. Il fut Député des Etats de Bretagne pour le Clergé en 1712. & il harangua le feu Roy en cette qualité à la tête de la Députation de cette Province le 13 Février 1713.

Le 31. Jean-Maurice *de la Tour d'Apchier*, Baron de Thouras, Seigneur de Merdogne, de la Margeride, &c. apellé le Comte de la Tour d'Apchier,

chier, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui étant Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Limosin, eut une jambe emportée à la Bataille de Luzara, en Lombardie, le 15 Août 1702. mourut à Langheac en Auvergne, âgé de 64 ans. Il avoit eu un frere aîné, après la mort duquel, sans enfans mâles, il prit le nom de Comte de la Tour, & y joignit celui d'Apchier, en vertu d'une Donation qu'Henri-Louis, Comte d'Apchier, son oncle maternel, lui avoit faite de tous ses Biens, le 2 May 1710. à la charge par lui & ses descendans, de porter le Nom & les Armes d'Apchier. Il avoit été marié le 18 Fevrier 1715. avec Claude-Catherine de Saintot, fille de feu Nicolas de Saintot, Seigneur de Vémars, Maître des Cérémonies de France, & Introduceur des Ambassadeurs, & de Claude de Lisle. Il en laisse Louis-Claude Maurice de la Tour d'Apchier, né le 28 Mai 1719. & Nicolas-Julie de la Tour d'Apchier, né le 20 Août 1720. Chevalier de Malthe, qui sont de la même Maison, & Parents du 7 au 8 degré du Duc de Bouillon d'aujourd'hui, ayant pour Ayeux communs Agne de la Tour, quatrième du Nom, Seigneur d'Oliergues, & Anne de Beaufort, Vicomtesse de Turenne, qui par leur Testament mutuel du 4 Mars 1479. apellerent à la Succession du Vicomté de Turenne, Antoine Raimond de la Tour, leur dernier fils, & Auteur de Jean-Maurice de la Tour, qui vient de mourir, en cas de mort de ses freres aînés sans enfans.

La nommée Antoinette *le Vasseur*, mourut à Paris au commencement du mois de Fevrier, dans la rue Bourg-l'Abbé, âgée de 107. ans.

Le premier Fevrier, Louis de Frélat, Comte de Boissieux, en Auvergne, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant les Troupes de S. M. dans

dans l'Isle de Corse, & Inspecteur d'Infanterie, mourut à la Bastie. Il avoit été d'abord Capitaine dans le Régiment de Lorraine. Il fut fait ensuite Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie, ci-devant Tarnault, par Commission du 16 Fevrier 1707. Ce Régiment ayant été réformé en 1714. il eut en 1716. celui des Landes, & il fut fait Brigadier d'Infanterie le premier Fevrier 1719. Il fut nommé au mois d'Avril 1725. Ambassadeur en Dannemarck. mais il n'y alla point. Le Régiment de la Saare lui fut donné le 19 Septembre 1730. Il passa en Italie avec ce Régiment au mois d'Octobre 1733. & servit au mois de Novembre au Siege de la Gerra d'Adda, & au mois de Décembre à celui du Château de Milan. Ayant été fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier 1734. il fut nommé au mois d'Avril suivant pour être employé en cette qualité dans l'Armée d'Italie pendant la prochaine Campagne. Il se trouva le 29 Juin au Combat de Parme, & le 19 Septembre, à la Bataille de Guastalla. Il fut blessé dans ces deux Actions, mais légèrement. Il fit encore la Campagne de 1735 en Italie. Il avoit été fait Inspecteur d'Infanterie au mois de Juillet 1734. Il eut au commencement de l'année dernière le Commandement des Troupes du Roy, qui furent envoyées dans l'Isle de Corse, pour y pacifier les troubles de ce Pays, & il fut déclaré Lieutenant Général des Armées de S. M. le 24. Fevrier dernier. Il étoit fils aîné de Jean-Baptiste de Frétat, Marquis de Boissieux, Comte de Baumont, Seigneur de Puibaudry, Jonsac, Lorme, &c. mort le 7 Novembre 1709. & de D. Therese de Villars, sœur du feu Maréchal Duc de Villars, mort à Turin en 1734.

Le 7. D. Marie-Anne Robillard, épouse de Louis-

I iij Pierre-

Pierre d'Hozier , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes , & Conseiller en l'Hôtel de Ville de Paris , Généalogiste de la Chambre , & des Ecuries du Roy , avec lequel elle avoit été mariée le 23 Mars 1716. mourut âgée de 42 ans , laissant sept enfans. Elle étoit fille de défunt Georges Robillard , Conseiller-Secretaire du Roy , Maïson , Couronne de France , & de ses Finances , ancien Notaire au Châtelet de Paris , & de Marie-Anne le Bœuf.

Le 11. D. Julie-Françoise de Castelane Adheimar de Monteil de Grignan , veuve depuis le mois de Décembre 1727. de Henri Eleonor Hurault , Marquis de Vibraye , Comte de la Cuerche , Seigneur de la Roche des Aubiers , de la Blottiere , &c. Lieutenant Général des Armées du Roy , avec lequel elle avoit été mariée le 6 May 1689. mourut à Paris , dans la 76. année de son âge , laissant pour enfans , Paul - Maximilien Hurault , Marquis de Vibraye , Seigneur de la Roche des Aubiers , Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , par Commission du 20 Fevrier 1734. & marié au mois de Juillet 1729 avec Anne-Renée de Frémont d'Auneuil , fille du Maître des Requêtes de ce nom ; & Dlle Julie-Augustine Hurault de Vibraye , non mariée. La défunte étoit fille de François Adheimar de Monteil de Castelane d'Ornano , Comte de Grignan , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Lieutenant Général , & Commandant pour S. M. au Gouvernement de Provence , mort le 30 Décembre 1714. à l'âge de 85 ans , & de D. Angélique-Clarice d'Angeunes de Ramboüillet , sa premiere femme , morte au mois de Janvier 1665.

Le 14. D. Antoinette-Justine Paris , épouse , & nièce de Jean-Paris de Montmartel , Conseiller du Roy

Roy en ses Conseils, Garde du Trésor Royal, Secrétaire de Sa Majesté, Maison, Couronne de France, & de ses Finances, avec lequel elle avoit été mariée par Dispense de Rome, le 10 Octobre 1724. mourut âgée de 26 ans & demi, laissant un fils unique. Sa vertu, & les grandes charités qu'elle faisoit, la font beaucoup regretter. Elle étoit fille unique de feu Antoine Paris, Conseiller d'Etat. à Brevet, ancien Trésorier Général des Finances de la Province de Dauphiné, mort le 29 Juillet 1733. & de feuë Marie-Elisabeth-Jeanne de la Roche.

Le 27 Janvier, fut baptisé à S. Eustache Pierre Arnaud, né le jour précédent, premier fils, & second enfant de Louis Arnaud de la Briffe, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & de D^e. Magdelaine Thoynard, mariés le 8 Août 1736. Il a eu pour Parain Pierre Arnaud de la Briffe, Conseiller d'Etat, & Intendant en Bourgogne. son ayeul paternel, & pour Maraine, D^e. Marie de S Pierre, son ayeule maternelle, épouse de Barthelemi Thoynard, Ecuyer, Seigneur de Cendré, Ligny, & Montsuzain, Baron de Vouldy, & de Monçay, l'un des Fermiers Généraux des Fermes Unies du Roy.

On a omis dans le Mercure de Janvier dernier, en annonçant la mort du Duc de Brancas, page 189. de marquer qu'il avoit épousé en secondes noces, le 24. Février 1738. Louïse-Diane-Françoïse de Clermont-Gallerande, veuve de Georges-Jacques de Clermont, son Cousin, Marquis de Saint Aignan, Colonel du Régiment d'Auvergne, Inspecteur d'Infanterie, & Brigadier des Armées du Roy, mort le 6 Juin 1734. des blessures qu'il avoit reçues à Colorno; & fille unique de Pierre-Gaspard,

L.v.

Marquis.

Marquis de Clermont-Gallerande, Seigneur de Loudon, Meru, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de ses Camps & Armées, Premier Ecuyer du Duc d'Orleans, & de Gabrielle-Françoise d'O.



*REFLEXIONS sur la Catastrophe de la
Tragédie nouvelle de Mahomet II.*

L'Accueil gracieux que l'on fait à la Tragédie de Mahomet II. doit animer l'Auteur à poursuivre avec courage une carrière dans laquelle il entre si glorieusement. La voix du Public est assés flatteuse, ses applaudissemens sont d'un assés grand prix, pour l'encourager à cueillir des Lauriers, dont sa premiere Tragédie lui répond pour celles qui la suivront.

Aplaudissons en général à la vive imagination du Poète, à la force de son génie, qui l'a mis en état de traiter ce sujet. Dans le détail, la Critique aura quelque prise sur des Caracteres moins soutenus, des Endroits plus foibles que les autres, sur des Expressions brillantes & figurées, qui reviennent un peu trop souvent.

Tous les suffrages se réunissent en faveur de l'Aga. C'est de toute la Pièce le Personnage le plus beau & le mieux peint. Quelle esperance doit-on concevoir d'un Poète, qui peut rendre si fortement une vertu aussi pure & aussi audacieuse ? On auroit seulement souhaité quelque gradation du ton le plus humilié, qu'il prend d'abord, au ton le plus fier, qui le suit de si près.

C'est un Problème de sçavoir si le Poète est plus à louer, qu'à blâmer, d'avoir sacrifié à l'opinion générale la hardiesse de la Catastrophe, qui se pré-

sentoit

sentoit d'elle-même , & qu'il a sans doute écartée, par respect pour un usage , dont les exemples des plus célèbres Tragiques ont fait une des Regles du Théâtre , au joug desquelles il est dangereux de ne pas se soumettre.

La Scene Françoisé ne doit point être ensanglantée ; elle ne veut point voir répandre de sang par une main étrangère ; cette action répugne à nos mœurs ; voilà la Regle dont on est esclave , sans trop sçavoir pourquoi. Cependant on voit sans effroi le sang des Tyrans , qui se défont eux-mêmes ; ce n'est donc point l'image d'une mort sanglante , qui fait frémir , ce sont les circonstances qui l'accompagnent. L'instant où Mahomet leve le poignard sur son Amante , paroît renfermer quelques-unes de ces circonstances , sous lesquelles la Regle peut plier. Cette situation , quelque imparfaite qu'elle soit , produit néanmoins un grand effet. Le Spectateur est ému , il court au-devant du coup qu'il croit voir fraper , s'il l'étoit en effet , il seroit moins saisi d'horreur , il seroit plus touché de pitié. Irene , fidelle & malheureuse , seroit couler des larmes voluptueuses. Mahomet nous paroît plus ambitieux que cruel ; sa fureur ne répand point ces mouvemens sombres , que les meurtres barbares jettent dans tous les cœurs. Ce coup enfin n'offenseroit point nos mœurs , puisque ce ne sont point elles que l'on représente , mais celles d'une Nation que nous sommes accoutumés à regarder comme sanguinaire & barbare : ce préjugé nous est sans doute venu des guerres des Croisades, il est si fort dans le Public , qu'on auroit peine à l'en effacer. Le Poète étoit donc appuyé de l'opinion commune, & de son art particulier , pour consommer la Catastrophe la plus terrible & la plus complete qu'on ait vûe jusqu'à présent ; il n'avoit qu'à oser , le succès étoit assuré pour lui.

Au Théâtre, l'ame du Spectateur ne se remue que par degrés ; si le mouvement qu'elle prend , ne va pas en augmentant , elle retombe dans une triste létargie : on l'éprouve dans cette Pièce. A la vûe du poignard de Mahomet , la pitié commençoit à semparer du cœur ; la situation change ; alors cette même pitié n'agit plus , la tiédeur lui succede.

Mahomet menaçant les jours d'Irene , excite les mêmes passions que Camille , Sangaride , & Zaire , tuées derriere la coulisse. Qu'il me soit permis d'interroger les Spectateurs. Je les prie de me dire , si le Sultan , au lieu de laisser tomber le poignard ; au lieu de laisser refroidir le mouvement de la passion , s'il immoloit en leur présence l'infortunée victime de son ambition , ne passeroient-ils pas de la terreur à la pitié ? Voilà l'effet du Dramatique. L'interruption que le Poète a été contraint d'apporter à ce grand coup , les fait passer de l'épouvante au calme , voilà l'effet de la Regle , entierement oposée aux mouvemens que la Tragédie doit exciter.

Si les Poètes ont évité jusqu'à présent de faire tremper publiquement une main étrangere dans le sang , c'est que les passions qui arment ceux qu'ils ont mis dans ces situations , ne sont ni assés nobles à nos yeux , ni assés connües de nous , pour dérober l'horreur qu'une mort violente imprime dans le cœur. Orosmane auroit fait l'acte le plus odieux & le plus barbare , s'il eût tué Zaire en public ; on n'auroit vû en lui qu'un boureau cruel : le sang de cette Amante malheureuse , ainsi versé , auroit glacé d'effroi , le Public auroit fui un semblable Spectacle , quelque attrayant qu'il eût été d'ailleurs , parce qu'elle périt par un emportement de jalousie , qui , dans l'ordre des passions , en est une pour nous des plus inferieures & des plus subalternes.

Camille.

Camille est tuée par un motif plus grand , plus élevé ; mais l'Héroïsme Romain , qui va jusqu'à étouffer la voix de la Nature & celle de la simple humanité , n'est point assez connu de nous ; ainsi *Horace* , devrait être caché à nos yeux , pour enfoncer le poignard dans le sein de sa sœur.

Mais comme l'ambition est plus chère aux François , comme elle est leur passion favorite , ils verront toujours avec plaisir les autres passions sacrifiées à cette souveraine. Dans un cœur ambitieux , tout ce qui s'oppose à son torrent , doit disparaître ; il détruit , il dévore tout. Amour , Maîtresse , se font de trop foibles digues pour l'arrêter ; qu'il aille dans ses excès jusqu'à tuer à nos yeux une Maîtresse , qu'il regarde comme un obstacle à sa gloire , la passion nous paroît violente , outrée , mais au fonds il y a dans son impétuosité une certaine noblesse qui la rend moins hideuse.

Lorsqu'un Poète frappe ces grands coups sur le Théâtre , (c'est-là seulement & dans les Romans , qu'on peut donner à la cruauté une apparence de vertu ,) il faut que le motif qui le produit , fasse concevoir quelque chose de plus grand au-delà du coup même. Ainsi Mahomet donnant aux yeux du Public la mort à Irene , auroit fait voir que l'Amour dans le cœur d'un Conquérant , cede à la Gloire ; ce motif auroit fait disparaître toute la noirceur du coup ; on auroit admiré l'ambitieux , sans trop blâmer sa cruauté.

Notre Théâtre est ouvert depuis trop long-temps aux *demi-Vertus* ; quand y verrons-nous paroître la vertu toute entière , pour l'instruction des Spectateurs ? Non qu'il faille y faire couler des ruisseaux de sang , Spectacle cruel , inhumain , dangereux même , quoique tout n'y soit que fiction ! Mais enfin est-il raisonnable qu'un Poète perde tout le

prix & tout le mérite de la Tragédie , pour une vaine délicatesse , qui ne lui permet pas d'oser ensanglanter le Théâtre , tandis qu'il peut librement égorger , sans qu'on en frémissé d'horreur , les mêmes victimes derriere la Scene ? Que tout soit égal ; il faut abhorrer le sang , soit qu'il coule devant ou derriere une Toile , voila la parfaite humanité. Mais s'il est nécessaire pour la perfection du Spectacle , que le sang soit versé , nous sommes les dupes de la gêne qu'on impose aux Poëtes , nous les obligeons à nous priver des plus grandes beautés de leur Art.

Par les réflexions que je viens de faire , on a droit de conclure , que M. de la Nouë pouvoit , sans blesser nos mœurs , sans effaroucher le Spectacle , & sans craindre de passer pour cruel , il pouvoit , dis-je , rendre au naturel la catastrophe de Mahomet ; sa Piece auroit eu une fin beaucoup plus grande & plus éclatante ; il pouvoit se débarasser du préjugé , & nous aurions dit avec Horace :

Nil intentatum nostri liquere Poëta.

Nos grands Poëtes ont tout osé.

Ce 28. Février 1739.

A D D I T I O N

Aux Nouvelles Etrangères.

E S P A G N E .

LA convention conclüe entre le Roy d'Espagne & S.M.Br. porte que les deux Puissances ne désirant rien tant que d'entretenir & de fortifier la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre elles , on travaillera incessamment avec toute l'application & la diligence possibles pour parvenir à une fin si désirable

sirable ; qu'à cet effet S. M. C. & le Roy de la Grande-Bretagne , immédiatement après avoir arrêté la présente Convention , nommeront respectivement des Ministres Plénipotentiaires qui s'assembleront à Madrid dans le terme de six semaines , à compter du jour de l'échange des Ratifications , afin de regler les prétentions des deux Couronnes , tant sur le Commerce & la Navigation en Europe & en Amérique , & sur les limites de la Floride & de la Caroline , que sur tous les autres points qui demandent d'être décidés , le tout selon les Traités de 1667. 1670. 1711. 1721. 1728. & 1729. compris l'*Assiento* des Negres & la Convention de l'année 1716 ; que les Ministres Plénipotentiaires finiront leurs Conférences dans le terme de huit mois , après l'échange des Ratifications ; que le Reglement des limites de la Floride & de la Caroline , lequel devoit ainsi qu'on en étoit convenu précédemment , être fait par des Commissaires nommés d'une & d'autre part , sera commis de la même maniere aux Ministres Plénipotentiaires qui seront chargés de l'établir solidement ; que pendant la durée de la Négociation les choses demeureront dans la Floride & dans la Caroline dans le même état qu'elles sont à présent , sans qu'on puisse augmenter les Fortifications des Postes , ni en occuper de nouveaux , & que les deux Puissances feront expédier à ce sujet les ordres nécessaires , aussi - tôt après la signature de la présente Convention ; qu'après un mûr examen des Créances & des prétentions des deux Couronnes & de leurs Sujets respectifs , pour la réparation des dommages soufferts de part & d'autre , & après avoir considéré toutes les circonstances qui ont rapport à ce point important , le Roy consent de payer à S. M. Br. la somme de 95000. livres sterlings , qu'on a jugée être

dûe à la Couronne & aux Sujets de la Grande Bretagne, déduction faite des Créances de la Couronne & des Sujets d'Espagne, afin que cette somme, conjointement avec ce que le Roy d'Angleterre a reconnu être dû de la part de la Grande-Bretagne à l'Espagne pour ses prétentions, puisse être employée par S. M. Br. pour le décompte & le paiement des Créances de ses Sujets, qu'on ne pourra prétendre que ce décompte réciproque s'étende en aucune manière aux différends & comptes à régler entre la Couronne d'Espagne & la Compagnie de l'*Assiento* des Negres, ni à aucune des Conventions qui peuvent subsister entre chacune des deux Couronnes & les Sujets de l'autre, ou respectivement entre les Sujets des deux Nations; qu'on exceptera aussi toutes les prétentions de cette Classe, mentionnées dans le Plan qui a été présenté à Seville, par les Commissaires de la Grande-Bretagne, & comprises dans le compte qui a été arrêté dernièrement à Londres des dommages soufferts par les Sujets de S. M. Br. spécialement les trois parties mises dans le Plan indiqué ci-dessus, lesquelles se trouvent en une seule dans la somme de 119512. écus, trois Reaux *Quartos de Plata*; que les Sujets d'une & d'autre part auront la liberté de recourir aux Loix ou de prendre d'autres mesures convenables pour faire remplir les susdites obligations de la même manière que si la présente Convention n'existoit pas; que la valeur du Vaisseau *la Placa de Lana*, qui fut pris & conduit au Port de Campêche en 1732. celle du *Royal Charles*, du *Despacho*, du *Georges*, & du *Prince Georges*, qui ont été conduits à la Havane en 1737. & celle du *Saint James*, qui a été conduit à Porto Rico dans la même année, ayant été comprises dans l'appréciation faite des prétentions des Sujets de la Grande-Bretagne, ainsi

que la valeur de beaucoup d'autres prises faites antérieurement, s'il arrive qu'en conséquence des ordres expédiés par la Cour d'Espagne pour leur restitution, cette restitution ait été exécutée en tout ou en partie, les sommes seront déduites sur les 95 000. liv. sterlings qui doivent être payées par la Cour d'Espagne, selon qu'il est stipulé, bien entendu qu'on ne retardera pas pour cette raison le paiement de ces 95000. livres sterlings, sauf la restitution de ce qui aura été déjà reçu; que la présente Convention sera approuvée & ratifiée par le Roy & par S. M. Br. & que les Ratifications s'échangeront à Londres dans le terme de six semaines, ou auparavant, s'il est possible, à compter du jour de la signature.

Outre les Articles contenus dans cette Convention, le Marquis de la Quadra, Secrétaire d'Etat & *del Despacho Universal*, & M. Keene, Ministre du Roy de la Grande-Bretagne à la Cour d'Espagne, ont arrêté & signé deux Articles séparés, par lesquels il est dit qu'en conséquence de la résolution prise par le premier Article de la Convention, de nommer respectivement de la part des deux Cours, immédiatement après la signature de cette Convention, des Ministres Plénipotentiaires pour conclure un Traité solennel, qui éloigne dans la suite tout sujet de plainte entre les deux Couronnes, le Roy nomme Don Joseph de la Quintana, du Conseil Suprême des Indes, & Don Etienne de Maria, Sur-Intendant des Comptes du même Conseil, pour ses Ministres Plénipotentiaires, & que S. M. Br. nomme pour les siens M. Keene & M. Abraham Castres, Consul Général de la Nation Angloise dans le Royaume d'Espagne; que ces Ministres Plénipotentiaires recevront immédiatement après la signature de la Convention, leurs instructions pour com-
menc

Reine, ayant sur lui des odeurs trop fortes, la Reine se trouva fort mal, mais qu'elle revint de sa foiblesse peu après qu'on eut fait retirer ce Religieux.

- ISLE DE CORSE.

Les Avis du 20. Février. portent, que les Rebelles paroissoient plus déterminés que jamais à faire une vigoureuse résistance, que le nommé Luc Ornano, en qualité de leur Capitaine Général, avoit fait publier plusieurs Ordonnances, remplies de termes très-injurieus pour les Génois, par lesquelles il défendoit aux Corses, sous peine de la vie & de la confiscation de leurs biens, d'entretenir directement ni indirectement, aucune sorte de relation avec les Sujets de la République, qu'une Tartane, portant Pavillon du Pape, avoit débarqué dans une Rade de l'Isle, quelques Officiers Etrangers, qui avoient assuré que le Baron de Neuhoff s'y rendroit avant la fin du mois de Mars, & que les Rebelles ne doutoient presque point que ce Baron ne venoit les joindre; que leurs Chefs avoient convoqué une Assemblée générale à Campolaro, & qu'ils avoient fait avancer 2000 hommes dans les environs, afin d'éviter toute surprise.

On a appris depuis, qu'un Detachement qu'on avoit fait sortir de la Bastie, pour attaquer un Parti des Rebelles, l'avoit entierement défait, & que plusieurs Rebelles avoient été tués dans cette occasion.

Les mêmes Lettres marquent, que la Frégate & la Barque du Roy de France étoient parties pour Ajaccio, d'où il étoit venu un Officier de la part du Gouverneur, pour demander un renfort de Troupes, parce qu'il craignoit que les Habitans ne se soulevassent, les Corses qui sont dans les Villes n'étant pas en général mieux intentionnés que ceux qui tiennent la Campagne.

F E V R I E R. 1739. 407.

GRANDE-BRETAGNE.

LA Chambre des Communes s'étant assemblée le 16. de ce mois en grand Committed, résolut d'accorder un subside au Roy, & il fut décidé qu'on délibereroit le jour suivant sur le nombre des Matelots qu'on employeroit cette année sur la Flotte. L'Orateur informa ensuite la Chambre, que le Roy avoit fait la réponse suivante à l'Adresse que les Députés de la Chambre avoient présentée le 14. à S.M.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je suis très-sensible aux marques que vous me donnez de votre fidélité & de votre affection. C'est un grand plaisir pour moi, que de vous voir approuver mes efforts pour la tranquillité publique, & vous pouvez être assurés que j'employerai toujours mes soins, autant qu'il dépendra de moi, pour procurer le bonheur & la sûreté de mes Sujets.

LOTÉRIE de Commercy, troisième Tirage. Dernier Avis.

MAlgré la résolution formée de ne jamais prolonger les Tirages indiqués, on est forcé de remettre au 18. Mars 1739. le troisième Tirage, qui avoit été annoncé pour le 26. Février.

Il faut dix jours entiers, tant pour la vérification des Registres, que pour l'impression de l'état des Billers qui seront mis dans la Rouë.

Il faut encore que cet Etat soit donné au Public avant le départ des Notaires & Directeurs, afin que les Intereffés à la Loterie ayent un temps suffisant pour vérifier les Billets, & qu'on ait aussi celui de pouvoir réparer les erreurs avant le Tirage; il est presque impossible qu'il ne s'en trouve quelques-unes dans

MERCURE DE FRANCE

dans une affaire que la grande quantité de Lacunes rend très-épineule.

On sent aisément que ces vingt jours de délai ne sont pris que par un motif d'une plus grande exactitude, & pour la commodité du Public; on auroit été obligé sans cela de forcer le temps de la R. cetera, au préjudice des Intereffés, & ceux des Provinces principalement, n'auroient pas eu le temps qui leur avoit été promis.

Le Public est donc averti, qu'il y aura une espace de dix jours pour la vérification des Billets sur l'Etat des Lacunes, à commencer du jour que l'Etat paroitra, jusqu'au départ des Noires & Directeurs, pendant lequel temps on sera en état de faire réformer les erreurs, s'il s'y en trouve; mais le temps expiré, les Porteurs des Billets qui auroient été obmis par mégarde, ne seront plus admis à les faire réhabiliter pour ce prochain Tirage, & ils ne pourront prétendre autre chose que les 30. liv & 60. liv. qu'on leur rendra par Billet, selon son espece.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur de France du mois de Février*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Mars 1739.

HARDION.

T A B L E.

P IEGES FUGITIFS, &c. Ode au Duc de Vilar,	197
Reflexions sur les Cadans Solaires,	201
Fable,	207

Extrait de Lettre sur les effets que produit le Soleil de Solstice en Solstice , & de la différence des Equinoxes aux Equinoxes ,	209
Les Auteurs anciens , <i>Epître à mon Singe</i> ,	223
Le Temple de Diane , <i>Cantate</i> ,	227
Bouts-Rimés ,	232
Lettre écrite de Rheims , sur un ancien Monument ,	233
Ode ,	236
Essai sur l'Histoire du Nivernois ,	241
Les Caprices de l'Amour , <i>Eglogue</i> , &c.	259
Machine pour marquer exactement les différentes mesures des Airs de Musique ,	262
Ode Sacrée ,	268
Journal d'un Voyage de Constantinople à Smirne , &c.	273
Les Avantages de l'eau sur le vin , <i>Stances</i> ,	286
Reflexions ,	287
Enigme , Logoglyphes , &c.	296
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c.	301
Lettre de M. l'Abbé d'Olivet au Président Bouhier ,	307
Les Muses . <i>Pièce Dramatique</i> ,	308
Nouveaux Amusemens du Cœur & de l'Esprit ,	309
Stances sur le Coup d'œil caroffant .	310
Traité des Eaux Minérales, Bains & Douches, &c.	315
Nouvelle Traduction de Cicéron , &c.	317
<i>Nota de resuscitationes</i> , &c.	325
Histoire Générale des Cérémonies , Mœurs & Coutumes Religieuses de tous les Peuples , &c.	329
<i>Cultoribus Erudita Antiquitatis</i> , &c.	336
Assemblée publique de la Société Royale de Montpellier ,	337
Nouvelles Estampes ,	338
Histoire de Pandore , nouveau Spectacle en Perspective ,	340

Chanson notée ,	342
Spectacles. Les Sinceres , Comédie , <i>Extrait</i> ,	345
Parodie d'Alceste ,	351
Sur la Comédie de l'Ecole du Temps , <i>Vers</i> ,	354
Vers à Mlle Gauffin ,	356
Nouvelles Etrangères , de Turquie , Suede , & Al- lemagne ,	357
Italie , Florence , Mantouë , de la Bastie , &c.	361
Grande Bretagne , &c.	363
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	366
Nouveaux Chevaliers du S. Esprit ,	368
Fête célébrée sur la Canonisation de S.J.F.Régis ,	374
Bal du Roy ,	378
Cérémonie du Bœuf gras ,	387
Sonnet en Bout-Rimés ,	390
Morts & Naissances ,	391
Reflexions sur la Tragédie de Mahomet II.	396
Addition aux Nouvelles Etrangères ,	400
Loterie de Commercy ,	407

Errata de Janvier.

P Age 24. ligne 3. la Bessiere , lisez la Buffiere.
P. 95. l. 16 l'Hôtel , l. l'Autel. P. 100. l. 1.
Ville , l. Eglise. P. 153. l. 25. Quadalaxa , l. Quada-
laxara. P. 190. l. 3. 1721. l. 1731.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 203. ligne 1. à la memoire , ôtez ce mot.
Ibid. l. 16. un l. un autre. P. 231. le Vers dont
la rime est allarmes , est isoé & n'a point de com-
pagnon dans le Manuscrit de l'Auteur. P. 256 l. 19
demeurez , l. restez. P. 258. l. 20. dans , l. pendant.

La Chanson notée doit regarder la page

344

Fragmented text on the left edge of the page, possibly from a table or list, including characters like 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z' and some numbers.

SEP 29 1936



